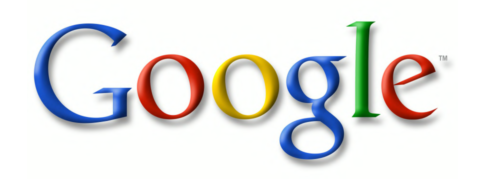
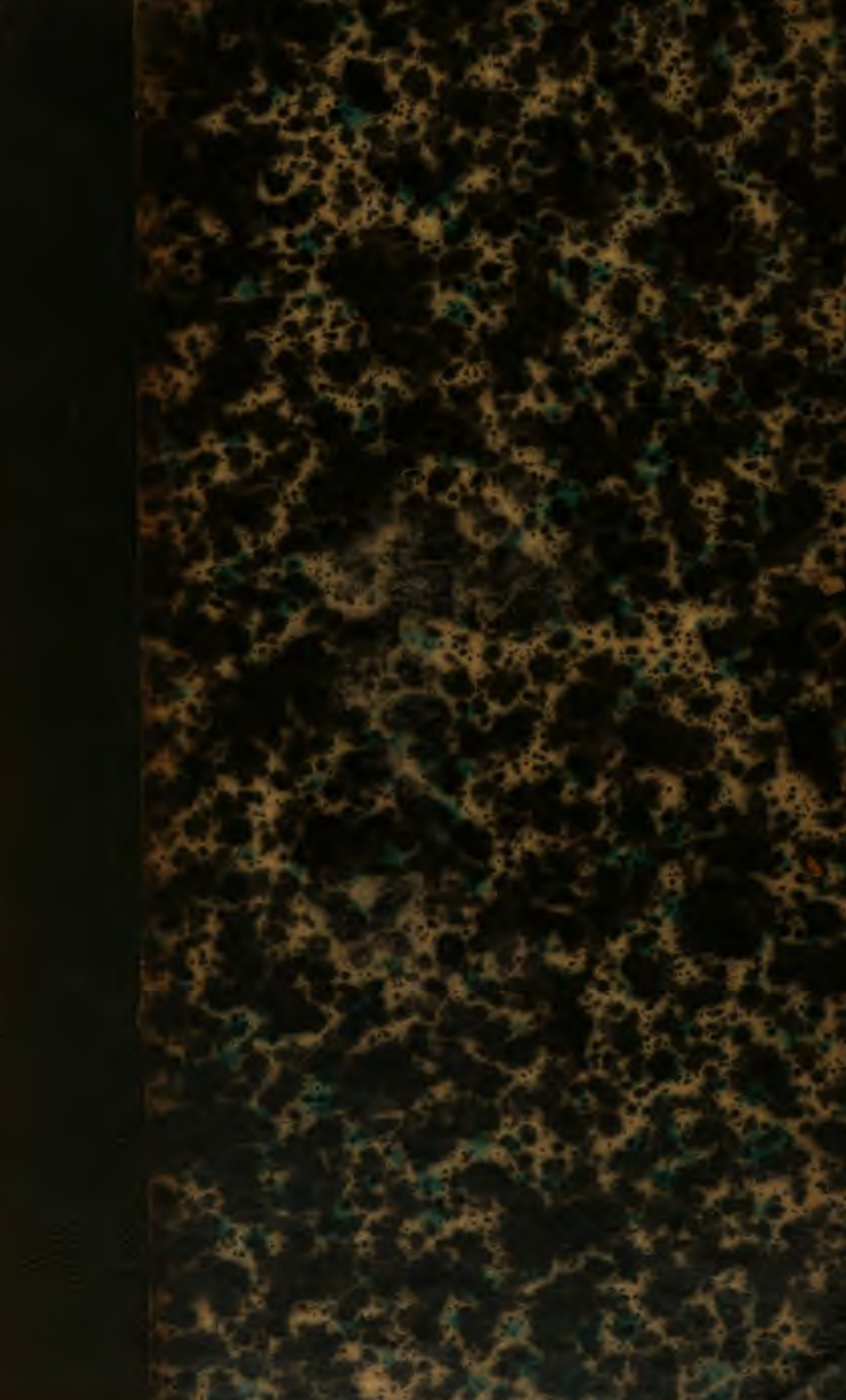
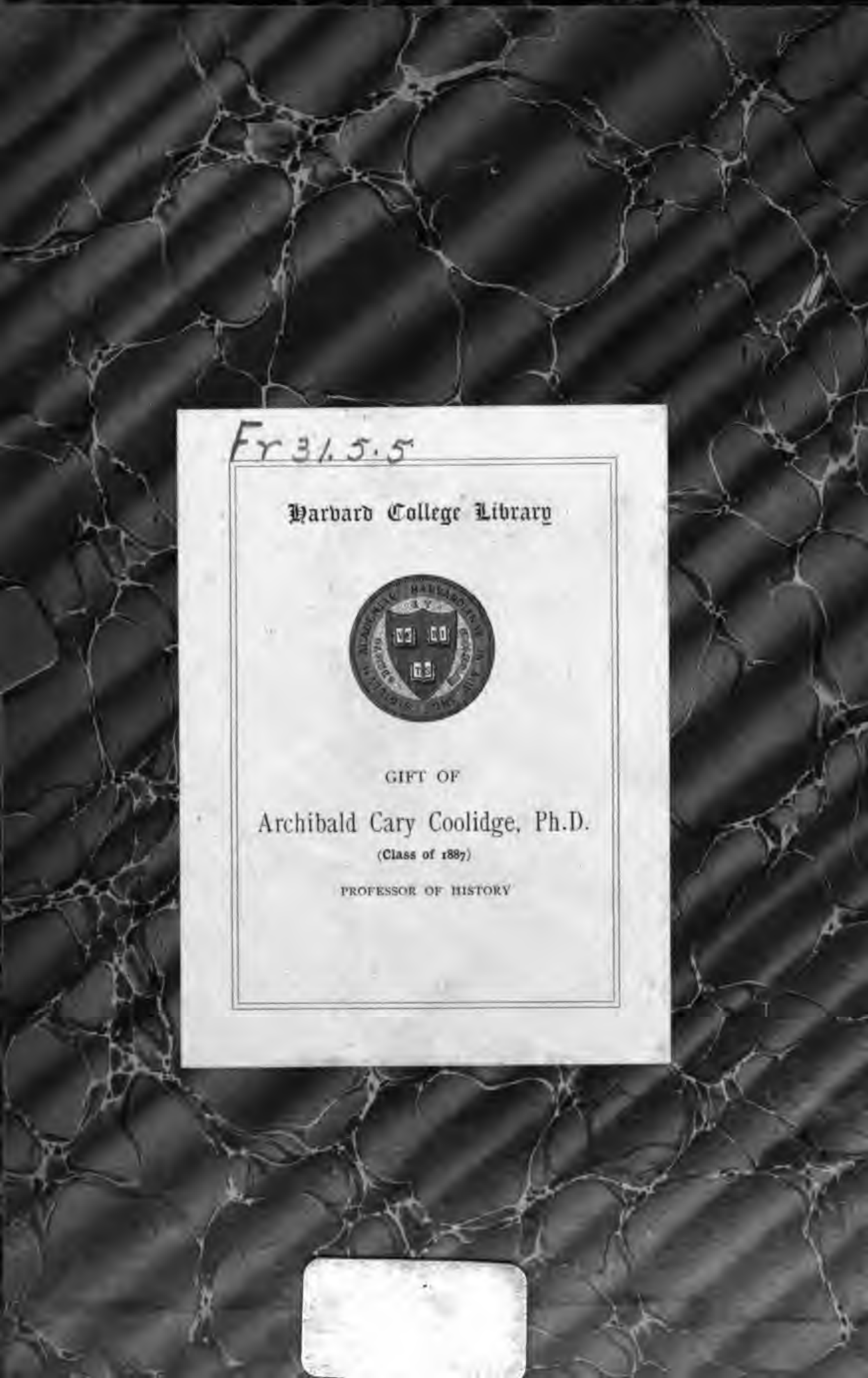
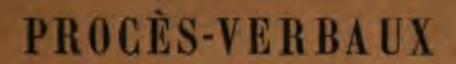

Google




Fr 31.5.5
Harvard College Library
GIFT OF
Archibald Cary Coolidge, Ph.D.
(Class of 1887)
PROFESSOR OF HISTORY





PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME V.

—



CHARTRES

PETROT-GARNIER, LIBRAIRE

Place des Halles, 16 et 17.

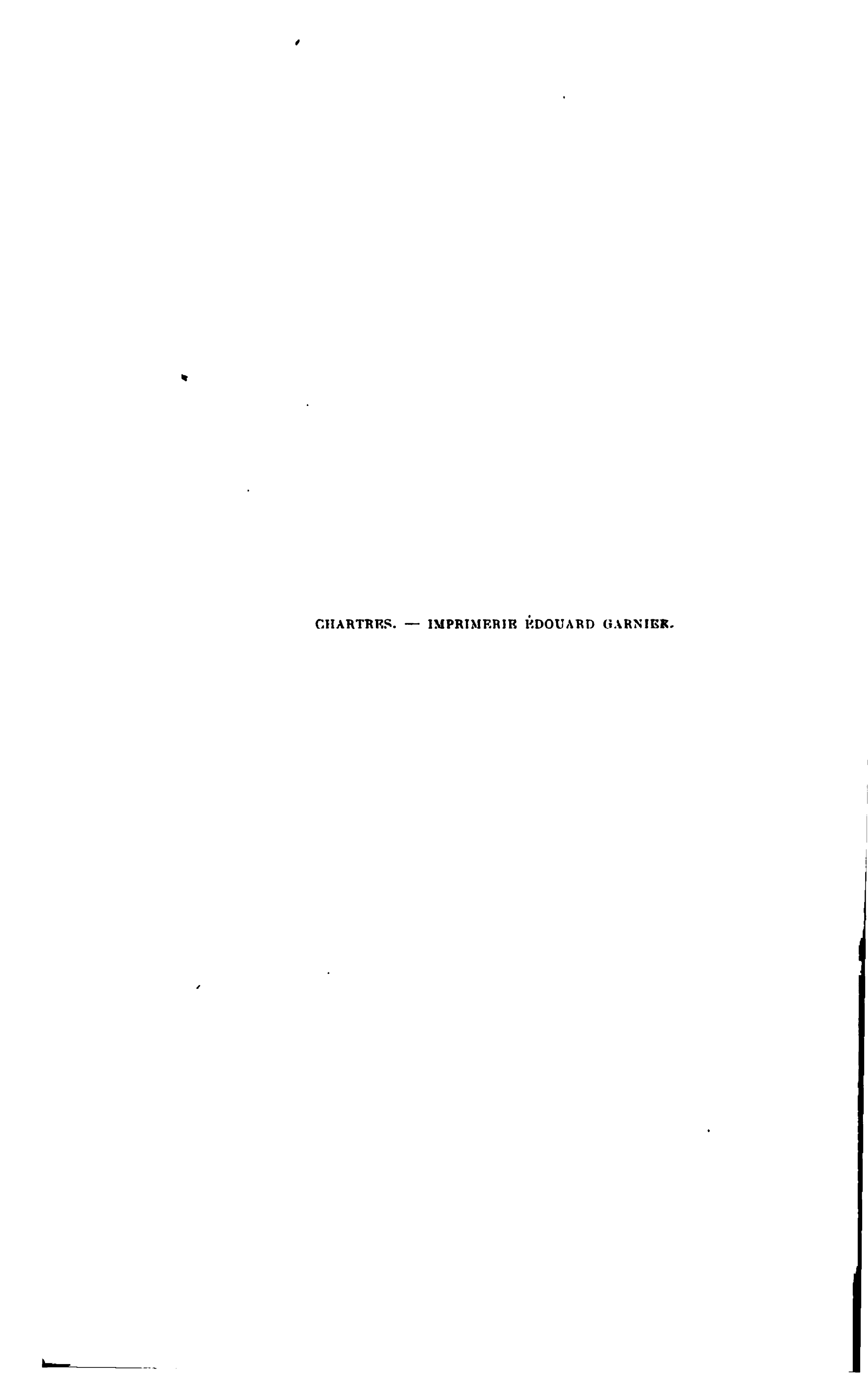
—

1876

PROCÈS-VERBAUX.

—

TOME V.



CHARTRES. — IMPRIMERIE ÉDOUARD GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

—

TOME V.

—



CHARTRES
PETROT-GARNIER, LIBRAIRE
Place des Halles, 16 et 17.

—

1876.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. De Charnailles (le comte), ancien préfet d'Eure-et-Loir, à Paris.
Chasles (Michel), membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
Clément (Ernest), sous-lieutenant d'artillerie.
Desnoyers, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
Dumas, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
De Grouchy (le vicomte), ancien préfet d'Eure-et-Loir, à Montargis.
Lescarbault, docteur-médecin, à Orgères.
Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris.
Patry, inspecteur d'Académie, à Chartres.
Mgr Pie, évêque de Poitiers.
Mgr Regnault, évêque de Chartres.
MM. De Saint-Laumer (Alexandre), maire de Chartres.
De Tourville, préfet d'Eure-et-Loir.
Le Verrier, directeur de l'Observatoire, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres fondateurs de la Société.

MM. D'Aligre (le marquis), à Pouancé (Maine-et-Loire).
* D'Alvimare de Feuquières, à Dreux.

MM. AMBLARD, papetier, à Chartres.
D'ANTENAISE (le vicomte), à Montireau.
* APPAY, avocat, à Lèves.
* AUBRY, libraire, à Paris.
BALANDRA, professeur de seconde au collége de Chartres.
BARBOT, ancien instituteur, à Dreux.
* BAROIS, professeur de mathématiques au collége de Chartres.
BARRIER, vicaire-général, à Chartres.
DE BARTHÉLEMY (Anatole), membre des Comités historiques, à Paris.
BATARDON, ancien notaire, à Dreux.
* BAUDOUIN, ancien avocat, à Chinon (Indre-et-Loire).
BÉGUÉ, entrepreneur, à Chartres.
DE BELFORT, ancien sous-préfet, à Paris.
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Eugène), à Evreux (Eure).
BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe), ancien magistrat, à Chartres.
BENOIST, instituteur, à Auneau.
BENOÎT, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
DE BERNAGE, ancien notaire, à Chartres.
BERNIER, notaire, à Châteauneuf.
DE BERTHEVILLE, président honoraire du tribunal civil, à Chartres.
BESNARD (Alfred), notaire, à Saint-Denis (Seine).
BESSELLE, à Chartres.
BÉTHANIER, peintre-verrier, à Chartres.
BÉTHOUART, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
BIGARNE (l'abbé), curé de Sehonches.
BIGOT (le docteur), direct[r] de l'Asile des aliénés, à Bonneval.
BILLARD, notaire, à Illiers.
BINET (l'abbé), directeur de la Providence, à Chartres.
BLAY, instituteur, à Pontgouin.
BOCHER, conseiller général, à La Ferté-Vidame.
BODEAU, ancien avoué, à Dreux.
BOISSEAU (Alfred), à Chartres.
DE BOISSIEU, à Chartres.
DE BOISVILLETTE (Ludovic), à La Boulidière.
* BONNARD, notaire honoraire, à Chartres.
BONNET (Victor), secrétaire de la Commission des chemins de fer, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, à Evreux.
BORDIER (l'abbé), chapelain de Saint-Brice, à Chartres.
BOST (Samuel), pasteur protestant, à Chartres.
BOUCHARD, instituteur, à Meslay-le-Vidame.

MM. * Bourdel, inspecteur d'enregistrement, à Paris.
Bourez, directeur de la sucrerie, à Béville-le-Comte.
Bourdon-Gromont, à Dreux.
Bourgine (Henri), à Chartres.
Bourlier (l'abbé), directeur du séminaire, à Chartres.
* Bournisien, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Boy, ancien notaire, à Chartres.
Brault, ingénieur-mécanicien, à Chartres.
Bretillard, à Coulombs.
Bretonnière, directeur de l'Ecole mutuelle, à Chartres.
Bréville, receveur municipal, à Dreux.
Brière, conducteur des ponts et chaussées, à Nogent-le-Roi.
Brizemur, ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres.
Brochand (Armand), à Orléans.
Brochet, à Epône (Seine-et-Oise).
Brosseron, libraire, à Chartres.
Brosseron (Valéry), maître-adjoint à l'Ecole communale de Dreux.
Brossier-Géray, à Saint-Denis-des-Ponts.
Bucquet (Paul), inspecteur général des établissements de bienfaisance, à Paris.
Buisson, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Chartres.
Bulteau (l'abbé), curé de Waubaix (Nord).
Caillot, sous-principal du collége, à Chartres.
Caït, directeur de la Société générale, à Chartres.
Cantenot (l'abbé), curé de Santeuil.
Castel, ancien notaire, à Dreux.
Chantegrain, instituteur, à Châtillon-en-Dunois.
Chapelain, architecte, à Paris.
* Chasles (Michel), membre de l'Institut, à Paris.
* Chasles (Henri), à Paris.
Chavaudret, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, à Chartres.
Chedieu, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Chellet de Kerdréan, à La Pihourdière.
Chevauché, ancien commisseur-priseur, à Chartres.
Chevrier, négociant, à Chartres.
* Choppin, juge au tribunal civil, à Paris.
* Collier-Bordier, membre du Conseil général, à Chartres.
Coppinger, conseiller de Préfecture, à Caen.
Corne, principal du collége de Dreux.
Cotterеau (l'abbé), vicaire, à Illiers.
De Cossé-Brissac (le marquis), à Blanville.
Coudray, avoué, à Châteaudun.
* Coudray-Maunier, à Chartres.

MM. * COURTOIS (Jules), juge au tribunal civil, à Chartres.
DE COYNART, ancien chef-d'escadron d'état-major, à Dreux.
DAGRON-ROUSSEAU, à Broué.
DAMIOT (Georges), marchand de bois, à Chartres.
DAUVILLIERS, maire, à Chuisnes.
DEHORS, percepteur, à Courville.
DELACROIX, sénateur, à Chartres.
DE MELY (Fernand), avocat, à Chartres.
DENEAU (Henri), sculpteur, à Chartres.
DESBANS, pharmacien, à Châteaudun.
DESCHAMPS, entrepreneur, à Chartres.
DESHAYES, maire d'Allonnes.
DESVAUX, ancien avoué, à Dreux.
DIDOT (Firmin), à Escorpain..
DE DION, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
DORÉ-DELENTE, entrepreneur, à Dreux.
DUBOIS, juge au tribunal de commerce, à Dreux.
DUBREUIL (Henri), gérant du *Courrier d'Eure-et-Loir*, à Chartres.
DUCHON (Gustave), libraire, à Chartres.
DUCHON, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
DUCHANOY (Hippolyte), à Châteaudun.
DULONG DE ROSNAY (le vicomte), à Spoir.
DUPRÉ, bibliothécaire, à Blois.
DURAND (Georges), imprimeur, à Chartres.
* DURAND (Paul), à Chartres.
DURAND (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Chartres.
DURAND-PIE, libraire, à Chartres.
DUTEYEUL (l'abbé), au château de Palamini (Haute-Garonne).
ESCOFFIER, ancien receveur de rentes, à Chartres.
* FABRÈGUE (Adrien), notaire, à Chartres.
FAMIN, à Chartres.
FAUCHEREAU (l'abbé), vicaire-général, à Chartres.
FAUCON, à Chartres.
FAUVEAU, bijoutier, à Chartres.
* FOIRET (Gustave), à Chartres.
FOIRET (Edmond), à Chartres.
FORTIN, conseiller municipal, à Dreux.
FOUCAULT (l'abbé), professeur à l'institution de Notre-Dame, à Chartres.
DE FOUCAULT (le comte), secrétaire général de la Préfecture, à Chartres.
FOURNIER, notaire, à Chartres.
FRANÇOIS-LEGRAS, brasseur, à Chartres.

MM. De Franqueville, au château de Franqueville (Seine-Inférieure).
Gabriel, maitre-adjoint à l'Ecole normale, à Chartres.
Gallas (Désiré), photographe, à Chartres.
Galopin, docteur-médecin, à Illiers.
* Garnier, directeur du *Journal de Chartres.*
Garnier (Edouard), imprimeur, à Chartres.
Mme Garnier-Courtois, à Chartres.
MM. Garreau, directeur des contributions directes, à Chartres.
Gatineau, ancien libraire, à La Loupe.
Gaullier, notaire, à Chartres.
Genet (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre, à Chartres.
Georget, notaire, à Courville.
* Germond (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Chartres.
Gilbert, ancien professeur de dessin au collége, à Chartres.
Gilbert-Barrier, ancien pharmacien, à Chartres.
* Gillard, à Nogent-le-Roi.
Girouard (Emile), à Saint-Denis (Seine).
Glin, commissaire-priseur, à Chartres.
De Gontaut (Armand), à Courtalain.
Gouache (l'abbé), curé de Neuvy-en-Dunois.
Goupil (Edouard), membre du Conseil général, à Paris.
Goupil (Sainte-Marie), à Versailles.
Goupy, receveur d'enregistrement, à Illiers.
* Goussard, ancien notaire, à Meslay-le-Vidame.
De Gouvion-Saint-Cyr (le marquis), à Reverseaux.
Granger, maire d'Auneau.
Granger (Georges), avoué, à Chartres.
Granson, à Nogent-le-Roi.
* Gromard, président du tribunal de commerce, à Dreux.
Grossain, instituteur, à Nogent-le-Roi.
Guenée (Achille), à Châteaudun.
Guérin (Emile), à Chartres.
Guérineau, instituteur, à Gellainville.
Guéritault, directeur de la Société générale, à Dreux.
Guignard, à La Vicomté, près Blois.
Guillaume (l'abbé), curé de Senantes.
Guillaume-Claye, commissaire-priseur, à Paris.
Guillen, papetier, à Chartres.
De Guilhermy (le baron), membre des Comités historiques, à Paris.
Guillon, instituteur, aux Autels-Villevillon.
Hallé, notaire, à Bû.
Haret (l'abbé), curé de Crécy-Couvé.

MM. * Harreaux, docteur-médecin, à Saint-Léger-des-Aubées.
Haudié, instituteur, à Toury.
Haye (Léon), à Chartres.
Haye (l'abbé), curé de Saint-Avit.
Hays, instituteur, à Soulaires.
* Hénault (l'abbé), chapelain de la Providence, à Chartres.
Héquet, ancien négociant, à Chartres.
Hermant, au Nuisement.
Hetté, instituteur, à Voves.
Hetzel (Jules), libraire, à Paris.
* Heurtault, chef d'institution, à Chartres.
Houlle (l'abbé), curé de Saint-Aignan, à Chartres.
Hue (Charles), avocat, à Chartres.
Hue (l'abbé), curé de Marchéville.
Isambert (Michel), ancien notaire, à Chartres.
Isambert (Stanislas), ancien négociant, à Chartres.
Jarry, à Orléans.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jatteau, docteur-médecin, à Ver-les-Chartres.
Jeulain (l'abbé), curé de Beauche.
Job, juge au tribunal de commerce, à Dreux.
Joliet, ancien magistrat, à Paris.
* Juteau, docteur-médecin, à Chartres.
Juteau (Emile), ingénieur civil, à Chartres.
Labiche, sénateur, à Béville-le-Comte.
Lacroix, libraire, à Dreux.
Laigneau (Joseph), étudiant, à Paris.
Laigneau (Emmanuel), maitre-adjoint à l'Ecole normale de Chartres.
Lallemand du Marais (le baron), au Prieuré, près Douy.
Lamy, docteur-médecin, à Maintenon.
Lancelin, vice-président au tribunal civil, à Paris.
Lanctin, vétérinaire, à Courville.
Lanctin, instituteur, à Allonnes.
Laroche, instituteur, à Abondant.
De Layre (le baron), maire de Beaumont-les-Autels.
* Lecocq (Ad.), à Chartres.
Lecomte (l'abbé), curé d'Aunay-sous-Auneau.
Lefébure (Constant), au Gland.
Lefebvre (Auguste), vice-président du tribunal civil, à Chartres.
Lefèvre (Auguste), peintre, à Dreux.
* Lefèvre (Edouard), ancien chef de division à la Préfecture, à Chartres.

MM. Lefèvre-Pontalis (Amédée), à La Fontaine, près Châteaudun.
Le Goux, à Coulombs.
Legrand, professeur d'allemand, au collége, à Chartres.
Leloup, architecte-vérificateur, à Chartres.
Lemaître (Alphonse), ancien notaire, à Paris.
Lemenant des Chesnais, ancien avoué, à Saint-Médard-sur-Ille (Ille-et-Villaine).
Lepargneux, à Bigeonnette.
Leroux, avoué, à Dreux.
Leroy-Meignan, à Chartres.
Lesimple (l'abbé), chanoine honoraire, à Chartres.
Letartre (Alphonse), à Chartres.
Levassort (l'abbé), ancien curé de Saint-Aignan, à Vitry-sur-Seine (Seine).
De Lévis-Mirepoix (le comte), à Montigny-le-Gannelon.
Lhémery, instituteur, à Goussainville.
Linarès, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, à Avignon.
Lœw, professeur de sciences, au collége de Chartres.
Lorin, peintre-verrier, à Chartres.
Lucas (Edgard), notaire, à Châteaudun.
Maillet, notaire, à Epernon.
Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville.
De Maleyssie (le marquis), à Maillebois.
De Maleyssie (le comte), à Houville.
Malgrange, juge de paix, à Joigny (Yonne).
* Marchand (Albert), à Berchères-l'Evêque.
Marchand, instituteur, à Guainville.
Marquis (l'abbé), curé d'Illiers.
Martin (Charles), à Chartres.
De la Martraye (Georges), à Chartres.
Mauger, inspecteur des écoles, à Châteaudun.
Maunoury, docteur-médecin, à Chartres.
Maunoury, maire de Saint-Germain-la-Gâtine.
Maunoury (Pol), député, à Luisant.
Maury (l'abbé), vicaire, à Dreux.
Mauzaize (Michel), à Chartres.
Méland (l'abbé), curé de Fessanvilliers.
Mélin (Georges), à Chartres.
Ménager, sous-inspecteur d'enregistrement, à Chartres.
Ménager, greffier du tribunal (pour la bibliothèque du tribunal civil de Chartres).
* Merlet, archiviste du département, à Chartres.
Mesquitte, membre du Conseil général, à Nogent-le-Roi.

MM. * MET-GAUBERT, professeur d'histoire, au collége de Chartres.
* DE MIANVILLE, président de la Commission de la bibliothèque, à Chartres.
DE MIANVILLE (Edmond), ancien magistrat, à Chartres.
MICHAU, professeur de dessin au collége, à Chartres.
MICHEL (Victor), professeur de français au collége, à Chartres.
MILOCHAU (Emile), à Béville-le-Comte.
DE MIREPOIX-LÉVIS (le duc), à Léran (Ariége).
MONTÉAGE (Jules), avocat, à Chartres.
DE MONTLUISANT, colonel d'artillerie, à Calais (Pas-de-Calais).
DE MORAINVILLE, à Morainville.
MOREAU (Ferdinand), à Anet.
MORIN (Saturnin), ancien sous-préfet, à Chartres.
MORIN, receveur de rentes, à Paris.
MORIN (Florentin), instituteur, à La Saucelle.
MOULIN, peintre-verrier, à Dreux.
MOUTON, architecte, à Chartres.
MOUTON, conducteur des ponts et chaussées, à Dreux.
* MOUTONÉ, architecte du département, à Chartres.
NANCY, ingénieur civil, à Chartres.
NICOLLE, négociant, à Chartres.
DE NOAILLES (le duc), membre de l'Académie française, à Maintenon.
NOURY (Théodore), percepteur, à Tréon.
* ŒILLET-DESMURS, membre du Conseil général, à Nogent-le-Rotrou.
* OLIVIER (l'abbé), ancien secrétaire général de l'évêché, à Chartres.
D'ORLÉANS (Henri), duc d'Aumale, membre de l'Académie française, à Chantilly (Oise).
D'ORLÉANS (Robert), duc de Chartres, à Chantilly.
OSSUDE (Paul), à Chartres.
OZERAY, juge de paix, à Bouillon (Belgique).
PATRY, inspecteur d'Académie, à Chartres.
PATY (l'abbé), économe des séminaires, à Chartres.
PEIGNÉ (Remy), ancien élève de l'école de Grignon, à Dreux.
PELÉ (Henri), membre du Conseil général, à Courville.
PÉRIER, ancien notaire, à Paris.
PERRIER, ancien instituteur, à Voves.
PERROUD, ancien notaire, à Paris.
* PERSON, directeur de l'Ecole normale, à Chartres.
PETEY DE LA CHARMOIS, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

MM. Petit-Mangin, avocat, à Chartres.
Petrot (Charles), ancien commissaire-priseur, à Chartres.
Petrot-Garnier, libraire, à Chartres.
Peulvey, entrepreneur, à Chartres.
* Piébourg, ancien architecte de la ville, à Chartres.
Piébourg (Alfred), architecte de la ville, à Chartres.
Piébourg (Paul), capitaine d'artillerie.
Piébourg (l'abbé), curé de Nogent-le-Roi.
Pichon, sous-préfet, à Dreux.
Pillet, directeur de l'Ecole normale, à Orléans.
* Poisson (l'abbé), à Paris.
* De Pontoi-Pontcarré (le marquis), à Villebon.
Ponton d'Amécourt (René), à Saint-Calais (Sarthe).
Popot-Maupré, chef d'institution, à Gallardon.
De Possesse (le comte), à Dangeau.
Poteau, instituteur, à Prunay-le-Gillon.
Poucin, notaire, à Chartres.
Pouclée (l'abbé), chanoine, à Chartres.
Poulain de Bossay, à la Rémonière.
Poulain d'Arsigny (le comte), à Glatigny (Loir-et-Cher).
Poyer-Deschaines, tapissier, à Chartres.
Prieur, ancien instituteur, à Voves.
Pron (le baron), à Senonches.
De Prunelé (le comte), à Moléans.
Quijoux, chef d'institution, à La Loupe.
Radies, archéologue, à Vienne (Autriche).
* Ravault, ancien magistrat, à Chartres.
Raveneau, représentant de commerce, à Paris.
Regnier, juge de paix, à Chartres.
Reille (le vicomte Gustave), aux Coudreaux.
De Reiset (le comte), au Breuil-Marcilly (Eure).
* Rémond (Charles), ancien maire de Chartres, à Versailles.
Rémond (André), à Chartres.
Renault, instituteur, à Barjouville.
Reverdy, ancien notaire, à Nogent-le-Roi.
De Reviers de Mauny (le comte), à Douy.

Mme Ribot, à Luisant.

MM. Rivière (l'abbé), curé de Prunay-le-Gillon.
Rivière, instituteur, à Saint-Léger-des-Aubées.
Robé (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Chartres.
Robin, docteur-médecin, à Béville-le-Comte.
Rocque, docteur-médecin, à Chartres.
Rousseau, vérificateur des poids et mesures, à Chartres.
Roussille aîné, à Villeau.

Mme Roux, à Chartres.
MM. Sainsot (l'abbé), curé de Blandainville.
* De Sainte-Beuve, secrétaire des hospices, à Chartres.
De Saint-Blanquat (le baron), à Dreux.
* De Saint-Laumer (Alexandre), maire de Chartres.
De Saint-Laumer (Léon), à Orléans.
Sautton, à Paris.
Sautton (Eugène), à Voves.
Sauvageot, artiste graveur, à Paris.
Servant, à Chartres.
Sevestre, ancien notaire, à Lormaye.
De la Sicotière (Léon), sénateur, à Alençon.
Tasset, à Chartres.
Tellot (Henri), à Dreux.
Du Temple de Chevrigny (Charles), à Mormoulins.
* Du Temple de Rougemont (le comte), à Vrainville.
Mme Texier (Alexandre), à Chartres.
MM. Teyssier (l'abbé), chanoine, à Chartres.
Thirouin, ancien notaire, à Chartres.
Touche, instituteur, à Viabon.
Tréfouel (Jules), homme de lettres, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Treille (Jules), architecte, à Chartres.
De Trémault, à Sours.
Vallet de Lubriat (Stanislas), à Chartres.
Vallombrosa (le duc de), à Abondant.
* Vassard (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Chartres.
Vian, juge de paix, à Méréville (Seine-et-Oise).
* Vilbert (l'abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Dreux.
Vincent (l'abbé), curé de Cloyes.
Vincent, sculpteur sur bois, à Thiron.
* Vingtain (Léon), à Marcouville.
Vinson, pharmacien, à Chartres.
Voyet, docteur-médecin, à Chartres.
Werhlé, principal du collége, à Chartres.
Yves, conservateur des hypothèques, à Chartres.
Yvon, ancien notaire, à Chartres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
Société archéologique Lorraine, à Nancy (Meurthe).
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême (Charente).
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Commission historique du Cher, à Bourges (Cher).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe).
Société académique du département de l'Oise, à Beauvais (Oise).
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins (Allier).
Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
Société archéologique de Sens (Yonne).
Commission archéologique de Maine-et-Loire.
Société nationale des antiquaires de Paris.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme (Loir-et-Cher).
Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Société libre des lettres, sciences et arts de l'Eure, à Evreux.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque (Nord).
Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur . .	M. DE TOURVILLE, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.
Id.	M. DE SAINT-LAUMER (Alexandre), maire de Chartres.
Id.	M. LE VERRIER, directeur de l'Observatoire.
Id.	M. DUMAS, membre de l'Institut.
Id.	M. CHASLES (Michel), membre de l'Institut.
Président	M. MERLET.
Vice-Président	M. DURAND (Paul).
Id.	M. OLIVIER (l'abbé).
Id.	M. CHAVAUDRET.
Secrétaire	M. MET-GAUBERT.
Vice-Secrétaire	M. DE BOISVILLETTE (Ludovic).
Id.	M. LEFÈVRE (Edouard).
Archiviste	M. GERMOND (l'abbé).
Conservateur du Musee.	M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe).

Trésorier.	M. HEURTAULT.
Trésorier-adjoint .	M. HUE (Charles).

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1873.

Présidence de M. Paul DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Une exposition de l'œuvre de *Mathieu Cochereau* et de son oncle *Prévost*, inventeur des panoramas, avait été préparée dans la salle des séances par les soins de M. Cam. Marcille. Un grand nombre de sociétaires, prévenus de cette exposition, ont pu, avant la séance, étudier les tableaux de notre compatriote Cochereau, prématurément ravi au monde artistique, où ses débuts semblaient lui promettre de tenir une place recommandable. Les dessins de Prévost, trop considérables pour figurer tous dans notre salle de séances, n'étaient représentés que par quelques vues des panoramas de Paris et de Constantinople. L'œuvre de Cochereau était au contraire aussi complète que possible.

Parmi les tableaux de cet artiste, on remarquait : Etude académique faite à l'atelier de David; — Portrait de M. Lou-

vancour, jeune lycéen; — Une Conférence, esquisse. — Intérieur d'un Atelier; — Vue à vol d'oiseau de Montigny-le-Gannelon; — Vue du boulevard des Capucines, à l'endroit de la rue Basse-du-Rempart; — Intérieur d'une Chapelle; — Tête d'étude; — Les hauteurs de Montmartre.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé que la réunion des Sociétés savantes aurait lieu à la Sorbonne, au mois d'avril 1873, et que des séances de lectures et de conférences publiques seraient faites pendant les journées du mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril.

Le samedi 19 avril, le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les encouragements aux Sociétés. A cette occasion, des prix de 3,000 fr. seront accordés par les trois comités d'Histoire, d'Archéologie et de Science aux travaux les plus méritants.

Chaque Société est invitée à déléguer quelques-uns de ses membres à ces réunions; ceux de notre Société qui désireraient répondre à cette invitation, sont instamment priés d'en donner avis à M. le Président, à MM. les Vice-Présidents, ou bien au Secrétaire *avant le* 15 *mars*.

Des billets d'aller et retour, à prix réduits, seront délivrés aux délégués et valables du lundi 7 au mercredi 23 avril.

Sont désignés pour représenter la Société : MM. P. Durand, Merlet, Joliet, Gouttenoire, Met-Gaubert.

Communication scientifique et observations à propos de l'envoi de cartes météorologiques de Washington.

Note de M. le docteur Harreaux sur les excavations préhistoriques des Troglodytes du Périgord.

Dans une très-remarquable conférence sur les cavernes des Troglodytes découvertes au bord de la rivière la Vézère, le D[r] Broca, après avoir décrit les habitations et les restes de ces premiers occupants du Périgord, a prononcé la phrase suivante : « Les cavernes des Troglodytes » étaient situées à peu de distance de la Vézère, sans orientation parti- » culière, *si ce n'est qu'elles n'étaient jamais ouvertes vers le nord*. » (*Revue scientifique* du 16 novembre 1872, p. 465.)

Cette remarque de M. Broca vient donner de la valeur à notre opinion sur le même sujet, émise avec réserve à propos des trous préhistoriques des coteaux de la Voise. De cette orientation éloignée du nord et de la proximité d'un cours d eau, nous avions conclu que ces trous devaient être les restes d'habitations humaines.

Nous sommes convaincu que beaucoup de stations préhistoriques se retrouveraient, si l'on pensait à les chercher au tournant des vallées, à la jonction de deux cours d'eau, sur le versant le mieux exposé au soleil.

Sur notre sol de Beauce peu tourmenté nous ne devons pas nous attendre à découvrir de vastes cavernes, riches en débris, comme celles du Périgord. Nos coteaux, sans rochers et sans escarpements, ne se prêtaient pas à l'établissement de ces grottes profondes, où des tribus entières trouvaient un asile. Chez nous, les premiers habitants n'ont pas dû être purement troglodytes. Ils ont dû plutôt se loger dans de simples trous recouverts d'une toiture en branchages, tels que nous les avons décrits. Aussi est-ce à la découverte de ces trous remplis de terreau ou de cendres, avec quelques outils de pierre, que devront se borner les explorateurs; c'est précisément le peu d'importance de ces cavités qui les rend la plupart du temps méconnaissables aux ouvriers non prévenus.

Prière donc aux personnes qui voient faire des terrassements aux expositions convenables de surveiller ces travaux.

La Chambre de commerce de Bordeaux, pour encourager les études juridiques, vient de fonder un prix annuel de 1,000 fr. Cette décision est portée à la connaissance des sociétaires qui sont engagés à concourir pour ce prix.

Avant la présentation du budget pour l'exercice 1873, M. Merlet rappelle une décision prise antérieurement par la Société, décision d'après laquelle des diplômes de membres titulaires ou correspondants seraient délivrés à ceux qui en feraient la demande, moyennant une rétribution de 2 francs.

Ceux des sociétaires qui désireraient posséder un de ces diplômes sont priés de vouloir bien le faire connaître au Président ou bien au secrétaire.

Rapport sur les *Récits Prussiens* de M. Caillot, par M. Merlet. Après discussion, l'assemblée vote la somme de 500 francs destinée à la publication de ces récits pleins d'intérêt; ce sera un volume à part et dans le format des *Rapports des Maires*. La Commission de publication fait, de concert avec la Société, toute réserve pour la lecture totale du manuscrit.

BUDGET DE 1873.

RECETTES.

1° Recettes ordinaires :

Reliquat de l'exercice 1872	5,800 fr. » c.
Cotisations : 275 à 10 fr.	2,750 »
— 20 à 5 fr.	100 »
Vente de bulletins	150 »
Intérêts de fonds placés	100 »
Vente de diplômes	20 »
	8,920 »

2° Recettes extraordinaires :

Subvention de la ville.	300 fr. »	700 »
— du Ministère de l'Instruction publique	400 »	
Total des recettes.		9,620 »

DÉPENSES.

1° Dépenses ordinaires :

Procès-verbaux et Mémoires	1,500 fr. » c.
Dessins et gravures	400 »
Abonnements divers	200 »
Reliures	100 »
Fouilles	200 »
Séance générale et dépenses diverses. . . .	400 »
Frais de recouvremt des cotisations extérieures.	60 »
Appariteur	200 »
Dépenses imprévues	300 »
	3,360 »

2° Dépenses extraordinaires :

Impression du Souchet. . . .	1,200 fr. »	2,200 »
Formation des tables du Souchet.	500 »	
Impression des *Récits prussiens*, par M. Caillot	500 »	
Total des dépenses.		5,560 »

BALANCE.

Recettes	9,620 fr.	» c.
Dépenses	5,560	»
Boni.	4,060	»

Tous les articles du présent budget sont votés les uns après les autres avec approbation de la Société.

Un membre présente quelques observations sur l'importance qu'il y aurait, pour nos publications, à reproduire les monuments, cartes, etc. par la photographie.

Dans une réunion antérieure, il avait été demandé par M. le docteur Martin, qu'il fût tenu compte de tous les projets que la Société devait mettre à exécution. Conformément à ce désir, il a été arrêté que, désormais, l'énoncé de toute proposition devant être suivie d'effet serait affiché à la porte de la salle des séances, avec indication des noms des membres appelés à prendre part aux travaux de telle ou telle commission.

Vient ensuite le rapport de M. Lefèvre sur le *Nobiliaire d'Eure-et-Loir*, par M. Merlet.

« Dans la dernière séance, la Société a renvoyé à la Commission de publication l'examen d'un travail de M. Merlet, intitulé *Nobiliaire d'Eure-et-Loir*. Ce travail, très-considérable, comprend à peu près 4,000 familles avec leurs alliances, les fiefs qu'elles ont possédés et leurs armoiries au nombre de 1,500 environ. Il a semblé à la Commission devoir faire l'objet d'une publication spéciale indépendante de nos Bulletins; mais tout en reconnaissant l'importance et l'utilité de cette publication, elle a cru devoir l'ajourner jusqu'après l'achèvement de l'*Histoire de Chartres*, par Souchet. Toutefois elle désire qu'il soit bien établi qu'elle a adopté en principe l'impression de cet ouvrage, persuadée d'ailleurs et de l'intérêt puissant qu'il offrira à tous les sociétaires, et de la faveur qu'il rencontrera comme œuvre départementale auprès de MM. les membres du Conseil général, qui verront sans doute là une occasion de rétablir la subvention à laquelle nous avions de nous-mêmes momentanément renoncé.

» Votre Commission de publication a donc l'honneur de vous proposer de prendre en considération l'impression du *Nobiliaire d'Eure-et-Loir*, par M. Merlet, sauf à en ajourner la publication après l'achèvement du Souchet. Et, afin de donner une idée exacte du travail, elle vous propose en outre de vouloir bien autoriser, dès maintenant, l'impression d'un spécimen de huit pages, qui serait adressé, avec une de nos prochaines livraisons, à tous les sociétaires, dans le but d'obtenir de leur part les renseignements complémentaires qu'ils pourraient fournir sur les diverses familles du département. »

L'assemblée, consultée, ratifie les conclusions du rapport de M. Lefèvre. A ce propos, M. Lecocq présente quelques observations dont il se propose le développement en temps ultérieur et opportun.

M. Marcille donne lecture d'une notice sur *Cochereau* et *Prévost*, deux artistes peintres des plus distingués, nés à Montigny-le-Gannelon. — Renvoi à la Commission de publication. M. le Président adresse des remerciements empressés à M. C. Marcille, et pour cette notice, et pour l'exposition des œuvres de dessin, de peinture qui ont causé une vive et générale satisfaction.

Avant de lever la séance, des regrets sont exprimés à l'égard de notre confrère M. Bidet, bijoutier, récemment décédé.

La séance est levée à cinq heures un quart.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par MM. Paul Meyer et Gaston Pàris. Paris, librairie A. Franck, année complète, 1872, n[os] 1, 2, 3, 4. (Don du ministère de l'instruction publique.)

Conseil général du département d'Eure-et-Loir, 2e session ordinaire de 1872. (Don de M. le Préfet.)

La Guerre à Dreux (1870-1871), par le commandant de Coynart. Librairie de Firmin Didot frères, fils et C[ie], 1872. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1873.

Présidence de M. P. DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté après quelques observations.

Lettre de M. le curé de Santeuil, qui adresse à la Société ses remerciements pour les cent francs votés en faveur de son église.

L'assemblée apprend, avec le plus grand plaisir, l'acquisition de la collection de monnaies gauloises de M. de Saulcy, par suite d'un vote de l'Assemblée nationale. Cette décision fait honneur à notre Parlement politique qui sait encourager ainsi la science, et est une puissante incitation pour les Sociétés savantes des départements qui ont dignement compris qu'il s'agissait ici de l'histoire du pays en général, et de chacune de leurs circonscriptions en particulier.

La Société vote ensuite l'achat de 53 photographies représentant les vues intérieures et extérieures de notre cathédrale. Les membres de la Société pourront s'en procurer aux prix de 2 francs et de 1 franc.

Le secrétaire lit un mémoire de M. Lecocq sur *Une Ambassade chartraine à Nazareth*. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Merlet entretient l'assemblée d'un mémoire sur *Mme de Créquy et sur M. le prince de Lamballe*. — Renvoi à la Commission de publication.

Beaucoup d'entre vous assurément, sinon tous, connaissent au moins de nom les mémoires publiés en 1832 et souvent réimprimés depuis sous le titre *Souvenirs de la marquise de Créquy*. On a fait de nombreuses et longues dissertations pour établir le plus ou moins d'authenticité de ces mémoires : ils sont évidemment apocryphes, mais rédigés avec tant d'esprit qu'on se prend vraiment à regretter d'être obligé de les traiter comme un roman. On a fini par en attribuer la paternité à Courchamps, mais nous sommes fort à ce sujet de l'avis de M. Monmerqué : « En

» dépit d'une foule d'impertinences, ils semblent encore fort au dessus » de la portée de ce pauvre Courchamps, qui avait fini par reconnaître » cet enfant, probablement trouvé. » Au reste, peu nous importe en ce moment de savoir quel est l'auteur de ces mémoires; l'essentiel est qu'ils ne sont pas de Mme de Créquy et que par conséquent on ne peut leur accorder une foi aveugle. Pourtant, disent certains lecteurs, tout ne peut y être mensonger : l'ouvrage lui-même est un pamphlet politique, pamphlet des plus violents contre la famille d'Orléans; tout ce qui peut servir la haine de l'auteur y est complaisamment raconté; les moindres traits sont envenimés à dessein; mais si les intentions, si les conséquences, si les causes et les effets y sont dénaturés à plaisir, le fond même du récit n'est pas une pure invention. L'auteur s'est évidemment efforcé de suivre le plus près possible l'histoire des règnes de Louis XV et de Louis XVI, en l'envisageant, de propos délibéré, sous un point de vue qu'il savait parfaitement manquer de justesse. Vous verrez par l'histoire que je vais vous raconter, et surtout par les notes que j'y ai jointes, jusqu'où va pour l'auteur de ces mémoires le respect de la vérité.

L'épisode dont nous voulons vous entretenir aujourd'hui est un petit roman qui intéresse notre pays d'Eure-et-Loir, et nous vous le dirons avec les termes mêmes de Mme de Créquy, en en supprimant toutefois des imputations évidemment exagérées.

Deux mots d'abord de véritable histoire afin de bien faire connaître les personnages. Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, était le fils aîné du duc de Penthièvre, dont la réputation de bonté, d'honnêteté n'a jamais été contestée par personne, même par les plus farouches révolutionnaires de 1792[1]. D'un caractère faible et d'un tempérament ardent, le prince s'abandonnait à tous les

[1] Nous trouvons dans l'*Histoire d'Anet*, par M. Lefèvre, ce portrait du duc de Penthièvre que nous reproduisons avec plaisir : « L'histoire a, comme la poésie, des noms qui, pour n'être pas redits avec éclat par la gloire, éveillent dans les cœurs des sympathies que n'y rencontrent pas toujours les renommées les plus retentissantes; noms modestes et comme chastement voilés, qu'on ne saurait entourer de trop d'amour et de respect. Tel est à coup sûr le nom du duc de Penthièvre, dont le caractère et l'attitude tout à la fois douce, sérieuse et mélancolique, contrastent d'une manière étrange et imprévue avec cette société du XVIIIe siècle au milieu de laquelle il nous apparaît..... La vertu du duc de Penthièvre fut si pure et si belle, qu'on la respecta dans une société qui ne respectait rien, et jamais on n'osa en plaisanter là même où d'ordinaire rien n'était épargné. Louis XV en reconnaissait l'autorité puissante; car, se trouvant un jour près de Sceaux, à un rendez-vous de chasse, où les courtisans, jeunes et vieux, s'égayaient en conversations au moins légères, et ayant aperçu le duc de Penthièvre qui s'avançait au galop, il s'écria vivement : « Silence, Mes» sieurs, voici M. de Penthièvre. » — Nous pouvons ajouter ce trait caractéristique : en 1792, lorsque les ignobles assassins des prisons promenèrent dans les rues de Paris la tête de la princesse de Lamballe et forcèrent le roi et la reine à venir la saluer, ils n'osèrent se présenter devant le duc de Penthièvre et s'arrêtèrent silencieux au seuil de son hôtel.

excès de la débauche, passait les jours et les nuits dans des orgies crapuleuses. Une maladie horrible, fruit inévitable de ses désordres, vint attaquer chez lui les sources de la vie, et malgré tous les secours de la médecine, il mourut prématurément le 6 mai 1768, à l'âge de 20 ans et 8 mois. Il avait épousé, au mois de janvier 1767, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, cette angélique princesse si célèbre depuis sous le nom de princesse de Lamballe. Le prince de Lamballe n'avait qu'une sœur, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, qui épousa en 1769 Louis-Philippe-Joseph, alors duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, qui devint par ce mariage l'héritier présomptif des biens immenses du duc de Penthièvre.

Cela dit, laissons la parole à la marquise de Créquy, ou plutôt au prince de Lamballe, qui, dans les Mémoires de l'illustre dame, lui raconte lui-même ses premières amours.

« Vous savez, dit-il, que dans mon enfance et pendant mes promenades avec mon gouverneur, je m'échappais souvent dans la campagne. Quand je me sentais en liberté, mon cœur en tressaillait de joie! J'allais me cacher dans nos belles forêts du Vexin Français; j'allais m'asseoir au bord d'un ruisseau pour y rêver; j'entrais dans une chaumière pour y manger du pain bis avec du lait; je m'arrêtais à causer avec une vieille paysanne, ou bien je suivais le convoi d'un pauvre manouvrier, derrière les parens du défunt, jusqu'au cimetière de la paroisse. Aussitôt qu'on me regardait avec un air étonné, je m'enfuyais.

» J'entendis que mon père disait un jour à l'abbé de Florian [1] : « Laissez-le donc tranquille; si nous le tourmentons, il s'en ira peut-être si loin que nous aurons peine à le retrouver. Il est agité par un esprit de mouvement et de liberté exagéré sans doute, mais dont il ne fait pas pourtant mauvais usage; et par exemple, hier, savez-vous ce qu'il est allé faire en s'échappant comme un chevreuil à travers les bois et les rochers jusqu'à deux lieues d'ici? Il est allé dire ses prières du soir avec l'ermite de la Chesnaye. Surveillez-le bien; mais ne le punissez pas, je vous le défends, mon cher abbé. »

» Il me semble que j'avais alors de douze à treize ans; mais ces paroles de mon père, prononcées avec cette voix du cœur que vous lui connaissez, firent beaucoup d'impression sur le mien. Mes évasions devinrent moins fréquentes; je craignais d'inquiéter mon père et d'abuser de son extrême bonté pour moi; je n'obéissais pas toujours à cette bonne disposition, mais lorsque j'avais cédé à mon premier mouvement d'indépendance et d'impétuosité, j'en éprouvais du regret, du trouble, et j'en restais malheureux, ce qui ne m'arrivait pas autrefois, et c'était une sorte d'amélioration.

[1] Il est impossible d'agir avec plus de sans-gêne que l'auteur des *Souvenirs de Mme de Créquy*. Voici Florian, né en 1755, âgé par conséquent d'environ trois ou quatre ans à l'époque dont il s'agit, érigé en confident du duc de Penthièvre et en gouverneur du prince de Lamballe. Mais d'un capitaine de dragons l'auteur fait bien un abbé, d'un enfant il peut faire un précepteur.

» En m'en revenant, par un beau soir d'été, d'une de ces excursions, je m'étais arrêté sur les rochers de la Thymerale, auprès de notre château d'Anet[1]. C'était, je crois bien, pour regarder le coucher du soleil, mais je vis passer à côté de moi une charmante petite fille, qui conduisait une chèvre, et comme la pauvre enfant n'avait pas la force de faire obéir cette bête rétive et quinteuse, et qu'elle ne voulait pas lâcher la corde qui l'attachait, elle fut entraînée parmi des quartiers de roche où je la vis tomber. Je m'étais élancé près d'elle, et je vis qu'elle avait une blessure au front. J'essuyai son joli visage avec mon mouchoir, et ce fut ses larmes qui servirent de vulnéraire. Elle me souriait tout en pleurant : je n'oublierai jamais son adorable sourire, et je crois encore l'entendre dire avec une voix argentine : « Ce n'est rien du tout, rien du tout! » Je voulus soumettre et conduire le capricieux animal; je m'emparai de la corde qui se rompit; je détachai mon écharpe à franges d'or, et j'amenais la chèvre en triomphe, lorsqu'en tournant à l'angle de la Vènerie, je me trouvai face à face avec mon père qui allait faire une promenade, et dont la suite était nombreuse. J'en fus interdit de prime abord, et puis je racontai fidèlement et simplement ce qui s'était passé.

» Mon père ordonna qu'un gentilhomme à lui vînt m'accompagner. — « Je ne vous gronderai pas pour aujourd'hui, dit-il en me souriant; M. de Fénelon valait mieux que vous, et je l'ai vu reconduire au bercail, en habits d'évêque, une pièce de gros bétail qui s'était échappée de l'étable d'une pauvre veuve. Allez, mon fils. »

» La petite fille n'avait pas osé s'approcher, de sorte qu'elle n'entendit rien de ce que disait mon père.

» La mère de Geneviève Galliot était malade de la poitrine. Elle était veuve d'un garçon de charrue qui servait dans notre ferme de la Vicomterie[2], et qui avait été tué par un taureau. C'était, disait-on dans le pays, un honnête jeune homme et le plus beau garçon de la principauté. La veuve de Rémy Galliot ne possédait pour tout bien que leur chaumière, avec un petit jardin planté d'arbres fruitiers, quelques ruches, et de plus un arpent de terre ensemencé d'orge ou de seigle. Elle aurait gagné la vie de sa fille et la sienne avec sa quenouille, mais sa maladie l'empêchait de filer.

» Je dis à Baudesson, notre gentilhomme, que je me sentais fatigué, que je le priais d'aller me chercher mon carrosse et que j'irais le rejoindre à l'entrée du sentier qui conduisait au Fresnoy[3], c'était le nom de ce petit hameau. Je n'avais à ma disposition qu'un louis d'or, et je dis à la mère de Geneviève, avec embarras et par je ne sais quel instinct de sentiment confus et d'affection délicate à l'égard de sa fille, que

[1] Le duc de Penthièvre ne devint propriétaire de la principauté d'Anet qu'en 1775, à la mort de Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu.

[2] Jamais aucune ferme dépendant de la principauté d'Anet ne s'est appelée la Vicomterie.

[3] Autre nom inventé à plaisir comme celui de la Vicomterie.

c'était ma mère, à moi, qui lui envoyait cette pièce d'or, et qu'elle ne la laisserait manquer de rien. Elle commença par nous combler de bénédictions, et puis elle me demanda qui était ma mère. Je vous avouerai que je fus profondément troublé par cette question qui était pourtant si naturelle et si facile à prévoir; il me sembla que ma réponse allait peut-être élever une muraille et creuser un précipice entre cette pauvre famille et moi. Je lui dis en balbutiant et baissant les yeux que le nom de famille de ma mère était Modène [1], et la malade reprit d'une voix languissante en regardant sa fille : — « Il y a tant de bourgeois par ici que nous ne connaissons point! » — « Nous demeurons tant loin du bourg! » ajouta la jeune fille avec une expression de reconnaissance et d'amitié dont mon cœur était dilaté.

» Geneviève Galliot ne manqua pas de revenir sur les rochers de la Thymerale avec sa chèvre, et je ne manquai pas de m'y trouver le lendemain, les jours suivans, et jusqu'à la fin de l'automne. Je n'avais qu'une petite porte du parc à franchir. J'arrivais presque toujours le premier, j'apportais de l'herbe pour la chèvre, qui s'en retournait les mamelles remplies. Nous faisions des chapelles et des cabanes avec des branchages, des bouquets et des guirlandes avec des fleurs des champs. Je lui disais : « Geneviève, voilà de l'argent pour ta mère, et je te donnerai pour tes étrennes une belle croix d'or... » — « Avec un cœur d'argent, » disait-elle en éclatant de joie. — « Avec un cœur d'or comme la croix! Je t'aime tant, ma Geneviève, je t'aime tant! je voudrais pouvoir te donner tout ce que je possède et tout ce que j'aurai jamais! — Oh! moi aussi, monsieur Louis!... Mais c'est que je n'ai rien pour vous, » reprenait-elle avec un air de tristesse et de résignation douce et confiante.

» Je me souviens qu'un jour elle me fit présent d'un bouquet de primevères des bois [2], des primevères d'un jaune pâle, qu'elle avait cueillies pour moi. Je l'ai toujours gardé, ce bouquet : il est dans une cassette où j'ai serré tout ce que j'ai de plus précieux : une pièce écrite par saint Louis, une relique de la vraie croix, une lettre de notre aïeul Henri IV, un bracelet de perles avec un portrait de ma mère, enfin des cheveux de ma sœur, et les primevères de ma pauvre petite amie, ma première amie, ma douce Geneviève!

» Un jour, à la fin d'octobre, elle ne vint pas à nos rochers, et je l'attendis jusqu'au soir. Je rentrai au château à la nuit close et dans un état d'agitation fiévreuse : je laissai procéder à mon coucher comme à l'ordinaire, et je me relevai aussitôt que mes deux valets de garde-robe se furent éloignés. Il était tout au plus dix heures du soir, mais comme

[1] La mère du prince de Lamballe était en effet une princesse de Modène, Marie-Thérèse-Félicité d'Est.

[2] Notre auteur se moque autant de la vraisemblance en horticulture qu'en histoire. Chacun sait que la primevère des bois, vulgairement le *coucou*, ne fleurit qu'une fois par an, au premier printemps, comme l'indique son nom, fort poétique d'ailleurs, il faut l'avouer.

mon père était à Rambouillet [1] avec sa cour, il n'y avait dans le château que les personnes de la conciergerie avec les gens nécessaires à mon service, et je me promettais bien de sortir de mon appartement avec assez de précaution pour ne pas leur donner l'éveil. Il me semble, au reste, que personne n'aurait eu assez d'autorité pour me retenir. On ne me voyait jamais faire aucun acte de puérilité dangereuse ou déraisonnable; tous les domestiques de la maison de mon père m'affectionnaient beaucoup et me craignaient un peu; enfin, mon gouverneur était à jouer au trictrac avec M. l'abbé de Florian, dans mon grand cabinet, ce qui les empêcha de m'entendre ouvrir la fenêtre de ma chambre. Je descendis en me cramponnant avec les mains, les pieds et les dents à tous les reliefs et ornements sculptés sur les murs de ma tourelle; j'atteignis bientôt la petite porte qui s'ouvre sur la Thymerale, et je m'élançai hors du parc en bondissant comme un daim!

» Je ne sais comment je ne fus pas surpris d'apercevoir de la lumière dans cette petite maison où Geneviève et sa mère auraient dû se trouver endormies dans l'obscurité, au village, à l'heure qu'il était et pendant l'hiver!... Mais, du reste, rien ne pouvait et ne devait plus être dans l'ordre naturel des choses, puisque Geneviève n'était pas venue sur la Thymerale; quand on a le cœur troublé, on ne songe qu'à soi.

» Je restai plus d'un quart d'heure à contempler, par dessus la haie du petit jardin, la porte de cette chaumière; je n'osais pas en approcher, mais dussé-je attendre jusqu'au lendemain matin, j'étais sûr de la voir; elle me dirait la cause de son absence : elle était là, j'étais ici, tout auprès d'elle, et les mouvements douloureux et désordonnés de mon cœur étaient apaisés. Il me semblait que je n'avais plus rien à désirer, rien à craindre, et qu'il me suffisait, pour éprouver un bonheur parfait, de me tenir tranquille, à l'endroit où j'étais, jusqu'au point du jour.

» Cependant, on ouvrit la porte de la maison; il en sortit une petite vieille femme avec une chandelle allumée qu'elle avait grand'peine à préserver du vent; je la vis arriver près de la haie qui nous séparait, pour y couper une branche d'arbuste... Je ne sais quelle idée sombre traversa mon esprit, et j'entrai dans la chaumière à la suite de cette vieille femme... Geneviève, car je ne m'occupai d'abord que d'elle, et je ne vis qu'elle, Geneviève était à genoux auprès du lit de sa mère, à qui le vieux curé de Rouvres administrait l'extrême-onction. Je vins m'agenouiller à côté d'elle; mais Geneviève ne jeta sur moi qu'un regard fugitif et distrait, presque indifférent. Ses yeux étaient fixés sur la pâle figure de sa mère, en contemplation douloureuse, en préoccupation lugubre, en désolation de ce qui lui survenait sans avoir été prévu ni

[1] Le duché de Rambouillet appartenait en effet au duc de Penthièvre du chef de son père le comte de Toulouse. C'était là qu'il était né le 16 novembre 1725, et ce fut une de ses résidences favorites jusqu'en 1783 qu'il le céda au roi Louis XVI. Le prince de Lamballe lui-même s'appela longtemps, presque jusqu'à son mariage, duc de Rambouillet.

présumé par cette pauvre enfant. Le bon vieux prêtre se mit ensuite à réciter les prières des agonisants.

» J'étais absorbé dans cette grande vision de la mort qui m'apparaissait pour la première fois, et certes la plus admirable chose de la terre est une mort chrétienne. Le lieu de la scène était une cabane isolée, où l'on entendait mugir l'aquilon qui venait raffaler jusque dans les flammes de l'âtre, tandis qu'il agitait l'huis rustique et le petit vitrail à compartiments dans sa résille de plomb : il y avait là dedans une pauvre villageoise, qui se mourait sur un lit de serge verte, deux enfants, un prêtre de campagne et une paysanne qui tenait un rameau de buis; mais lorsque la malade ne respira plus, et quand l'homme de Dieu se leva pour dire avec une expression d'autorité surhumaine : « Je vous absous au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : partez, âme chrétienne, et allez rejoindre votre créateur, » il me sembla que les cieux venaient de s'ouvrir, et je m'écriai d'une voix forte : « Ainsi soit-il! » Le curé, qui ne m'avait pas encore aperçu, retourna la tête en me disant : « C'est vous, Monseigneur?.... » — « Oui, mon bon abbé, c'est moi, répondis-je en lui serrant la main : prenez soin de Geneviève : prenez-la chez vous, monsieur le curé, je vous en prie! Je paierai la pension de Geneviève; vous l'emmènerez chez vous; vous allez l'emmener chez vous pour qu'elle ne couche pas toute seule ici, n'est-ce pas? »

» Cet ancien curé de Rouvres, qui est aujourd'hui prieur d'Anet[1], a toujours été le plus simplement charitable et le meilleur des hommes. — « J'accepte volontiers, me dit-il, et sans rétribution d'argent, la » charge d'élever cette pauvre orpheline. L'idée ne m'en serait peut- » être pas venue; mais la Providence a ses intentions qui dirigent nos » opérations, comme dit saint Thomas, et je pense que c'est le bon » Dieu qui vous a fait venir ici précisément pour me recommander » Geneviève au moment de la mort de sa mère, à côté des reliques de » cette sainte femme; car son âme est devant le bon Dieu, Monseigneur, » c'était un ange de vertu. »

» Geneviève me sourit encore une fois à travers un déluge de larmes; elle ne s'étonna point d'apprendre qui j'étais; elle avait toujours su que j'étais un *bourgeois*, et la qualité de prince ne lui paraissait rien de plus.

» Elle aurait voulu rester auprès du corps de sa mère, mais je la fis conduire au presbytère de Rouvres aussitôt que le curé fut parti; car il avait été mandé par un autre malade à l'autre bout de la paroisse. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on put la faire sortir de cette chaumière, où son berceau se trouvait encore auprès du lit de la veuve.

» J'avais dit que *je le voulais* avec une gravité si ferme que la vieille

[1] En 1764, époque vers laquelle on peut placer le petit roman raconté par le prince de Lamballe, le curé de Rouvres était François Touyon, qui mourut le 17 septembre 1766, sans avoir jamais été prieur d'Anet (et de quel prieuré? il n'y en eut jamais à Anet). Son successeur fut Pierre Lamy, qui mourut le 26 janvier 1785, sans avoir davantage changé de résidence.

femme avait pris le parti de m'obéir, et que la jeune fille en était restée saisie. C'est qu'il était survenu dans mon âme une révolution complète; je me trouvais chargé de Geneviève; j'étais devenu subitement un homme, un être puissant par la volonté, et je vous puis assurer qu'à partir de ce moment-là, je n'ai pas eu, depuis l'âge de quatorze ans, une seule pensée d'enfance.

» Lorsque je restai seul et face à face avec le corps de Suzanne, il me fut d'abord impossible de prier; je sentais que j'avais à remplir, avant toute chose, une autre sorte d'obligation plus urgente. « Oh! fus-je dire à cette chair inanimée, à cette figure morte, à ce cœur inerte, à ces entrailles muettes, « oh! soyez en paix! j'aime votre fille, je l'aime votre » enfant! je la respecterai, je l'aimerai comme on aime les anges du » ciel, avec qui vous allez veiller sur elle! Je l'épouserai, lui dis-je avec » l'accent d'une voix si profonde et si mâle que j'en fus surpris moi- » même et que ma propre voix me fit tressaillir, comme si j'avais en- » tendu parler un autre que moi. J'épouserai Geneviève, Geneviève » Galliot, votre fille! je le jure sur la sainte image du Christ que je fais » toucher à vos lèvres..... » Et puis je me sentis le cœur inondé d'attendrissement et dominé par un sentiment de respect; je m'agenouillai sur le bord de la couche mortuaire, je découvris discrètement le corps de la défunte et je pris sa main gercée, sur laquelle j'appliquai religieusement un baiser filial.

» Pauvre Suzanne Faure, veuve Galliot, je vous ai tenu parole, et le nom du mari de votre fille est Louis de Bourbon, prince de Lamballe et de Corentin. »

Tout cela n'est pas bien vraisemblable, je l'avoue, tout cela est même, si vous voulez, absolument contraire à toute vraisemblance; mais comme idylle, ce n'est pas trop mauvais, et j'ai pensé qu'en faveur du style vous me pardonneriez la longueur de la citation. Ce n'est pas terminé d'ailleurs, et je vous dois faire connaître la fin du roman telle que la raconte Mme de Créquy. Je tâcherai d'abréger, mais, je le crains, je serai encore bien long; car je ne veux pas passer sous silence les détails dont la marquise charge son récit pour lui donner un certain air de vérité qui ne peut cependant supporter une sérieuse critique.

Le prince de Lamballe se maria donc avec Geneviève Galliot : le mariage se fit, en secret bien entendu, au Palais-Royal même, chez le duc d'Orléans, par l'abbé Maguire, aumônier de la chapelle du Palais, et le duc de Chartres, le futur beau-frère de Louis de Penthièvre, voulut lui-même être l'un des témoins. Vers quelle époque? en 1765, puisque, suivant Mme de Créquy, ce fut deux ans avant l'union du prince avec Mlle de Carignan. Le prince de Lamballe avait donc alors 18 ans.

Une fois le mariage conclu, le prince ne voulut pas laisser sa jeune femme à Paris. La crainte surtout d'alarmer et d'affliger son père le détermina à établir modestement Geneviève Galliot dans une petite maison de campagne qu'il avait achetée de M. Bouret de Valroche, à Clamart-sous-Meudon. C'était sur la route de Paris au château de Sceaux, où le

duc de Penthièvre faisait une longue résidence; aussi tout alla bien pendant quelque temps : le jeune prince s'arrêtait à Clamart presque tous les jours en allant à Sceaux ou en en revenant, et nul ne se doutait du motif de ses retards parfois un peu prolongés.

Mme de Saint-Paër (c'est le nom que M. de Lamballe avait donné à Geneviève, de la désignation d'un de ses fiefs de la principauté de Lamballe), Mme de Saint-Paër jouissait innocemment de son bonheur. « Mais, ainsi que le fait remarquer Mme de Créquy, comme toutes les choses de ce monde ont été disposées suivant un système d'ordre et d'arrangement général, on pourrait dire, il est dans la nature des choses qu'on n'en saurait intervertir l'ordre providentiel sans en éprouver et faire éprouver du malaise et des chagrins. » La prudence du prince de Lamballe et les devoirs de sa position exigeaient souvent qu'il fût à Paris et à Versailles pendant sept ou huit jours, sans pouvoir venir à Clamart, ou qu'il n'y restât quelquefois que dix minutes. Puis, et c'est là le plus grave, nous avons dit quel était son tempérament ardent et voluptueux : bientôt il se fatigua de la contrainte que lui imposait cette union interlope; l'amour si pur de sa première jeunesse était déjà oublié, et il se jeta dans les plaisirs faciles, avec le même entraînement qui l'avait poussé vers Geneviève Galliot.

Il devint l'hôte le plus assidu des orgies de Mousseaux, et il négligea la douce Geneviève, non plus seulement par devoir, mais par insouciance et par oubli. La jeune femme se trouvait donc obligée de passer des journées interminables dans la solitude; elle gémissait et pleurait sans relâche et sans terme; elle avait déjà l'instinct de son malheur sans en avoir la certitude. Bientôt le doute ne lui fut plus permis; à la suite de ses folies, le prince de Lamballe avait déjà ressenti les premiers symptômes de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Depuis quinze jours, il était retenu au lit, dans l'hôtel de Penthièvre, vraiment malade cette fois, et ne pouvant sortir. Un ami complaisant écrivit à Mme de Saint-Paër une lettre anonyme où il lui faisait connaître l'affreuse vérité. (Tout cela est bien romanesque assurément, mais je ne vous le donne pas comme vrai, je raconte d'après Mme de Créquy). A cette nouvelle, qui ne répondait que trop à ses frayeurs secrètes, la jeune femme perdit la tête : son parti fut bientôt pris, elle avala une forte dose de poison. Ses douleurs devinrent intolérables; elle appela ses gens; son valet de chambre, le seul qui fût au courant de son mariage, accourut chez Mme de Créquy, dont il connaissait l'affection pour le prince de Lamballe. La marquise aussitôt partit pour Clamart, emmenant avec elle son chirurgien. Dès l'abord, celui-ci déclare que Mme de Saint-Paër n'a plus que quelques heures à vivre. Mme de Créquy n'hésite pas; elle repart pour Paris, et deux heures après elle était de retour au chevet de la malade, amenant avec elle qui?... le duc de Penthièvre lui-même. Je laisse encore ici la parole à la marquise elle-même :

« La malade était tombée dans un affaissement narcotique immédiatement après avoir reçu l'absolution.

» — Voici M. le duc de Penthièvre, lui dis-je : il m'a dit en sanglotant : — Comment? la femme de mon fils, de mon cher enfant, mon fils bien-aimé! Allons à Clamart, je veux la voir et la bénir, sa femme.

» — Sa femme!... articula-t-elle avec les lèvres et sans aucun accent de la voix. Mais comme j'étais assurée qu'elle n'était pas encore privée de connaissance, et qu'elle ne serait pas insensible à ces paroles de consolation : — « C'est M. le duc de Penthièvre, lui dis-je encore, il est auprès de vous! »

« Elle ouvrit les yeux; elle regarda sans voir, d'abord; ensuite elle suivit, en soulevant péniblement ses paupières, un rayon de soleil qui faisait scintiller la plaque de diamants que portait M. de Penthièvre. Elle se mit à sourire avec une douceur ineffable, en disant : « Comment... ai-je pu... mériter?... Pardonnez-nous, Monseigneur!... Votre fils!... » C'est tout ce que put dire Geneviève expirante.

» — Mon fils vous avait élue pour sa compagne en présence de Dieu! Puisque l'Eglise a consacré votre union, vous avez reçu la bénédiction du Père universel, de notre père qui est aux cieux; je vous pardonne et vous bénis autant qu'il est en moi; je vous bénis! je vais prier avec vous et pour vous, ma fille!... »

» Elle avait rendu l'âme avant qu'il eût cessé de prier, et d'après la beauté, la candeur et la sérénité de sa figure, on aurait dit que c'était de joie qu'elle était morte.

» Geneviève Galliot est inhumée dans les caveaux de l'église collégiale de Saint-Etienne de Dreux, à côté de la mère de M. le prince de Lamballe, Marie-Thérèse-Félicie d'Est de Modène[1]. »

Vraiment, je ne sais si vous pensez comme moi, mais c'est à regretter que ce récit ne soit qu'une fiction. Non pas que je veuille dire que Geneviève Galliot n'ait jamais existé; j'en doute fort, mais je n'oserais rien affirmer : quant au mariage, hélas! le doute même n'est guère permis; et pourtant, étant donné le caractère du prince de Lamballe, rien ne peut nous étonner de sa part. Reste la légitimation suprême donnée par le duc de Penthièvre à cette union clandestine, oh! pour le coup, c'est là du roman de la plus belle eau, et quelque bonté qu'on s'accorde à reconnaître à ce prince, une telle condescendance, si rapide et si complète, nous semble absolument impossible.

[1] L'auteur ne recule devant aucune hardiesse : il avait déjà osé faire dire au prince de Lamballe que, par ses soins, les corps de Remy Galliot et de Suzanne Faure « avaient été exhumés et ensevelis dans l'église de Dreux, entre » le mausolée de la duchesse Diane et le cénotaphe de Henri II. » Autant d'erreurs que de mots! — Quant à la duchesse de Penthièvre, elle fut d'abord inhumée à Rambouillet, puis, le 26 novembre 1783, ses restes furent transférés dans un caveau de la collégiale de Saint-Etienne de Dreux, en même temps que ceux du comte et de la comtesse de Toulouse et des enfants de la duchesse. Il va sans dire que dans le procès-verbal officiel de la translation, il n'est nullement question de Geneviève Galliot, laquelle d'ailleurs, suivant Mme de Créquy, aurait été inhumée dès 1766 à Dreux, dans un caveau qui n'existait pas, près d'une princesse qui reposait à Rambouillet.

Quoi qu'il en soit, dans aucune histoire d'Anet, nous n'avons rencontré trace de ce souvenir de Mme de Créquy : je le répète, je n'y attache qu'une foi fort médiocre, pour être poli vis-à-vis de la noble marquise; mais ne fût-ce que pour le contredire, il nous a semblé utile de signaler ce récit. Bien des personnes, tout en reconnaissant que ces Mémoires sont apocryphes, croient qu'ils ont été rédigés d'après des notes contemporaines : il est bon de les tenir en garde contre la trop facile croyance qu'elles pourraient accorder à une œuvre de pure imagination.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bellanger (Arsène), architecte, à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Mouton.

Chédieu (Emile), avocat à la cour d'appel de Paris; présenté par MM. Garnier et Merlet.

L'abbé Foucault, professeur à l'Institution Notre-Dame; présenté par MM. l'abbé Robé et Merlet.

Gouttenoire, conseiller de Préfecture, à Chartres; présenté par MM. Ed. Lefèvre et Merlet.

L'abbé Haye, curé de la Gaudaine; présenté par MM. Petrot-Garnier et Merlet.

Hermant, propriétaire, au Nuisement, près de Nonvilliers-Grandhoux; présenté par MM. Laigneau et Merlet.

Ladmiral (Jules), graveur à Paris; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Laigneau, maître-adjoint à l'Ecole Normale primaire de Chartres; présenté par MM. Person et Merlet.

Néel, ancien sous-préfet, à Chartres; présenté par MM. Phil. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Proposition sur une iconographie monumentale lapidaire et sigillographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Ad. Lecocq. (Don de l'auteur.)

Le Manuel d'Epictète, traduit du grec en français, par P.-L.-J. Emile Chédieu. Paris, Hachette, 1847. (Don de l'auteur.)

Congrès des sciences géographiques d'Anvers, 1872. (Don du Congrès.)

Vase funéraire du XVIe siècle trouvé dans l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, faubourg des Epars, à Chartres. (Don de M. Gadde, employé à la Préfecture.)

SÉANCE DU 6 MARS 1873.

Présidence de M. P. Durand. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. P. Durand, Merlet, abbé Olivier, Met-Gaubert, Ludovic de Boisvillette, Appay, Barois, Bost, Caillot, Chavaudret, Famin, abbé Foucault, Gabriel, Gallas, Girouard (Emile), Gilbert-Barrier, Gouttenoire, Granger, docteur Harreaux, Isambert (Michel), Isambert (Stanislas), docteur Juteau, Laigneau (Henri), Laigneau (Emmanuel), Lecocq, docteur Martin, Nancy (Alfred), Sarrut, Voyet père, Yves.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Suit une communication relative à la nomination du président. La question est réservée pour la prochaine séance.

M. Emile Girouard donne la démonstration d'un phénomène électro-magnétique, avec application sur différents appareils. Ces expériences scientifiques obtiennent plein succès et méritent à notre jeune confrère les plus sympathiques encouragements de l'assemblée.

Après une communication sur les diplômes que le Bureau tient toujours à la disposition des sociétaires qui voudraient s'en procurer, il est arrêté, sur la demande d'un de nos collègues, que l'on fera confectionner des cartes particulières

semblables à celles qu'on emploie dans la Société d'Horticulture; ces cartes serviraient à constater l'identité d'un membre et donneraient la facilité d'entrée dans tous les établissements publics.

M. Merlet donne connaissance d'une circulaire envoyée de Blois par la Société du Centre de la France et dont le but est de publier les documents originaux se rattachant aux départements d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire et du Loiret.

M le Vice-Président expose les raisons en vertu desquelles il ne croit pas nécessaire que notre Société coopère à cette association, d'autant plus qu'elle a déjà publié des documents de ce genre et qu'elle espère continuer cette œuvre historique. C'est dans ce sens que M. le Vice-Président est prié de vouloir bien notifier réponse à la Société du Centre de la France.

M. le docteur Harreaux lit ensuite, sur les brouillards secs, un savant et ingénieux mémoire qui est accueilli par d'unanimes applaudissements. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Caillot entretient l'assemblée de la première partie de l'*Histoire de la guerre dans le département*. Cette étude consciencieuse est écoutée et appréciée avec intérêt.

Un membre demande qu'une lettre particulière relatant les atrocités allemandes à Chérisy et écrite en forme d'énergique protestation soit annexée au récit de M. Caillot.

L'assemblée décide le renvoi à la Commission de publication.

Par une lettre en date du 14 février 1873, M. le Ministre désire que les Sociétés savantes de France soient représentées à l'Exposition de Vienne (section de l'Instruction publique). Il est arrêté qu'on enverra le *Cartulaire de Chartres*.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Duchon (Auguste), commissaire priseur honoraire à Paris, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Lœw (Salomon), professeur de mathématiques au collége de Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Barois.

Nancy (Alfred), ingénieur civil à Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, tome VIII. Versailles, E. Aubert, 1870. (Don de la Société.)

Numismatique Gallo-Belge ou Histoire des Morins, des Atrébates et des nations Gallo-Belges en général, par M. Alexandre Hermand. Bruxelles, impr. de Devroye. (Don de M. Hermand fils.)

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XI, 1872. Vendôme, librairie de Mme Mettaye, impr. Lemercier et fils. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, tome V. Toulon, typ. Laurent, 1872. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 3 AVRIL 1873.

Présidence de M. P. Durand. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la derniere réunion est lu et adopté après quelques observations.

Il est décidé que l'on continuera l'abonnement au *Bulletin monumental*. On avait craint la cessation de cet abonnement à cause de la mort de M. de Caumont, fondateur de notre Société.

M. le trésorier fait connaître l'état des recettes et des dépenses de la Société pour l'année 1872.

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires :*

Reliquat actif de l'exercice 1871	6,086 fr.	92 c.
Cotisations de l'année 1872	2,865	»
Intérêts des fonds placés	144	95
Vente de bulletins	204	»
Vente de diplôme	2	»
Vente d'une médaille de la Société	13	»
	9,315	87

2° *Recette extraordinaire :*

Subvention du ministère de l'Instr. publique.	400 fr.	»
Total des recettes.	9,715	87

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,834 fr.	»
Dessins et gravures	273	»
Abonnements et livres	36	»
Fouilles et acquisitions	130	10
Dépenses diverses	134	65
Recouvrement des cotisations à l'extérieur . .	79	80
Appariteur	200	»
Achat de 12 médailles d'argent de la Société .	156	»
Séance générale.	247	50
Remboursement de deux cotisations payées en double par erreur	20	»
	3,111	05

2° *Dépenses extraordinaires :*

Rapports des Maires sur l'invasion allemande.	437	50	1,091	25
Impression de l'*Histoire de Chartres*, de Souchet.	653	75		
Total des dépenses.			4,202	30

BALANCE.

Recettes	9,715 fr.	87 c.
Dépenses	4,202	30
Reliquat actif. . .	5,513	57

Approbation entière est donnée pour l'exposé de cet état financier.

Après quelques observations présentées à propos de la venue prochaine de M. Legouvé pour la séance publique annuelle, l'assemblée décide le maintien de la date du 15 mai.

Vient ensuite la question de la Présidence.

Diverses observations sont fournies par plusieurs membres sur le mode le plus acceptable pour cette nomination. Après délibération, l'assemblée arrête que l'élection du président aura lieu, comme par le passé, au mois de juin prochain. Il en sera donné avis aux sociétaires par la voie des journaux. A cette même époque de juin aura lieu le renouvellement de la Commission de publication.

M. Emile Girouard se livre à quelques expériences scientifiques sur le siphon intermittent, sur les causes d'affaiblissement dans les piles et expose les moyens de remédier à cet affaiblissement. Une note explicative sera jointe, comme démonstration, au présent procès-verbal.

Le siphon intermittent que la Société a eu sous les yeux est un appareil non pas destiné à transvaser les liquides, mais au contraire à les élever. Il se compose d'une branche ascendante munie d'un robinet à sa partie supérieure, d'une branche transversale qui en a deux en son milieu, l'une en haut pour livrer passage à l'air, l'autre en bas pour laisser écouler l'eau élevée; enfin d'une branche descendante portant un robinet à la jonction avec la précédente. En vertu de la pesanteur atmosphérique, *du rapport et de la différence de longueur* des branches de l'instrument, on peut, en manœuvrant les robinets, distraire de la colonne liquide élevée une certaine quantité d'eau, sans pour cela empêcher l'appareil de fonctionner sans être amorcé de nouveau. Mais il ne faudrait pas croire que ce siphon pût être employé dans la pratique, car son produit utile est trop faible comparativement à la quantité d'eau écoulée; cependant comme instrument de démonstration il trouverait avantageusement sa place dans tous les cabinets de physique.

Quant à la question des piles qui devait être traitée dans cette séance, ce sera le sujet d'un mémoire qui doit être lu dans une prochaine réunion. Je dirai seulement quelques mots sur les avantages sérieux que l'on peut retirer de la pile Daniel modifiée à ma façon.

L'addition de l'alcool employé, comme je l'ai démontré, a la propriété : 1° de faire précipiter le sulfate de zinc au fur et à mesure de sa formation; 2° d'empêcher le mélange des liquides ; 3° de supprimer le dépôt du cuivre sur le zinc; 4° d'entretenir à saturation la solution de sulfate de cuivre; 5° d'éviter l'incrustation des vases poreux; 6° d'être d'une constance parfaite, etc.

Des expériences vont être faites en grand dans plusieurs établissements, afin de déterminer au juste l'économie de cette pile, la seule qui jouisse d'une constance véritable et de longue durée.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un travail de M. Lecocq intitulé : *Une Curiosité chartraine du XVe siècle.*

« Notre but, aujourd'hui, est d'appeler l'attention de la Société Archéologique sur un antique engin de guerre, fondu à Chartres, et portant le millésime de 1478. C'est une pièce d'artillerie, un canon découvert, en 1857, par M. Salzmann, dans l'île de Rhodes, sur les remparts de la ville où, en compagnie d'une trentaine d'autres, tous datant des XVe et XVIe siècles, c'est-à-dire des premiers âges de l'invention des bouches à feu en Europe, il gisait oublié ou dédaigné. Au nombre de ces engins un seul se faisait remarquer comme n'étant pas d'origine française. Notre gouvernement, ayant été avisé de cette découverte, s'empressa de faire demander au Sultan l'autorisation de les acquérir, dans l'intention de compléter la collection du Musée d'artillerie de Paris. Le Sultan offrit, avec gracieuseté, de les livrer toutes gratuitement, mais, parmi ces pièces au nombre de trente, une douzaine en bronze seulement furent choisies et transportées à Paris, en 1862 [1].

» Dans une visite que nous fîmes, vers cette époque, au Musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, nous eûmes lieu de remarquer que la plus ancienne de ces curieuses machines de guerre, venant de l'île de Rhodes, datait de 1404, et était d'origine Germanique ; elle porte, gravée en lettres gothiques et en langue allemande, cette inscription tout à la fois pittoresque et menaçante :

[1] Voy. *Moniteur Universel* du 11 juin 1862, p. 839.

Je me nomme Catherine : méfie-toi de mon contenu : Je punis l'injustice : George Endarfer me fondit.

» Elle est du poids de 4,497 kilogrammes ; son calibre est de 0ᵐ 390 millimètres.

» Celle qui la suit, dans l'ordre chronologique, est de 1478 ; elle piqua vivement mon attention, lorsque je lus, sur la tranche de cette bouche à feu, la légende suivante, tracée en caractères gothiques, mis en relief, sur deux lignes, et en français :

Mil iiijᵉ. lxxviij. du comādemēt Loys p la grace de dieu Roy de frācē XIᵉ de ce non. | me feist fē A Chartres Jehan Chollet chlr Mᵉ de lartillr dud. seignr[1].

» Cette pièce, qui est en bronze, porte 2 mètres 24 cent. de longueur ; son calibre est de 0ᵐ 245 millimètres, et elle a d'épaisseur, à la bouche, 0ᵐ 75 millimètres ; son poids est de 1,603 kilogrammes. Ce canon porte des tourillons de 180 millimètres de diamètre (ce qui était une récente innovation, car la pièce précédente n'en porte pas), mais elle n'a ni anses, ni bouton de culasse. Son ensemble présente la forme des bombardes en fer du commencement du XVᵉ siècle, c'est-à-dire que la volée est formée de quatre zones, divisées par des anneaux moulurés en saillie ; la première douve de la volée est ornée d'un écusson, en relief, portant les armes de France, *trois fleurs de lys*, et surmonté de la couronne royale ; la quatrième douve, près de la culasse et joignant la lumière, est décorée d'une magnifique rose avec branche et feuilles, le tout en relief et d'un bon style d'ornementation.

» Si, dans l'origine, l'artillerie ne fut d'abord considérée que comme un utile auxiliaire aux belligérants, elle est devenue maintenant, plus que jamais, indispensable au succès des batailles ; sous Napoléon Iᵉʳ, on disposait de quatre pièces d'artillerie, au moins, par mille combattants, aujourd'hui, l'on affirme que ce nombre est insuffisant. Louis XI, dit Commines « estoit » bien garni d'artillerie, mieux que jamais roy de France. » Aussi, c'est à partir du règne de ce roi, provoqué par son rival,

[1] 1478. Du commandement, Loys par la grâce de Dieu, roy de France, onzième de ce nom, me feist faire à Chartres Jehan Chollet, chevalier, maître de l'artillerie dudit seigneur.

Charles le Téméraire, que se forma un corps unique et redouté d'artilleurs qui, antérieurement à cette époque, était placé sous la direction de quatre chefs, portant le titre de *Maîtres de l'Artillerie*; le premier résidait au Louvre, à Paris; le deuxième, à Melun; le troisième, à Montargis et le quatrième à Rouen [1]. Ce fut donc ce souverain qui, en 1479, réunit le premier ces divisions, sous l'autorité d'un chef unique, qui fut appelé *Grand-Maistre de l'Artillerie.* D'Expilly, dans sa liste chronologique des Officiers-Supérieurs, Grands-Maistres de l'Artillerie, nous indique, au numéro XI, que Jean Chollet, seigneur de la Choletière, fut nommé à ce poste éminent, le 7 décembre 1477, et qu'il décéda, le 17 septembre 1479 [2]; assertion qui vient confirmer le nom inscrit sur la tranche de notre canon Chartrain.

» Plusieurs questions se présentent, tout d'abord, à l'esprit du lecteur, au sujet de ce canon : 1° Par quelle suite de circonstances s'est-il trouvé transporté de Chartres dans l'île de Rhodes ; 2° S'il est facile d'expliquer l'écusson royal qui le décore, comment interpréter, d'une manière plausible, la présence de la rose qui orne la lumière de cet engin de guerre? Nous allons tâcher d'élucider ces deux questions historico-archéologiques.

» Ce fut au XIIe siècle que le provençal, Gérard de Martigue, créa en Palestine l'ordre des Chevaliers religieux appelés, d'abord, *Frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, lesquels, en 1291, furent chassés de la Terre-Sainte. Cet ordre, qui s'accrut bientôt d'un grand nombre de gentilshommes désireux de combattre les infidèles et de protéger leurs coreligionnaires établis en Orient, ravit, à cet effet, à l'empire Grec, en l'année 1310, l'île de Rhodes. Après s'être bien fortifiés dans cette résidence qu'ils occupèrent l'espace de plus de deux siècles, les Chevaliers accomplirent de brillants faits d'armes, pour la défense des Chrétiens de cette contrée et la destruction de l'Islamisme, aussi devinrent-ils la terreur des Turcs et des pirates d'Afrique. Déjà, en 1480, Pierre d'Aubusson, français de nation et grand-maître de l'Ordre, avait soutenu un siége mémorable.

[1] Voy. *Esquisses histor. des armées françaises*, par J. Ambert (Saumur, Degouy, 1837), in-8°, t. II, p. 103.

[2] Chéruel dans son *Dict. des Institutions de la France*, 2e édit., t. I, p. 103, indique « Jean Cholet, seigneur de Dangeau, mort en 1479. »

Les Mahométans ayant ensuite obtenu divers avantages, les Chevaliers de Rhodes se virent contraints d'avoir recours aux Souverains catholiques d'Occident, afin d'en obtenir des combattants, de l'artillerie ou des munitions, qui les missent en mesure de repousser l'ennemi commun, dont le but avait été d'envahir, à diverses reprises, l'île de Rhodes; mais les guerres de Louis XI, dans le nord de la France, ainsi que, plus tard, celles de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier entreprises en Italie, empêchèrent souvent de répondre aux sollicitations des Chevaliers. Enfin, en 1521, Soliman II, dit le *Magnifique*, mit le siége devant Rhodes, après avoir réuni 200,000 Turcs, qui s'y rendirent successivement, et 400 voiles de marine. Les Chevaliers, de leur côté, ne comptaient que six cents de leurs membres assistés de 5,000 soldats de diverses nations; la place, à la suite de divers assauts et d'une défense désespérée, fut contrainte de se rendre, malgré sa nombreuse artillerie, le jour de Noël 25 décembre 1522. André d'Amaral, chancelier de l'Ordre, fut accusé d'avoir livré, par trahison, cette ville de guerre réputée imprenable, aussi fut-il décapité. C'est Philippe de Villiers de l'Ile-Adam, gentilhomme français et grand-maître de l'Ordre, qui, secondé par Martinengue, ingénieur italien, dirigea les travaux de défense du siége, dans lequel auraient péri 40,000 Turcs, soit tués par les assiégés, soit morts par suite de fatigues ou de maladies. Le pape Adrien VI accorda, comme refuge aux Chevaliers de Rhodes, la ville de Viterbe, où ils demeurèrent jusqu'en 1530, date à laquelle Charles-Quint leur fit don de l'île de Malte où ils vinrent alors s'établir.

» Il est, selon nous, facile d'admettre que Louis XI a pu ordonner de fondre ce canon Chartrain, pour en faire don aux Chevaliers de Rhodes, défenseurs-nés de la Terre-Sainte, et qui étaient continuellement en guerre, ou, du moins, sur la défensive, pour conserver leur île et leur métropole si enviée des Musulmans; cette idée nous fut inspirée par l'aspect de la magnifique rose qui orne la lumière du canon dont il s'agit. Cette idée ne paraîtra peut-être que spécieuse ou subtile. Cependant ce nom de Rhodes, Ρόδος (grande île de la Turquie d'Asie), dérivé de l'expression grecque ῥόδον, rose [1], serait dû à

[1] Chacun connaît le *Rhodia* des pharmaciens, le *Rhodium* des chimistes et le *Rhododendron* des botanistes.

la grande quantité de rosiers qui croissent, sans culture, sur son territoire. Les numismates, ainsi que les iconologistes, savent bien que, sur les médailles grecques, qui furent frappées dans cette île, l'emblême de Rhodes est figuré par une rose, d'un côté, et, de l'autre, par la figure du soleil. Il semblerait donc que cette magnifique rose, qui s'épanouit en relief près de la lumière de ce canon, dut, en même temps que l'ouverture ou lumière, reproduire la double allégorie des numismates, savoir : la lumière, le *Soleil;* la rose, le nom de *Rhodes* [1] ; ceci ressemblerait à une sorte de rébus mythologique. Si l'on admet cette supposition, il devient évident que cet engin serait un don fait par Louis XI (monarque pieux) aux chevaliers de Rhodes. Ce canon ne dut être transporté à Rhodes qu'entre l'année 1478, époque de sa fonte, et l'année 1522, date du dernier siége et de l'évacuation de l'île par les Chevaliers.

» Le lieu de fabrication de cette œuvre de fonte Chartraine nous est presque révélé dans un ouvrage intitulé: *La Chronique scandaleuse*, de Jehan de Troyes [2], lequel s'exprime de la sorte : « Au mois de décembre, audit an (1477), le roy, pour » tousjours accroistre son artillerie, voulut et ordonna estre » faites douze grosses bombardes de fonte de métal et moult » grande longueur et grosseur, et voullut icelles estre faites, » c'est à sçavoir: trois à Orléans, trois à Tours et trois à » Amiens, et, durant ledit temps, fit faire bien grande quan- » tité de boules de fer ès forges estants ès bois près Creil. » Si aucune indication formelle n'est fournie par Jehan de Troyes, au sujet de l'autre ville où durent être coulées les trois autres pièces d'artillerie, devant compléter la douzaine commandée par Louis XI, le canon que nous venons de décrire, et qui s'accorde si bien, par son inscription, avec la date fournie par le chroniqueur, ne doit, selon nous, laisser douter aucunement, que Chartres n'ait été cette ville innommée; d'ailleurs, notre cité, en réputation de piété et si aimée de ce roi dévot autant que singulier, lequel se plaisait, dans ses fréquents pèlerinages, à parcourir tout son royaume pour y prier ses patronnes de prédilection, notre ville, dis-je, était une de ses préférées (ainsi que nous le démontrerons, dans un prochain article sur les

[1] Voy. *Dict. mytholog.*, VERBO Rhodes et Soleil.
[2] Édit. du *Panthéon litt.*, p. 335.

Mesnagiers d'Arras). Il y fit, en effet, pendant le cours de son règne, dix voyages, et offrit de riches présents à la Vierge de Chartres.

» Un autre motif particulier devait, ce semble, porter le *Maistre de l'Artillerie* à choisir notre cité pour réaliser l'intention du monarque : à cette époque, en effet, notre ville comptait, au nombre de ses enfants, un illustre fondeur ; c'était notre concitoyen, Jehan Le Maçon [1], qui est signalé, en 1489, comme exerçant, depuis longues années, son industrie dans notre cité où il possédait une habitation et un atelier. Cet artiste, d'ailleurs si renommé, fondit dans notre ville, en 1498, pour l'église cathédrale de Chartres, les célèbres cloches *Marie* et *Gabrielle*. Il se rendit, ensuite, à Rouen, en 1501, pour y produire le chef-d'œuvre campanaire *Georges d'Amboise*.

» On peut juger, d'après la description ci-dessus, que cette œuvre de fonte du XVe siècle est curieuse, à plus d'un titre, tant par sa forme que par son poids et son inscription. Elle est actuellement déposée dans la première Cour du nouveau Musée d'artillerie, installé dans l'Hôtel des Invalides, à Paris.

» Après avoir échoué, dans une première visite faite à M. Penguilly-L'haridon, alors conservateur du Musée, duquel nous voulions obtenir, pour notre ville, un estampage, en papier, de l'inscription de ce canon Chartrain, nous fûmes plus heureux, dans la suite, car ayant exprimé ce même désir à l'un de nos collègues de la Société archéologique, M. Gobineau de Montluisant, alors directeur de l'atelier des travaux de précision pour l'artillerie, établi au Musée de Saint-Thomas d'Aquin, notre confrère accueillit favorablement notre demande, et fit généreusement exécuter, en 1869, en même temps que le moulage de l'inscription, les autres moulages figurant l'écusson royal et la rose de la culasse, qui ornent cette bouche à feu ; à l'occasion de ce gracieux envoi, il voulut bien adresser également, à titre de don, ces trois mêmes estampages en plâtre, pour être conservés dans le Musée de notre Société archéologique. On les vit figurer à l'Exposition rétrospective qui eut lieu en 1869, dans notre ville. Ils furent inscrits, mais d'une manière trop laconique,

[1] Voy. *Notice sur Jehan Le Maçon, fondeur Chartrain*, dans le t. IV, p. 129, des *Mém. de la Société archéol. d'Eure-et-Loir*, où nous avons esquissé une biographie sur cet artiste fondeur.

au Catalogue, sous le n° 571, ainsi que dans nos Procès-verbaux, t. IV, p. 223. Une petite note historique fournie par nous, touchant cette curiosité, ne fut pas reproduite alors, par suite d'oubli, peut-être; c'est afin de le réparer et de fixer l'attention de nos concitoyens sur cette œuvre industrielle et archéologique, que nous avons cru devoir écrire cette notice, pour la mettre, ainsi que ces estampages, sous les yeux de la Société. Il serait à souhaiter que ces moulages en plâtre fussent reproduits en cuivre par la galvanoplastie, ce serait un moyen peu dispendieux, mais assuré, de conserver indéfiniment ces curieux spécimens; ils aideraient aussi à orner et à compléter la Salle des armures du Musée de Chartres, où leur place semble marquée, et où, par conséquent, ils se laissent désirer et font défaut. »

M. Caillot lit la deuxième partie de l'*Histoire de la guerre dans le département.*

La prochaine séance se tiendra le jeudi 1er mai, ou bien en cas d'obstacle, elle sera reportée au jeudi 8 suivant.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Heurtault, maître de pension, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Vallet de Lubriat (Stanislas), à Chartres, présenté par MM. Alb. Marchand et Phil. Bellier de la Chavignerie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 1869-1872.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome II, 2e livraison.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, tome V. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome XI, 3e et 4e livraisons.

SÉANCE DU 8 MAI 1873.

Présidence de M. P. DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Sont présents : MM. P. Durand, Merlet, Harreaux, Met-Gaubert, de Bertheville, Bost, Boisseau, Caillot, Chavaudret fils, abbé Foucault, Gabriel, Girouard (Emile), Goultenoire, abbé Hénault, Heurtault, Isambert (Stanislas), Laigneau (Henri), Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Morin (A. S.), Néel (E.), Person, abbé Pouclée, Sarrut, Silvy, Yves.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

L'assemblée exprime de justes regrets sur la mort d'un de nos confrères, M. Henri Parfait, sculpteur des plus distingués de la ville de Chartres.

M. le Président rappelle que la séance publique annuelle de la Société se tiendra *le jeudi* 15 *mai, à une heure précise*, dans la salle Sainte-Foi, sous la présidence de M. le Préfet. M. E. Legouvé, membre de l'Académie française, fera, à cette séance, une conférence sur *les fils d'aujourd'hui*.

L'assemblée décide qu'aura lieu, le premier jeudi de juin, l'élection du Président, et qu'il sera procédé, le même jour, au renouvellement de la Commission de publication. Des lettres particulières seront envoyées, à ce sujet, à chacun des membres de la Société.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. C. Marcille relativement à l'empreinte d'un médaillon de Ph. Desportes; le coût de ce travail irait à 50 fr. La ville possédant un médaillon identique, l'assemblée estime qu'il n'y a pas nécessité de se livrer à une pareille dépense; néanmoins, M. Merlet se charge d'envoyer une lettre de remerciements à M. Marcille.

M. P. Durand lit une notice sur un sarcophage trouvé à Salone. Est-ce un sarcophage chrétien ou païen? C'est ce que cherche à démontrer l'auteur de cette notice fort intéressante et qui reçoit le meilleur accueil.

M. l'abbé Hénault donne lecture d'une étude savante, au point de vue artistique, et très-consciencieuse, comme travail, sur les statues du portail royal de la cathédrale.

Le secrétaire lit ensuite le mémoire de M. le docteur Harreaux sur les origines de la langue française. Quelques observations sont échangées au sujet de cette œuvre sérieuse, entre MM. Merlet, Morin, Lecocq et l'auteur du mémoire. M. Morin transmet un renseignement curieux qu'il puise dans le Dictionnaire étymologique de la langue française de Brachet. Ce linguiste fait ainsi le dénombrement des mots classés par origines :

Elément latin, mots primitifs.		3,800
—	germanique	420
—	grec	20
—	celtique	20
	En tout	4,260 mots

d'origine populaire, non compris les mots de formation scientifique.

Voici, du reste, le résumé de l'opinion de Brachet à ce sujet : Tandis que le fond de la nation française est de race celtique, la langue française n'a conservé qu'un nombre insignifiant de mots qui puissent être ramenés à une origine gauloise.

L'assemblée décide le renvoi à la Commission de publication des mémoires dont il vient d'être donné lecture.

Un membre propose l'achat du livre de M. G. de Cassagnac sur les origines de la langue française dont M. le docteur Harreaux a fait une analyse si instructive. — L'assemblée charge le Bureau de prendre une détermination à cet égard.

La séance est terminée par l'audition d'une pièce de vers intitulée : *Pensées, au jour de la Résurrection*, par M. Blay, instituteur à Pontgouin.

Le Christ a triomphé ! La cloche au loin vibrante,
Joyeuse, l'a redit du haut des temples saints ;
Le Christ a triomphé ! C'est l'heure, âme souffrante,
De te régénérer par des pensers divins.

Ecarte du sépulcre où tu gémis captive
La pierre qui t'oppresse et, devant ta beauté,
Que l'ange de la mort qui te garde inactive
Troublé de ton éclat s'envole épouvanté !

Le Christ a triomphé ! Dissipant le nuage,
Suaire qu'à la face au temps sombre il se met,
Le soleil, comme Dieu, découvre son visage
Et la neige avec bruit roule du blanc sommet.

L'air apporte la vie à la froide nature ;
La sève gonfle l'herbe et monte dans les blés ;
Ne pourrais-tu donc seule, ô faible créature,
Réveiller tes esprits par le doute accablés ?

Comme Lazare, sors des abîmes de l'ombre :
Tes yeux, amis du jour, s'usent dans les tombeaux ;
S'ils dissolvaient, brûlants, en des larmes sans nombre,
La glace qui les couvre, ils renaîtraient si beaux !

Regarde : l'Orient s'empourpre de lumière !
Salue et fais aussi la résurrection ;
Entre d'un pas hardi dans cette autre carrière,
Où le repos est lâche, où grande est l'action.

Le laboureur s'émeut quand la campagne est verte :
Devinant la moisson aux promesses du ciel,
Il est vaillant ; à lui la plaine recouverte,
Les rivières de lait et les sources de miel.

Comme au Christ, une croix a meurtri nos épaules ;
La lance s'est levée et nous a mutilés ;
Le Christ est dans la gloire et, par delà les pôles,
Aux portes de l'Eden attend les exilés.

Mais point de paradis sans luttes obstinées,
Point d'immortalité si vous n'êtes vainqueur ;
Avant de partager les belles destinées,
Oh ! souvent les sanglots vous briseront le cœur !

Souvent s'inclinera, battu par la tempête,
Votre front emperlé de sueur et de sang ;
Mais Pâque a refleuri, Pâque, l'auguste fête,
A l'homme de combat rend un souffle puissant.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Puisque l'heure est propice, emportez-moi, mes ailes,
Dans un élan suprême, en un monde nouveau !
O Christ, dont la pitié suit nos transes mortelles,
De nos regards éteints rallume le flambeau,

Car, devant le séjour illuminé d'étoiles,
La nue incessamment court dans l'espace bleu,
Et pour voir et vous suivre au travers de ses voiles,
Il nous faut l'œil de l'aigle, ô purs soleils de Dieu!

Traduit de Kondratowicz, poëte lithuanien.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Durand (Emile), vicaire de la cathédrale de Chartres; présenté par MM. l'abbé Duteyeul et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Portail de l'Hôtel-Dieu de Nogent-le-Rotrou; photographie. (Don de M. Gallas.)

Petite Monographie de la cathédrale de Chartres et des églises de la même ville, par l'abbé Bulteau. Cambrai, 1872. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société archéologique de Sens. Imp. de Duchemin. (Envoi de la Société.)

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, année 1872. Tours, imp. de Ladevèze. (Envoi de la Société.)

Annuaire d'Eure-et-Loir pour l'année 1873, par M. E. Lefèvre. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société des Antiquaires, tome XXXIII. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, trois livraisons, 1872. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome XII. (Envoi de la Société.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 MAI 1873.

Présidence de M. le comte DE PERTHUIS, Préfet d'Eure-et-Loir.

Le jeudi 15 mai 1873, à la salle Sainte-Foi, se tenait la séance générale annuelle de notre Société. M. le Préfet la présidait, assisté de M. le général Nitot et de M. Delacroix, maire de Chartres. Au bureau avaient aussi pris place M. Ernest Legouvé, de l'Académie française, MM. Merlet, vice-président, Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

La séance s'est ouverte à une heure et demie par un compte-rendu de M. Merlet, vice-président.

« MESDAMES ET MESSIEURS,

» Une des tâches les plus ingrates assurément est celle de faire un compte-rendu, et malheureusement pour moi je semble, vis-à-vis de vous, être condamné aux comptes-rendus à perpétuité. Deux choses cependant me consolent : la satisfaction de pouvoir chaque année constater les progrès toujours croissants de notre institution, et la faculté d'être aussi court que possible.

» Au milieu de nos préoccupations du présent, de nos incertitudes sur l'avenir, il est vraiment merveilleux de voir combien s'est développé, je n'oserais pas dire chez tous, mais du moins chez beaucoup, le goût des choses du passé, l'amour des jouissances de l'esprit. Il semble qu'on se rattache avec plus d'ardeur à tout ce qui peut faire oublier, ne fût-ce que pour un instant, les inquiétudes du moment présent, et qu'en étudiant l'histoire des siècles qui nous ont précédés, on cherche à trouver une ligne sûre de conduite dans les événements que nous réserve l'avenir. Aussi jamais notre Société n'a été plus prospère; le nombre de nos auditeurs a plus que doublé, nos travailleurs se sont multipliés, et si le total effectif de nos membres est resté à peu près stationnaire, nous pouvons dire hardiment que nos sociétaires actifs n'ont jamais été si nombreux. C'est là assurément un symptôme consolant; c'est un puissant encouragement pour ceux qui se sont dévoués à

l'œuvre de propager dans notre département le goût des études sérieuses, l'amour du beau et de l'honnête.

» Malheureusement nous nous trouvons trop impuissants; nous ne nous adressons pas assez au grand nombre. Notre titre de Société savante épouvante peut-être, et l'on s'imagine, bien à tort, que nous ne nous occupons que de coutumes surannées, que de grimoires indéchiffrables. Nous voudrions devenir plus populaires : ce n'est pas au point de vue de notre utilité personnelle que nous chercherions à faire de la propagande; nos finances, grâce à votre dévouement, nos chers confrères, sont dans un état assez satisfaisant pour que nous n'ayons rien à souhaiter de ce côté; mais le bien que nous éprouvons, l'apaisement qui se fait dans nos esprits, la concorde qui règne entre nous, nous désirerions en faire jouir beaucoup d'autres qui ne sont pas venus à nous. Les pures jouissances que vous allez éprouver en entendant un des princes de notre éloquence française, les saines pensées que vous allez puiser dans sa causerie, nous voudrions les multiplier davantage. Pour cela, permettez-nous de nous adresser à vous qui n'êtes pas encore des nôtres; par vous permettez-nous de nous adresser à vos amis absents, et nous vous dirons : Joignez vos efforts aux nôtres; donnez-nous votre adhésion; recueillez-nous de nouveaux confrères, et en nous unissant, nous arriverons à des résultats plus sérieux. Ce ne sera plus seulement alors un public restreint que nous convoquerons, nous ferons appel à tous, et, comme il y a quelques années, dans nos cours publics, nous pourrons offrir au travailleur le moyen de s'instruire et de se récréer avec nous.

» Me voilà bien loin de mon compte-rendu; mais c'est votre propre cause que je plaide, bien plus encore que la nôtre. Demandez à tous ceux qui ont travaillé pour nous cette année; demandez à tous ceux qui les ont entendus, si les trop courts moments passés à nos séances ne comptent pas pour eux parmi les heures les plus agréablement dépensées : je n'en veux d'autre preuve que leur empressement à se rendre à nos réunions mensuelles. Et comment pourrait-il en être autrement? Nous ne sommes peut-être pas si ennuyeux que nous en avons l'air. Nous nous occupons certainement d'abord de questions d'archéologie, et MM. Paul Durand, Lecocq, l'abbé Hénault et autres nous ont fait à ce sujet des communications

pleines de savoir et d'intérêt : nous abordons la science ; nous nous tenons au courant de ses progrès, nous suivons ses expériences nouvelles, et nous avons tous applaudi aux découvertes encore imparfaites, mais si ingénieuses d'un de nos plus jeunes confrères, M. Emile Girouard ; aux mémoires si savants et en même temps si littéraires de M. le docteur Harreaux. Mais nous savons aussi nous délasser de ces travaux sérieux, et dans la même séance où l'on écoute curieusement une dissertation sur l'interprétation des statues de la cathédrale, ou une communication sur le siphon intermittent, on entend également un récit historique sur les anciennes légendes de notre cité ou une pièce de vers de MM. Blay ou Joliet. Nous n'oublions pas les beaux-arts, et beaucoup d'entre vous se sont félicités d'avoir pu admirer cette petite exposition rétrospective des tableaux de Prévost et de Cochereau, deux artistes dunois, dont un de nos confrères, M. Cam. Marcille, est parvenu à reconstituer l'œuvre, en même temps qu'il leur consacrait une notice qui ne sera pas la moins intéressante de nos Mémoires.

» Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, grâce à l'appel fait à toutes les bonnes volontés, nos études sont aussi variées que possible, et ce n'est pas d'elles assurément qu'on pourrait dire :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

» Je vous montrerais bien encore que, suivant un autre adage, notre Société a su mêler l'utile à l'agréable, *miscuit utile dulci* ; mais je me suis promis d'être court, et je ne veux pas abuser de votre patiente attention. Laissez-moi cependant insister et vous répéter en finissant : Nous croyons avoir déjà beaucoup fait ; nous sommes arrivés pour nous à un résultat qui comble nos espérances : aujourd'hui c'est pour vous que nous voudrions faire davantage, et pour cela votre concours à tous nous est indispensable. Venez à nous sans plus tarder ; doublez nos ressources, et nous doublerons vos plaisirs. »

La parole est donnée ensuite à M. Legouvé. Le sujet de la conférence devait être *les fils d'aujourd'hui*. M. Legouvé dépeint avec franchise les vices de la société ; il indique aux diverses classes leurs devoirs, et ses leçons charment jusqu'à ceux dont il signale les travers et les défauts.

Il distingue trois catégories : les fils de paysans, les fils d'ou-

vriers et les fils des riches. Chez le paysan, dit-il, il y a de solides qualités, la constance au travail, l'esprit d'ordre et d'économie, le dédain de la mort; mais le cœur est encore à former. Les affections de famille n'ont rien de tendre ni de délicat. Le paysan aime la terre, il la convoite, il s'y attache avec amour. Cet attachement produit souvent chez lui l'égoïsme. Quand le père devient vieux et infirme, il se dessaisit de ses biens en faveur de ses enfants, moyennant une rente viagère qui est presque toujours mal servie, et il n'est payé que d'ingratitude; on lui fait durement sentir qu'il est importun, on lui refuse les soins et même le nécessaire.

Une des causes de cette insensibilité, c'est que le paysan vit *seul;* il ne sent pas assez le contact de ses semblables, il est étranger aux doux épanchements qui ennoblissent l'âme et élèvent le cœur.

L'orateur indique les remèdes. C'est d'abord l'instruction qui doit être *obligatoire.* On a objecté que ce serait porter atteinte à l'autorité paternelle. On ne croit pas blesser cette autorité quand on enlève un fils à sa famille pour en faire un soldat, pour l'exposer à la mort sur les champs de bataille; et l'on serait plus scrupuleux quand il s'agit d'arracher les fils à la lèpre de l'ignorance ! — Non, la société alors remplit un devoir sacré.

Il demande, ensuite, le développement du sentiment religieux. Il y a, sans doute, des matérialistes honnêtes; mais une société athée est impossible. Ici, avec un sentiment élevé et convaincu, l'orateur flétrit énergiquement les malheureux qui font profession de matérialisme ou d'athéisme et il ajoute, aux applaudissements de toute l'assemblée : le plus doux nom de la langue est celui de père, et c'est aussi le plus doux des titres dont on salue la Divinité.

Enfin, il faudrait introduire l'esprit de corps, faire participer le paysan à la vie commune. Les réunions publiques, dans l'opinion de M. Legouvé, malgré le mal qu'on en a dit, les spectacles ont une influence moralisante. Les sociétés musicales établissent des relations amicales, excitent une généreuse émulation, font naître la fraternité.

Les fils d'ouvriers, à ce dernier point de vue, sont mieux partagés; ils sont mêlés au courant des idées et s'associent aux sentiments de la nation. Ils ont de nombreux moyens de s'instruire : les cours publics, les lectures en commun, les conver-

sations. Mais souvent, chez eux, l'esprit d'indépendance est porté jusqu'à l'indiscipline et à la révolte. L'instruction qu'ils reçoivent leur permet de s'élever au-dessus de la condition de leurs parents pour lesquels ils conçoivent du dédain. On voit des fils d'ouvriers parvenus à de bonnes positions et qui rougissent de leurs humbles parents dont la rudesse et la mise plébéienne sont pour eux des témoins fâcheux de leur basse origine. Il faudrait un cours de *piété filiale*, ayant surtout pour but d'inculquer aux fils cette idée que ce qu'ils ont acquis, ils ne le doivent qu'aux efforts et aux sacrifices de leurs parents.

L'orateur, noblement inspiré, lit à ce sujet un épisode concernant *Villeneuve et son fils*. C'est un morceau de littérature achevé, émouvant, dramatique. M. Legouvé l'a dit avec tant d'âme que l'assistance l'a acclamé avec enthousiasme.

De même que chaque contrée a sa flore particulière, chaque partie de la société a ses vices propres.

Dans les fils des riches, on constate, avec peine, l'impatience du conseil, la révolte contre la hiérarchie. Le culte du *confort* a produit la mollesse, l'oisiveté; on s'habitue à une foule de superfluités, et l'on s'en fait une nécessité. Comme on ne comprend plus l'existence sans les délices d'un luxe effréné, on est dévoré de l'amour du gain, et la cupidité fait taire les sentiments généreux. Un des remèdes les plus puissants, selon l'orateur, ce sera *le service militaire obligatoire*, qui marchera de pair avec *l'instruction obligatoire*. Le fils du riche, obligé de passer un an sous les drapeaux, vivra sur le pied d'égalité avec le fils du pauvre, s'exercera aux fatigues, subira les lois de la discipline, désapprendra la vie molle et oisive qui l'aurait énervé, et il s'établira des liens de confraternité entre les diverses classes.

En terminant, l'orateur passe à des considérations sur l'état de la France. Il y a, dit-il, un ennemi plus terrible que les Prussiens, c'est la *haine* qui nous divise. Les partis s'injurient, se calomnient avec acharnement; chacun accuse les autres de vouloir la ruine du pays. S'ils disaient vrai, c'en serait fait de la France; et ces violentes récriminations ne peuvent que la déconsidérer aux yeux de l'Europe. Faites donc taire ces haines antipatriotiques; vous aimez la France, ne traitez pas en ennemis ceux qui, l'aimant autant que vous, veulent la servir autrement que vous. Ah! plutôt soyons justes les uns envers les

autres; en obéissant aux préceptes de la loi évangélique, aimons-nous les uns les autres. Tous, rappelons-nous que ce qui conduit au bien conduit à Dieu, et que tout ce qui conduit à Dieu conduit au bien. Que l'amour du bien public réunisse tous les cœurs; que tous les Français, marchant à rangs serrés sous le même drapeau, travaillent énergiquement et persévéramment à fonder l'accord de l'ordre et de la liberté.....

Ce chaleureux appel à la concorde a été accueilli par de vifs, d'unanimes applaudissements partis de chaque côté des deux salles si amplement garnies.

M. le Préfet s'empresse d'adresser quelques mots à l'éminent orateur qui nous a tenus si puissamment sous le charme d'une parole émue, patriotique, facile et élégante. Il croit être l'interprète des sentiments de l'auditoire entier en remerciant M. Legouvé de tout ce qu'il vient de nous dire.

« Nous marquerons de blanc cette heure fortunée, » murmurait en sortant un spectateur probablement un peu poëte. C'est le plus bel hommage rendu au talent de l'académicien.

La séance est levée à deux heures trois quarts, au milieu de nouveaux applaudissements.

SÉANCE DU 5 JUIN 1873.

Présidence de M. P. Durand. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

. . . .

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 mai.

Le procès-verbal de la séance publique du 15 mai est lu et adopté après quelques observations.

Proclamation de trois nouveaux membres titulaires. Quelques réflexions sont présentées par un membre relativement aux noms des membres honoraires qui ne sont pas consignés dans la liste générale du commencement du tome IV des procès-verbaux.

Le Président répond qu'il y a eu omission involontaire. Il sera fait droit à cette requête par une prochaine rectification.

Membres honoraires.

MM. DE CHARNAILLES (comte), ancien préfet d'Eure-et-Loir, à Paris.

CHASLES (Michel), membre de l'Académie des sciences, à Paris.

CLÉMENT (Ernest), sous-lieutenant d'artillerie.

DELACROIX, maire de la ville de Chartres.

DESNOYERS, membre de l'Institut, à Paris.

DUMAS, membre de l'Académie des sciences, à Paris.

DE GROUCHY (vicomte), ancien préfet d'Eure-et-Loir, à Montargis.

LESCARBAULT, docteur-médecin, à Orgères.

MARCILLE (Camille), à Oisème.

MOURIER, vice-recteur de l'Académie de Paris.

DE PERTHUIS (comte Léon), préfet d'Eure-et-Loir.

Mgr PIE, évêque de Poitiers.

M. DE PONTAVICE, inspecteur d'Académie, à Chartres.

Mgr REGNAULT, évêque de Chartres.

M. LE VERRIER, directeur de l'Observatoire, à Paris.

Vient ensuite l'élection du Président, selon les formalités ordinaires.

Membres présents.	34
Membres absents	51
Total.	85 votants.
M. Merlet obtient	77 suffrages.
M. de Saint-Laumer	6 —
M. l'abbé Olivier.	1 —
M. Famin.	1 —
Total égal.	85 votants.

M. Merlet est élu président.

L'assemblée passe à la nomination des membres de la Commission de publication.

Membres présents.	36
Membres absents	40
Total.	76 votants.

Après le dépouillement du scrutin, sont nommés membres de la Commission :

MM.	P. Durand.	74 voix.
	Famin	73 —
	L'abbé Olivier.	72 —
	Barois	68 —
	Lefèvre (Edouard) . . .	64 —
	L'abbé Pouclée	60 —
	Docteur Maunoury . . .	39 —
	Sarrut	27 —

Venaient, ensuite, entre 24 et 12 suffrages, MM. Ph. Bellier de la Chavignerie, de Saint-Laumer, l'abbé Foucault et Lecocq ; le reste des voix s'est porté sur plusieurs autres membres.

Avec le Président, l'Inspecteur d'Académie et le Secrétaire qui en font partie de droit, la Commission est ainsi constituée.

Ces deux élections ont lieu pour une période triennale.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Silvy, sur un *ex-voto* dans l'église de Thiron.

La présentation que j'ai l'honneur de vous faire par l'intermédiaire de votre digne secrétaire n'est pas du domaine de l'archéologie pure ; ce n'est que le souvenir authentique d'un épisode qui s'est passé dans les environs de Thiron et qui serait sans doute resté ignoré des habitants même du pays sans les circonstances particulières qui m'ont permis de l'y faire connaître.

Le tableau, dont vous avez sous les yeux la photographie, était, en 1850, suspendu aux murs de l'église Saint-Etienne-du-Mont, dans la chapelle où se trouve le tombeau de sainte Geneviève. Je l'y avais aperçu dans une des fréquentes visites que je faisais à cette chapelle dans l'intervalle des cours de l'Ecole de Droit que je suivais alors, et par suite de ce sentiment instinctif qui nous fait nous attacher plus particulièrement à tout ce qui nous rappelle notre pays natal, j'avais conçu pour cette peinture si simple et si naïve un véritable intérêt.

L'inscription latine placée au-dessus du cadre me dispense de tout commentaire et je me contente de la traduire :

« Le 11 février 1789, un officier général conduisait son fils à l'Ecole » militaire de Thiron. Au moment où la nuit survint, ils furent entourés » d'un brouillard épais et égarés dans une forêt dangereuse; alors le » père invoqua l'assistance de sainte Geneviève, patronne de Paris, pour » le tirer du péril où il se trouvait, et soudain un rayon de lumière » l'éclaira.

» En gage de sa foi et de sa reconnaissance, il fit peindre ce ta- » bleau. »

La scène est représentée telle qu'elle a dû se passer; les figures sont évidemment des portraits et il ne manque que le nom du donateur pour que cet *ex-voto* ait un caractère tout à fait historique. L'officier a gardé l'anonyme, mais il a voulu laisser par cette peinture un souvenir durable de sa gratitude. Malgré cette précaution, il s'en est fallu de bien peu qu'il n'en restât aucune trace, car, dans ces dernières années, on a restauré l'église de Saint-Etienne-du-Mont, exécuté des peintures à fresque dans les chapelles, et quand j'y retournai en 1865, je vis que le tableau avait été enlevé du mur où il était accroché. Je m'informai de son sort, et ayant appris qu'il avait été relégué dans un des placards de la sacristie avec beaucoup d'autres toiles, je fis auprès de M. le curé de Saint-Etienne-du-Mont des démarches pour obtenir qu'il fût donné à l'église de Thiron. Il eut la bonté d'agréer ma demande et c'est ainsi que j'ai pu rapporter cette peinture *dans le pays même où s'était passé l'épisode qui y avait donné naissance*.

J'ai eu l'honneur de vous dire en débutant, Messieurs, que cette communication n'était pas du domaine pur de l'archéologie, parce qu'en effet elle n'éveille aucun intérêt historique, ne nous apprend rien sur Thiron où nous savions très-bien qu'il existait à la fin du siècle dernier une école militaire très-fréquentée, et qu'après avoir regardé le tableau, la seule curiosité qui puisse subsister est de savoir de qui il émane; sous ce rapport toutes les recherches que j'ai faites sont restées infructueuses, et on le comprend en se rappelant quel fut le sort des églises de Paris pendant la tourmente révolutionnaire; mais il m'a semblé qu'au point de vue religieux cet *acte de foi* était précieux à enregistrer.

Si quelque chose est propre à entretenir la foi, c'est de montrer que tous les vœux ne sont pas stériles, que tous les appels qu'on fait à la Providence ne restent pas sans réponse, et c'est pour cela que tout ce qui constate qu'un vœu a été exaucé devrait être plus particulièrement conservé et répandu.

Communication de M. Baranton sur l'église de Frétigny; les peintures d'intérieur doivent être respectées. L'assemblée formule un vœu dans ce sens. M. l'abbé Olivier se charge d'écrire, à ce sujet, à M. le curé de Frétigny. De son côté, M. Baranton voudra bien fournir une petite note explicative.

M. le Président annonce qu'à la réunion du 3 juillet prochain

il y aura élection d'un nouveau Vice-Président. Les membres recevront une lettre de convocation spéciale.

En raison de l'heure avancée, plusieurs lectures sont remises à la réunion du 3 juillet.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. PEIGNÉ, ancien élève de l'école de Grignon, à Dreux; présenté par MM. Job et Merlet.

LACROIX, libraire, à Dreux; présenté par MM. Job et Merlet.

Mme RIBOT, à Luisant; présentée par Mme Roux et M. Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, par le duc d'Aumale. Michel Lévy, Paris, 2 vol. 1863. (Don de l'auteur.)

Société académique des Sciences, Arts, etc., de Saint-Quentin, 3e série, tome X. Travaux de 1870 à juillet 1872. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société académique de Brest, année 1871, 2e livraison. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 3 JUILLET 1873.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Un juste tribut de regrets est payé à la mémoire de M. Rocque, ancien avoué, décédé à Dreux.

M. le Président donne lecture d'un mémoire de M. Benoît, conseiller à la Cour d'appel, et intitulé : *Un Diplôme de Pierre*

Beschebien, évêque de Chartres. — Les reliques de saint Marcoul. — Renvoi à la Commission de publication.

Saint Marcoul était issu d'une noble famille de Bayeux en Normandie. A l'âge de trente ans, il vendit tout ce qu'il possédait pour en distribuer le prix aux pauvres. Bientôt il reçut les premiers ordres ecclésiastiques de saint Possesseur, évêque de Coutances, et il s'adonna à la prédication. A sa prière, le roi Childebert lui fit construire un monastère à Nanteuil, dans le Cotentin, où il s'établit avec quelques religieux. Saint Domard et saint Cariulphe furent les premiers et les plus illustres disciples de ce saint abbé; et, par une grâce spéciale, ils moururent tous les trois à la même heure, le 1er mai, et furent inhumés en même temps par l'évêque de Coutances, dans l'église de Nanteuil.

Cum hora transitûs advenisset, oculis ac manibus cœlo intentus (Marculphus) : Domine (inquit) Jesu Christe, miserere mihi seni jam fatiscenti; et si jam satis est tuæ pietati quod huc usque tuæ militiæ castris interfui, deinceps merear consortiis civium supernorum admisceri. His dictis, spiritum choris angelicis sociandum exhalavit. (Canit ecclesia Meduntensis.)

Vir autem Domini, Kalendas maias, hominem exuens, sepultus est in monasterio quod prius construxerat, in loco qui dicitur Nantus : cum eo etiam duo fratres qui eodem die obierunt, Cariulphus et Domardus. (Legenda Meduntensis ecclesiæ.)

La légende latine se tait sur l'année du décès de saint Marcoul. Mais dans son livre intitulé *Vie de saint Marcoul* (Paris. Chaudière, 1683, in-8°), Simon Faroul, doyen de l'église collégiale de Mantes, donne la date de 670. Toutefois, il dit également que saint Marcoul fleurissait en l'an 596. Ces deux indications ne sont pas faciles à concilier. D'autre part, suivant Faroul, saint Marcoul fit deux voyages à la cour du roi Childebert : l'un, avant de fonder le monastère de Nanteuil; l'autre, sur la fin de sa vie. Or, nous avons eu trois rois Mérovingiens du nom de Childebert : Childebert Ier, le Catholique, 511-558; Childebert II, 575-596; Childebert III, le Juste, 695-711.

La date de 670, attribuée au décès de saint Marcoul, ne nous paraît donc pas certaine.

Cependant il se faisait sur la tombe des trois religieux beaucoup de miracles, constatés par Hernuin, abbé de Nanteuil, et par saint Ouen, qui fut archevêque de Rouen de 640 à 684. Cet archevêque, dans le cours d'une visite pastorale au monastère, ouvrit, à la prière de l'abbé, le cercueil de saint Marcoul et constata la merveilleuse conservation de son corps. *Sublato autem de tumulo viri sanctissimi corpore, licet, consumptis carnibus, sola cutis adhuc, virtute Dei, incorrupta hæreret ossibus, tamen ità vividus ejus apparuit vultus ac si vivifico foveretur spiritu. — Beatus verò Audoenus præfatum poposcit abbatem ut, de sancti viri corpore, tàm pro sui laboris compensatione quàm pro sanctitatis devotione, concederet aliquid. Cùm autem apud se caput tractaret auferre, cartula,*

hujusmodi verbis exarata, manui ejus, cælitus missa, insedit : Cæterorum membrorum beatissimi Marculphi quod voles sumito; caput autem ne tangas. Præsul sanctissimus, hujuscemodi divino interdicto, à proposito revocatus, in loculo qui paratus erat, summâ cum veneratione, beati confessoris reliquias condidit. (Vetus legend. ecclesiæ Meduntensis.)

Lors des ravages commis par les Normands et les Danois en France, à la fin du IXe siècle, l'abbé et les religieux de Nanteuil quittèrent tous ensemble leur monastère, pour aller mettre en sûreté, dans les murs de Paris, les reliques de leurs trois saints. Mais, arrivés près de Mantes, au grand val de Rosny, ils se décidèrent, par une secrète inspiration de Dieu, à enfouir dans la terre le coffre contenant les trois châsses. A peine s'étaient-ils éloignés du val de Rosny que les barbares les massacrèrent tous, sans qu'il restât ainsi désormais un seul témoin du précieux dépôt.

Enfin, au bout d'un long temps, il arriva, par la volonté de Dieu, que des bergers du val de Rosny virent avec étonnement, dans un champ aride, une verdure extraordinaire dont leurs moutons, quelque envie qu'ils en eussent, étaient empêchés d'approcher par une force invisible et surnaturelle. Le clergé et les officiers de justice de Mantes en ayant été instruits, une fouille mit bientôt au jour un grand étui de bois en forme de trois chapiteaux où étaient enfermées trois châsses : l'une portant le nom de saint Cariulphe, celle du milieu le nom de saint Marcoul, et la troisième le nom de saint Domard. Ce reliquaire fut aussitôt apporté et déposé en l'église de Notre-Dame de Mantes.

Cette église solennisait tous les ans l'invention et la translation des châsses, le 19 octobre, jour auquel elles avaient en effet été trouvées et apportées à Mantes, en l'an 1343, comme nous l'apprend, en ses *Antiquités de la ville de Mantes,* restées manuscrites, l'abbé de Chèvremont, qui fut curé de la paroisse de Vert, de 1680 à 1703.

On lisait au premier feuillet de l'inventaire des meubles de Notre-Dame, dressé par Jean Philon, chanoine, en l'an 1383 : « Premièrement, un grand repositoire de fust en manière de châsse, auquel sont les ossements des trois corps saincts, que l'on dit piéçà avoir esté treuvez au chemin de Rouen et apportez en ceste église Nostre-Dame. »

En 1451, pendant l'occupation de Mantes par les Anglais, il fut fait une procession générale où fut portée la châsse de saint Marcoul, couverte d'un vieux drap de soie qui témoignait de son antiquité. A cette occasion, le chancelier anglais, qui avait à saint Marcoul une dévotion particulière, invita les maire et échevins à faire préparer une nouvelle châsse plus riche et plus digne.

En conséquence, le dimanche 19 décembre 1451, Pierre Beschebien, évêque du diocèse de Chartres, qui comprenait alors Mantes, étant venu en cette ville pour y exercer ses fonctions pastorales, procéda lui-même au renouvellement des châsses.

Cette grande et solennelle cérémonie eut pour témoins : Jean, abbé

d'Ivry, au diocèse d'Evreux; Jean de Sainte-Marie, abbé de Coulombs; Robert, abbé de Neaufle-le-Vieil, ordre de saint Benoît; Guillaume, abbé de Granchamp, ordre de Prémontré; Regnaud, prieur de Saint-Honoré de Blois, official de l'évêque; le maire et les échevins de Mantes et un très-grand nombre de bourgeois et d'habitants des deux sexes.

L'évêque retira de la vieille châsse de saint Marcoul les reliques et les remit aussitôt dans une châsse neuve couverte d'argent (*argento circumdata*). Quant aux deux autres vieilles châsses, comme on ne pouvait plus discerner la châsse de saint Cariulphe de celle de saint Domard, l'évêque mêla les ossements de ces deux saints, puis du tout il mit une moitié dans chacune de deux châsses neuves en bois poli.

A cette occasion, Pierre Beschebien donna à perpétuité quarante jours d'indulgences à tout fidèle qui, s'étant confessé avec un vrai repentir de ses fautes, visiterait dévotement l'église de Mantes et les saintes reliques, le 19 octobre, jour anniversaire de leur invention et translation, ou qui contribuerait, soit de ses biens temporels, soit de l'œuvre de ses mains, à l'entretien et à la réparation des châsses.

De tout quoi l'évêque dressa immédiatement, dans l'église même, un procès-verbal daté du dimanche 19 décembre 1451 et scellé de ses armes en cire rouge (*in cerâ rubeâ*). Cet antique document n'existe sans doute plus; mais Simon Faroul, doyen de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Mantes, nous en a conservé la teneur intégrale dans sa *Vie de saint Marcoul.*

Une expédition sur parchemin de ce procès-verbal, scellée en cire jaune du sceau de l'évêque, fut attachée à la châsse de saint Marcoul; et, à chacune des deux châsses contenant les ossements mêlés de saint Cariulphe et de saint Domard, fut attaché un simple extrait, également sur parchemin et scellé.

Nous avons sous les yeux un de ces deux extraits qu'une main pieuse a sauvé de la destruction lors de la Révolution française; en voici la reproduction textuelle :

Anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo, indictione decimâ quintâ, mensis decembris die dominicâ decimâ nonâ, pontificatûs sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Nicolai, supernâ providentiâ papæ quinti, anno quinto : In ecclesiâ collegiatâ Beatæ Mariæ de Meduntâ, Carnotensis diœcesis, reverendus in Christo pater et dominus dominus Petrus, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ, Carnotensis episcopus, in præsentiâ venerabilium patrum et dominorum : J. de Iveriaco, Ebroicensi; J. Beatæ Mariæ de Colombis; R. de Nealphâ-Veteri, sancti Benedicti; et G. de Grandicampo, Præmonstratensis ordinis, Carnotensis diœcesis, abbatum, necnon et religiosorum priorum ac virorum ecclesiasticorum, secularium et regularium, nobilium quoque ac burgensium et incolarum villæ de Meduntâ et locorum adjacentium, in maximâ multitudine, transtulit has præsentes reliquias, de veteri capsâ et minus aptâ in hanc novam aptiorem. Quas quidem reliquias, ut puta, craneum sive testam et plura ossa, per informationem omnium et singulorum virorum

ecclesiasticorum, necnon et burgensium ac incolarum ejusdem loci, comperit esse reliquias gloriosorum sanctorum Cariulphi et Domardi, confessorum, prout tamen communis fama et devotio fidelium inibi vigebant. Concedens omnibus et singulis verè pœnitentibus et confessis, in translatione hujusmodi reliquiarum sanctarum existentibus, necnon et benefactoribus earumdem, quadraginta dies de injunctis sibi pænitentiis, misericorditer in Domino relaxando, præsentibus perpetuis temporibus duraturis.

In cujus (rei) testimonium, robur et fidem, præsentes, per notarios publicos infrà scriptos, subscriptos, sigillique sui munimine, ad perpetuam rei memoriam, jussit et fecit appensione muniri.

Actum anno, indictione, mense, die, pontificatu et loco quibus sunt, præsentibus prænominatis testibus, cum pluribus aliis, in multitudine copiosâ, ad hæc vocatis specialiter et rogatis.

DANIEL, *PILOT,*

notarius publicus apostolica
auctoritate et venerande curie Carnotensis.

A deux lacs en soie verte pend un scel ovale en cire rouge, haut de 7 cent. sur 4 cent. et 1/2, représentant la Vierge-mère assise sous un dais ogival, et au-dessous l'évêque Beschebien agenouillé, ayant à droite et à gauche ses armoiries.



La légende en bordure porte en caractères gothiques :

Sigillu Petri Dei Grat. Epi. Carnoten.

Ce scel est en assez mauvais état de conservation; nous avons voulu le reproduire le plus fidèlement possible, car c'est le seul exemplaire que nous connaissions du sceau de Pierre Beschebien.

En l'an 1613, le vendredi 7 juin, Philippe Hurault de Cheverny, évêque de Chartres, en tournée pastorale à Mantes, se rendant à la prière du doyen et des chanoines de Notre-Dame, procéda publiquement à l'ouverture de la châsse de saint Marcoul, ornée de lames d'argent (*laminis argenteis decorata*).

Les assistants étaient notamment : Léonor d'Estampes de Valençay, abbé de Bourgueil, qui succéda à Hurault de Cheverny sur le siége de Chartres en 1621; Jean Girardot,

archidiacre de Dreux, grand-vicaire de Chartres; Jacques de Havard, sous-chantre; Augustin du Puys, chanoine, prévôt d'Ingré; Claude le Bel, théologal et pénitencier de l'évêque; frère Ancel, prieur de Royaumont; Hubert des Barres, doyen de l'église de Notre-Dame de Mantes; Guy Chambort, Jean Fleurette, Robert L'Huissier, Michel Le Duc, chanoines; Jean Le Couturier, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Mantes; Antoine Bonniveau, ancien lieutenant-général; Simon Hamelin, conseiller du roi; Fiacre Le Couturier, avocat du roi; Pierre de Lavoisier, procureur du roi; Jacques Barquillet, maire de Mantes et élu en l'élection; Simon Le Tellier, médecin ordinaire du roi; Nicolas Viel, avocat; Robert Raffy, marchand; Guillaume Daret, procureur; ces quatre derniers, échevins de la ville; Jacques Faroul, procureur; Robert Apoil, marchand; Sébastien Marque, marchand; ces trois derniers, prévôts de la châsse; Eustache Apoil, président en l'élection de Mantes; Laurent Martin, avocat au Parlement de Paris, promoteur de l'évêque de Chartres.

L'évêque, voyant les reliques en bon état, s'abstint d'y toucher. Refermant donc la châsse, il dressa de cette visite un procès-verbal, reproduit par le doyen Simon Faroul, successeur de Hubert des Barres.

Nous remarquerons ce passage : *Quas quidem reliquias* (Marculphi), *cum præfatus Reverendissimus Pater Philippus episcopus pannis lineis involutas, in hâc capsâ ligneâ, laminis argenteis decoratâ, apte et decenter compositas, invenisset, eas intactas reliquit.*

L'original de ce procès-verbal paraît avoir été détruit. Quoi qu'il en soit, l'évêque Hurault de Cheverny ouvrit également le même jour, sans désemparer, les deux châsses de saint Cariulphe et de saint Domard. Mais le bois de chacune d'elles étant vermoulu et tombant en morceaux, il dressa un procès-verbal spécial qui, comme le procès-verbal de l'évêque Beschebien, de 1451, a échappé aux profanations révolutionnaires. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici cette pièce, écrite sur parchemin, signée de l'évêque lui-même et scellée de son grand sceau :

Anno Domini millesimo sexcentesimo decimo tertio, die septimâ mensis junii, pontificatus sanctissimi domini nostri domini Pauli papæ quinti anno octavo, Reverendissimus in Christo pater et dominus, dominus Philippus Hurault, *Dei gratiâ et auctoritate apostolicâ, Carnotensis episcopus, regis christianissimi in suis sanctiori et privato consiliis consiliarius, cùm, visitationis causâ, pastorali officio postulante, hanc urbem Meduntensem venisset, in ecclesiâ collegiatâ Beatæ Mariæ dicti loci, ad humilem venerabilium decani, canonicorum et capituli ejusdem ecclesiæ supplicationem, in præsentiâ reverendi patris domini Leonorii d'*Estampes de Valencey, *abbatis Sancti-Petri de Burgolio, necnon venerabilium et circonspectorum virorum Johannis* Girardot, *canonici, archidiaconi Drocensis et vicarii generalis prædicti reverendissimi episcopi; Jacobi* de Havard, *canonici et succentoris; Augustini* Du Puys, *præpositi de Ingreio; Claudii* Lebel, *doctoris theologi, canonici, prædicti reverendissimi domini episcopi pœnitentiarii, Carnotensis ecclesiæ canonicorum; religiosi viri fratris*

Claudii Ancel, *doctoris theologi, monasterii Regalis-Montis prioris claustralis; Huberti* des Barres, *canonici et decani; Ludovici* Chambort; *Johannis* Fleurette; *Roberti* Lhuissier; *(Michaelis* Le Duc*) et cæterorum præfatæ ecclesiæ Meduntensis canonicorum, et vicariorum aliorumque plurimorum ecclesiasticorum, tùm etiam nobilium et scientificorum virorum, magistrorum Johannis* Le Cousturier, *præfecti generalis Meduntensis juridici; Antonii* Bonniveau, *qui priùs juridicundo præfuerat; Simonis* Hamelin, *consiliarii; Fiacrii* Le Cousturier, *Petri de* Lavoisier, *inquisitorum regiorum; magistri Jacobi* Barquillet *(electi), urbis Meduntensis majoris; Nicolai* Viel, *advocati; Symonis* Le Mellier, *medici regii; Roberti* Raffy, *mercatoris; Guillermi* Daret *(procuratoris), dictæ urbis scabinorum; Jacobi* Faroul *(procuratoris); (Roberti* Apoil, *mercatoris); Sebastiani* Marque *(mercatoris), gagiariorum; Eustachii* Apoil, *electorum præsidis; Laurentii* Martin, *in curiâ Parlamenti Parisiensis advocati et promotoris dicti reverendissimi domini episcopi, et aliorum quamplurimorum, has venerandas sanctorum Dommardi et Cariulphi reliquias visitavit, antehac à reverendissimo in Christo patre domino, domino Petro* (Beschebien), *Carnotensi episcopo, prædecessore suo, visitatas, ut ex actu visitationis anni Domini millesimi quadragentesimi quinquagesimi primi patet.*

Quas quidem reliquias, cùm præfatus reverendissimus pater Philippus episcopus pannis lineis involutas in capsâ ligneâ, penitus effractâ et corrosâ, invenisset, excusso propriis manibus pulvere et mutatis veteribus linteis, novisque decenter complicatas, in hanc novam capsam ligneam, cum veteribus linteis et prædicto actu, transtulit atque humiliter reposuit.

In cujus rei fidem et testimonium, præsentes per magistrum Jacobum Mullot, *notarium publicum et dicti reverendissimi episcopi secretarium, confectas, signoque manuali ejusdem dicti patris et secretarii subscriptas, sigilli sui magni munimine, ad perpetuam memoriam, jussit et fecit appensione muniri.*

Actum Meduntæ anno et die suprà dictis, præsentibus iisdem prænominatis, ad id expressè, ab ipso reverendissimo patre, vocatis et rogatis.

P. Hurault, *episcopus Carnotensis.*

Sur le repli : *De mandato prædicti reverendissimi domini nostri Carnotensis episcopi.*

Mullot.

Grand scel de l'évêque avec attaches en parchemin.

Ce sceau, qui porte des traces très-apparentes des armes de l'évêque Hurault de Cheverny, est tout à fait fruste et se refuse dès lors à toute tentative de reproduction.

« Anciennement (dit l'abbé de Chevremont, dans ses *Antiquités de Mantes*) les trois châsses étaient gardées dans la chambre du revestiaire. Mais, en 1614, le jour de la fête de saint Luc (18 octobre), elles furent extraites de cette chambre pour rester désormais derrière le grand autel de Notre-Dame de Mantes. » En effet, elles s'y trouvaient encore quand la Révolution les a entièrement détruites avec les précieuses reliques qu'elles avaient jusqu'alors suffi à protéger.

Le doyen Faroul termine son ouvrage par un chapitre intitulé : *Des miracles faits en l'église de Mantes, par les mérites de saint Marcoul et par l'attouchement de sa châsse.* Nous ne le reproduirons pas ici, ce sujet ne rentrant pas dans le cadre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Saint Marcoul était en si grande vénération à Mantes que son nom y était donné, lors du baptême, à un grand nombre d'enfants, et que ce pieux usage n'a cessé qu'après la profanation des châsses et l'interruption forcée du culte catholique.

S'étant réfugié à Mantes et voulant y prouver sa catholicité, Henri III s'y fit recevoir membre de toutes les confréries; et il ordonna des processions dans lesquelles on porta les châsses de saint Marcoul, de saint Cariulphe et de saint Domard. (*Livres de Géographie et d'Histoire.* — Paris, Moutard, 1784, in-8°, t. X).

Un peu plus tard, en 1592, Henri IV, déjà résolu à se convertir à la foi catholique, mais voulant encore invoquer les lumières du Saint-Esprit, ordonna à Mantes une procession générale avec les châsses; et il assista respectueusement au défilé de cette procession du haut des fenêtres du superbe hôtel, appelé encore actuellement Château-Poissy.

« L'église de Mantes (dit le doyen Faroul) a, de tems immémorial, désigné trois églises où elle va processionnellement célébrer la saincte messe pendant le temps des Rogations : le lundi, en l'église de Sainct-Estienne, au village de Mante-la-Ville; le mardi, en l'église du prieuré-doyenné de Gassicourt-les-Mantes, de l'ordre de saint Benoist, lieu très-recommandable tant pour la piété qui y a toujours relui que pour l'antiquité de sa fondation royale; et le mercredi en la paroisse de Sainct-Aubin, au village de Limay, bastie sur le fief et seigneurie du Chapitre de l'église de Mante. — Le clergé de Mante, allant ainsi processionnellement, le mardi, au prieuré-doyenné de Gassicourt, sort de la ville par la porte de Rosny et, allant droit le long de ce chemin, vient passer autour de la croix qui fut anciennement posée en ce lieu pour remarque de l'invention de nos châsses; là où estant, il chante le *respons* ou *antienne* propre de sainct Marcoul. » La procession des Rogations, pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, visite encore aujourd'hui les trois églises; mais c'est le mercredi, et non plus le mardi, qu'elle se rend à Gassicourt; et il n'est plus aucunement question, dans ses chants, de saint Marcoul et de ses deux disciples.

Comment cette dévotion si ancienne, si vive, si continue à saint Marcoul s'est-elle tellement éteinte à Mantes, depuis la fin du siècle dernier, que son nom ne résonne plus, même sous les voûtes de Notre-Dame qu'il a frappées journellement pendant plus de quatre siècles? Le comprenne qui pourra. Mais nous croyons devoir reproduire ici les prières liturgiques que disaient nos pères à saint Marcoul, saint Cariulphe et saint Domard, avec quatre hymnes composées par un Mantois, Christophe Faroul, licencié en droit civil et en droit canon, frère du doyen Simon Faroul. Peut-être contribuerons-nous ainsi au rétablissement d'un culte aussi ancien que vénéré.

PRIÈRES

POUR DIRE EN L'EGLISE DE MANTE

Devant les châsses

DE S[t] MARCOUL, DE S[t] CARIULPHE ET DE S[t] DOMARD.

O Marculphe pater, famulis succurre potenter, ut sani vivant æternaque munera quærant; omnes et mundos facias conscendere cœlos; dæmonis insidias calcent, peccamina vitent, virtutes habeant, virtutum præmia captent. Omnes et mundos facias conscendere cœlos.

ANTIENNE.

Alme Dei miles, Marculphe, protege plebem te collaudantem; quo, tuis fulta munificentiis, ad cœlestia regna mereatur pervenire. Alleluia.

℣ Ora pro nobis, beate pater Marculphe,

℟ Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Da nobis, æternæ consolationis Pater, per beati Marculphi, confessoris atque abbatis, preces, pacem et salutem mentis et corporis, ut tuis, totâ dilectione, inhæreamus præceptis, et, quæ tibi placita sunt, totâ virtute faciamus. Per Dominum nostrum Jesum Christum. Amen.

ANTIENNE.

Corpora sanctorum in pace sepulta sunt, et vivent nomina eorum in æternum.

℣ Lætamini in Domino et exultate, justi.

℟ Et gloriamini omnes recti corde.

OREMUS.

Propitiare quæsumus, Domine, nobis famulis tuis, per sanctorum tuorum Cariulphi et Domardi, quorum reliquiæ in præsenti requiescunt ecclesiâ, merita gloriosa, ut, eorum piâ intercessione, ab omnibus semper liberemur adversis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

IN HONOREM BEATI MARCULPHI, ABBATIS,

PRO PRIMIS VESPERIS HYMNUS.

Novis sacrata gaudiis
Mundum dies hæc impleat,
Quâ divus in sublimia
Marculphus astra convolat.

O ter quaterque Neustria
Beata, quæ tam nobile
Pignus Meduntæ protulit,
Jubarque Gallis edidit.

Primos juventæ flosculos
Bonis adornat artibus,
Summus dein constantiæ
Christi sacerdos ungitur.

Orationis fervidus
Amator et jejunii,
Adire cum sodalibus
Deserta paucis expetit.

Hinc ultimum firmissimis,
Adusque vitæ terminum,
Sibi Domardum nexibus
Et Cariulphum copulat.

Trinæ parenti machinæ
Sit sempiterna gloria,
Qui respuentes terrea
Perducit ad cœlestia.
Amen.

PRO MATUTINIS.

Cœlestis illum nuntius,
Dùm membra somno sublevat,
A rege Nantum postulet
Sermone blando commovet.

Tunc ergo cum fidelibus
Regem parat sodalibus
Gressu citato visere,
Deique jussis obsequi.

Templi latens in angulo,
Solique cœlo cognitus,
Novo repentè Principi
Miraculo detectus est.

Vexata Sancti Dæmone
Caterva nomen invocat;
Et expetitam maximis
Refert salutem vocibus.

Mirantur omnes Aulici;
Rex obstupescens agnitum
Vultu benigno suscipit
Statimque Nanto munerat.

Æterna Patri gloria,
Laus sempiterna Filio,
Honor sit et Paracleto
In sæculorum sæcula.
Amen.

PRO LAUDIBUS.

Aulâ reversus regiâ,
Ubique Christum prædicat;
Nantumque sæcli plurimos
A vanitate convocat.

Mox in remotam, fratribus
Fugit relictis, insulam;
Miris et abstinentiis
Rebelle corpus edomat.

Sub veste falsâ naufragæ
Tectum rogantis, Dæmonem,
Crucis notati schemate
Panis triumphat frustulo.

Gaudens eremi maximus
Sanctum recepit incola
Hilbertus, in Britanniam
Suâ profectum cellulâ.

Hic Saxonum piraticas
Classes abarcet Agniâ;
Hic, impetito morsibus
Lupi puello subvenit.

Summo Tonanti gloria
Æterna sit per sæcula,
Tuisque nobis æthera,
Marculphe, votis impera.
Amen.

PRO SECUNDIS VESPERIS.

Pium revisens Principem,
Marculphus ecce vestibus
Suis opertam dentibus
Feram caninis eripit.

Venator hanc, exæstuans,
Dictis reposcit impiis;
Sed semivivus incito
Equo repentè decidit.

Illi benignè pristinâ
Tum sanitate redditâ,
Petita, cum complexibus,
A rege Sanctus obtinet.

Nantum regressus, perfidæ
Immane Morti debitum
Persolvit, ut certaminum
Fructus suorum colligat.

Sui Domardus optimi
Et Cariulphus proximis
Tenent parentis inclytum
Migrando cursum passibus.

Quos vita sic conjunxerat,
Mors haud iniqua separat;
Lux una trinos abstulit,
Idemque marmor obtegit.

Ut ejus astra spiritum,
Sic ossa Manta percolit;
Multos et illum regio
Curare morbo conspicit.

Sit Trinitati gloria
Per cuncta summæ sæcula;
Et nostra tanto civitas
Semper fruatur hospite.
Amen.

On ne comprendrait pas certains passages de ces hymnes, si nous ne faisions pas connaître quelques traits de la pieuse légende de saint Marcoul et de ses deux compagnons.

HYMNE *Pro Matutinis.*

Dieu envoie pendant la nuit à saint Marcoul un ange radieux qui lui apparaît dans son sommeil et lui ordonne de se rendre à la cour du roi Childebert, pour lui demander la construction d'un monastère. Le saint obéit. Arrivé à destination, il entre dans la chapelle royale où Childebert entendait la messe et s'y agenouille en attendant la fin de la cérémonie. Mais sa présence est aussitôt révélée par des possédés du démon qui

s'écrient à plusieurs reprises : *Saint Marcoul, pardonnez-nous et ayez pitié de nous*. A la prière de Childebert, saint Marcoul exorcise les démons et délivre les possédés ; et le roi, touché de ce miracle, ordonne en faveur de saint Marcoul la construction d'un monastère à Nanteuil, dans le Cotentin, proche d'une île vulgairement appelée *Duelimones*.

Tunc beatus Marculphus, unà cum ministris suis, ingressus est aulas regalis ecclesiæ et abscondit se, in oratione procumbens. Erant autem ibi homines, dæmonia habentes ; et clamaverunt, dicentes iterum atque iterum : Parce nobis, sancte Marculphe. At vero rex obstupuit, quia ignorabat quis esset cui dæmonia voces acclamarent, etc. (Ex veteri legendario ecclesiæ Meduntensis).

HYMNE *Pro Laudibus*.

Après avoir fondé son monastère, saint Marcoul va seul se mettre en retraite, pour quelque temps, en l'île de Duelimones, près de la côte de Normandie. Là il est tenté par le démon de l'impudicité qui se présente à lui, vers six heures du soir, sous le visage et l'habit d'une jeune et belle femme venant, disait-elle, d'échouer sur le sable de la mer après un naufrage où avaient péri son mari et ses enfants, et le suppliant de lui accorder asile et nourriture dans sa cellule pour la nuit seulement. Mais saint Marcoul soupçonne un piége diabolique. Il lui présente donc du pain en lui disant : « Si tu es véritablement une femme, reçois de ma main ce pain sur lequel tu me vois faire le signe de la croix. Que si tu es un diable, je te commande, de la part de Dieu, de sortir incontinent. » Et à l'instant ce diable court se précipiter du haut d'un rocher dans la mer, en poussant des hurlements effroyables.

Plus tard saint Marcoul se rend, avec saint Domard, en l'île d'Agnaille, sur la côte de Bretagne, afin d'y mener la vie contemplative. Ils y sont accueillis par Hilbert, ermite. La foi chrétienne commençait à germer dans cette île, quand un capitaine, commandant une armée navale de trois mille pirates Anglais et Saxons, vient y aborder, dans le but d'en exterminer la population qui ne comptait que trente hommes propres à la résistance. Au lieu de se laisser abattre, saint Marcoul remonte le courage de cette poignée d'insulaires, en leur promettant, au nom de Dieu, la victoire. Et en effet, marchant droit à leurs ennemis, ils les taillent en pièces, sans en excepter un seul, et sans recevoir eux-mêmes une seule blessure.

Après avoir fondé à Agnaille un monastère, saint Marcoul quitte cette île pour retourner à Nanteuil. En débarquant, il trouve au port un gentilhomme, nommé Genest, qui le supplie de guérir son fils unique, près de succomber aux cruelles morsures d'un loup enragé. Après une courte et fervente prière, saint Marcoul visite les plaies et les ferme par le signe de la croix.

Confessor Domini, Marculphus, virtutibus repletus, pro puero dilacerato Dominum oraturus, in terram prosternitur. Sed quanto terræ pronior, tanto cælo erat vicinior. Mox enim ut surrexit de pulvere, ab omni sanatus

est vulnere. Magna circumstantibus oboritur lætitia; patri, pro restituto filio; reliquis autem pro insperato miraculato. (Canit ecclesia Meduntensis in Vesperis et Laudibus sancti Marculphi.)

HYMNE *Pro secundis Vesperis.*

Saint Marcoul se rend une seconde fois à la cour de Childebert, qui était au château de Conflans, près Pontoise. S'étant assis sur l'herbe pour se reposer, en approchant du terme de son voyage, il voit un lièvre poursuivi par des chiens, accourir à lui et se cacher sous sa robe. Les lévriers entourent saint Marcoul en aboyant; les veneurs du roi l'injurient; l'un d'eux même le menace de mort. Notre saint invoque en secret la puissance de Dieu, puis entr'ouvre sa robe. Le lièvre s'enfuit; les chiens restent frappés d'immobilité; le veneur insolent éperonne si violemment les flancs de son cheval qu'il en est désarçonné et jeté sur le sol, les flancs entr'ouverts. Que fait alors saint Marcoul? Se laissant fléchir, il s'approche du malade, remet ses intestins en place et, d'un signe de croix, ferme et guérit entièrement la blessure. Quant au Roi, averti de ce double miracle, il va à cheval au devant du saint, met pied à terre en l'apercevant, l'embrasse et le comble de présents pour la décoration de son église. *Is autem, qui virum sanctum irreverenter ac contumeliosè adorsus fuerat, ex equo, quem calcaribus instigabat, corruens, est adeo ad terram allisus ut venter ejus discissus suis vacaretur intestinis.* (Vetus legendarium ecclesiæ Meduntensis.) — *Signo crucis imposito, allisum pene exanimem, intestinis evacuatum, sanavit venatorem.* (Canit ecclesia Meduntensis, in Vesp. et Laud. S. Marculphi.)

Les écrouelles étaient le mal dont l'intercession de saint Marcoul obtenait plus spécialement la guérison au profit des patients qui l'imploraient en touchant sa châsse.

On nous assure qu'on trouve encore, dans quelques localités de l'ancienne Beauce, des traces d'une vieille coutume qui consistait à donner, lors du baptême, le nom de *Marcoul* au septième enfant mâle de la famille, dans cette pieuse croyance que cet enfant jouirait, comme son céleste patron, du don de guérir les écrouelles. Mais pourquoi était-ce au garçon portant, dans l'ordre des naissances, le numéro sept? Nous ne le saurions dire. Toujours est-il que, suivant la croyance populaire, cet enfant avait, comme le roi de France, après son sacre, le privilége de guérir ce mal que notre hymne appelle, par une figure de rhétorique, *morbus regius*, le *mal royal*.

Le secrétaire lit un travail de M. A. Lecocq : *Recherches sur les enseignes de pèlerinages et les chemisettes de Notre-Dame de Chartres.* — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président donne connaissance d'une notice de M. E. Lefèvre sur la châtellenie d'Epernon L'assemblée prend acte du dépôt et renvoie le Mémoire à la Commission de publication.

On passe ensuite au vote pour l'élection d'un Vice-Président.

Membres présents	22
Membres étrangers.	22
Total.	44 votants.

Voici le résultat du scrutin :

M. P. Durand.	36 voix.
M. Famin.	3
M. Bonnard.	2
M. P. Bellier de la Chavignerie. .	2
Bulletin blanc	1
Total égal	44 voix.

M. P. Durand est nommé vice-président.

M. Merlet entretient ensuite l'assemblée d'un projet d'excursion archéologique. S'il ne survient pas d'inconvénient imprévu, il propose Nogent-le-Roi, comme but de cette pérégrination. La proposition est mise aux voix. La réunion décide en faveur de Nogent-le-Roi et arrête l'époque du lundi 4 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bigot, directeur de l'asile de Bonneval; présenté par MM. Phil. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

L'abbé Haret, curé de Crécy-Couvé; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

Legrand, professeur d'allemand au collége de Chartres; présenté par MM. Caillot et Garnier.

Renault, instituteur à Barjouville; présenté par MM. l'abbé Duteyeul et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1871-72. (Envoi de la Société.)

Les fiefs du comté de Montfort-l'Amaury; — Chapiteaux de Saint-Thomas d'Epernon. Angers, impr. Lachèse, 1872; — *Note sur les progrès de l'architecture militaire sous le règne de Philippe-Auguste.* Rambouillet, impr. Raynal, 1871; — *Recherches sur le plan des églises romanes,* par M. de Dion. 1872. (Dons de l'auteur.)

Mémoires de l'Académie du Gard, années 1871-72. Nîmes. (Envoi de la Société.)

Les monuments préhistoriques dans les environs de Dreux, par le fr. Indes, des Ecoles chrétiennes. (Don de M. l'abbé Haret.)

Société archéologique de Rambouillet, tome Ier, 3e liv., 1873. (Envoi de la Société.)

Mois de Marie de Notre-Dame de Chartres, par l'abbé Bulteau. Cambrai, 1873. (Don de l'auteur.)

Recueil des publications de la Société nationale Havraise. 1870-71. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, tome XII. Moulins, imp. de Desrosiers, 1873. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 AOUT 1873.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Harreaux, Met-Gaubert, Bost, de Bertheville, Gabriel, Girouard fils, abbé Hénault, Lecocq, Ravault, Yves.

Sur la proposition de M. le Président, après délibération, l'assemblée décide que l'excursion archéologique projetée est remise aux beaux jours de l'année prochaine. Il est arrêté qu'on préviendra les membres trois mois à l'avance pour leur permettre de se livrer à quelques travaux préparatoires.

A propos des succès remportés, cette année, au collége, en rhétorique et en mathématiques élémentaires, pour l'histoire et la géographie, au concours académique et formant un contingent de 23 nominations, jusqu'à présent, M. le Président annonce qu'une demande particulière lui a été adressée. Cette demande aurait pour but de fonder à côté de la médaille que la Société archéologique décerne annuellement, en rhétorique, au premier prix d'histoire, une autre médaille destinée à récompenser le mérite des concurrents des différents établissements secondaires du département.

L'assemblée décide que cette question sera portée à l'ordre du jour, lors de la reprise des travaux.

M. P. Durand fait un rapport sur l'église de Bazoches-en-Dunois. M. l'abbé Hénault donne quelques explications artistiques au sujet de ce rapport. Lors de la réédification de ce temple chrétien, une note sera demandée à M. le Préfet, pour conserver l'orientation signalée dans cette église.

Lecture d'une notice de M. Benoît, conseiller à la Cour d'appel, sur *Christophe Ozanne, médecin empirique de Chaudray, près de Mantes.* — Renvoi à la Commission de publication.

« Le règne de Louis XIV vit éclore un grand nombre de charlatans qui tous voulaient édifier une grande et rapide fortune sur la crédulité toujours croissante des malades de toutes les classes de la société.

» Parmi eux, on cite : l'abbé Aignan, né en Suisse, ancien capucin, dit frère *Tranquille*, inventeur du baume de ce nom; le frère Ange, capucin, inventeur du sirop mésentérique et du sel végétal; l'abbé de Belzé, inventeur d'un purgatif; Bontet, inventeur de pilules efficaces contre toutes les maladies; Du Cerf, qui guérissait tous les maux au moyen d'une essence de Gayac, prise intérieurement ou appliquée par friction; Chambon, ancien chirurgien des galères du roi; le Père Guiton, cordelier; l'abbé Rousseau, ancien capucin; un apothicaire du comtat d'Avignon, inventeur de pastilles à l'arsenic, à cinq sols la pièce; le *Médecin des bœufs*, à Seignelay, en Bourgogne, qui traitait toutes les maladies par l'inspection des urines; Caretto, dit *le Marquis* (parce qu'il se prétendait héritier de la noble

maison italienne Savoli), qui vendait un élixir à deux louis la goutte.

» C'est ce dernier empirique, le plus brillant de tous, qui a fait l'objet de quelques lettres de M. et de Mme de Coulanges à Mme de Sévigné :

» Mme de Coulanges a perdu son tems et son argent avec Saint-Donat..... Elle s'est mise, depuis trois jours,..... entre les mains de Carette, qui lui fait prendre des médecines et des eaux de Saint-Mion (près de Riom), dans lesquelles elle fait tomber sept gouttes d'une liqueur qui fait tous les miracles dont vous avez entendu parler. (M. de Coulanges, 23 juin 1694.)

» Mme de Coulanges se porte assez joliment : Elle a envoyé à son *Marquis* une tabatière d'or, pesant deux cents écus et contenant dix louis de façon, sous prétexte qu'elle avait du tabac meilleur que le sien. Le *Marquis* n'a pas daigné seulement l'en remercier, et a publié qu'elle lui avait fait un présent où il y avait plus d'invention que de magnificence. Il prétend lui avoir donné pour deux cent cinquante pistoles de bouteilles (de son élixir). Jamais il n'y eut un homme plus extravagant ; et Mme de Coulanges est bien heureuse d'en être défaite. (M. de Coulanges, 1er septembre 1694.)

» J'avale sans fin des gouttes de Carette ; et tout ce que je sais, c'est qu'elles ne font point de mal. Il y a peu de remèdes dont on en puisse dire autant. (Mme de Coulanges, 26 novembre 1694.)

» Carette exerce son art très inutilement sur ma personne. Il me donna, il y a quelques jours, une médecine qui me fit de très-grands maux ; mais il dit comme Don Carlos : *tout est pour mon bien.* (Mme de Coulanges, 10 décembre 1694.)

» (On nous permettra de rectifier cette citation. Philippe II, roi d'Espagne, soupçonnant son fils d'intelligence avec les révoltés des Pays-Bas, l'arrêta lui-même et donna l'ordre de l'étrangler dans sa prison, en lui faisant dire que, comme il allait se perdre, *c'était pour son bien.*)

» Je ne suis point content de la santé de Mme de Coulanges. La voilà dans les remèdes d'Helvétius (introducteur en France de l'usage de l'Ipécacuana et grand-père du philosophe), Dieu veuille qu'ils fassent mieux que ceux de Saint-Donat et de Carette. Je n'aime point à la voir courir d'empirique en empirique. (M. de Coulanges, 15 avril 1695.)

» Carette m'a donné, pendant neuf mois, de ses gouttes qui ne m'ont point fait un mal sensible, mais qui m'avaient grésillé à un tel point, sans me raccommoder l'estomac, que je vous avouerai confidemment qu'elles m'ont fait une seconde maladie. — Venons-en à Helvétius : il m'a donné une préparation d'absinthe, qui m'a tout-à-fait rétabli l'estomac. (Mme de Coulanges, 30 septembre 1695.)

» A la même époque, Christophe Ozanne vivait dans le Vexin français, à Chaudray, petit hameau situé à 14 kilomètres de Mantes-sur-Seine, sur le chemin de Vétheuil à Villers-en-Arthies [1]. C'était un simple et honnête paysan, qui avait étudié les vertus des plantes médicinales de sa contrée montagneuse et forestière, et se servait de sa longue expérience pour soulager les pauvres malades de la campagne.

» On ne saurait ranger Ozanne au nombre des charlatans, car jamais il ne quitta son hameau et n'eut recours à la réclame; et ce qu'il recommandait surtout à ses clients, c'était la diète et l'eau. Quand sa misérable chaumière cessa d'être le rendez-vous des seigneurs de la brillante cour du grand roi, il fut moins étonné et affligé de rentrer dans son obscurité primitive qu'il ne l'avait d'abord été de l'engouement universel. Il fut un apôtre de charité. Les riches payaient; mais ils déposaient eux-mêmes leurs offrandes volontaires dans le tronc des malheureux. Aussi Ozanne vécut-il et mourut-il pauvre, comme il était né, sans profiter en aucune manière, pour lui ni pour les siens, du séjour que l'opulente renommée avait daigné faire dans son sauvage vallon.

» Voici son acte de naissance, inscrit au registre des baptêmes de l'église de Villers-en-Arthies, en l'année 1633 :

» Le quinzième de novembre (1633), a esté baptizé CHRISTOFLE, fils de Jaques OZANNE, le jeune, et de Denise Roulle, ses père et mère — Son parrain, Christofle, fils de Nicolas Palluet; et sa marraine, Catherine, fille de Panthaléon Le Masson.

» M. de Coulanges n'avait connu, grâce à sa femme, qu'un trop grand nombre de charlatans. Mais, s'il entretient d'Ozanne Mme de Sévigné, c'est avec une grande estime :

» Paris, ce 27 janvier 1696 — ..... Comment se porte M. le chevalier? Je lui en demande pardon, mais je n'ai point du tout de goutte; et si, je bois, comme un trou, de tous les vins qui la pourraient faire venir. Il n'en est pas de même de M. de Nevers, qui est enfin revenu de Nevers avec sa belle épouse, après y avoir pensé mourir. L'humeur de la goutte, qui se promène par tous les canaux les plus cachés de

[1] Il ne faut pas confondre *Chaudray* (commune de Villers) avec *Chaudry* (commune de Vienne). Ces deux hameaux, bien que distants, l'un de l'autre, de 500 mètres seulement, sont séparés par le hameau de Saint-Jean. En allant de Vétheuil à Villers, on passe successivement par Les Milonets, *Chaudry*, Saint-Jean, *Chaudray* et La Villeneuve. De Chaudray à Villers, il peut y avoir 1,200 mètres.

son corps, lui cause des maux tout extraordinaires. Il partit avant-hier pour aller, dans le voisinage de la Roche-Guyon, consulter Christophe *aux ânes* (Ozanne), qui est un laboureur, mais un homme admirable pour la guérison de tous les maux, par la connaissance qu'il a des simples, qu'il tient de son père et qu'il laissera, faute d'enfants, à un de ses neveux. Enfin les cancers, la gravelle, les abcès, les ulcères, rien ne tient devant lui. On ne parle que des cures étonnantes qu'il fait, et de son désintéressement. Il donne aux pauvres ses remèdes pour rien; il les fait payer aux riches précisément ce qu'ils valent; n'exige, pour toute récompense, que trente sols ou un écu qu'il fait mettre dans un tronc pour les pauvres. Il ne veut point venir en ce pays-ci (Paris); il ne veut pas non plus qu'on bâtisse aux environs de chez lui. Le duc de Grammont (ancien comte de Louvigny) et Turmenies (qui acheta, pour un million, la charge de Garde du trésor royal) sont guéris par lui; le dernier lui a envoyé cent pistoles qu'il lui a renvoyées aussitôt.

» La réputation d'Ozanne s'était répandue partout, jusque dans les couvents de femmes. Une religieuse de l'abbaye royale de Faremoutiers, au diocèse de Meaux, désira aller le consulter, et la permission en fut demandée à Bossuet. Le prudent et austère prélat répondit, par les deux lettres suivantes, à Mme de Beringhen, abbesse de ce monastère:

I.

» Meaux, ce 21 septembre 1696. — J'ai reçu ici, Madame, par les mains de M. Morin, la lettre que vous m'aviez annoncée par celle que j'ai reçue à Paris. — Je vous dirai franchement que je trouve le sujet de la sortie fort léger, pour aller voir le *Médecin de Chaudrez*. S'il fallait à tous les nouveaux, ou médecins ou charlatans, qui s'élèvent, faire sortir les Religieuses, la conséquence en seroit trop grande. On peut exposer le mal et recevoir les avis nécessaires sur cet exposé. Quant à l'inspection de la personne, c'est là un de ces soulagements d'imagination auxquels on renonce quand on s'est consacré à Dieu. — Je suis à vous, Madame, comme vous savez.

II.

» La Rouse, près Evreux, ce 6 octobre 1696 — J'ai été à Mantes, à deux lieues du *Médecin de Chaudrez,* et résolu, Madame, d'y aller moi-même le consulter pour notre Religieuse, si je n'eusse appris que, pour aucune considération, il n'écoutoit aucune consultation et vouloit voir la personne; ce qui m'a enfin fait résoudre, par une indulgence peut-être excessive, d'accorder le congé à cette Religieuse et à la compagne que vous voudrez lui donner, plus tôt pour la satisfaire que par aucune espérance de soulagement; cet homme étant incapable, autant que j'en puis juger, de lui en donner aucun. Je lui conseille

donc de renoncer, pour l'amour de Dieu, à cette frivole satisfaction. Si elle ne peut s'y résoudre, déterminez-lui vous-même, si vous l'avez agréable, un terme fort court; et prions Dieu tous ensemble qu'il ne m'impute pas ma facilité à péché. — J'espère être lundi à La Trape et, quatre jours après, aux Clairets. Je prie Dieu, Madame, qu'il soit avec vous. — Cette lettre servira d'obédience, avec la vôtre, à Madame de Sainte-Menoux et à sa compagne.

» Rappelons ici que Bossuet fut, pendant quarante-trois ans, doyen du prieuré de Saint-Sulpice de Gassicourt-lez-Mantes (ordre des Bénédictins de Cluny), au diocèse de Chartres. Ce fut seulement en 1703 que, atteint de sa dernière maladie, il résigna ce bénéfice à son neveu l'abbé Bossuet, devenu plus tard évêque de Troyes.

» Boudier de la Jousselinière, poète estimé de Voltaire, qui florissait à Mantes en même temps que le médecin Ozanne à Chaudray, a composé, sur son fameux contemporain, la pièce suivante :

O le beau médecin que cet illustre Ozanne!
Parlez-lui de vos maux, il n'en peut discourir.
Est-il passé docteur? Porte-t-il la soutane?
C'est un manant grossier, qui ne sait que guérir.
Avec un peu de poudre, ou d'herbe, ou de racine,
Sans latin et sans art, mais plein d'entendement,
Ce rustique Esculape, instruit divinement,
Nous guérit de tous maux — et de la médecine.

» En novembre 1697, l'abbé Laurent Bordelon, auteur trop fécond de médiocres ouvrages, publia à Paris, sous le voile de l'anonyme, un volume in-8°, intitulé : *Les Malades de belle humeur, ou Lettres divertissantes écrites de Chaudray.*

» La première *Lettre* est consacrée tout entière à Ozanne, que concernent également quelques passages des lettres suivantes. L'auteur a, dit-il, fait le voyage de Chaudray pendant les vacances. Lors de son arrivée, le médecin était parti pour aller entendre la messe à Villers. Il a profité de cette absence et d'une puissante recommandation, dont il avait eu la précaution de se munir, pour visiter et décrire l'habitation d'Ozanne. La prolixité de Bordelon nous a déterminé à faire subir à son texte quelques retranchements :

» On accourt de toutes parts à Chaudray, quoique ce soit un lieu inculte, désert et inaccessible. La maison d'Ozanne est située entre deux coteaux, sur le bord d'une ravine, accompagnée de quatre vieilles chaumières, d'un cabaret nouvellement bâti et d'une autre petite

maison neuve, couverte de tuiles, fabriquée depuis peu, pour le sieur Christophle Ozanne, qui reste inhabitée parce que l'on n'a pu encore le déterminer à quitter sa chaumière, entourée de quelques vieux noyers et de plusieurs arbres sauvages..... Cette chaumière lui est tombée en succession par la mort de ses ancêtres. Elle est très-basse, construite de boue et de pierres du pays; le toit, couvert de chaume, est tellement chargé d'herbes sauvages, de mousse et de verdure, qu'il a de la peine à se soutenir encore.

» La muraille de la cour, où il n'y avait autrefois qu'une haie vive, a été tout nouvellement bâtie à la Limosine, de la hauteur environ de douze pieds. Au milieu de cette muraille est une porte neuve à deux battants, avec un loquet pour serrure; elle est de la largeur de quatre pieds. L'un des battants est ouvert par un portier assez traitable, jeune paysan de vingt-cinq ans, jadis faiseur de carreaux, pour laisser défiler les patients et les pauvres infirmes, pendant que l'autre battant en est soutenu et défendu en dedans par une grosse bûche, pour empêcher que la trop grande foule de peuple n'y entre avec violence.

» La cour est grande environ de douze pieds en carré. On voit, en entrant, le greffier d'Ozanne, vieux paysan portant lunettes, autrefois tailleur de pavés, assis sur une chaise de paille, devant un tonneau sur lequel il écrit, dans un registre *in-folio,* les noms de ceux qui arrivent, afin que l'huissier, autre paysan assez facile, quoique cousin-germain d'un homme si intègre, les puisse appeler par ordre, à l'heureux moment de leur audience.

» La Charité, en entrant, a placé à gauche un petit tronc de bois de chêne, pris dans la muraille, de la hauteur d'un pied, au dessus duquel est inscrit, en gros caractères noirs, *Tronc pour les remèdes des pauvres.* Il y a, au dessus de cette inscription, une figure de la Vierge ornée d'un morceau de mousseline et de taffetas; le tout couvert d'un petit chapiteau de plâtre. C'est dans ce tronc que la plupart, en sortant, font leurs aumônes à l'intention du fondateur.

» Auprès d'une étable, large environ de huit pieds et longue de seize, on descend, par des marches de pierre, dans la cave, à moitié taillée dans un roc. Au fond je découvris des cruches bien bouchées, remplies d'eaux céphaliques, pour la tête; ophthalmiques, pour les yeux; hépatiques, pour le foie; néphrétiques, pour les reins; splénétiques, pour la rate; et autres breuvages souverains.

» Le cellier, tout contre la cave, est rempli de deux grands paniers pointus : l'un, plein de coquilles d'œufs; et l'autre, d'écailles d'huîtres; avec quelques pelotons de cire nouvelle et d'autres simples de cette nature, gardés dans deux vieilles cruches émaillées, par dehors, de chaux et de plâtre.

» On monte de la cour, par quatre marches de pierre, à une espèce de salle; et quoiqu'elle ne soit large en carré qu'environ de douze à quatorze pieds, elle sert néanmoins, de chambre, de cabinet, de cuisine, de laboratoire et d'apothicairerie. C'est ici le rendez-vous général où l'on attend l'audience de *Monsieur* (comme on qualifie ordinairement cet homme rare); et c'est dans cette salle que le sieur Jean Ozanne, jeune paysan, âgé de vingt-cinq ans, neveu de notre

grand *Paracelse,* se fait admirer par la dextérité de ses mains en pansant les blessés, quoiqu'il n'y ait qu'un an au plus qu'il portait encore les sacs au moulin.

» Au dessus d'un évier sont deux planches, l'une sur l'autre, garnies d'ustensiles de ménage et remplies de paquets de tentes d'iris, de charpie, de vieux linge, d'emplâtres, d'onguents et d'autres drogues qu'on ne reçoit pas tout-à-fait *gratis* de la main du susdit sieur Jean Ozanne.

» Une très grande cheminée, qui échauffe toute la maison en hiver, occupe presque tout le côté droit de la salle. Tout contre et presque vis-à-vis la porte, est placée une petite table ronde, à quatre pieds tournés à l'antique. Sur cette table il y a un mortier avec son pilon de fer, un autre mortier plus petit, un tamis de crin, et une cruche pleine de graines de genièvre, antidote ordinaire des pauvres malades des champs.

» On descend, à côté de cette table, par quatre marches dans un fort petit bûcher. C'est par là que quelques fois le bonhomme se sauve dans les champs par une petite porte qui donne dans son jardin, quand il se trouve accablé de la foule des malades.

» On a accroché, aux solives de la salle et à la maîtresse poutre, plusieurs simples. On voit, sur une petite planche contre la muraille, beaucoup d'herbes, de racines, de paquets de graines et de bouquets de fleurs à sécher.

» De la salle enfin, on monte, par quatre petites marches, auprès de la porte, à gauche, dans la chambre de ce célèbre *Riolan,* longue environ de seize pieds et large de huit, au dessus de l'étable à vaches. Elle est sans cheminée, nouvellement reblanchie de chaux, embellie de quelques images enluminées et meublée de quatre chaises de paille. Il n'y a qu'une petite fenêtre, en entrant, à gauche ; au dessous de la fenêtre, une petite table carrée, pleine de vieux morceaux de papier, pour en envelopper les remèdes qu'il tire d'un lit entouré d'un vieux morceau de tapisserie de Bergame, réservoir ordinaire des médicaments qu'il donne gratuitement à tous ceux qui lui paraissent en avoir besoin.

» En entrant, à droite, dans cette même chambre, on voit une autre table assez grande, sur laquelle sont étalés quantité de drogues, poudres, onguents, huiles, fleurs et racines. Au fond est un vieux lit de bois, travaillé à l'antique, entouré d'un seul rideau de toile blanche, avec une frange de fil au bas, où se repose, quelques heures de la nuit, cet admirable Dioscoride, après avoir souvent expédié jusqu'à deux cents malades dans une seule journée. Et voilà le lieu de l'audience.

» Le médecin est un simple paysan, d'une humeur froide et flegmatique, parlant peu, lentement et fort bas, âgé environ de cinquante-cinq (lisez 64) ans, de moyenne taille. Il a un visage basané, plat et maigre ; des cheveux presque blancs, gras, courts et fort peu frisés, qui couvrent un front assez élevé ; de petits yeux ; un gros porreau sur un nez médiocrement grand ; un second porreau au dessous de l'œil droit ; un troisième porreau fort petit, mais long, qui lui pend à

la màchoire gauche; la barbe presque blanche, rarement faite; une grande bouche; les lèvres un peu renversées; les dents brunes; le col court et la tête enfoncée entre les deux épaules; de grosses mains; les doigts velus et petits; les ongles passablement longs.

» Il est vêtu d'un vieux justaucorps de droguet, passé et fort usé, montrant la corde, couleur musc clair; et, par dessous, d'un petit pourpoint à deux poches, coupées en travers, dans lesquelles il cache ordinairement ses deux mains. Ses culottes sont d'un cuir luisant et marbré et de toutes couleurs; ses bas, tricotés, gris de fer clair; ses souliers plats sans petron; quoiqu'il ne raisonne guère, il ne laisse pas de porter de petites manchettes renversées sur les amadis du pourpoint, avec un petit rabat à demi-blanc. Enfin il a un chapeau noir, difforme et à grands bords, qu'il touche souvent sans l'ôter presque jamais.

» Lorsqu'en saluant vous l'approchez, pour consulter sur votre maladie, vous le voyez inébranlable sur une petite chaise de paille, contre la fenêtre, auprès de laquelle est accrochée une assez belle montre qu'une personne, qu'il a guérie, lui a laissée sans qu'il s'en soit aperçu. A peine il vous écoute et aussitôt il exécute. Très-souvent même, pour couper court, il juge par la seule physionomie du secours et des remèdes qu'il faut apporter au malade; et, à mesure qu'il les ordonne, le *Secrétaire de Santé,* autre jeune paysan, les écrit et les délivre aux malades. Il est propre et porte un petit collet en abbé, avec un grand collet retroussé. Et seul il a le droit de demeurer dans la chambre, pendant l'audience.

» Villers, paroisse de ce charitable médecin, est éloignée, d'un grand quart de lieue, du hameau de Chaudray. Ozanne y va, tous les matins, entendre la messe. Les dimanches et les jours de fête, dans lesquels il n'écoute personne, il se trouve ponctuellement, avec grande dévotion, à tous les offices divins de la journée.

» La 7e lettre contient l'épigramme suivante :

» Qu'on vous porte à Chaudray, malade, estropié;
Vous en revenez sain, comme de la piscine.
C'est que maître Christophle y prend le contre-pied
Des règles de la médecine.

» Le bon abbé Bordelon se montre quelque peu malicieux, partant ingrat envers Ozanne, à qui il doit à la fois le titre et le succès de son livre, si peu intéressant sur tout autre point.

» Mais voici venir un savant homme, et des plus compétents.

» Pierre Dionis, premier chirurgien de la Dauphine, puis de la duchesse de Bourgogne, a publié, en 1707, son *Cours d'opérations de chirurgie,* dans lequel, après avoir flétri les empiriques de son temps, il porte sur Ozanne un jugement aussi éclairé qu'impartial, au moment où l'auréole de son contemporain venait de s'éteindre :

» Le Médecin de Chaudrais a fait autant de bruit et a été autant à la mode qu'aucun autre qui l'ait précédé. Chaudrais est un petit hameau, composé de cinq ou six maisons, auprès de Mantes. Là s'est trouvé un paysan d'assez bon sens, qui conseillait aux autres de se servir tantôt d'une herbe, tantôt d'une racine, selon les maux qu'ils avaient. Et, parce qu'ils se trouvaient bien de ses ordonnances, ils l'honorèrent du nom de *Médecin;* et il ne fut plus connu que sous le nom de *Médecin de Chaudrais.* Sa réputation se répandit dans sa province et vola jusqu'à Paris, d'où les malades accoururent en foule à Chaudrais, où l'on fut obligé de faire bâtir des maisons pour se loger. Ceux qui n'avaient que des maladies légères guérissaient par l'usage de ses remèdes, qui ne consistaient qu'en plantes pulvérisées, ou racines desséchées; mais les maladies rebelles et enracinées ne cédaient point à ses remèdes. Ce torrent de malades a duré pendant trois ou quatre ans. Il s'est diminué de jour en jour, par le peu de secours qu'ils en recevaient, et insensiblement le Médecin de Chaudrais est devenu à rien.

» L'on ne peut pas se plaindre de ce bonhomme. Il ne s'est point donné pour plus qu'il n'était; il n'a point été chercher les malades; il n'a point fait afficher ses remèdes, et il n'a point promis plus qu'il ne pouvait tenir. C'était le public, prévenu en sa faveur, qui l'avait élevé; c'est le public désabusé qui l'abandonne aujourd'hui.

» Soixante ans après Dionis, en 1766, un écrivain non moins consciencieux, Hérissant (Louis-Théodore), publie ses *Nouvelles Recherches sur la France,* où il consacre à Ozanne une notice contenant des détails nouveaux et curieux :

» Entre Mantes et Magny, et à deux lieues de l'une et de l'autre, est Chaudray ou plutôt *Chaudré,* petit hameau de cinq ou six maisons, qui a eu, pendant quelque temps, une célébrité singulière. Il la devait à Christophe Ozanne, paysan du lieu, mort en 1713, à 82 (lisez 79) ans.

» Ce paysan, connu sous le nom de *Médecin de Chaudray,* n'avait fait aucune étude. Mais, dès l'âge de seize ans, tandis qu'il gardait les bestiaux au château de St-Cyr-en-Arthie, il montra tout à coup un goût décidé pour la connaissance des remèdes. La dame du lieu qu'il voyait tous les jours exercer la médecine charitable, seconda ses inclinations; et, en peu d'années, le mit en état de panser toutes espèces de plaies.

» A l'âge de vingt ans, devenu facteur de meules de moulin dans la forêt d'Arthie, pour les sieurs Héliot, fameux commerçants de Rouen, il n'en exerça pas moins la médecine et se vit, en peu de temps, accablé d'une foule de malades de tous pays. A trente ans (en 1663), il se fixa pour toujours à Chaudray et ne s'occupa plus que du soin de ceux qui venaient le consulter. Sa réputation s'établit de manière qu'on établit pour lui seul un carrosse public, qui partait, deux fois la semaine, de Paris.

» Ce paysan n'employait guère que des simples, que le pays produit en abondance, à deux ou trois lieues aux environs. Mais il était de bonne foi et renvoyait aux médecins quand il ne connaissait pas les remèdes propres à certaines maladies.

» La vertu et le désintéressement de ce nouveau médecin avaient pu influer sur son excessive réputation, qui diminua peu à peu. Il était vêtu d'une étoffe grossière et vivait très-austèrement. Le riche et le pauvre avaient un égal accès auprès de lui. Jamais il n'écoutait aucun malade qu'après la messe, qu'il allait entendre tous les matins à Villers, sa paroisse, malgré les mauvais chemins et la distance, qui est d'une demi-lieue. Un paysan, qui lui servait de portier, écrivait les noms des malades à mesure qu'ils arrivaient; et on n'entrait chez lui que suivant l'ordre d'inscription. Il n'exigeait point d'argent et montrait seulement, aux personnes aisées, deux troncs qu'il avait fait placer dans sa cour, principalement pour l'usage des pauvres.

» Voici une copie textuelle de l'acte de décès d'Ozanne, inscrit au registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Villers-en-Arthie, doyenné de Magny, pour l'année 1713 :

» Du dix-huit de feuvrier (1713) est décédé Christophe Osanne, médecin de Chaudrès, âgé de soixante et dix-neuf ans trois mois trois jours, (après) avoir esté muni des saints sacrements; duquel le corps est inhumé dans l'église de cette paroisse. (en) présence de François Dumont et de Louis Doullay.

» (Signé) Claude Poitou, prestre.

» Signalons ici deux contemporains d'Ozanne : Pierre Raffy, son allié, chirurgien à Villers, décédé plus que sexagénaire, en 1686; et Arthus Lefebvre, chirurgien à Vétheuil en 1707.

» La collection des registres des actes de l'état-civil de Villers-en-Arthie, déposés au greffe du tribunal civil de Mantes, est malheureusement incomplète; il y manque une cinquantaine de registres annuels, entre autres ceux de 1649 à 1671. Néanmoins nous y avons trouvé des renseignements pleins d'intérêt concernant : les uns, Ozanne lui-même; les autres, sa famille et ses successeurs. Nous les consignons ici brièvement.

» Le curé et le vicaire de Villers, qui ne croyaient que sous bénéfice d'inventaire à l'infaillibilité médicale d'un vigneron illettré, se donnèrent, dès 1696, le malin plaisir d'enregistrer, dans les actes d'inhumation de leur paroisse, les noms des malades de tout rang qui, accourus à Chaudray avec pleine foi d'y recouvrer la santé, y laissèrent leurs os.

» 1696, 23 octobre. — Inhumation, à Villiers, de Urbain (nom de famille inconnu), âgé de 18 ans, qui était du Pont-Saint-Pierre, proche Rouen, et *venoit se faire panser chez M. Ozanne, à Chaudrais.*

» 1697, 19 octobre. — Inhumation de la femme Lebiègue, de la paroisse de Sainct-Martin...... proche Gerberon, en Picardie, qui *étoit venue à Chaudrès pour se faire panser.*

» 1697, 23 octobre. — Inhumation de Noël Le Pelletier, âgé de 50 ans, bourrelier, de la paroisse de Thionville, proche Etampes, qui *étoit venu à Chaudrès pour se faire panser.*

» Même jour. — Inhumation de Marie Longer, de la paroisse de Fleury......, âgée de 32 ans, qui *étoit venue à Chaudrès pour se faire panser.*

» 1698, 29 septembre. — Inhumation, *dans l'église* de Saint-Martin de Villers, de Marie-Anne Delacour, âgée de 55 ans, qui *a dit être de la ville de Soissons.*

» 1701, 1er juillet. — Inhumation d'Anne Laguet, native de Saint-Quentin, âgée de 30 ans, qui *étoit venue à Chaudrès pour se faire panser.*

» 1701, 9 juillet. — Inhumation, *en l'église* de Villers, de Michel Jacques, profès du grand couvent de l'ordre des Hermites de Saint-Augustin de Paris, *décédé chez Robert Tiffaine, hôtelier à Chaudrès*, où il est arrivé, depuis quelques jours, avec la permission de Honoré Colombel, docteur de Sorbonne et prieur dudit couvent, à lui donnée, le 4 juillet de cette année. Ladite inhumation, faite en présence de Christophe Ozanne.

» 1702, 22 novembre. — Inhumation de Jean Timenne, valet de pied de M. le prince de Toulouse, *qui étoit venu à Chaudrai se faire panser.*

» 1707, 1er octobre. — Inhumation de Louis Fileu, âgé de 20 ans, qui *étoit venu à Chaudret pour se faire panser.*

» La famille Ozanne (on prononçait généralement, l'on écrivait même quelquefois *Ozenne*) existait dans la paroisse de Villers-en-Arthie dès avant 1609, date des plus anciens actes de baptême de cette paroisse. Elle était déjà étendue. Nous y remarquons alors deux frères prénommés Jacques et distingués l'un de l'autre par les qualifications d'*aîné* et de *jeune*. Notre grand Christophe fut, comme on l'a vu dans son acte de baptême, l'un des fils de Jacques Ozanne le jeune et de Denise Roulle. Il garda le célibat; mais ses frères, ses neveux, ses oncles et ses cousins se marièrent; et ils laissèrent de nombreux enfants qui se sont perpétués, de mâle en mâle, jusqu'à nos jours, dans la partie de l'ancien Vexin français la plus voisine

de l'Ile-de-France (de Magny à Meulan) et même sur la rive gauche de la Seine (notamment à Mantes). Lors donc qu'il mourut octogénaire, en 1713, il était entouré d'un grand nombre de parents, plus ou moins âgés, portant son nom. Si sa fortune, grâce à un désintéressement fabuleux, était restée mince, il laissait une succession médicale bonne à recueillir; et cette succession fut en effet recueillie tour-à-tour par plusieurs Ozanne, dont les deux premiers portaient également ce prénom de Christophe, devenu si fameux.

Voici une copie de l'acte de décès de chacun de ces deux médecins ignorés, qui paraissent n'avoir laissé de traces que dans les registres des inhumations de la paroisse de Villers.

1729. — « Le onzième jour de mars mil sept cent vingt-neuf, a été inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, Christophe Ozanne, *médecin de Chaudrais,* mort d'hier après avoir reçu les sacrements, âgé de soixante-dix ans. L'inhumation faite en présence de ses parents et amis.

» Ce nouveau Christophe Ozanne, que nous appellerons CHRISTOPHE II, avait dû naître vers 1659. Mais, nous l'avons dit, les registres de l'état-civil des années 1649-1671 n'existent pas au greffe de Mantes. Il était fils de Mathieu Ozanne et de Martine Trognon. Il se maria, le 26 novembre 1685, avec Barbe Letellier; et son oncle, CHRISTOPHE I, assista à la célébration de son mariage.

» 1750. — Ce jourd'hui dix-sept novembre mil sept cent cinquante, a été inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, Christophe Ozanne, médecin de Chaudray, décédé d'hier, après avoir reçu les SS. Sacrements, âgé de quarante-cinq ans. L'inhumation faite en présence de ses parents et amis. »

» Contrairement à une énonciation de l'acte qui précède, nous pensons que CHRISTOPHE III n'avait, lors de son décès, que quarante-deux ans; et que c'est à lui que doit s'appliquer le baptême célébré le 1er novembre 1708, de Christophe, fils de Jean Ozanne, et de Marguerite Legrelle (Lagresle ou Grelle). Il avait, croyons-nous, épousé Marie-Thérèse Toutain; et c'est lui qui, le 5 mai 1739, apposa, au pied de l'acte d'inhumation de Marie-Thérèse, sa fille, la signature irrégulière *Christophlle O'Sanne.*

» Ce prénom de Christophe, devenu fameux, se généralisait dans la famille Ozanne, à ce point que l'un de ses membres, prénommé autrement, s'étant mis à pratiquer l'art de guérir,

la commune renommée l'affubla du prénom sacramentel ou dynastique. Nous voulons parler de *Jean-Pierre* Ozanne, chirurgien à Chaudray, époux de Marie-Madeleine-Françoise Dupré. Nous pourrions l'appeler Christophe IV. En effet, dans l'acte de baptême de Pierre-Jean, son fils, dressé, le 3 novembre 1759, par l'abbé Charles-Joseph d'Alençon, licencié en droit, il est prénommé uniquement Christophe. Ce prénom est, il est vrai, bâtonné et remplacé par les prénoms Jean-Pierre, mis en renvoi. Mais, en 1760, le 28 octobre, le même Jean-Pierre présente au baptême Marie-Madeleine-Rose, sa fille, et l'acte ne donne pas au père d'autre prénom que Christophe. Nous reconnaissons toutefois qu'il ne signait pas Christophe, mais tantôt *Jean*, tantôt *Pierre*. Il habitait encore, en 1796, le hameau de Chaudray, avec la qualification nouvelle d'officier de santé. Il alla se fixer plus tard à Vétheuil, pays de sa femme, où il mourut le 13 octobre 1805, âgé de 70 ans.

» Enfin, le 1er septembre 1757, naissait un fils de Jean-Chrysostôme Ozanne, laboureur à Juziers, et de Marguerite Motte. C'était Nicolas Ozanne, qui, partageant la vocation de son célèbre parent Christophe I, obtint le diplôme de docteur en médecine, s'établit à Meulan et y mourut, le 29 mai 1814, après s'être signalé par son zèle persévérant pour la propagation de la vaccine.

» Ajoutons que, en 1753, un Ozanne, prénommé François, était concierge du château de Juziers, appartenant au marquis de La Fare Lopès et à la marquise de Lambertin, son épouse, seigneur et dame de cette paroisse; et que Louis-François de La Fare Lopès était alors abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Père de Chartres.

» Les arts devaient concourir à répandre la réputation de Christophe Ozanne et à en conserver la mémoire à la postérité.

» En effet, J. Vaillant dessinait Ozanne en buste, dès 1696; et ce portrait était immédiatement gravé tant par René Lochon que par Audran jeune, dans des proportions à peu près identiques (h. 0m 18, l. 0m 15); et avec le même encadrement, celui du médaillon ovale, inscrit dans un carré.

» Dans l'œuvre de Lochon, qui paraît avoir reproduit exactement le dessin original, Ozanne se présente de trois quarts et regarde à sa droite. Il tient de la main gauche un bouquet d'herbes ou de racines médicinales; deux bouquets semblables

garnissent les coins supérieurs du cadre. Sur le socle, on lit, en caractères courants : *Christophe Ozanne, médecin de Chaudray.*

» Dans un second état de cette gravure, la légende est transportée du socle au pourtour de l'ovale, où elle est inscrite en caractères majuscules; et le socle, ainsi devenu libre, a reçu les six vers suivants :

» Ozanne, dont la renommée,
Malgré la langue envenimée
Des jaloux et des médisants,
Avec l'oseille et la bétoine,
Pimprenelle, fenouil, vervaine,
Met sur pied les agonisans.

» Entre le socle et l'extrémité inférieure du médaillon ovale, on lit : *J. Vaillant ad vivum delineavit die 4 mensis octobris* 1696. — *Lochon fec.*

» Un troisième et dernier état diffère très-peu du deuxième. On a ajouté, au-dessous du socle : *Se vend à Paris, rue Saint-Jacques, à la ville* de Cologne.

Dans la gravure d'Audran jeune, qui semble n'être qu'une contrefaçon peu habile de celle de Lochon, Ozanne, dont la main a été supprimée, regarde en face, bien que la figure soit tournée de trois quarts vers sa gauche. Le nom du dessinateur n'est pas indiqué; les deux bouquets de plantes médicinales sont descendus aux deux angles inférieurs de l'encadrement. On lit autour du médaillon : CHRISTOPHLE OZANNE, *médecin de Chaudrais.* Un cartouche, placé au-dessous du médaillon, contient ces quatre vers :

» Sans grec, ni latin, ni grands mots,
Avec une herbe, une racine,
Ozanne guérit de tous maux
Et surtout de la médecine.

» Enfin, au-dessous de l'encadrement, on lit : *à Paris, chez H. Bonnart, rue Saint-Jacques, au Coq. Avec privilége du Roi.*

» Nous possédons un dessin au crayon qui peut être considéré comme l'original de la gravure d'Audran, bien qu'il en diffère par quelques détails.

» Nous avons sous les yeux une estampe très-rare, qui n'existe pas dans la riche collection de la Bibliothèque nationale. C'est un *Almanach* pour l'an de grâce M. DC. XC. VII, publié

en 1696, *à Paris, chez F. Gérard Jollain le jeune, rue Saint-Jacques, à l'Enfant Jésus.* Cette pièce, haute de 0m 85, large de 0m 55, porte, à son extrémité supérieure, le titre de : CHRISTOPHE OZANNE, MÉDECIN DE CHAUDRAY. Elle est divisée, dans sa hauteur, en deux parties à peu près égales, que nous allons décrire successivement.

PARTIE SUPÉRIEURE DE L'ESTAMPE.

» Cette partie est subdivisée, dans sa largeur, en deux moitiés, savoir : à gauche, la chambre à coucher d'Ozanne, lui servant de cabinet de consultations; à droite, son officine ou laboratoire.

1° *Chambre à coucher.*

» Dans le fond, à côté de la fenêtre, sur deux tablettes superposées, sont rangés plusieurs vases de diverses formes, dont trois sont étiquetés : *Remède pour la folie, — migraine, — sourdité.* La partie supérieure de la porte est ornée d'un dessin qui représente Ozanne donnant une consultation ; on lit au-dessus : *Médecin d'Issy* (d'ici). La vieille médecine vaincue est figurée, au-dessous, par les portraits en pied d'*Hippocrate* et de *Gallien.* La partie inférieure de la porte, au-dessous de la serrure, est remplie par deux quatrains, dont chaque vers est écrit sur deux lignes, et qui seront reproduits ci-après.

» Dans la chambre, Ozanne est assis en un fauteuil, tournant le dos à l'alcôve où est son lit. Il est accoudé sur l'angle d'une table garnie de papier, plume et écritoire. Il est en rabat et prononce ces vers écrits sur la porte :

» O vous, dont la santé paraît abandonnée,
Trop affligés mortels qui craignez de mourir,
N'attendez point de moi lavement ni saignée.
Mon dessein est de vous guérir.

» Devant Ozanne se tient debout un malade, auquel s'applique le second quatrain écrit sur la porte :

» Cet homme, en consultant le soutien de la vie,
Commence à se porter bien mieux,
Depuis qu'il a, devant les yeux,
La terreur de la maladie.

» Par la fenêtre, qui est ouverte, on voit la cour remplie

de clients à pied et à cheval, où se trouve un *Tronc pour les R* (emèdes) *des pauvres.*

» Au delà de la cour, close de murs, s'étend la campagne par laquelle arrive une grande diligence attelée de quatre chevaux. Le paysage est surmonté de ce distique latin dont nous ignorons l'auteur, mais qui, sans doute, a été composé pour l'entrée d'un hospice :

» *Publica morborum requies, commune medentum*
Auxilium, praesens numen, inempta salus.

2° *Laboratoire.*

» Du plafond pendent deux paquets désignés par ces mots : *Simple — Racine.*

» Contre la muraille sont rangés, sur une tablette, des pots contenant des *Eaux pour la vue.*

» A gauche du spectateur, un garçon *Pile-drogue* broie des médicaments dans un mortier; un malade, appuyé sur sa canne, l'aborde en le saluant.

» A droite, un deuxième garçon étend ses bras en travers de la porte, pour empêcher qu'il entre trop de clients à la fois. Au-dessus de cette porte, on lit le sixain suivant :

» Ozanne n'eut jamais dessein
De s'ériger en médecin;
L'honneur qu'on lui fait le chagrine.
Lui, médecin! comment? Par où?
Il guérit tout le monde et n'en prend pas un sou :
Tous les jours le contraire arrive en médecine.

» Un troisième garçon, *Donne-conseil*, remet une fiole à une dame qui paraît le consulter pour un mal de dents.

PARTIE INFÉRIEURE DE L'ESTAMPE.

» Tout à fait au bas de l'estampe s'étend un ALMANACH imprimé en rouge et noir (h. 0m 09, l. 0m 22). C'était, à la fin du siècle de Louis XIV, l'usage de publier, au renouvellement de l'année, une très-grande estampe où l'Almanach, qui en était l'occasion, occupait, comme on le voit, une bien petite place. Il empruntait naturellement ses *illustrations* aux actualités qui avaient le plus vivement frappé l'attention publique.

» Au-dessus de l'Almanach et de chaque côté, se trouvent représentés des clients de toutes conditions.

» A côté d'une belle jeune fille, on lit ce quatrain :

» Dans ce pays, vous venez en ce jour,
Pour trouver un remède à votre maladie :
Retournez sur vos pas, belle fille ma mie;
Ozanne ne saurait vous guérir de l'amour.

» A côté de deux jeunes femmes folâtres :

» Ces deux dames, d'un air si gai,
Auraient sans doute plus affaire
D'un gendarme ou d'un mousquetaire
Que du médecin de Chaudray.

» Au-dessous d'un Espagnol, qui vomit :

» L'Espagnol, d'une course agile,
Vient chercher un remède à son grand mal de cœur,
Et croit Ozanne assez habile
Pour le pouvoir guérir quelque jour de la peur.

» Au-dessous d'une vieille femme infirme :

» Cette vieille impotente, avecque sa béquille,
Aura l'avantage, dans peu,
De jeter son bâton au feu,
De sauter, de danser, comme une jeune fille.

» Au-dessous d'un groupe d'étrangers, vêtus et coiffés de diverses manières :

» L'Hollandais, l'Allemand, par un effort extrême,
Ont quitté leur bière et leur vin,
Pour venir voir un médecin
Qui pourrait, s'il voulait, guérir de la mort même.

» Immédiatement au-dessous du calendrier se lisent deux pièces de vers parallèles :

I.

» Plusieurs docteurs à présent ont la vogue;
Mais pas un seul n'est médecin.
Ils savent bien le nom de quelques drogues:
Ils vous parlent grec et latin;
Mais je ne puis les voir sans craindre.
Ils se font bien payer, mais ne guérissent pas.
Encore n'oserait-on s'en plaindre.
Vive Ozanne! Il peut seul affranchir du trépas.

II.

» On voit, de toutes parts, Ozanne avoir la vogue;
Dans le monde à présent c'est le seul médecin
Qui guérit de tous maux sans mixtion, sans drogue,
Sans grec, sans hébreu, sans latin.
Les jeunes et les vieux viennent à lui sans craindre;
Le riche et l'indigent ne perdent point leurs pas.
Pour être soulagé, c'est assez de se plaindre,
Car son pouvoir s'étend jusques sur le trépas.

» Enfin, dans l'angle supérieur de l'estampe, à gauche :

» Un médecin s'est fait dans un village;
On fait des ignorants dans notre faculté.
Celui-là nous rend la santé.
Et ceux-ci des plaisirs nous font perdre l'usage.

» Il existe deux autres estampes plus petites, dont Ozanne est encore le sujet. Ni l'une ni l'autre n'est datée; mais elles sont évidemment contemporaines des deux portraits et de l'almanach. Toutes deux ont été publiées chez *N. Bonnart, rue Saint-Jacques, à l'Aigle* — avec privilége; et elles sont de même format (h. 0^m 26, l. 0^m 26).

» La première de ces deux estampes, intitulée *L'arrivée des Infirmes au médecin de Chaudrais*, représente des malades, de tout sexe et de toute condition, venant, tant à pied qu'à cheval, à la chaumière d'Ozanne; et les premiers arrivants montent les marches de la porte, qui est ouverte. A l'entrée d'une vaste cour, close de murailles, est appendue une boite dont la destination, d'accord avec sa forme, est annoncée par ces mots : *Tronc pour les médicam* (ens).

» On distingue, à droite, sur le premier plan, un homme chargé de sa femme infirme et dont la pensée intime se traduit par ces paroles : *J'ai une méchante emplâtre sur le dos.*

» Au bas de cette estampe se lisent les huit vers suivants :

» Peuple, accourez ici : Ozanne est votre oracle.
De tous les maux du corps il lèvera l'obstacle.
Il peut vous soulager par consolation
Et vous dire, en un mot, quelle est la guérison.
Bègue, borgne, bossu, jambe de bois, béquilles,
Viennent de toutes parts et des champs et des villes,
Manchot, pâles couleurs, mal de reins et des yeux,
Des maux en général, même jusqu'au lépreux.

» La deuxième estampe, intitulée *Les Infirmes viennent consulter Christophle Ozanne, médecin de Chaudrais, pour toutes sortes de maux*, représente les malades à l'intérieur de la chaumière. Cet intérieur se compose de deux chambres.

» La chambre à droite du spectateur est le cabinet du médecin. *Christophle Ozanne* (son nom est écrit à ses pieds) est costumé en médecin et porte le rabat. Il est assis dans un grand fauteuil à dais, près d'une table sur laquelle est posée une écritoire. Il donne ses consultations à des clients élégamment vêtus qui restent debout devant lui. Une botte de racines pend au plafond avec ces mots : *Racine pour les remèdes.*

» La chambre à gauche est l'officine, comme l'indiquent des flacons de diverses formes, rangés sur des rayons contre la muraille. Au fond, un garçon broie des médicaments dans un mortier. Les malades, après la consultation, viennent se faire délivrer les remèdes qui leur ont été ordonnés. Sur le premier plan, une femme est occupée à verser de l'eau d'une cruche dans un vase de très-petite dimension ; scène qui s'explique par ces mots : *Distribution de l'eau pour les yeux.* Une grande quantité de petits vases semblables couvre en effet le sol.

» Au-dessous de cette estampe se trouvent les six vers suivants :

» Ecoutez, languissans, qui venez à grands pas ;
Nous vous dirons ici où vous blesse le bât.
Ozanne vous le dit : Il veut être une bête,
Si votre plus grand mal ne vous tient à la tête.
Mais en particulier ses consultations
Vous apprendront à tous de sensibles leçons.

» Nous croyons qu'il n'existe pas d'autre portrait d'Ozanne que celui dessiné par Vaillant en 1696 et gravé successivement par Lochon et par Audran jeune.

» Cependant nous connaissons un beau portrait gravé, portant en tête ces mots : CHRISTOPHE OZANNE, MÉDECIN DE CHAUDRET. Mais ce portrait, dû à l'habile burin de L. de Châtillon, représente en vérité *Agathange Cottereau, sieur du Clos, médecin et directeur du laboratoire de l'académie royale des sciences*, décédé le 24 août 1685, c'est-à-dire avant la grande réputation d'Ozanne. La peinture a été faite par Bourdon, ainsi que nous l'apprend une autre gravure du même tableau exécutée avec moins de talent, et où on lit : *Sébastien Bourdon*

pinx. — *L. Cossin, sculp.* 1685. — Enfin la gravure de Cossin, dont le second plan est rempli d'appareils propres à un laboratoire de chimie, a été plus tard réduite du carré à l'ovale; et cette opération a supprimé, à la fois, les noms des artistes et tous les appareils de chimie, sauf un fourneau en ignition.

» Quand le silence se fut fait sur la mémoire de l'académicien Cottereau, le nom d'Ozanne était dans tout son éclat. Et alors la veuve de Ligny, marchande d'estampes, possesseur de la planche improductive de Châtillon, commit une fraude mercantile trop commune. Elle fit graver en tête de cette planche, pour en tirer parti, le nom de ce bon Christophe Ozanne qui, en dépit de sa grande modestie, se trouva ainsi changer sa face vulgaire contre la noble figure de son savant confrère. Le livre, emblême de la science, sur lequel repose la main de Cottereau, protestait bien, par sa présence, contre ce mensonge; mais la foule, dans son ignorance et son engouement, n'y regarde pas de si près. »

M. le Président fait une communication sur une note lue à la dernière séance par M. le docteur Harreaux, et concernant les Origines de la langue Française. Il donne lecture d'un article publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* par M. Meyer, lequel combat les assertions de M. Granier de Cassagnac sur ce même sujet.

Il annonce, ensuite, à tous les Sociétaires, qu'il tient à leur disposition les cartes spéciales des membres titulaires, destinées à procurer entrée dans les grands établissements scientifiques. S'adresser, pour les retirer, à M. Duval, agent de notre Société, à la Mairie.

Communication de M. l'abbé Hénault au sujet d'un chapiteau provenant de l'ancien Château des comtes de Chartres. Ce fragment du moyen-âge était employé dans les souterrains de ce monument. M. Milan, entrepreneur à Chartres, en est possesseur.

Un membre propose le récolement des ouvrages de notre bibliothèque. Cette proposition va à l'adresse de M. l'abbé Germond, bibliothécaire, qui aura la bonté d'y songer, autant que ses occupations le lui permettront.

La Société entre en vacances. Il n'y aura pas de réunion avant le premier jeudi de novembre. Si une convocation exception-

nelle devenait nécessaire, un avis particulier serait transmis par la voie des journaux.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Dubreuil (Henri), à Chartres; présenté par MM. Laigneau et Lecocq.

Piébourg (Alfred), architecte, à Chartres; présenté par MM. Le Blanc et Piébourg père.

Reverdy, ancien notaire, à Nogent-le-Roi; présenté par MM. Legoux et Gillard.

Vincent, sculpteur, à Thiron; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Pièce de Henri IV (argent). (Don de M. Merlet.)

Pièce fourrée de Charles X, cardinal de Bourbon. (Don de M. l'abbé Haret.)

Romania, 2e trimestre 1873.

Mémoires de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, t. IX. Versailles; 1873. (Envoi de la Société.)

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 2e Série, t. XII, avec atlas. (Envoi de l'Académie.)

André Hermann, par M. Tasset. Imp. G. Durand, 1869. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1873.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, les abbés Olivier et Germond, Met-Gaubert, Bost, Brosseron, Boisseau, Chavaudret fils, Chevrier, Coppinger, l'abbé Foucault, Gabriel, Gilbert, Girouard fils, l'abbé Hénault, Joliet, Laigneau (Henri), Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Lefèvre (Ed.), Legrand, Nancy (Alf.), Person, Ravault, Yves.

Un juste tribut de regrets est payé à la mémoire de MM. l'abbé Guillaume, curé de Senantes, et Léon Louchard, tous les deux décédés à Chartres.

L'ordre du jour appelle la question de fondation de médailles pour le Concours d'histoire entre les Etablissements d'enseignement public et libres du département. — Après délibération, l'assemblée arrête qu'elle accepte, en principe, cette fondation; elle décide qu'un rapport sera adressé par M. le Président à M. l'Inspecteur d'académie qui aura l'obligeance d'en référer aux autorités supérieures compétentes.

Quelques observations sont présentées au sujet d'une récente découverte d'ossements d'animaux antédiluviens opérée à Saint-Prest. M. Joliet fournit en son nom et en celui de son fils quelques renseignements qui pourront avoir, plus tard, un intérêt plus marqué. M. Lecocq est invité à faire un plan de la sablière de Saint-Prest et de ses abords. Notre collègue s'engage à nous le procurer pour l'époque des beaux jours.

M. le Président lit une note de M. le docteur Harreaux sur des trous ou gîtes préhistoriques découverts dans une tranchée du Chemin de fer de Chartres à Auneau.

Dans le courant de l'été, un assez grand nombre d'ouvriers étrangers étaient occupés à faire un déblai pour le chemin de fer de Chartres à Auneau; ils enlevaient très-rapidement une couche de terre végétale de 0m 80 à 1 mètre d'épaisseur, et ils remarquaient bien que cette terre franche était, par endroits, remplacée par un terreau noir, cendreux, mais sans y attacher d'importance, et le travail était presque achevé lorsqu'un ouvrier de Béville, que M. le docteur Robin avait engagé à surveiller les fouilles, aperçut une hache de pierre au moment où on la jetait dans le tombereau. M. Robin fut prévenu, mais à l'arrivée de notre confrère, la tranchée était trop avancée pour qu'on pût voir les trous intacts; tout avait déjà été enlevé et il fallut se contenter du rapport des terrassiers.

A notre visite sur cet emplacement, situé au territoire de Béville, section C du cadastre, champtier du Moulin-Trubert, nous avons faci-

lement reconnu que dans les parcelles nos 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53, sur une longueur de plus de cent mètres existaient, au fond de la tranchée, des fragments de terre brûlée et noircie par le feu, quelques pierres ayant séjourné au milieu d'un foyer, et de nombreux morceaux de charbon ayant perdu sa dureté et s'écrasant dans les doigts.

Dans le fossé oriental de la voie ferrée, la terre fraîchement coupée est, par endroits, lardée de petits charbons qu'on voit encore aujourd'hui. Il y a évidemment eu sur ce point plusieurs feux allumés, mais sans aucune trace de constructions. Pas une pierre à bâtir, pas un débris de mortier, ni de céramique, pas de vestige de fouilles en dehors des trous que nous regrettons de n'avoir pas constatés nous-même, mais que tous les ouvriers présents ont vus, que plusieurs nous ont très-bien décrits, surtout l'ouvrier de Béville, Léon Verdelet, dont le témoignage n'est pas douteux.

Ces cavités, au nombre de quinze, remplies de terreau noirâtre, léger, avaient 1m 50 à 2 mètres de diamètre, 1 mètre à peu près de profondeur, souvent moins, selon l'épaisseur de la terre, et leur fond s'appuyait sur le sous-sol argilo-siliceux rougeâtre de ce champtier.

Dans quel but quinze trous, rangés côte à côte, espacés de 5 à 6 mètres l'un de l'autre et disposés sur une ligne courbe regardant la vallée, ont-ils été creusés?

D'après nos précédentes découvertes, nous ne doutons pas qu'ici encore nous ne soyons sur l'emplacement d'une station préhistorique. Voici sur quels motifs nous appuyons notre opinion.

1° L'orientation est exactement celle indiquée par M. Broca et par nous. Au nord-ouest se trouve le point le plus élevé de Béville, à la cote 151 mètres, d'où le terrain descend en pente à l'*est* vers la vallée, de sorte que c'est sur le versant regardant l'*est* que la station se trouve, à 300 pas d'un étang important, appelé plus tard l'*Etang du Roi*.

De plus, cette station protégée contre les vents du nord-ouest, était encore garantie contre les inondations pluviales par la disposition du terrain qui s'avance comme un promontoire, ayant à droite et à gauche deux petits vallons qui, pendant l'hiver, livrent passage aux courants descendant de la plaine. Il y a eu certainement là un choix raisonné de la part des premiers occupants, surtout si l'on remarque que, non loin, se trouvait un gué permettant de franchir la vallée sur un sol ferme bien plus commode que les étangs voisins pleins d'eau profonde. Ce gué naturel a été utilisé de temps immémorial pour le chemin de Chartres à Etampes.

2° Une circonstance particulière vient encore confirmer notre opinion sur la réalité et l'importance de cette station, c'est l'existence d'un sentier, nommé *Sente-de-l'Orme-des-Barres* qui suit une ligne droite entre la fontaine de Béville et l'étang du Roi en passant par le milieu de notre station actuelle. Or nous avons décrit (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 446) des trous préhistoriques près de la fontaine de Béville, et nous croyons

qu'il serait rationnel de supposer que ce sentier était la voie directe de communication entre la station de Béville et celle dont nous nous occupons. C'est ainsi que souvent le hasard donne la raison d'être de certains chemins perdus qui conduisaient autrefois à des habitations dont les restes sont depuis longtemps effacés.

3° La forme ronde de ces trous, leur diamètre n'excédant pas deux mètres, le terreau cendreux qui les remplit, leur faible profondeur, leur fond assis sur le solide, indiquent que ces fouilles n'ont eu aucun but industriel.

Les charbons rencontrés dans plusieurs, le sol calciné autour de ces trous annoncent la présence de foyers, mais l'absence de pierres à bâtir et de mortier permet de croire que ces foyers n'étaient pas ceux d'une construction; l'absence également de tout débris de poterie et de tuiles indique que ces foyers ont servi avant l'usage des terres cuites. Enfin la présence d'une pierre taillée démontre que ces trous et ces foyers sont l'œuvre d'hommes antérieurs à la civilisation.

La pierre taillée indique une époque tout à fait primitive, car le travail n'est presque pour rien dans sa forme amygdaloïde mal déterminée. Elle a 135 millimètres de long sur 62 millimètres de large au milieu. Ses deux faces bombées également vers le centre se réunissent par des bords arrondis. Une extrémité représente la *frappe* d'un marteau, l'autre extrémité est un peu plus large et aplatie sans être assez amincie pour faire un tranchant. Cette pierre, qui est d'un grès blanc, à cassure cristalline, ne provient assurément pas du pays; elle n'a pas dû constituer une hache proprement dite, mais plutôt un marteau ou casse-tête de l'époque paléolithique. Elle n'a rien en somme de remarquable et nous la décrivons seulement parce qu'elle donne une date à ces restes qui, sans elle, n'eussent pas été découverts, et pour que, sur d'autres points, une pierre analogue donne l'éveil aux personnes qui s'intéressent à nos origines. Car, nous le répétons, ces demeures primitives doivent être assez nombreuses, et on ne les a méconnues que faute d'y faire attention.

Après cette communication, M. Merlet donne lecture d'un travail personnel sur l'Instruction primaire en France avant 1789. — Renvoi à la Commission de publication.

Un membre appelle l'attention de la Société sur le baromètre placé au coin de la Préfecture; il y a nécessité et urgence de réparer cet instrument qui est la propriété de la Société archéologique. Il y aurait opportunité d'y apposer un cadran en émail. — L'assemblée vote un crédit de 50 fr. à ce sujet. M. Emile Girouard est chargé de cette réparation.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membre honoraire.

M. Patry, inspecteur d'Académie, à Chartres.

Membres titulaires :

MM. Bocher, conseiller général, à La Ferté-Vidame; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Bourgine (Henri), à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Buisson, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Chartres; présenté par MM. Percebois et Lecocq.

Coppinger, conseiller de préfecture, à Chartres; présenté par MM. Gouttenoire et Merlet.

Duchon (Gustave), libraire, à Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Dubreuil.

Durand-Pie, marchand d'objets religieux et libraire, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Lecocq.

L'abbé Jeulain, curé de Beauche; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

Maunoury (Pol), avocat, à Alexandrie (Egypte); présenté par MM. Garnier et Piébourg.

Sautton, docteur en droit, à Paris; présenté par MM. Harreaux et Voyet.

Touche, instituteur, à Guillonville; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

Wehrlé (Louis), principal du collége de Chartres; présenté par MM. l'abbé Duteyeul et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Notice sur les Chanceliers de Chartres appelés Pierre, par M. Hauréau. — *Bernard et Thierry de Chartres*, par le même. Paris, imp. nat. 1873. (Dons de l'auteur.)

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, nos 4, 5 et 6 de 1872, 1er et 2e trim. de 1873. (Envoi de la Société.)

Un coin de l'ancien Dunois, par M. Coudray (3e partie). Librairie Pouillier-Vaudecraine. (Don de l'auteur.)

Romania, n° 7, juillet 1873. (Envoi du Ministère.)

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1873.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. Merlet, l'abbé Olivier, Met-Gaubert, Appay, de Bertheville, Boisseau, Buisson, Chavaudret, Chevrier, Faucon, l'abbé Foucault, Gabriel, Gilbert P., Girouard, Laigneau (Henri), Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Nancy, Néel, Patry, Yves, Wehrlé.

M. le Président exprime de justes et sincères regrets au sujet de M. de Lépinois, notre éminent collègue, décédé subitement à Rouen. Il laisse espérer qu'une notice biographique sera lue à la prochaine séance.

L'assemblée passe à la question de fondation de médailles pour le concours d'histoire. Une lettre spéciale a été adressée, à cet égard, à M. l'Inspecteur d'académie qui y a répondu; un programme sera soumis à l'appréciation de l'autorité compétente. On décide qu'une Commission de cinq membres sera désignée par le Bureau [1]. Un rapport sera présenté à l'assemblée, lors de sa première réunion.

Une découverte archéologique intéressante a eu lieu à Grandville près de Janville. M. Coppinger veut bien se charger de transmettre des renseignements à la Société, à la suite d'une excursion qu'il fera à ce sujet.

[1] MM. l'abbé Foucault, Henri Laigneau, Lecocq, Met-Gaubert, Wehrlé.

M. le Président donne ensuite lecture de quelques lignes du *Bulletin monumental* dans lequel on annonce la découverte, à Poitiers, d'une fresque du XI[e] siècle, représentant Fulbert, évêque de Chartres. Le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Perlat, photographe de la Société des Antiquaires de l'Ouest, afin de se procurer le *fac-simile* de la *pourtraicture* de Fulbert.

M. le Président lit un passage de la *Revue des Questions historiques*, relatif aux journées des 5 et 6 octobre 1789, à Versailles. Textes en main, il s'efforce de détruire les erreurs qui ont été trop souvent accréditées à propos de ce sinistre événement.

M. le Trésorier offre à l'appréciation de l'assemblée le budget de l'exercice 1874.

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires :*

Reliquat de l'exercice 1873		5,500 fr.	» c.
Cotisations : 290 à 10 fr. . . .	2,900 fr. »	3,025	»
— 25 à 5 fr. . . .	125 »		
Vente de bulletins		150	»
Intérêts de fonds placés		100	»
Vente de diplômes		10	»
		8,785	»

2° *Recettes extraordinaires :*

Subvention de la ville.	300 fr. »	700	»
— du Ministère de l'Instruction publique	400 »		
Total des recettes.		9,485	»

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,500 fr.	» c.
Dessins et gravures	400	»
A reporter.	1,900	»

Report.	1,900 fr.	» c.
Abonnements divers	200	»
Reliures	100	»
Fouilles	200	»
Frais de recouvrem[t] des cotisations extérieures.	60	»
Appariteur	200	»
Séance générale et dépenses diverses. . . .	400	»
	3,060	»

2° *Dépenses extraordinaires :*

Impression du Souchet. . . .	1,200 fr. »		
Formation des tables du Souchet.	500 »	2,200	»
Impression des *Récits prussiens*, traduction de M. Caillot . . .	500 »		
Total des dépenses.		5,260	»

BALANCE.

Recettes	9,485 fr.	» c.
Dépenses	5,260	»
Boni.	4,225	»

Cet état financier est approuvé à l'unanimité.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'un travail de M. Lecocq, intitulé : *Recherches sur le Curage de la rivière d'Eure, à Chartres.*

La critique est aisée;
Mais le *curage* est difficile.
(*Pensées de Joseph Prudhomme.*)

« S'il est une question ardue et dont la solution offre plus d'une difficulté à l'Administration municipale de Chartres, pour satisfaire les désirs toujours fort exigeants et contradictoires du public, c'est assurément, et en première ligne, celle du curage de la rivière d'Eure, dans son parcours à l'intérieur de la ville, et cela, parce que des intérêts opposés sont en présence et en lutte perpétuelle. D'abord les usiniers, ensuite les propriétaires limitrophes du cours d'eau voient, les uns dans le chô-

mage, les autres dans la dépense, en raison des bras employés pour leur part contributive, s'adjoindre un nouvel impôt onéreux aux autres charges de la ville. Ils n'ont pas égard, ces réclamants, à la jouissance de l'élément aquatique qui leur procure un bien-être spécial dans lequel est compris la pêche à la ligne, bonheur inconnu et, par suite, inapprécié des habitants de la haute-ville. Cet état de choses est d'ailleurs fort ancien et a toujours fait partie des charges incombant aux propriétés situées sur le cours de l'Eure.

» Ainsi que nous allons tâcher de le démontrer, de tout temps, pour opérer le curage de notre rivière, l'embarras et la principale difficulté étaient de trouver des journaliers et des véhicules en nombre suffisant pour l'exécuter à un moment prescrit. Nous voyons qu'anciennement cette besogne, repoussante tant pour la vue que pour l'odorat, se pratiquait dans toutes les saisons. Si vous consultez, à ce sujet, les disciples d'Esculape, vous les entendez aussitôt vous menacer, comme le Purgon du *Malade imaginaire*, de Bradypepsie, de Dyspepsie, d'Apepsie, de Lienterie, en un mot de malencontreuses indispositions qui seraient le résultat de cette opération annuelle et nécessaire. Mais comment s'accorder sur le choix d'une saison qui puisse être favorable à l'exécution de cette entreprise? L'ouvrier appelé à opérer préfère, lui, l'époque de la chaleur, attendu qu'il lui paraît alors beaucoup moins pénible de travailler au milieu de l'eau et de la vase, que par une saison froide et pluvieuse qui vient souvent le forcer à interrompre son dur labeur.

» Les hommes de la science, au contraire, les hygiénistes, lesquels raisonnent plus souvent d'après la théorie que d'après la pratique, désignent les temps frais. Quant à nous, nous osons penser et affirmer en toute conscience, jusqu'à preuve du contraire, que le curage peut et doit s'opérer, dans notre ville, en toutes saisons, attendu que nous n'avons jamais rencontré aucun document qui nous ait signalé des maladies ou fièvres paludéennes qui se seraient déclarées dans notre cité, par suite de curages opérés en temps inopportuns. Qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux du lecteur une appréciation qui date de 1741 ; elle est due au médecin de l'Administration municipale ; c'est une sorte de rapport amphigourique, chef-d'œuvre du genre et digne d'un descendant de ce M. Purgon que nous citions plus haut.

» Dans l'exposé historique et chronologique que nous allons relater ici, il fut toujours reconnu en principe que chaque riverain d'un cours d'eau était obligé d'enlever, à ses frais, les fanges amoncelées en face de sa propriété, et cela, jusqu'à la moitié de la rivière, tandis que la ville demeurait chargée de toutes les parties latérales occupées par les ponts, lavoirs ou abreuvoirs publics. Elle faisait exécuter cette besogne, soit à la journée, soit par un adjudicataire; mais lorsqu'il s'agissait d'enlever les vases et immondices qui obstruaient les arches des Herses de la Courtille ou de la Brèche, comme cet ouvrage était jugé nécessaire pour la défense de la Cité, il s'opérait par corvées, aux frais et à la charge des paroissiens de la ville et des faubourgs, qui étaient alors tenus de fournir les hommes et les moyens de transport pour accomplir cette opération.

» Nous avons des exemples du procédé dont usaient jadis les riverains qui, à un jour désigné, mettaient en mouvement la fange encombrant le cours d'eau devant leur propriété, et alors que le tout était bien délayé, que les biefs des moulins ayant été préalablement remplis, les meuniers lâchaient, tous, au même instant, les vannes, et ainsi se trouvait lancée, dans la partie inférieure de la commune de Chartres, toute cette eau fangeuse, sans qu'on eût égard au résultat qui se produisait, ensuite, sur les propriétés en aval. Il est vrai que si ce système était bien compris et généralement appliqué sur tout le parcours de la rivière d'Eure, de Chartres au Pont-de-l'Arche, en opérant de la sorte, deux fois par an, au mois de mars et d'octobre, l'on pourrait en deux journées, affranchir de beaucoup d'embarras et de frais, tant les usagers et les usiniers que les administrations des villes près desquelles coule notre rivière pour se rendre dans la Seine. Cette idée n'est pas nouvelle dans son application, quoiqu'elle puisse paraître étrange; l'essai n'en serait peut-être pas à dédaigner, eu égard au manque de bras et de moyens de transport, et à la privation de lieux convenables pour recevoir tous ces dégoûtants résidus dont la valeur, au point de vue de la culture, semblerait être demeurée un problême, à en juger d'après le peu d'empressement des intéressés à se charger d'un engrais réputé inerte.

» Dans nos recherches historiques, faites dans les Registres des Echevins et des Comptes de la Ville de Chartres, nous avons trouvé que, le 3 janvier 1394 (1395, n. st.), Lois

Noleau, receveur municipal à Chartres, a payé « à Pierre » Le Moyne, XV sols tournois, pour plusieurs ouvriers et com- » paignons par lui mis, par l'ordonnance des Procureurs de la » Ville, pour sourdre et esmouvoir, par les crestines[1], la » bourbe estant en la rivière, en droit la Foullerie, pour icelle » bourbe faire avaler. »

» Au mois d'août 1531, il est décidé par les Echevins que la rivière, dans la ville de Chartres, ayant besoin d'être curée, « on prendra les maraux, gens oisifs et vagabonds de la ville, » pour faire les curailles des lavouers, planches et rivière, en » ladite ville, auxquels sera donné du pain et de l'eau, avec » potage et pitance, aux frais de la Ville. » Ce curage fut fait par les soins des Echevins, sauf aux menniers et riverains à solder leurs portions de dépenses[2].

» Puis, le 22 juillet 1550, les Foulons de la ville de Chartres, occupés alors en si grand nombre, pour satisfaire à la fabrication des draps et des serges qui se tissaient dans notre cité, jusqu'à la fin du XVIe siècle, ayant adressé une requête dans laquelle ils se plaignent, que le cours de l'eau est obstrué par les immondices et ordures qui remplissent le lit, et que, par suite, ils ne peuvent travailler. « Il est ordonné que ladite rivière, au dessus des Herses, hors la ville et autres endroits, sera nettoyée où besoin sera, aux dépens de la ville, et que cependant, les propriétaires des moulins y contribueront[3]. »

» Ensuite, nous avons trouvé, pour l'année 1562, un très-curieux compte de dépense, fait par Michel de Baignaulx, receveur des deniers de la Ville. C'est un détail complet des frais nécessités pour le curage entier de la rivière, devant s'accomplir dans l'espace de quatre jours seulement, mais au moyen d'un brassage de la vase déposée au fond du lit de la rivière, dans tout son parcours au sein de la ville; il est ensuite prescrit de laisser écouler successivement le liquide fangeux. Cette manière de procéder devait avoir un très-bon résultat, et il ne coûta, alors, que la somme de 129 livres 8 sols[4].

[1] Crue d'eau, débordement, de *Cretum*.

[2] Reg. des Echev., 11 août et 24 octobre 1531.

[3] Reg. des Echev., 22 juillet 1550.

[4] La valeur de l'argent d'alors comparée avec celle de l'époque actuelle peut être estimée, en ce cas-là, dix fois supérieure. Ce qui produirait un total de 1,294 francs.

» Cette opération fut exécutée les 23, 24, 26 et 27 février 1561 (1562, n. st.). Jehan Gallard, serviteur de la Ville, est chargé de la dépense, sous la surveillance des Echevins, qui lui ont fait délivrer la somme totale de 129 ₶ 8 sols, « pour son rem-
» boursement de pareille somme, est-il dit, par lui payée et
» desboursée pour le curement de la rivière de ladite ville,
» qui estoit tellement remplye de fanges et ordures, que les
» eaues tumbants de ciel ne se pouvoient escouller, ains gas-
» toient et inundoient les lieux circonvoisins d'icelle rivière.

» Le lundy xxiiij[e] février dernier passé, payé :

» A Esme Petit, pour six marres [1], deux crochez et six
» fourches à trois doigtz, acheptez pour le curement de ladite
» rivière, au prix de 25 solz tns . . . . . . 17 ₶ 10 s.

» A Guillaume Moriette, mareschal, pour
» quatre autres marres et deux autres crochetz,
» audit pris. . . . . 7 ₶ 10 s.

» A Denis Tireau, pour une aultre marre et
» ung aultre crochet . . . . » ₶ 50 s.

» A six hommes qui ont passé et avallé de la
» Courtille deux basteaulx ou challans, apparte-
» nans à la vefve Jehan André, et par elle pres-
» tez pour faire ledit curement et monster aultre
» basteau ou challan, appartenant à Pierre Ser-
» rueau, qui estoit à la porte du Quay [2]; tenu les
» Herses et passé lesditz basteaulz. . . . . . » ₶ 50 s.

» Pour trente thoises de corde, au pris de douze
» deniers la thoise, à tenir et dresser lesditz bas-
» teaulz . . . . » ₶ 30 s.

» Pour une douzaine de pelles de boys, pour
» faire ledit curement, au prix de dix-huict de-
» niers pièce. . . . . » ₶ 18 s.

» A Jacques le Jeune, menuisier, pour huict
» douzaines et demye de Rabotz par luy fourniz,

[1] Sorte de pelle large et recourbée servant au labourage des vignes. Voy Est. Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, sur le mot *tintamarre*, liv. VIII, ch. LII.

[2] Hors la porte Drouaise, près la rivière, se trouvait le Quay ou Port, à l'époque où l'Eure était navigable à partir de Chartres jusqu'au Pont-de-l'Arche.

» pour faire ledit curement, tant en carreau, » manches que façons, ensemble pour les man- » ches de six marres, ci-dessus mentionnez . . 14 ₶ 4 s.

» A Guillaume Lembert, Thomas Leroy et » Jehan Piron, sergens royaulx; Jehan Guignard » l'aisné et Guillaume le Musnier, notaires » royaulx, pour leurs sallaires et vaccations, c'est » assavoir : desditz Sergens qui ont faict com- » mandement aux détenteurs des maisons, plan- » ches et moulins, estans assis sur le cours de la » rivière, de eulx tenir prestz et ouvrir leurs » maisons, planchers et moulins, pour faire ledit » curement et vuydanges de ladite rivière, et » lesditz Notaires, pour prendre acte du reffuz et » désobéissance respectueusement faictz ausditz » commandement. . . . . 10 ₶ » s.

» Ensuite se trouvent les noms de cent individus qui ont été employés à délayer la vase et les immondices de la rivière, et qui ont été payés, à raison de quatre sols chacun, par jour, ce qui a produit ensemble . . . . 72 ₶ 16 s.

Total. . . . . . . 129 ₶ 8 s.

Les Echevins firent ensuite commandement, le 6 juillet 1564, « à tous détenteurs de maisons abutans sur la rivière, de » se tenir prest, avec engins propres et convenables, pour » faire avaler et mettre hors les bourbes et immondices, à » l'heure qu'il leur sera ordonnée. Enjoint aux Meusniers de » faire ouverture des lançoirs, et le Buot[1] sera estoupé, huict » jours durant, pour faire venir l'eau en plus grande abon- » dance[2]. »

» Nous voyons encore, le 25 août 1566, nos Ediles tenir compte à Jehan Gallard, d'une somme de 4 livres 16 sols, « pour avoir mis à besongner six hommes, par l'espace de » quatre journées, pour nettoyer la rivière, depuis le pont du

[1] Passage pour l'eau de la rivière qui alimente le cours d'eau des anciens fossés, ou du Moulin-à-Tan.

[2] Reg. des Echev., 6 juillet 1564.

» Massacre jusqu'aux Herses, pour oster les fanges qui estoient » dedans la rivière, et aussy pour donner cours au sang des » bœufs qui chet et tombe du Massacre [1] en ladite rivière, » qui est, pour chacun homme, 4 sols tournois, par jour [2]. »

» Un autre curage étant devenu urgent, en 1589, il est ordonné, le 17 août, que, le lundi 21 dudit mois, chacun des ayants droits de rivière, aura à faire opérer le curage, et qu'ainsi il ait à se pourvoir des hommes nécessaires pour satisfaire à ladite besogne. « Il est enjoint aux Meusniers, dit l'or- » donnance, d'oster leurs lançoirs dès dimanche, sur les six » heures du soir, et de les apporter en l'Hôtel et Maison com- » mune de laditte ville, afin qu'il ne s'y puisse commettre au- » cun abus, sur peine de dix écus d'amende contre chacun » défaillant. » Dans la séance du Corps de Ville, du 23 août suivant, Me Duru, avocat au Bailliage et présidant l'assemblée, fait observer que le curage ne s'est pas complétement opéré, par suite de la négligence des propriétaires riverains; aussi, après visite faite, est-il ordonné que ledit curage sera poursuivi [3].

» En avril 1596, nouveau curage, puis encore le 20 septembre 1607; à cette dernière époque, nous trouvons deux ordonnances qui prescrivent aux Gagers des paroisses de Saint-Maurice, Saint-Cheron et Saint-Brice, de fournir des harnois et banneaux, autant qu'il se pourra, avec quatre hommes par chaque tombereau, pour charger et enlever les vidanges de la rivière, avec cette clause qu'ils pourront faire leur profit des fanges et fumiers; il est encore prescrit aux Gagers des sept Paroisses de la ville, d'avoir à faire se trouver, chaque jour, au Puits du Crochet [4], à six heures du matin, 209 hommes (le nombre est assigné proportionnellement à chaque paroisse), pourvus de pics, pelles et bretelles, pour nettoyer où il leur sera indiqué; il est également enjoint aux particuliers ayant usage sur la rivière, de faire curer, à leurs frais, chacun vis-à-vis sa propriété, à peine de 20 livres d'amende, devant incom-

[1] Lieu situé près du pont des Sept-Arches, où fut établi, en 1531, un abattoir pour les Bouchers.

[2] Compte de Pierre Langlois, échevin et receveur, année 1566.

[3] Reg. des Echev., 17 et 23 août 1589.

[4] Situé rue de l'Ane-Ray, en face de l'entrée actuelle de la caserne Saint-Père et actuellement bouché.

ber à chaque défaillant [1]. Le 2 octobre suivant, le curage n'étant pas encore terminé, des hommes de journée payés à raison de sept sols par jour, sont imposés aux récalcitrants, qui seront contraints par les Fourriers et Sergents de la ville.

» Nous trouvons encore une autre ordonnance, en date du 19 mai 1609, laquelle porte « que, pour éviter la perte totale » du poisson qui est dans les vieux et nouveaux fossés de la » ville, qui y meurent, faute d'eau et à cause du trop de boüe, » le grand Lançoir de la Courtille sera levé, une fois ou deux » par semaine. » Le 23 août de l'année suivante, on opère le curage de ces mêmes fossés par adjudication, sur l'enchère « de vingt sols la toise de deux pieds de profondeur (2m 68 c. » cubes). » Enfin, en 1691, par ordre de M. de Creil, intendant de la Généralité, il est prescrit de nettoyer le lit de la rivière des affangissements et des attérissements qui existent dans l'intérieur de la ville, et aussi, de faire des réparations au grand Lançoir; pour tout ce travail, il a été payé à Vincent Duchesne, maçon, adjudicataire, la somme de 3,200 livres!

» Mais nous voici arrivés en 1741, au 4 avril, jour où se tient une assemblée générale des paroisses de la ville, pour aviser aux moyens de curer la rivière et savoir s'il n'y a point d'inconvénients à le faire, à cette époque de l'année. Là assistaient les Officiers du Bailliage et ceux de l'Hôtel-de-Ville; mais après qu'eut été posée une question de préséance et dressé, par deux Notaires royaux, un double procès-verbal énonçant que M. le Lieutenant-Général du Bailliage, Nicole Duplessis, ne pouvait être président de cette assemblée, les Officiers du Bailliage se retirèrent en protestant. M. Bouvart, maire, fut alors appelé à présider. M. Garnier, procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville, fit une réquisition afin qu'il plût entendre le médecin de l'Hôtel-de-Ville [2], pour savoir son avis sur ce curage. Ledit Docteur, étant présent, prit séance au bout du Bureau des Echevins. Cette circonstance nous remet en mémoire une scène du *Malade Imaginaire* :

Savantissimi doctores,
Medicinæ professores,
Qui hic assemblati estis,

[1] Reg. des Echev., 11, 15, 19 septembre et 2 octobre 1607.

[2] Bouvart (Jacques-Etienne-Robert), docteur en médecine, décédé à Chartres, le 9 octobre 1789, âgé de 74 ans.

Et vos altri messiores
Sententiarum facultatis, etc.[1]

Puis il tint le langage suivant, lequel est inséré dans le Procès-verbal de l'Assemblée[2] :

« Que le temps de vuider le bras de la rivière d'Eure qui
» passe en cette ville n'étoit pas la saison de l'été, et que sur-
» tout cette année, où le pain du menu peuple étant très-gros-
» sier et fait en partie d'orge, le suc nourricier faisoit une telle
» résistance au cœur et aux artères, qu'elles auroient de la
» peine à pousser le sang rouge jusques dans les veines san-
» guines, et sa partie blanche et lymphatique jusques dans les
» vaisseaux excrétoires des glandes et dans les artères lympha-
» tiques, où les sucs, ou lymphe, s'arrêtent et causent des hu-
» meurs, sera poculeuse, tandis que, dans d'autres sujets, la
» partie rouge fait des stazes scorbutiques dans le tissu de la
» peau, et qu'on n'en avoit depuis cet hyver que trop d'exem-
» ples; que n'arriveroit-il donc pas, si, à la cause d'une telle
» paresse de sang, se joignoit l'infection de l'air, que le soleil,
» entrant dans sa plus grande hauteur, enlèveroit des fanges
» tirées d'hors et du canal même, avant qu'il fût rempli d'eau,
» des soufres grossiers et chargés de parties salines, airs de la
» nature des poisons caustiques, qui produiroient deux très-
» mauvais effets. Car les soufres grossiers venant à se débander
» dans l'air où le soleil les élèveroit, raréfieroient cet élément
» comme de la vapeur de charbon, et feroient perdre l'élasticité
» de cet élément, qu'étant ainsi affoibli en entrant dans le pou-
» mon et dans le tissu vésiculaire de ce viscère, il agiroit bien
» plus foiblement sur les capillaires de l'artère du poumon, au
» travers desquels il brise et atténüe le sang dans l'état naturel,
» et que cet affoiblissement de l'air seroit une seconde cause
» de coagulation du sang, que, d'ailleurs, les parties salines
» caustiques et très-subtiles, telles que celles des vapeurs sou-
» terraines, qui s'élèvent des cavernes, de terres nouvellement
» ouvertes, ou des fanges du Nil après ses débordements, pas-
» seroient par le moien de la saline et des aliments, par la
» déglutition, dans les viscères nourriciers avec les aliments,
» ensuite dans le sang, et enfin, dans le cerveau et dans le

[1] Intermède du IIIe acte du *Malade imaginaire*.
[2] Registre des délibérations des affaires de Police (1739-1745), 4 avril 1741.

» tissu spongieux des nerfs, et qu'il n'y avoit pas de plus
» grandes sources de fièvres malignes où les nerfs, resssérés
» dans leurs extrémités, suppriment, comme par des ligatures,
» les sécrétions.

» Qu'enfin, en outre de ces causes physiques, il y en avoit une
» politique qui mérite attention, c'est que les gens qui travail-
» lent à ces ouvrages sont les Vignerons pour manier l'outil, et
» les Chartiers et Laboureurs pour le transport des affangisse-
» ments, que ces Vignerons, pour avoir de l'argent comptant,
» dans un temps aussi fâcheux que celui-cy, négligeroient leurs
» tâches, et que, dans beaucoup d'endroits, les tâches des
» vignes resteroient à faire; tandis que les Chartiers de leur
» côté, retarderoient la levée des guérets, ce qui refoulleroit
» sur la façon des bleds. Il conclud que le temps le plus con-
» venable à ces travaux étoit les premières semaines de no-
» vembre, où, le soleil déclinant et les gelées se faisant sentir,
» les parties des fanges qui s'exhaleroient l'été, dans cette sai-
» son, se trouveroient concentrées dans la fange par le froid, et,
» au lieu de s'exhaler en l'air, couleroient sur terre et entre-
» roient dedans, avec ce qui se trouveroit de plus liquide; que,
» dans ce temps, les Vignerons n'étant pas occupés à la vigne
» bourgeoise, il étoit de pareil sentiment des députés de l'As-
» semblée, et qu'il y avoit lieu de surseoir audit curage. »
Ainsi se termine ce docte rapport passablement amphigourique, traitant d'hygiène et d'économie politique à la mode du XVIIIe siècle.

» Une autre assemblée générale eut lieu, pour le même sujet, le 27 novembre 1742. Sur les remontrances du Procureur du Roi qui fait remarquer que, vu la saison avancée, et les pluies continuelles, l'opération deviendrait fort onéreuse aux habitants déjà surchargés d'impositions, ledit curage est ajourné au 3 novembre 1743, et le 13 novembre de cette dite année, par les soins de Cailloust, architecte à Chartres, on procède au toisé pour arriver au curage qui devra être mis en adjudication, conformément au règlement de 1632, ce qui n'eut pas lieu. Nous trouvons, en effet, qu'aux 4, 20, 27, 29 octobre, 3 et 6 novembre 1744, dernière date à laquelle avait été remise, pour la sixième fois, la dite adjudication, et où la toise cube de matière d'affangissements fut abaissée de 60 livres à 34 livres, par les soumissionnaires, nous trouvons, dis-je, que les riverains et

les meuniers [1], en raison de ce prix excessif, s'obligent à curer à leurs frais. Il est ordonné que le travail commencera le 7 novembre 1744, et devra être terminé le 15 décembre suivant, c'est-à-dire en quarante jours! que partout où l'on n'aurait pas, de suite, procédé audit curage, à partir du 16 novembre, il serait mis des ouvriers au compte des contrevenants. Une adjudication, en quatre lots, fut donnée le 19 novembre suivant, pour les portions du cours d'eau dont le curage incombait à la ville, et la dépense fut payée 9,591 livres 5 sols [2].

» Ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, le curage de notre rivière dans l'intérieur de la ville de Chartres a toujours été un sujet de graves embarras pour l'Administration municipale, mais surtout à notre époque, par suite du prix élevé de la main-d'œuvre exigée, pour ce genre de besogne. On demande, en effet, jusqu'à huit francs par journée d'homme, et dix francs, par tombereau harnaché [3]. Ce qu'il y a d'effrayant, c'est de voir toute cette fange sableuse entraînée dans la rivière, par suite de la fâcheuse manie du macadamisage adopté dans l'intérieur de la cité. En cas que l'Administration veuille persister dans le maintien, ou le développement de ce genre de viabilité de la voie publique, elle devrait pourvoir à ce que des matériaux très-durs, tels que des fragments de ladères ou de roches quartzeuses, et bien compressés, fussent employés à cet usage, au lieu d'admettre cette sorte de gros gravier sableux et terreux qui étant broyé et venant à se délayer, se précipite en abondance dans le cours d'eau qu'il encombre d'un épais limon, dont l'extraction devient très-dispendieuse.

» Enfin, ne serait-il pas possible de renouveler l'expérience de nos ancêtres, c'est-à-dire d'ordonner, chaque année, aux mois de mars et de novembre, au moment des crues d'eau, de délayer, au moyen de bouloirs, les fanges qui se seraient formées devant chaque propriété, ainsi que nous l'avons décrit ci-dessus, pour l'année 1562 ? Si cette opération avait lieu sur tout le parcours de la rivière, deux jours par an suffiraient pour obtenir un nettoyage complet, sans beaucoup de dépense.

[1] Les meuniers étaient alors soumis au curage d'un tiers de la largeur de la rivière, à 50 toises en amont et à 25 toises en aval de leur moulin.

[2] Compte d'Antoine Davignon, receveur municipal, pour l'année 1744.

[3] Au commencement du siècle la journée se payait deux francs, et en 1840, trois francs; les voitures des vignerons de trois à cinq francs.

Cette question et ce procédé mériteraient, peut-être, d'être étudiés sérieusement, tant au point de vue de l'intérêt général, qu'à celui de la conservation du poisson.

» Il est certain que le curage qui vient d'être exécuté à Chartres, du 22 au 27 septembre 1873, malgré tout le bon vouloir de l'Administration, n'a produit qu'un résultat très-défectueux, puisqu'un cinquième environ de la vase, qui embarrassait le cours de la rivière, ayant pu être seulement extrait, il faut s'attendre à subir de nouveau d'ici à peu de temps cette même opération si onéreuse; attendu que le système de draguage actuellement mis en usage, a toujours été considéré comme tout à fait insuffisant dans ses résultats. Nous terminerons, en reproduisant notre épigraphe : « *La critique est aisée, mais le* CURAGE *est difficile.* »

M. Girouard entretient l'assemblée de la question de notre baromètre à cadran qui a besoin de quelques réparations. Après diverses observations, il est arrêté que M. Girouard s'entendra, soit avec M. Lorin, soit avec M. Faucon, pour arriver à un résultat convenable.

Lecture de deux pièces de vers de M. Touche, instituteur à Guillonville.

LA BEAUCE.

L'Océan a du sel, des poissons et des vagues;
Les monts que le poète a souvent comparés
Aux grands piliers du ciel, bleus dans les lointains vagues,
Ont la neige à leurs fronts par les vents déchirés;
Le désert brûlant a les lions et les sables
En montagnes amoncelés;
L'antique forêt a les arbres formidables
Aux sommets dentelés.

La Champagne et Bordeaux ont des vins; l'Australie
Laisse prendre en son sein l'or, roi de notre temps;
Aux îles du Midi, la terre est embellie
De mille et mille fleurs aux aspects éclatants;
Il y croît au soleil les plantes parfumées
Que la Grèce offrait à ses dieux
Rassasiés, repus, las de chairs consumées
Devant d'infâmes feux.

Paris a des chefs-d'œuvre. On trouve en Angleterre
D'immenses souterrains plus sombres que l'enfer,
Où des ouvriers noirs arrachent à la terre
Le charbon qui rend souple et docile le fer,
Qui chauffe la vapeur, décuple la puissance
Et l'adresse du travailleur,
Car, par son aide, il foule aux pieds la résistance
Et devient créateur.

Or, la Beauce n'a point tout cela..... Mais ses plaines
Que l'on dirait s'étendre au bout de l'horizon,
Vastes comme un grand lac, nous apparaissent pleines
De blés, verts au printemps, dorés à la moisson.
C'est la main du bon Dieu, qu'il nous tend grande ouverte,
Pleine d'épis qui font le pain;
Quand nous avons sué sur la tige encor verte,
Il nous donne le grain.

Et de juillet les douces brises
Font des vagues d'épis jaunis,
Où vont les alouettes grises
Chanter en regagnant leurs nids.
Août! — Apportez faux et faucilles,
Hommes par le soleil hâlés!
Enfants, glanez! Robustes filles,
Faites des gerbes de ces blés!

De ces blés mûrs faites des gerbes
Pour faire gémir les chariots,
Que nos chevaux forts et superbes
Traînent tout fiers de leurs travaux!

Certes le Beauceron, amant de sa campagne,
Ne la donnerait pas pour les ondes des mers,
Pour les majestueux aspects de la montagne,
Ni pour l'immensité brûlante des déserts,
Ni pour l'arbre géant qui menace la nue.
Il dédaigne les mines d'or.
C'est juste, sans piocher aussi creux, sa charrue
Lui rapporte un trésor.

Mon brave paysan, n'est-ce pas, tu préfères
Au luxe, à ce qui brille, aux palais de Paris,
Aux villes où se vont cacher tant de misères,
Tes bras forts, ton travail, tes champs dorés d'épis.
En fils reconnaissant, tu nourris ta patrie.
Si l'étranger veut revenir
On te verra, soldat, risquant encor ta vie,
Voler la secourir.

LE VILLAGE.

Tout d'abord aimons Dieu qui fit pour nous la terre ;
Ensuite, mes enfants, aimons nos père et mère ;
Après Dieu, nos parents, ce qu'il faut aimer mieux
C'est notre toit modeste et notre humble village,
Où nous jouions heureux pendant notre jeune âge,
Où nos enfants joueront quand nous nous ferons vieux.

Le village n'a pas les hauts palais des villes ;
On n'y trouverait pas les ouvriers habiles
Qui travaillent la soie ou qui cisèlent l'or :
Il a l'air vif des champs qui verse dans nos veines
La santé qu'il nous faut pour courir dans nos plaines,
Et que nous estimons à l'égal d'un trésor.

On n'y voit pas la foule oisive dans les rues,
Mais des hommes pressés qui suivent leurs charrues,
Et des semeurs jetant le blé dans les sillons,
Ou des petits enfants cheminant vers l'école
Pour y chercher chacun la part de la parole
Qui tâche de les rendre instruits, sages et bons.

Il a les grands bœufs roux et les chevaux superbes
Qui creusent les sillons et transportent les gerbes,
Et les blanches brebis paissant sur les coteaux,
Et les vaches des champs à la mamelle pleine ;
Il a l'oiseau des bois et l'oiseau de la plaine :
Animaux, travaillez ! chantez, petits oiseaux !

Il a les plaisirs purs et les repos des fêtes ;
Il a les ouvriers, laborieux, honnêtes,
Dont les métiers divers sont utiles à tous.
Il a la vieille tour qui domine l'Eglise,
Et, près de la maison du Seigneur, est assise
La demeure du prêtre en prière pour nous.

Et ceux pour qui sonna la froide dernière heure,
Dont l'âme a pris son vol vers une autre demeure,
Sont, non loin, dans la paix et sous l'herbe endormis.
Restons pour déposer quelquefois sur la terre
Qui les couvre une larme avec une prière !
Ils ont besoin toujours de nos regards amis.

La séance se termine par la communication d'un travail de M. Girouard fils sur l'influence des réflecteurs en photographie

au point de vue de la coloration qu'éprouvent les rayons lumineux en venant s'y réfléchir.

Pouvoir photographier les objets en l'absence du soleil et là où ne pénètre jamais la lumière, telle fut la conquête que fit la science le jour où elle tourna à son profit les propriétés photographiques de certaines lumières artificielles. La lumière électrique et celle du magnésium devinrent entre les mains des savants autant de soleils resplendissants. Dès lors on songea à appliquer ces divers agents lumineux à la reproduction des monuments, grottes, etc., et même des êtres animés; mais il devint indispensable d'en concentrer les rayons sur le point même que l'on voulait photographier.

Les miroirs concaves en plaqué d'argent et plus tard ceux en verre argenté furent les principaux instruments employés. Ces divers réflecteurs ont bien la propriété de concentrer en un seul point une quantité considérable de rayons et qui éclaire fortement l'objet, mais ils ont en même temps l'inconvénient de communiquer à la lumière réfléchie une teinte et conséquemment une action chimique spéciales suivant la nature et la couleur du corps réflecteur dont on fait usage.

Le platine, le laiton, le bronze, l'argent, l'acier, l'étain, l'aluminium, le bismuth, l'antimoine, le zinc, etc., ont non-seulement un pouvoir réflecteur variable au point de vue de l'absorption des rayons lumineux, mais encore une action photochimique spéciale; ainsi la décomposition de l'iodure d'argent sera plus rapide avec certains métaux qu'avec d'autres. Malgré sa blancheur éclatante, l'argent dans les miroirs en plaqué et même dans ceux en verre communique une teinte jaune aux rayons réfléchis. Il en est de même du fer blanc et de plusieurs autres métaux et alliages.

Or, chacun sait que la lumière jaune n'altère que très-difficilement l'iodure d'argent; on m'objectera que cette lumière est très-faible, mais je dirai qu'elle est suffisante pour retarder l'action chimique. La coloration jaune de lentilles, jointe à une coloration identique des rayons lumineux, donne une action chimique très-lente et c'est à cette coloration des rayons lumineux réfléchis, qu'il faut, suivant moi, attribuer le temps relativement assez considérable nécessaire pour l'obtention d'un cliché convenable fait avec les lumières électrique et de magnésium concentrées sur un point donné [1]. Il est vrai qu'alors on me dira de supprimer les réflecteurs puisqu'ils ont une action nuisible, mais en les supprimant je n'ai plus de concentration de lumière sur un point et je pèche par manque d'éclairage.

Les rayons du soleil qui nous sont transmis par la lune, cet immense réflecteur qui éclaire parfois nos belles nuits d'hiver avec un éclat com-

[1] Dans un prochain article sur le magnésium il sera parlé des autres causes qui ralentissent l'action chimique des rayons lumineux émis par le magnésium et l'électricité.

parable à celui du jour, nous permettent très-difficilement la reproduction d'un paysage, parce qu'en traversant l'espace et en se réfléchissant sur notre satellite ils éprouvent, outre l'absorption, une coloration analogue à celle que subissent les lumières chimiques[1] artificielles en se réflétant sur les miroirs : ces lumières artificielles ne possédant par elles-mêmes qu'une rapidité photochimique assez faible, il est essentiel de ne pas ralentir cette action, et il faut faire usage des miroirs formés de substances qui, pour ainsi dire, recomposent de bons rayons.

Parmi les métaux que j'ai essayés, le zinc poli est le seul métal que j'ai examiné soigneusement, et il m'a donné de bons résultats; les miroirs formés d'un alliage de zinc et d'antimoine, de zinc et de magnésium réfléchissent également des rayons passablement chimiques.

En présentant ces observations à la Société, mon intention est seulement d'éveiller l'attention des gens disposant de connaissances spéciales et d'instruments qui leur permettent d'étudier à fond cette question de savoir s'il n'y a pas une véritable décomposition chimique dans les rayons lumineux transmis par les miroirs.

Je terminerai en me permettant ici plusieurs remarques sur lesquelles j'appelle l'attention de ceux qui voudraient se livrer à quelque travail à ce sujet; mais cependant je ferai remarquer que certaines appréciations sont pour moi purement hypothétiques.

1° Les lumières chimiques possèdent toutes une teinte bleuâtre plus ou moins forte.

2° Certaines compositions de zinc, d'antimoine, de magnésium ont en brûlant une action sensible sur l'iodure d'argent.

3° Les miroirs formés des métaux et alliages ci-dessus désignés sont précisément ceux qui réfléchissent le plus de rayons photochimiques.

4° On peut, à l'aide de la réflexion de la lumière, juger jusqu'à un certain point de la nature d'un alliage par l'action produite sur l'iodure d'argent.

5° Doit-on admettre une décomposition véritable des rayons lumineux, et celle-ci étant admise n'y aurait-il pas dans tout cela un système spécial d'analyse chimique ?

Telles sont, Messieurs, les observations que je voulais vous soumettre, persuadé qu'elles trouveraient au sein même de la Société un accueil favorable, et que, grâce aux sages conseils que voudraient bien nous donner ceux de nos collègues qui s'intéressent aux travaux scientifiques, il nous sera permis d'approfondir cette étude.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 8 janvier 1874.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

[1] J'entends par lumières chimiques celles qui ont une action sensible sur l'iodure d'argent.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Deneau (Henri), sculpteur, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Caillot.

Gouache (l'abbé), curé de Neuvy-en-Dunois; présenté par MM. l'abbé Olivier et Merlet.

Hébert de Champouzon, propriétaire à la Barre, commune des Châtelets, par Brezolles; présenté par MM. Fl. Morin et Merlet.

Lanctin, vétérinaire, à Courville; présenté par Ed. Lefebvre et Met-Gaubert.

Sainte-Marie (vicomte de), secrétaire général de la Préfecture; présenté par MM. Gouttenoire et Merlet.

Marchand (Simon), instituteur à Guainville; présenté par MM. Person et Em. Laigneau.

Trémault (de), propriétaire à Sours; présenté par MM. Phil. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, nos 72 à 76. (Envoi de la Société.)

Médaille commémorative de la bataille de Loigny. (Don de M. Lequien.)

Lettres de M. Jérôme Grostot fils à Jacques Lectius, par M. Dupré. — *Notice sur le château et les seigneurs d'Onzain*, par le même. (Envoi de l'auteur.)

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par M. de Gourgues. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.)

SÉANCE DU 8 JANVIER 1874.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, de Bertheville, Boisseau, Bost, Buisson, Brosseron, Caillot, Chavaudret, Coppinger, Deneau, Famin, l'abbé Foucault, Gabriel, Girouard, l'abbé Hénault, Heurtault, Legrand, Lecocq, Lefèvre (Éd.), Person, Ravault.

Des regrets sont exprimés par M. le Président à propos du décès de M. Boutroue, notre collègue.

M. Merlet lit, sur M. de Lépinois, une notice biographique écoutée avec un très-vif intérêt, et dont l'article publié par M. Bourdel, dans le *Journal de Chartres*, lui a fourni les principaux éléments.

Même en nos jours de scepticisme et d'indifférence, la mort d'un homme de cœur et d'intelligence ne saurait passer inaperçue. Elle ne frappe pas seulement une famille et des amis; elle atteint le monde savant et lettré qui perd en lui un de ses représentants; elle est pour tous un sujet de tristesse et de regrets.

Descendant d'une ancienne famille suisse, les Bucher, de Berne, établie en France à la fin du XVe siècle, Eugène-Louis-Ernest de Buchère de Lépinois, dont le nom fut ainsi francisé au siècle dernier, était né dans la commune de Chenoise (Seine-et-Marne), le 14 février 1814. Il avait fait d'excellentes études au collége de Provins, ville dont son père avait été maire sous la Restauration. C'est en 1837 qu'il vint habiter Chartres. Il y était nommé premier commis de l'enregistrement, sous la direction de M. Paporet d'Avelon, qui l'accueillit comme un fils. Son caractère ouvert et expansif lui rendit faciles les premières relations : l'inconnu de la veille eut bien vite conquis son droit de cité. C'est qu'à un extérieur sympathique et à une éducation distinguée Eug. de Lépinois joignait le goût du monde et de gracieux talents.

Excellent musicien, chanteur agréable, causeur fin et spirituel, il était très-goûté et très-recherché : sa présence dans un salon était une bonne fortune. Modeste et sans prétention, il avait une supériorité qui s'imposait à tous sans froisser personne : on était heureux et fier d'être

son ami. Sa franchise et sa gaieté en faisaient d'ailleurs le compagnon le plus aimable et le plus dévoué. Aussi n'est-il pas besoin d'ajouter que les regrets furent vifs et unanimes quand, en 1845, il dut quitter Chartres par suite d'avancement. Pour lui aussi l'éloignement fut comme un exil. Les lettres où s'épanchèrent toutes les délicatesses de ses souvenirs et de son cœur suffiraient pour le faire apprécier et aimer. C'était toujours avec émotion qu'il parlait de cet heureux temps de sa jeunesse et qu'il rappelait la bonne hospitalité chartraine.

A son retour à Paris, comme vérificateur, en 1847, il s'empressa de renouer ces amicales relations. Appelé à l'administration centrale comme sous-chef du personnel, puis nommé conservateur des hypothèques, d'abord à Clermont (Oise) en 1859, ensuite à Rouen en 1868, il sut remplir ces délicates et importantes fonctions avec autant de tact et d'intelligence que de bienveillance et d'aménité.

Mais ni les devoirs administratifs ni les plaisirs du monde ne pouvaient suffire à la nature ardente et à l'activité d'esprit d'Eug. de Lépinois. Un goût prononcé, nourri de fortes études, l'entraînait vers les travaux historiques et l'archéologie. Chercheur infatigable, classificateur méthodique, il joignait à la passion de l'antiquaire la patience du bénédictin. La vue de nos vieilles chroniques enflamma son imagination. Il résolut de remettre en honneur ces curieux joyaux enfouis dans des cartons, en les disposant dans un riche écrin, avec des ciselures modernes et de nouveaux dessins. Le moment d'ailleurs était propice. Chartres, l'héroïque vaincue de Jules César, la ville sainte et vénérée des Fulbert et des Yves, la cité féodale et frondeuse, Chartres, malgré ses Souchet, ses Doyen et ses Chevard, semblait attendre encore son historien. Elle le trouva dans Eug. de Lépinois : leurs noms sont désormais inséparables. Ranimant la poussière des anciens temps, s'inspirant des traditions consacrées, et guidé par d'innombrables documents puisés à nos archives municipales et départementales, aux bibliothèques publiques et au Trésor des Chartes, il sut, tout en rendant justice à ses devanciers, composer une *Histoire de Chartres*, où, dans un cadre lumineux et avec des couleurs habilement nuancées, se déroule le panorama le plus fidèle et le plus complet de notre antique cité. Cette histoire, commencée pendant le séjour d'Eug. de Lépinois à Chartres, ne fut achevée qu'en 1854 : en 1866, elle fut complétée par le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié, sous les auspices de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, avec la collaboration de M. Lucien Merlet. Ces ouvrages auxquels il faut joindre l'*Histoire des Comtes de Clermont*, encore inédite, resteront comme des monuments classiques de l'érudition contemporaine. Couronnés à différentes reprises par l'Institut et par le Ministère de l'Instruction publique, ils placent leur auteur au rang des écrivains les plus distingués de notre époque. On y trouve, en effet, avec les rares qualités d'un style toujours clair et élégant, cette méthode analytique et cette philosophie de l'histoire qui caractérisent l'école moderne.

Pour récompense de ses travaux, Eug. de Lépinois avait été, en 1868, nommé officier d'académie. Et tout dernièrement (18 avril 1873), lorsque le ministre de l'Instruction publique lui remettait à la Sorbonne la croix de chevalier de la Légion d'honneur, nous avons tous pensé que, quel que fût l'indiscutable mérite de ses services administratifs, c'était avant tout aux services rendus par lui aux lettres, aux sciences et aux arts que s'adressait le juste hommage du chef de l'Etat.

Littérateur et artiste, Eug. de Lépinois, grâce à des aptitudes variées et à une merveilleuse facilité, savait donner du prix à ses moindres productions. Tantôt c'est un prologue en vers écrit pour l'inauguration du théâtre de Clermont, qui nous révèle un talent poétique plein d'élégance et de bon goût; tantôt il improvise pour son salon et ses intimes des saynètes charmantes où il se montre à la fois auteur spirituel et acteur amusant. A propos de l'Exposition de peinture de 1859, il nous donne une causerie pétillante de verve et d'humour, l'*Art dans la rue et l'Art au salon*, où, sans prétention littéraire ou scientifique, il émet sur l'art et les artistes contemporains des idées remplies de finesse, de vérité et de saine critique.

A son arrivée à Rouen, élu membre résidant de l'académie de cette ville, il y fit un discours de réception dans la séance du 11 mai 1870. La vie et les travaux du peintre rouennais Lemonnier lui servirent de sujet. Il sut remettre en lumière les œuvres un peu oubliées de cet artiste normand. Injustement effacé dans le souvenir de beaucoup de ses concitoyens, l'auteur de la *Peste de Milan* lui dut une gloire nouvelle que son parrain aimait à faire rejaillir sur son fils et sur son petit-fils, tous deux hommes de lettres distingués, dont Eug. de Lépinois fit également ressortir les mérites.

Que d'œuvres sérieuses ou légères dues à sa plume féconde et allant enrichir les Mémoires des diverses sociétés savantes ou littéraires dont il faisait partie et dans lesquelles il était si justement apprécié. Correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de la Société des Antiquaires de France, président de la Société de l'Histoire de Normandie qu'il avait fondée en 1869 et à laquelle se rattachaient ses plus vives espérances, Eug. de Lépinois savait se multiplier et trouver dans son activité et son érudition des ressources inépuisables. Vous rappellerai-je, Messieurs, les services par lui rendus à notre Société Archéologique d'Eure-et-Loir? Sans parler de nouveau du *Cartulaire de Chartres*, qui nous a valu le premier prix parmi toutes les Sociétés savantes de la province, c'est à lui que nous devons ces notices si curieuses sur Claude Rabet et Laurent Desmoulins, ces poëtes chartrains du XVIe siècle, trop oubliés de nos jours; c'est lui qui avait eu la patience de commencer pour nous le dépouillement des manuscrits de Laisné, l'érudit prieur de Mondonville, dont l'œuvre offre tant de renseignements précieux, malheureusement enfouis dans des pages sans ordre et presque illisibles. Un de nos derniers Bulletins renferme encore quelques pages de ces extraits, souvenir de notre regretté

confrère, dont le travail de bénédictin reste tristement inachevé. Au milieu de ses recherches sur les archives d'une autre province, il n'oubliait pas la ville qui l'avait si bien accueilli à ses débuts, et quelques jours à peine avant le 19 novembre 1873, il nous annonçait l'envoi d'un travail sur le prieuré de Bû, relevant de l'abbaye de Jumiéges. Cet article ne nous est pas parvenu, mais nous espérons qu'il ne sera pas perdu pour nous, et ce sera une bonne fortune pour notre Société de pouvoir publier cette œuvre posthume d'un confrère que nous avions tous appris à aimer.

C'est par le cœur que se révèlent les hommes d'élite. La bonté est comme la pierre de touche de la pureté de l'âme. Sans elle la plus belle intelligence resterait froide et stérile; la bonté porte avec elle la chaleur et la fécondité. Eug. de Lépinois fut avant tout un homme de cœur. Son âme aimante attirait l'affection. L'amitié qui fut le bonheur de sa vie lui restera fidèle après la mort. Et tandis qu'elle rappellera avec émotion l'excellence de son cœur et le charme de son esprit, les savants et les lettrés reliront avec fruit ses précieux ouvrages, et Chartres, sa ville adoptive, s'honorera de le compter parmi ses meilleurs et ses plus laborieux enfants.

En raison de travaux scientifiques d'une réelle valeur, et de services particuliers rendus, récemment, à notre Société, M. le Président propose de donner une marque d'estime spéciale à notre jeune confrère, M. Girouard fils. — Le vote d'une médaille d'argent a lieu immédiatement et à l'unanimité.

Le Secrétaire lit à l'assemblée une lettre de M. Perlat, photographe des Antiquaires de l'Ouest, lequel a eu l'obligeance de nous faire cadeau du portrait de Fulbert. M. Lecocq est prié de composer une notice à ce sujet.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet au sujet du classement des monuments historiques de notre département. L'autorité demande un nouveau classement. Enumération est faite des monuments de Chartres, de Châteaudun, de Dreux, de Nogent-le-Rotrou et autres endroits auxquels se rattachent des souvenirs archéologiques. — Après discussion, l'assemblée propose de supprimer de la liste, comme n'offrant pas un intérêt suffisant : *l'église de Saint-Aignan* et *celle de Saint-André*, à Chartres, *la chapelle des Trois-Maries*, à Mignières;

Comme absolument détruits : *les monuments druidiques et l'oppidum gaulois de Changé, la mosaïque de Marboué et les fouilles de Mienne;*

Comme faisant double emploi : *le Beffroi de Dreux*, qui fait partie de l'Hôtel-de-Ville.

Elle croit qu'il conviendrait de modifier les indications suivantes : *Ancienne église de Leauens, à Chartres*, qu'il faudrait désigner ainsi : *Anciens magasins de Loens, à Chartres;*

Maison du médecin, à Chartres, dire : *Maison du médecin Claude Huvé, à Chartres.*

Château d'Alluyes, substituer *Tour d'Alluyes;*

Château de Sorel, inscrire seulement *Porte du château de Sorel.*

Enfin elle propose le classement des monuments suivants :

En première ligne : *Porte d'entrée de l'abbaye de Bonneval*, et *Château de Nogent-le-Rotrou.*

En seconde ligne : *Château d'eau gallo-romain à Chartres; — Tour d'Auneau; — Chœur de l'église de Santeuil; — Maison en bois à Gallardon; — Maison en pierre et bois, rue Saint-Lubin, à Châteaudun; — Chapelle du Champdé, à Châteaudun; — Eglise de Cormainville; — Verrières de l'église de Montireau.*

Communication de ces propositions sera faite à M. le Préfet d'Eure-et-Loir.

M. Coppinger entretient, ensuite, la Société de quelques découvertes récentes faites à Grandville, près de Janville. — Renvoi du rapport à la Commission de publication. M. le Président adresse des remercîments à notre collègue en le priant de vouloir bien faire une nouvelle excursion à l'époque des beaux jours.

« Dans le courant de novembre 1873, des terrassiers étaient occupés à extraire du caillou sur le territoire de la commune de Grandville-Gaudreville (canton de Janville), quand, à environ cinquante centimètres du niveau du sol, leur pioche rencontra un cercueil de pierre. Ils avaient brisé une partie du couvercle qui d'ailleurs n'était pas entier; mais ils prirent soin de dégager le coffre et le sortirent de terre. Cette découverte fit un certain bruit dans le village, et l'instituteur, M. Legrais, eut la bonne idée d'en avertir M. de Perthuis, préfet du département. Sa lettre fut transmise à notre Président, qui voulut bien me proposer d'aller reconnaître les lieux. La saison et mon inexpérience en ces matières auraient peut-être dû me faire hésiter à

accepter une si honorable mission ; je l'ai entreprise cependant et je dois vous dire aujourd'hui très-brièvement le résultat de mon excursion. Vous vous apercevrez certainement que j'ai omis de voir beaucoup de choses; si pourtant j'ai pu en voir quelques-unes, je tiens à en remercier ici M. Granger, maire d'Auneau, membre de notre Société. C'est grâce à son extrême obligeance, que j'ai pu parvenir, le 19 décembre, jusqu'à ce petit village de Grandville-Gaudreville perdu au milieu des plaines de la Beauce; une première tentative avait échoué. M. Granger, en m'accompagnant lui-même dans sa voiture, m'a permis de gagner le point désigné à mes observations.

» Le premier et principal objet que nous ayons eu à examiner en arrivant à Grandville-Gaudreville, était le cercueil. On l'avait déposé dans la cour du propriétaire du champ, et c'est là que nous l'avons vu. C'est un coffre en pierre tendre, taillé dans le même bloc et fermé par un couvercle monolithe. Ce couvercle a été, comme je l'ai déjà indiqué, brisé par le coup de pioche de l'ouvrier et il n'en reste que la moitié environ, vers les pieds, qui soit intacte; sa forme est celle d'un prisme très-aplati et la pierre est à l'état brut. Quant au coffre, long de 2m 50, haut de 0m 43, il est plus étroit aux pieds qu'à la tête (0m 64 - 0m 38) et présente sur ses deux grandes faces, un travail très-gossièrement exécuté; on y a fait avec le ciseau des entailles qui imitent le dessin de l'appareil réticulé. Nous nous sommes préoccupé de savoir s'il y avait quelques objets dans ce cercueil; on nous a répondu que non, mais on a ajouté que dans le voisinage, on en avait ramassé quelques-uns. Nous les mettons en ce moment sous vos yeux.

» La forme du cercueil nous avait porté à penser qu'il remontait au Ve ou au VIe siècle; les diverses pièces trouvées à l'entour indiquaient de la façon la plus évidente que l'on était au milieu d'un cimetière franco-mérovingien.

» Nous ne ferons pas devant vous, Messieurs, la description de chacun de ces objets. Il n'y en a point d'ailleurs parmi eux qui soit nouveau pour l'archéologie, et votre musée possède sans doute des types analogues. Cependant nous avons pensé qu'il valait mieux vous les apporter que de les laisser en des mains qui les auraient sans doute bien moins conservés que la terre dont on venait de les retirer. Parmi eux d'ailleurs, la plaque du ceinturon, bien que reproduisant un

type connu, est dans un fort bel état de conservation et indique par la richesse de son travail, que des personnages importants ont dû avoir leur dernière demeure dans le cimetière de Grandville.

» Nous tenions à reconnaître l'emplacement de la nécropole, l'instituteur nous y conduisit. Elle est située à l'est du village et sur le penchant d'une petite colline. Son étendue paraît avoir été assez considérable, car les ouvriers nous montrèrent plusieurs fosses distantes les unes des autres où l'on avait recueilli des objets et brisé des cercueils en plâtre. Ils nous dirent qu'ils rencontraient à tout instant des ossements humains et nous en firent voir un grand nombre. Le cercueil, paraît-il, n'est pas le premier qui ait été exhumé à Grandville. Le maître terrassier nous a rapporté qu'il y a quelque vingt ans, une découverte analogue avait été faite; mais on n'y avait prêté alors aucune attention et le coffre avait été brisé. On a été plus avisé et plus civilisé aujourd'hui; c'est un bon procédé qu'il faut encourager; car l'archéologie est avant tout une science de comparaison, et plus elle aura de faits à contrôler, plus vite elle verra se former un corps de doctrine solidement établi.

» Nous croyons donc qu'il est bon de signaler la présence à Grandville d'un cimetière franco-mérovingien, afin que la Société archéologique d'Eure-et-Loir ou quelque amateur puisse y entreprendre, si cela paraît suffisamment intéressant, des fouilles bien dirigées. A cette seule condition, la science pourra peut-être tirer quelque profit de cette découverte. L'archéologue, qui préside lui-même à la recherche d'une seule sépulture fait faire à la science un pas bien autrement grand, que l'ouvrier insouciant et livré à lui-même qui bouleverse tout un cimetière, et apporte ensuite à plus savant que lui le produit brisé ou défiguré de son travail. »

M. l'abbé Foucault lit un rapport sur la fondation de médailles, à propos du Concours d'histoire et de géographie projeté entre les établissements d'instruction secondaire publics et libres. Tous les articles du règlement travaillé en Commission spéciale sont passés en revue successivement. Après discussion, diverses observations et modifications sont produites. On convertit en don de livres, au lieu de médailles, les récompenses à décerner aux lauréats. La Société décide que le projet soumis à nos déli-

bérations sera transmis à l'autorité supérieure compétente pour obtenir les autorisations nécessaires.

Article I. — Il est institué par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir un Concours départemental d'histoire et de géographie de France (420-1789), entre les établissements d'enseignement secondaire publics et libres.

Article II. — Seront admis à concourir les élèves qui suivent le cours de Rhétorique, au moins depuis le nouvel an, et qui n'auront pas atteint leur 17e année au moment du Concours.

Article III. — Les chefs d'établissement seront invités à transmettre à M. le Président de la Société Archéologique, dans la première quinzaine de janvier, la liste complète de leurs élèves de Rhétorique.

Article IV. — Chaque maison ne pourra présenter plus de cinq élèves au Concours.

Article V. — Un prix consistant en une médaille d'or de 100 francs, et, s'il y a lieu, un accessit consistant en livres, seront décernés aux élèves qui auront le mieux répondu aux questions proposées.

Article VI. — Les candidats auront à traiter deux questions, l'une d'histoire, l'autre de géographie. Des coefficients de valeur différente, et indiqués au moment du Concours, seront attribués à chacune de ces compositions.

Article VII. — La Société Archéologique nommera une Commission d'examen, composée de cinq membres. M. l'Inspecteur d'académie et M. le Président de la Société sont de droit membres de cette Commission. Ne pourront en faire partie MM. les Directeurs ou Professeurs des établissements intéressés.

Article VIII. — La Commission arrêtera, la veille de l'examen, les sujets de composition, et les adressera, sous pli cacheté, aux membres chargés de présider le Concours. Ceux-ci devront ouvrir le pli au début de la séance et en présence des candidats.

Article IX. — Le Concours aura lieu dans la dernière quinzaine de juillet. Les compositions se feront au siége de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à la mairie de Chartres, sous la surveillance de trois membres de la Société délégués à cet effet.

Les élèves ne devront apporter, sous peine d'exclusion, que

des plumes et de l'encre : le papier leur sera fourni par la Société.

Quatre heures seront accordées pour la question d'histoire, et deux heures pour la question de géographie.

Le Président du Concours surveillera les copies, les mettra immédiatement sous pli cacheté, et les adressera au Président de la Commission d'examen.

Article X. — La correction sera faite par les membres de la Commission d'examen : ils pourront s'adjoindre un ou plusieurs membres de la Société, s'ils le jugent convenable, en se conformant aux restrictions énoncées à l'article VII.

Article XI. — Les récompenses seront décernées par le Président de la Société ou par son délégué, à la distribution des prix de l'établissement auquel appartiendront les élèves couronnés.

Article XII. — Les compositions seront déposées dans les archives de la Société. La Société se réserve le droit de publier, si elle le croit utile, celles de ces compositions qui présenteraient plus d'intérêt, pourvu toutefois qu'elles aient mérité une récompense.

Article XIII. — Et sera le présent règlement soumis à M. l'Inspecteur d'Académie, qui sera prié d'obtenir les autorisations nécessaires.

M. le Directeur de l'Ecole normale fait, à son tour, une proposition nouvelle en demandant qu'un concours d'histoire et de géographie, avec récompenses, ait lieu pour l'Instruction primaire, entre les élèves de seconde et de troisième année de l'Ecole normale de Chartres.

Cette proposition est renvoyée à une commission spéciale composée de cinq membres : MM. l'abbé Germond, Person, Lecocq, Bost, Met-Gaubert. Un rapport sera présenté, à ce sujet, lors de la première réunion.

M. Famin fournit quelques renseignements sur les projets jadis conçus par le capitaine Gustave Lambert de tenter une expédition au pôle nord. Tout le monde sait la mort de l'illustre et infortuné marin. Son navire le Boréal est parti depuis pour le Pérou, avec un chargement de machines à vapeur.

La séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bretonnière, directeur de l'Enseignement mutuel, à Chartres; présenté par MM. Wehrlé et Met-Gaubert.

Linarès, inspecteur primaire, à Chartres; présenté par MM. Merlet et Brosseron.

de Mély (Fernand), avocat, à Chartres; présenté par MM. Famin et Met-Gaubert.

Michaut (Léopold), professeur de dessin au Collége de Chartres; présenté par MM. Lorin et Béthanier.

de la Rallaye (Léonce), rédacteur en chef du *Courrier d'Eure-et-Loir*, à Chartres; présenté par MM. l'abbé Hénault et H. Laigneau.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Le Châtelet d'Orléans, au XVe siècle, par M. Jarry, librairie Herluison. — *La Librairie de l'Université d'Orléans*, par le même. Même librairie, 1873. (Don de l'auteur.)

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, 1873. Tours, imprimerie Ladevèze. (Envoi de la Société.)

L'Empire du Brésil à l'Exposition universelle de Vienne en 1873.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1874.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté après quelques observations.

Etaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, Appay, de Bertheville, Bost, Boisseau, Buisson, Caillot, Chavaudret, Chevrier, Deneau, Famin, l'abbé Foucault, Gilbert (P.), Joliet, Lecocq, Nancy (A.), Néel, Person, l'abbé Pouclée, Ravault, de la Rallaye, Rémond, Wehrlé.

M. le Président s'empresse de payer un juste tribut de légitimes regrets à la mémoire de M. Frédéric de Saint-Laumer, propriétaire à Moineaux, notre confrère, qu'une mort imprévue a ravi à la tendre affection de ses proches, à la respectueuse estime de ses administrés.

M. Chevrier dépose un vase renfermant un squelette d'enfant trouvé sur la route conduisant à la nouvelle machine hydraulique, vers la rue des Perriers.

M. Lecocq fait observer que deux vases contenant des squelettes de nouveau-nés ont été également trouvés dans la section des Galichets et qu'il donnera, prochainement, une étude sur les travaux des tranchées du chemin de fer d'Orléans à Chartres et sur ceux de la nouvelle rue de la machine hydraulique.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie relativement au Concours d'histoire et de géographie projeté entre les élèves des établissements d'instruction secondaire publics et libres. M. le Ministre auquel ce vœu a été soumis estime qu'il ne peut être agréé. La première condition d'un concours est que les établissements qui y prennent part soient placés dans des conditions identiques.

M. le Président entretient l'assemblée d'un arrêté ministériel du 15 janvier 1874, par lequel il a été décidé qu'une réunion des Sociétés savantes des départements auraient lieu, à la Sorbonne, au mois d'avril, et que des séances de lectures, de conférences publiques seraient faites pendant les journées du mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 avril.

Le samedi 11 avril, le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les encouragements accordés aux Sociétés. Invitation est adressée aux membres qui auraient quelques travaux à présenter pour cette époque. Les manuscrits des mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie devront être transmis, au plus tard, le 20 mars, époque à laquelle seront clos les registres d'inscription.

Sont désignés pour représenter la Société : MM. P. Durand, Joliet, Coppinger, l'abbé Foucault et Met-Gaubert.

Cette communication est suivie de la lecture d'une lettre de M. Girouard fils. Notre jeune confrère propose une conférence publique sur les sciences vers les premiers jours de mars. L'Assemblée ajourne cette réunion au mois de mai.

M. le Président annonce, ensuite, que notre confrère M. Brosseron, libraire, a l'intention de publier une bibliographie chartraine. — Il est arrêté qu'on ne prendra une résolution, à ce sujet, qu'après avoir eu sous les yeux les spécimens de cette publication.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de concours d'histoire et de géographie entre les élèves de l'Ecole normale primaire.

Avant qu'on entame la discussion, M. Person témoigne sa reconnaissance à la Société ; mais en raison du refus motivé pour l'instruction secondaire, il croit devoir retirer sa proposition. M. Lecocq la continue. Après diverses observations, la proposition est prise en considération et le secrétaire lit le rapport qu'il a rédigé à cet égard.

« La Société, jalouse de récompenser le zèle qu'ont témoigné, en diverses circonstances, pour ses études les Instituteurs d'Eure-et-Loir, désireuse de développer chez eux le goût de l'histoire et de la géographie, et en particulier de celles du département dont ils sont destinés à faire l'enseignement, a pris la détermination suivante :

Article I. — Un Concours annuel d'histoire et de géographie de France est ouvert par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir entre les élèves de troisième année de l'Ecole normale de Chartres.

Article II. — Ce Concours comprendra deux compositions écrites, l'une sur l'histoire, l'autre sur la géographie. Une de ces deux compositions devra avoir spécialement pour objet l'histoire ou la géographie locale.

Article III. — La question d'histoire portera sur la période de 420 à 1789 ; la géographie (physique et administrative) s'appliquera plus particulièrement à l'époque moderne.

Article IV. — Le Concours aura lieu dans la première quinzaine de juillet, dans une des salles de l'Ecole normale de Chartres. Il se fera sous la surveillance de deux membres délégués par la Société.

Article V. — Il sera accordé *trois heures* pour chacune des deux compositions. Un coefficient indiqué au moment du Concours sera attribué à chacune d'elles; le coefficient le plus élevé appartiendra toujours à la question locale.

Article VI. — Il y aura une Commission spéciale d'examen composée de *cinq* membres nommés par la Société et dont font partie de droit MM. l'Inspecteur d'Académie et le Président de la Société Archéologique.

Article VII. — La Commission arrêtera la veille du Concours les sujets de composition qui seront adressés, sous pli cacheté, à l'un des membres surveillants.

Article VIII. — La correction se fera par les soins de la Commission nommée à l'article 6. Cette Commission pourra s'adjoindre les membres qu'elle jugera convenable.

Article IX. — Un prix et un accessit consistant en livres seront donnés aux meilleures compositions.

Article X. — Les récompenses seront décernées aux élèves dans la séance de la Société Archéologique du mois d'août de chaque année.

Article XI. — Les compositions récompensées seront déposées dans les Archives de la Société.

Article XII. — Le présent règlement sera transmis à M. l'Inspecteur d'Académie qui sera prié d'obtenir les autorisations nécessaires. »

Les douze articles du règlement sont passés en revue et adoptés successivement. Au moment du vote sur l'ensemble du règlement, M. l'abbé Pouclée émet l'opinion qu'il serait plus convenable d'établir ce concours entre tous les instituteurs du département. Il expose ses motifs. — L'Assemblée consultée rejette le projet primitif et accueille la proposition de M. l'abbé Pouclée, en la renvoyant à l'examen du Bureau.

Il est ensuite arrêté qu'une excursion archéologique aura lieu, en juin ou en juillet, à Nogent-le-Roi. Appel est fait au zèle de tous, afin que des travaux préparatoires mettent à

même de donner à cette réunion publique l'intérêt qu'elle pourra comporter au point de vue littéraire et scientifique.

M. Caillot lit la traduction d'un mémoire allemand intitulé : *De la peinture sur verre française pour vitraux d'églises* à propos de l'Exposition de Vienne.

« Les fenêtres coloriées dans les églises chrétiennes deviennent en elles-mêmes autant de portes par lesquelles l'œil du chrétien s'élance pour ainsi dire dans un monde surnaturel plein de saintes figures glorifiées, de portes par lesquelles la lumière en quelque sorte brisée dans la foi et devenue surnaturelle descend du ciel dans le cœur du contemplateur, — image de la révélation divine [1].

» Après un intervalle assez long, notre époque a heureusement compris de nouveau quelle distinction et quelle solennité des fenêtres peintes procurent à l'ornementation de nos églises, et des œuvres grandes, splendides ont été produites en ce sens pendant ces derniers dix ans dans les pays catholiques. Ainsi en a-t-il été chez nous, où une nouvelle église assez vaste est à peine construite, que cette « convenable parure », suivant la juste expression d'un critique d'art et d'un écrivain distingué sur l'architecture des églises, y est déjà employée.

» Et aux « besoins » correspond aussi déjà aujourd'hui d'une manière brillante « l'ornementation »; car, de même qu'un chimiste distingué disait : « Les moyens sont partout; le manque n'existe que là où la volonté fait défaut, » de même cela se vérifie ici; l'intérêt qui vient de renaître chez les architectes d'églises pour le noble art de la peinture sur verre a fait éclore récemment les grands maîtres de la peinture sur verre à notre époque, aussi bien en Allemagne qu'en France.

» En France notamment fleurit — il s'en faut beaucoup que nous voulions caractériser par ce mot les efforts et les succès réels de l'art allemand tel qu'il se pratique à Munich et dans notre Tyrol, — en France notamment, où un nombre infini des plus admirables vitraux anciens frappent les regards dans les vieilles églises sans nombre comme de brillants modèles des artistes du pays, fleurit aujourd'hui, comme dans aucun autre État, l'art de la peinture sur verre au service des églises.

» Mais, afin de pouvoir apprécier d'une manière exacte et complète les mérites actuels de la France dans l'art que nous avons nommé à plusieurs reprises, jetons un coup-d'œil en arrière et voyons ce que les fils de cette nation de génie, admirablement douée sous tous les rapports, ont produit autrefois dans ce domaine.

» Ce ne sera, il est vrai, qu'une esquisse superficielle, mais elle suffira pour s'orienter dans ce qui se fait aujourd'hui.

[1] Les fenêtres vitrées d'une église sont des écritures divines qui font passer la clarté du vrai Soleil, c'est-à-dire de Dieu, dans l'église, c'est-à-dire dans les cœurs des fidèles, et qui éclairent ceux qui l'habitent.

» Les premières traces de la peinture sur verre apparaissent en France vers la fin du XII° et au commencement du XIII° siècle. Ce fut principalement sous l'abbé Suger (vers 1140) que les premières fenêtres furent exécutées pour l'abbaye de Saint-Denis. A partir de cette époque et fort longtemps plus tard encore, l'Angleterre tira les verres coloriés dont elle avait besoin de la France, en particulier de Rouen; preuve que l'art de la peinture sur verre avait pris en France un développement considérable bientôt après l'exécution des verrières ci-dessus.

» C'est en l'année 1218 que des vitraux furent faits pour différentes églises de Chartres, comme le prouve le célèbre Fiorillo; entre 1226 et 1270, plusieurs actions d'éclat de saint Maurice furent peintes à la fenêtre de la chapelle de Saint-Maurice dans l'église de Saint-Denis, où saint Louis avait envoyé le corps d'un martyr de la légion thébaine, avec cette inscription :

Hic Thebanorum strenuus miles jacet unus,
Regis Francorum Ludovici nobile munus.

» Saint Louis fit encore exécuter une suite de remarquables tableaux sur verre à Paris (dans la cathédrale et dans plusieurs chapelles), et entre 1297 et 1299 on représenta sur huit fenêtres de l'église de Saint-Denis des scènes de la vie du saint roi, parmi lesquelles la scène de sa mort méritait surtout l'attention. « En somme elles avaient pourtant, comme l'écrit Levieil, un certain type oriental, qui résultait principalement des ornements des inscriptions, lesquelles étaient placées sur des cordons tout à fait dans le goût des inscriptions arabes en Sicile. »

» Du commencement du XIV° siècle datent, d'après Lenoir, plusieurs grisailles au Musée national français.

» La peinture sur verre en grisaille, c'est-à-dire gris sur gris, de la période romane, était un procédé d'après lequel « la soude noire » (c'est-à-dire une couleur préparée avec des cendres de cuivre et du verre de plomb vert ou bleu) était utilisée sur du verre non colorié ou colorié seulement par endroits et le dessin rétabli par des *enlevés;* de magnifiques modèles de cette peinture nous ont été conservés par le Chemin de la Croix du couvent de religieux de Citeaux d'Heiligenkreuz non loin de Baden près Vienne.

» A l'époque du style gothique, le procédé de la peinture sur verre resta longtemps encore dans l'ouest tel qu'il avait été dans les siècles précédents; mais au XIV° et au XV° siècle il fut notablement perfectionné, surtout par la découverte de l'art de peindre avec plusieurs couleurs comme avec la « soude noire » et de les fondre l'une à côté de l'autre. Cet art, combiné alors avec une mise en plomb puissante et bien concordante, donna aux tableaux de fenêtres de cette période un éclat enchanteur et une profondeur plastique. Les figures mêmes devinrent plus grandes, les vêtements plus riches, tout en gardant leur caractère plus monumental; des baldaquins, des consoles, des encadrements architectoniques librement traités devinrent alors plus souvent en usage, pen-

dant que le modelé du fond continuait à rappeler les riches tapis de l'Orient, et que surtout les tableaux sur verre français de cette époque brillaient par une haute magnificence de couleurs.

» A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, on donna aussi une place de plus en plus grande dans cet art aux choses mondaines: la sévérité antérieure, la modeste subordination à l'architecture disparut, les groupes des figures furent mouvementés d'une manière dramatique, à la place du fond de tapisserie vinrent des paysages et autres choses analogues.

» Cependant la France eut spécialement à montrer dans cette période deux artistes tout à fait supérieurs dans la peinture sur verre, nous voulons parler de Le Prince et de Jean Cousin. Le premier travaillait d'après des dessins de Raphaël, de Jules Romain et d'Albert Durer; le second fut certainement le plus fécond et peut-être le meilleur peintre sur verre que la France ait jamais possédé.

» Plus tard la peinture sur verre disparut partout presque entièrement pour renaître, comme un phénix de ses cendres, premièrement vers la fin du siècle dernier avec toute sa vigueur et les meilleurs résultats, mais en second lieu il y a quelque dix ans d'une manière neuve et belle.

» Comme dans maint autre domaine des arts et des siences, notre Exposition universelle de Vienne a mis en pleine lumière l'essor extraordinaire que la peinture sur verre a pris partout dans ces derniers temps. Cependant il s'en faut beaucoup que l'exhibition des vitraux dans le pavillon érigé tout exprès ait eu la même importance qu'à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

» L'exposition relative aux peintures sur verre chez nous n'en a pas moins été assez remarquable, pour que, ainsi que l'ami lecteur s'en souviendra, nous lui en ayons fourni une description détaillée.

» Si nous revenons aujourd'hui avec plus de détails encore sur une partie de cette exposition, cela a bien sa raison d'être dans le haut intérêt du sujet, et pour lui-même, et non moins dans l'attraction de la partie spéciale dont nous voulons parler, — les œuvres des maîtres français qui, en rappelant les productions les plus distinguées de leurs compatriotes aux grandes époques antérieurement caractérisées de cet art, viennent aujourd'hui à nous avec des créations qu'on doit signaler sous tous les rapports comme des chefs-d'œuvre accomplis.

» Au milieu de ses compatriotes brille Lorin, de Chartres, dont l'exposition, par une éminente peinture en relief, par la composition des scènes, par le *faire* bien étudié et par le plus magnifique coloris, l'emporte, et de beaucoup, sur les œuvres françaises exposées à côté de lui.

» Cet artiste supérieur, qui jouit dans son pays de la réputation la plus distinguée et dont la clientèle est très-étendue, avait exposé son tableau sur verre particulièrement beau, représentant deux scènes de la vie de saint Christophe; — un chef-d'œuvre dans le sens le plus complet du mot.

» Nous ne trouvons pas de terme pour exprimer à quel point nous regrettons que, par suite de la manière dont cette œuvre splendide était présentée aux regards, partagée en deux morceaux inégaux, on n'ait pas pu ressentir toute l'influence qu'elle produit réellement à la place qui lui convient. L'architecte qui avait construit le pavillon pour la peinture sur verre, aurait dû en élever encore la couverture de cinq à six mètres; de la sorte l'œuvre magistrale de Lorin aurait été vue telle que ses proportions grandioses l'auraient exigé.

» Ce doit être en effet dans les expositions un principe absolu qu'un objet, quel qu'il soit, quelles que soient son importance et ses dimensions, ne puisse jamais et sous aucun prétexte être mutilé.

» Mais passons là-dessus [1] !

» L'œuvre magistrale de Lorin se compose, comme nous l'avons déjà dit, de deux scènes. L'une (celle du bas) représente saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses épaules et se préparant à passer le gué; l'autre (celle du haut) nous montre le martyre de ce saint.

» Le « Christophe-géant, » — cette figure qui, de tant de murailles des bas-côtés de vieilles petites églises gothiques de nos pays de montagnes autrichiens, nous regarde et nous salue amicalement, — se prépare ici au sacrifice par la prière, agenouillé et les mains liées derrière le dos; les bourreaux vont le frapper avec des verges de fer et lui fendre la tête; au premier plan un de ces barbares fait rougir sur un brasier enflammé un casque qui doit être posé sur la tête du martyr.

» Le tableau est exécuté dans le style brillant de la fin du XV[e] siècle. Le dessin est extraordinairement intelligent; l'arrangement des scènes comme l'ornementation sont excellents; cette dernière est, conformément au style, formée de feuillage (fleurs et feuilles). Les couleurs employées au tableau sont variées à l'infini, elles lui procurent un effet puissant et montrent l'harmonie la plus parfaite. Et cet équilibre des tons nous aurait apparu aussi dans le pavillon avec toute sa perfection, aussi bien pour l'ensemble que pour les détails, si cette œuvre magistrale eût été convenablement placée, si elle eût agi sur le spectateur de toute la hauteur pour laquelle elle est composée!

» Le sujet du tableau est plein de vigueur, les tons de la chair pleins de vie; les vêtements aussi (velours et soie) sont réalisés d'une manière extrêmement ravissante pour le connaisseur.

» Mais assez parlé de l'incomparable maître Lorin.

» En continuant la revue des artistes français, nous arrivons d'abord à M. Didron, qui exposait peu eu égard à l'importance de sa maison, mais dont l'exposition dénotait un travail soigné; la petite scène en grisaille: « Le Christ bénissant les petits enfants, » paraît très-bien interprétée.

» Vigoureuse de relief est la composition de M. des Granges : « Les Cuirassiers de Freschwiller, » mais la bordure de l'encadrement est d'un aspect un peu lourd et le clair-obscur y domine un peu trop, et pour-

[1] Cette ligne est en français dans le texte.

tant l'une des principales exigences de la peinture sur verre est la transparence, qui permet à la lumière du soleil de faire valoir « les mille et une couleurs, » dont doit disposer et dispose l'art de la peinture sur verre.

» M. Lusson, de Paris, dont nous nous attendions à apprécier uniquement le tempérament français, la composition française, nous montrait un mariage avec le genre allemand, dans ses deux œuvres principales exécutées dans le style du XV[e] siècle. Mais, abstraction faite de ce faux pas national, nous pourrions rappeler à cet artiste que l'architecture des ornements dans le style de la Renaissance exige une étude de la perspective beaucoup plus approfondie qu'il ne sait l'exprimer

» Très-bien traitée au contraire est l'architecture dans une image de la Mère de Dieu, que nous ont apportée les Carmélites du Mans.

» D'une très-bonne ordonnance témoignait l'exposition de la maison Petit-Gérard de Strasbourg, avec des sujets dans le style du XV[e] siècle, bien que les modèles ne correspondent pas complétement.

» MM. Hirsch et Oudinot avaient placé leurs verrières à l'exposition de la ville de Paris; ils ne comptent donc pas parmi ceux qui concouraient dans le pavillon de la peinture sur verre.

» Si, pour terminer, nous portons un jugement d'ensemble sur les productions de la peinture française sur verre à notre époque, nous sommes forcés d'avouer que, de même que les Français, dans les autres domaines de l'art et du mouvement artistique, non-seulement concourent victorieusement avec les meilleures œuvres des autres pays, mais encore les surpassent de beaucoup, de même, dans le domaine du noble art de la peinture sur verre, ils sont puissamment supérieurs [1] à la concurrence si nombreuse qui leur est faite par les autres nations. Et cela doit-il nous étonner de la part d'un peuple qui, dans son vaste empire, protége et conserve avec toute la piété possible un nombre considérable des plus magnifiques spécimens de cet art; de la part d'un peuple dont l'imagination est toujours si vive, la puissance de création si énergique, et qui, avant toute chose, a toujours et sous tous rapports su garder sa fidélité et un solide attachement aux choses religieuses? »

Je ne suis pas compétent pour apprécier les détails de l'article qui précède; aussi me suis-je borné à vous en apporter la traduction aussi exacte et littérale qu'il m'a été possible de le faire.

Je désirerais cependant y ajouter deux réflexions seulement. L'écrivain a invoqué le témoignage « du célèbre Fiorillo: » cet artiste est à peu près inconnu en France, s'il faut s'en rapporter aux dictionnaires de biographie. Je n'ai trouvé son nom que dans celui de Larousse. Fiorillo est né à Hambourg en 1748 et est mort en 1821. Il fut à la fois dessinateur, peintre et critique. Comme dessinateur et comme peintre, il

[1] Supérieurs est en français dans le texte et orthographié ainsi: *supérieures.*

paraît n'avoir rien produit au-dessus du médiocre. Comme critique, au contraire, il a, dit-on, en Allemagne, une réputation assez grande. Il serait intéressant de savoir sur quelles données il s'appuie pour démontrer que des verrières furent exécutées en 1218 pour différentes églises de Chartres.

J'ai, en effet, consulté l'ouvrage de M. de Lasteyrie sur la peinture sur verre, et, en ce qui concerne notre cathédrale, il n'ose fixer de date que pour des vitraux du côté gauche. Il pense qu'ils ont été établis, entre 1288 et 1295, par Clément, qui, le premier, a signé de son nom une verrière de la cathédrale de Rouen représentant la légende de saint Joseph, « *Clemens, vitriarius Carnotensis.* »

Je termine par une remarque qui vous paraîtra peut-être bien hasardée. En lisant une étude de M. Édouard Fournier, sur les copistes, relieurs, libraires et enlumineurs de manuscrits, j'ai rencontré parmi ces derniers le nom d'un Clément qui payait en 1292 5 sols de taille à Paris. J'ai été frappé de cette similitude de nom entre Clément, le verrier, dont M. de Lasteyrie fixe l'existence entre 1288 et 1295, et Clément, l'enlumineur, lequel est inscrit au rôle de la taille à Paris en 1292. Or M. Edouard Fournier fait remarquer que les enlumineurs s'appliquaient souvent à des peintures religieuses. Les deux Clément ne seraient-ils qu'un seul et même personnage? Je soumets cette question à votre jugement éclairé.

Communication d'une notice scientifique de M. Girouard fils « Application industrielle des expériences de M. Tyndall sur la compression de la glace. »

Lorsque deux morceaux de glace sont mis en contact, ils se soudent l'un à l'autre sous la plus légère pression, même si ce contact a lieu dans l'eau chauffée à une température assez élevée.

Ce phénomène, qui porte le nom de *Régellation*, fut signalé pour la première fois en 1850 par M. Faraday. Plus tard, M. Tyndall, en comprimant fortement de la glace dans des moules, parvint à lui faire prendre toutes les formes imaginables avec autant de facilité que s'il eût agi sur une substance plastique comme l'argile ou le plomb[1]. Le bloc de glace que l'on obtient par ce procédé est alors plus dense et d'une limpidité plus ou moins parfaite suivant la force de la pression dont on a fait usage. Ces expériences qui se répètent de nos jours dans les cabinets de physique, n'ont, que je sache, jamais reçu d'application industrielle. La glace comprimée offre cependant de nombreux avantages que je vais tâcher d'énumérer.

1° Compression facile.

2° Volume relativement moins considérable pour un même poids.

[1] Pour les différentes hypothèses émises au sujet de ces expériences, consulter les ouvrages de physique aux articles *Régellation*, *Fusion*, *Surfusion*, etc.

3° Pouvant prendre une forme très-avantageuse pour l'emmagasinage.

4° Possibilité de former des blocs avec de la neige ou de petites particules de glace éparses.

5° De fondre beaucoup moins vite.

6° De pouvoir être transportée au loin par les voies rapides.

7° De ne point nécessiter de glacières proprement dites, etc., etc.

Examinons maintenant chacun de ces avantages en particulier.

La compression des blocs de glace est très-facile à exécuter à l'aide de la presse à vis ou de la presse à balancier. Un de ces instruments manœuvré par un homme et servi par un aide peut, en un jour, au bord d'un fleuve ou d'une rivière, fabriquer 2,000 à 2,500 blocs du poids de 5 kilos chacun, soit 10 à 15,000 kilos de glace transformée en pains qui offrent l'avantage immense de tenir peu de place vu qu'ils peuvent s'emmagasiner sans perte d'espace, tandis que la glace jetée pêle-mêle dans une glacière laisse des vides nombreux ; de plus, celle-ci étant comprimée offre un poids plus considérable sous un moindre volume.

Il arrive parfois que la glace n'a pas une épaisseur suffisante pour pouvoir être avantageusement transportée ; dans ce cas, il vaut mieux réunir une grande quantité de ces lamelles flottantes qui couvrent nos rivières et en former des blocs à l'aide de la presse. On peut même, lorsque la glace vient à manquer complétement, se servir de neige, et alors, des montagnes de cette substance pourront être transformées en briquettes d'une belle transparence n'occupant qu'un faible emplacement.

Ainsi comprimée et tassée régulièrement, la glace résiste à une assez haute température sans se fondre, et il est alors possible de la faire voyager au loin par des temps froids, sans perte appréciable, ce qui est impossible avec la glace ordinaire. De cette façon, les pays dépourvus d'eau pourront recevoir, sans de trop grands frais, cette substance dont, jusque là, ils étaient forcés de se passer.

La construction des glacières, qui est une chose très-coûteuse, ne sera plus, désormais, obligatoire, car on pourra se contenter de déposer dans un endroit frais et sur un sol absorbant les blocs de glace rangés symétriquement ; le tout sera recouvert d'une couche de paille, puis de sciure de bois, substance sans valeur. De cette façon, il sera possible de conserver très-longtemps une matière qui, de nos jours, est devenue presque indispensable.

En effet, une foule d'industries trouvent dans la glace un auxiliaire puissant. Les brasseurs l'emploient pour empêcher la fermentation du moût ; les chimistes pour condenser le produit des distillations à basse température dans la fabrication des essences et autres liquides extrêmement volatiles. Les vignerons font geler les vins pour leur donner plus de force. Pendant les grandes chaleurs de l'été, la glace vient jusque sur nos tables pour tempérer nos boissons et rafraîchir nos gorges desséchées sous la forme d'un sorbet délicieux. Si, comme objet de luxe ;

elle procure une douce volupté à notre corps, elle n'en est pas moins parfois un remède héroïque dans une foule de maladies et d'accidents. Dans les congestions sanguines, dans les fièvres cérébrales, dans une multitude de maladies enfin, la glace a quelquefois arraché à une mort certaine des malheureux près de succomber, et, grâce à la chaleur et à la sensibilité qu'elle enlève aux parties sur lesquelles on l'applique, on a pu lacérer, mutiler, couper des membres sans que le patient éprouvât de douleur.

Cette substance d'utilité et d'agrément que nous procure, sans frais, la nature, devrait, comme la manne des Hébreux, être recueillie précieusement, car elle est appelée, comme on le voit, à nous rendre de grands services.

N'est-ce pas une honte pour nous que de laisser perdre, durant l'hiver, la moisson abondante que le ciel nous envoie, pour avoir recours aux greniers d'abondance de l'étranger? car, il faut bien le dire, la Suisse et les pays du Nord sont nos fournisseurs durant les chaleurs de l'été.

Ne soyons donc plus imprévoyants, et, s'il le faut, comprimons la glace jusqu'à la dernière molécule de givre qui couvrira les toits de nos chaumières.

Ce mémoire fournit matière à plusieurs observations d'utilité pratique présentées, sur les glacières, par MM. le colonel Chavaudret, Lecocq et Chevrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 1873, 4 livraisons, imp. Lemercier.

Mémoire de la Société Académique de Cherbourg. Lepoitevin, 1873.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 3e livraison. Dieppe, imp. Delevoye, 1873.

Mémoires de la Société de Châlon-sur-Saône, t. IV, 3e partie. Châlon-sur-Saône, Dejussieu, 1863.

Ronsard; — Statistique religieuse du Vendômois; — Du culte de Saint-Blaise; — De la suzeraineté du comté d'Anjou; — Etude sur les lettres de Geoffroy; — Des grands jours Vendômois; — La Sainte-Larme; — Eglise Saint-Georges de Vendôme; — Mobilier religieux des églises du Vendômois, par M. Dupré. Angers, Lachaise, 1873. (Don de l'auteur.)

SÉANCE DU 5 MARS 1874.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, les abbés Olivier et Germond, docteur Harreaux, Met-Gaubert, de Boisvillette, Appay, Bost, Chavaudret, Chevrier, Famin, l'abbé Foucault, Gabriel, Gâtineau, Gilbert P., Girouard E., l'abbé Hénault, Legrand, Lecocq, de Mély F^d^, Nancy A., Person, Ravault, de la Rallaye, Rémond, docteur Robin, docteur Voyet père, Yves.

Lecture d'une circulaire par laquelle la Société archéologique de l'Orléanais fait connaître sa résolution d'affecter une somme de 800 fr. à l'ouverture d'un concours. Voici les articles principaux du programme : Une médaille d'or de 800 fr. sera décernée, à Orléans, en séance publique, au mois de mai 1875, à l'auteur du meilleur travail d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais correspondant à peu près aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière, ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription. Ce prix de 800 francs pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et en second prix.

Les mémoires devront être adressés *franc de port* au Président ou au Secrétaire de la Société, au lieu habituel de ses réunions, hôtel de la Préfecture, à Orléans, *avant le* 15 *février* 1875, *terme de rigueur*.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse et la déclaration, signée de lui, que son travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours antérieur.

Lecture d'une lettre de l'instituteur de Coulombs à propos de l'achat de colonnes provenant de l'ancienne abbaye et situées

dans un jardin à Lormaye. — L'assemblée décide l'ajournement de cet achat jusqu'à l'époque de notre excursion à Nogent-le-Roi.

La discussion est ensuite ouverte sur le projet de médaille pour les instituteurs, concours d'histoire et de géographie.

La proposition dont la rédaction est laissée aux soins du bureau est ainsi formulée : « Tous les ans, la Société archéologique d'Eure-et-Loir proposera une question d'histoire ou de géographie du département destinée à être traitée par ceux des instituteurs de ce même département qui voudront bien s'en occuper.

» Un prix et un accessit d'une valeur de 100 et de 50 francs environ, seront accordés aux deux meilleurs mémoires présentés à la Société qui constituera une commission spéciale.

» Le Bureau de la Société sera chargé de toutes les mesures à prendre pour la bonne exécution d'un règlement qui sera préparé à cet effet. »

Après diverses observations présentées par MM. Chavaudret, Person et Famin, l'assemblée arrête qu'elle s'en tiendra à la rédaction d'un article unique et dont voici la teneur :

« La Société archéologique d'Eure-et-Loir décernera, tous les ans, un ou plusieurs prix, consistant en livres, à ceux des instituteurs du département qui auront fourni, sur une localité quelconque d'Eure-et-Loir, les renseignements archéologiques ou historiques les plus nombreux et les plus utiles. »

MM. les instituteurs seront prévenus par la voie des journaux, que le concours est ouvert à partir de ce jour jusqu'au 1er *novembre* 1874, *terme de rigueur*. Ils enverront *franco* leurs mémoires soit au Président, soit au Secrétaire de la Société.

Celle-ci se réserve le droit de faire imprimer, si elle le juge convenable, les mémoires qui lui seront adressés.

M. Chevrier dépose divers objets archéologiques recueillis à Launay, sur lesquels il donne quelques explications.

M. l'abbé Foucault lit un mémoire sur une thèse soutenue par M. l'abbé Demimuid : *Jean de Salisbury, évêque de Chartres.* — Renvoi à la Commission de publication.

Dans le courant de l'année 1136, après dix-sept ans de silence, mais non d'oubli, derrière les murailles d'un cloître, Abélard reprenait ses

leçons sur la montagne Sainte-Geneviève. Parmi les nombreux auditeurs accourus des quatre vents du ciel aux pieds du maître, on remarquait un tout jeune homme, anglais de naissance. Ses parents, dont on ignore le nom véritable, l'avaient appelé Jean sur les fonts du baptême, et ses contemporains l'avaient surnommé Salisbury, du lieu de son origine.

Oxford et Cambridge avaient pourtant déjà leurs universités depuis longtemps célèbres; mais Paris, qu'on désignait alors, par une réminiscence hébraïque fort en vogue, sous le nom de Cariath-sepher (Cité des livres), Paris seul passait alors, comme autrefois Athènes, pour donner le complément indispensable de toute éducation qui voulait être brillante.

Le bagage littéraire que Jean apportait à Paris était apparemment fort léger : il nous dit lui-même qu'il aborda sous Abélard les premiers rudiments de la dialectique, et il fait également honneur à des maîtres français de ses connaissances en grammaire et en rhétorique.

Il ne fut pas longtemps le disciple d'Abélard. Pour un motif resté inconnu, celui-ci quitta brusquement sa chaire et disparut de nouveau, emportant dans sa retraite les regrets de ses élèves, regrets dont, quinze ans plus tard, Jean de Salisbury se faisait encore l'interprète.

Nous ne suivrons pas Salisbury dans toutes les écoles dont il fut successivement le disciple : qu'il nous suffise de signaler en passant les notices fort intéressantes que M. Demimuid a consacrées à maître Albéric, à Robert de Melun, à Guillaume de Conches, à Thierry l'Evêque, à Pierre Hélie, à Adam du Petit-Pont. Après avoir entendu toutes les célébrités de son temps, Jean nous avoue qu'il se crut enfin un petit savant[1] et qu'il forma le projet d'ouvrir une école (probablement aux environs de Paris). Mais il paraît que le succès ne répondit pas à son attente, car nous le retrouvons, à quelque temps de là, redevenu de professeur élève, parmi les disciples de Gilbert de la Porrée, de Robert Pullus, et de Simon de Poissy. Enfin, après avoir ferraillé douze ans dans le champ de la dialectique, Salisbury se prit à regretter la patrie absente, et songea à reprendre la route de l'Angleterre : mais, au moment du départ, il constata, non sans quelque déception, le triste état de ses finances, et force lui fut d'ajourner son retour.

Pierre, abbé de Moustier-la-Celle, lui vint heureusement en aide, en lui offrant, à titre provisoire, une cordiale hospitalité. Ce fut alors que se formèrent les premiers nœuds de l'amitié qui unira désormais l'abbé de Celle et son hôte. Quand il fallut se séparer, Pierre ne voulut point laisser partir son ami sans lui avoir ménagé une lettre de saint Bernard pour le vieux Thibaud, archevêque de Cantorbéry.

Le primat d'Angleterre, homme aussi éminent dans l'Etat que dans l'Eglise, accueillit avec bienveillance le protégé de l'abbé de Clairvaux et l'attacha à sa personne. Jean ne tarda pas à se distinguer entre tous les

[1] *Videbar mihi sciolus.*

clercs du prélat par son activité et sa prudence. Si humble que fût sa personne, il se ressentit bientôt de la haute situation de son maître, et deux ans ne s'étaient pas écoulés, depuis son retour, que déjà il repassait le détroit pour se rendre à Rome auprès du pape Eugène III. Sous le règne d'Adrien IV, on le voit encore à la tête d'une ambassade : il est chargé d'obtenir une bulle conférant au roi Henri II l'investiture et la légitime possession de l'île d'Hibernie. Outre les qualités naturelles qui désignaient Salisbury pour cette importante mission, il était l'ami particulier du Pontife, anglais lui-même de naissance, et qu'il avait autrefois connu au monastère de Saint-Ruf. C'est alors que commença à se dessiner le grand caractère de Jean, qui ne sut profiter des droits de l'amitié que pour faire entendre au Pontife les vérités les plus sévères sur sa conduite. Plus d'une fois, le langage de cet intrépide conseiller respire la même hardiesse dans la censure des abus, mais aussi le même attachement à l'Eglise, que saint Bernard montre à chaque page dans son livre de la Considération.

Quand il quitta Rome, l'antipape Victor III disputait la tiare à Alexandre III, dont les droits, basés sur une élection d'ailleurs parfaitement régulière, reçurent une consécration nouvelle au Concile de Londres, grâce à l'influence de Salisbury. L'humble clerc de l'abbaye de Celle était alors le favori tout-puissant de l'archevêque de Cantorbéry et tout-puissant aussi à la cour d'Angleterre.

La cour de Londres, docile aux exemples du fastueux chancelier Th. Becket, était à cette époque plus florissante que jamais. L'austère vertu de Salisbury s'y trouva bientôt mal à l'aise; et, l'ennui succédant au dégoût, Jean eût songé peut-être à redemander à la solitude l'oubli des vanités du monde, s'il n'eût été retenu par son maître. Sur l'avis de Th. Becket, il prit donc la plume pour occuper ses loisirs, peut-être aussi, pour satisfaire un secret besoin de médire. Nous avons de lui trois ouvrages qui datent de cette époque.

Le premier est le *Polycratique,* satire fine et mordante, où il passe en revue les frivoles occupations de ses contemporains et fustige sans pitié les vices des grands, qu'ils se cachent sous la cape de l'homme de guerre, ou sous la robe de l'homme d'église. Tour à tour il s'indigne contre les excès où l'amour de la chasse emporte les seigneurs, et contre les allures efféminées où se complaît la musique religieuse. De là, il nous conduit au théâtre, dont il déplore les dangers, puis il passe à une grave discussion sur la magie, et tout en se riant des prophéties de Merlin, il se montre parfois assez crédule, quand les élucubrations du célèbre enchanteur favorisent ses opinions ou son parti Ajoutez à cela des thèses dogmatiques jetées çà et là, tantôt contre les adversaires du libre arbitre ou pour les tenants du tyrannicide, tantôt sur le pouvoir des Papes auquel il soumet le temporel des rois, suivant la doctrine reçue alors, et vous aurez une idée assez exacte de cet ouvrage, trop souvent gâté par l'abus de l'érudition, mais qui renferme plus d'un morceau remarquable par la finesse de l'observation ou l'élévation de la

pensée. On y trouve des traits que La Bruyère n'aurait pas désavoués, et l'épitre dédicatoire n'est pas indigne d'Horace ou de Martial [1].

Dans les deux autres ouvrages, le *Métalogique* et *l'Enthétique*, Jean de Salisbury prend à partie les Cornificiens au moyen d'un dialogue à la manière de Platon.

Il y a une race d'hommes que l'on rencontre dans tous les pays et à toutes les époques, et qui, toujours écrasés par le bon sens des peuples et la logique des maîtres, reparaissent pourtant toujours sous d'autres noms, sans jamais changer de tactique. Qu'ils abusent du nom de Sophistes en face de Socrate, ou que Jean de Salisbury les poursuive de ses ironies sous les enseignes de Cornificius, ils se montrent, dans les écoles d'Athènes, d'Oxford ou de Paris, les adversaires acharnés des grandes et fortes études, de cette puissante gymnastique des intelligences, où l'imagination se discipline, où le goût s'épure, où la raison se développe et se nourrit. Leur grande machine de guerre, c'est d'en appeler toujours à l'impatience des esprits utilitaires, et d'abréger les routes qui conduisent à la science. N'est-ce pas aux Cornificiens du XIX[e] siècle qu'on a reproché de vouloir multiplier les bacheliers, sans se préoccuper de nous donner des hommes?

Il paraît que le miroir présenté par Jean de Salisbury à ses contemporains, était assez fidèle pour permettre à quelques-uns de s'y reconnaître. Il n'en fallut pas davantage pour que l'amour-propre des intéressés glissât aux oreilles du roi certaines insinuations perfides. Jean s'aperçut bientôt qu'il avait perdu quelque chose des bonnes grâces du prince : peut-être aussi le monarque avait-il déjà compris ce qu'il aurait à redouter d'un pareil champion dans la grande lutte qui allait s'engager sur le terrain des libertés ecclésiastiques. Néanmoins l'influence de Thibaud et de Th. Becket eut bientôt dissipé l'orage. Sur ces entrefaites, l'archevêque de Cantorbéry mourut, et le chancelier, appelé à recueillir sa succession, garda Jean auprès de lui en qualité de secrétaire. Le roi, en revêtant de cette dignité Th. Becket, son favori, s'était flatté de rencontrer dans le primat les complaisances qu'il avait autrefois trouvées dans le chancelier. Mais il avait compté sans la présence de Salisbury, qui n'eut pas de peine à faire entrer son maître dans la voie d'une héroïque résistance aux injustes volontés du monarque. On sait

[1] Accueilli avec enthousiasme par les uns, avec colère par les autres, le *Polycratique* eut le privilége incontestable de passionner tous les contemporains de Salisbury. Mais ce que l'on ignore plus généralement, c'est que cet ouvrage faisait encore, à la fin du XVIII[e] siècle, le charme des esprits délicats, en Allemagne. Le poëte Wieland, en 1771, empruntait au *Polycratique* cette mordante épigraphe du Nouvel Amadis :

In *muliebrem levitatem* ab auctoribus passim multa scribuntur, fortasse falso interdum; nihil tamen impedit *ridentem dicere verum*, et *fabulosis narrationibus*, quas philosophia non rejicit, *exprimere quid obesse possit in moribus*. Ex his enim liquet, *quàm facile ament*, *quantâ oderint levitate*, quàm cito obliviscantur affectum, etc.

POLYCRAT. VIII.

les péripéties de cette mémorable querelle qui se termina par le drame sanglant du 29 décembre 1170. Jean de Salisbury, qui fut intimement mêlé aux débats, reçut les premiers coups de la colère royale. Un an après le sacre de Th. Becket, il reprenait en fugitif le chemin de la France. De son exil, le secrétaire de l'archevêque n'épargna rien pour amener une entente. Placé entre les deux rivaux, donnant à son maître les conseils, portant au prince les propositions de paix, il s'efforçait en outre de faire peser dans la balance le crédit de Henry de France, archevêque de Reims, du roi de France, Louis le Jeune, et du pape Alexandre III. Tant de zèle n'aboutit qu'à la décevante réconciliation de Fréteval, à la suite de laquelle Salisbury précédait l'archevêque en Angleterre, présidait en son nom le synode de Cantorbéry, et ne lui préparait en réalité que la route du martyre. Pourquoi faut-il qu'au moment du sacrifice, nos yeux le cherchent en vain aux côtés de son maître? Est-ce oubli du chroniqueur, qui a omis son nom parmi les défenseurs de l'archevêque? Est-ce malice de l'historien qui nous le montre dans la foule des fuyards, cherchant au plus vite un asile au pied des autels?

Ne cherchons pas trop à pénétrer ce mystère : disons plutôt que si Jean de Salisbury n'a pas su imiter l'héroïsme de son maître, il a su faire plus que l'admirer : au lendemain du meurtre, il ne songe plus qu'à une chose, obtenir pour Th. Becket les honneurs de la canonisation. Mais d'autres soins devaient bientôt l'arracher à cette pieuse sollicitude.

En effet, le 22 juillet 1176, arrivèrent à Cantorbéry le doyen, le chantre et le chancelier de l'Eglise de Chartres : ils venaient, au nom de cette Eglise et de Louis le Jeune, réclamer Jean pour leur évêque. On célébra la messe, et, devant une nombreuse assistance de clercs et de laïcs, le doyen de Chartres lut à haute voix une lettre du Chapitre, une autre du roi de France, et une troisième, paraît-il, de l'archevêque de Sens, l'un des principaux auteurs de l'élévation de Salisbury.

Voici la lettre du Chapitre de Chartres :

« Tout ce qui est né de la chair est chair, et tout ce qui est né de l'esprit est esprit. Aussi notre âme glorifie le Seigneur, et notre esprit est ravi de joie en Dieu : car ce n'est pas la chair et le sang qui nous ont inspiré de vous choisir pour notre pasteur, mais c'est notre Père qui est aux cieux et qui nous a visités par sa grâce. Sans doute les opinions si discordantes des hommes et leurs inclinations si différentes n'ont pu se rencontrer dans un même vœu que sous l'empire de l'Esprit d'unité : d'où il suit manifestement que celui que nous a révélé cet esprit est bien l'élu du Ciel. Nous ne doutons pas que la cour céleste ne ressente une grande joie de ce que l'Eglise de la bienheureuse Vierge Marie, concevant par l'opération du Saint-Esprit, a enfanté un pasteur chéri de Dieu et des hommes. Les vœux de tous vous appellent; l'Eglise de Chartres est impatiente de recevoir celui qu'elle a élu; l'épouse brûle du désir d'embrasser son époux......... Nous envoyons donc vers vous les principaux dignitaires de notre Chapitre, le doyen, le chantre et le chancelier : ils vous portent les vœux du corps entier; ils vous

diront de vive voix quel est notre désir de vous posséder et de vous voir au milieu de nous. »

Jean fut sacré le 8 du mois suivant, dans la cathédrale de Sens, par Maurice de Sully, évêque de Paris. Le dimanche qui suivit son sacre, jour de l'Assomption de Notre-Dame, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale et prit possession de son diocèse.

Dès lors, continue M. Demimuid auquel nous empruntons presque textuellement la fin de cette notice, la vie de Salisbury va s'achever, tranquille et presque ignorée, dans l'exercice des devoirs de sa charge et la pratique des vertus chrétiennes...... Une fois cependant, il reparut à Rome. Ce fut en 1179, lors du 11e concile général, tenu dans l'église de Latran, sous la présidence du pape, et où Jean assista avec plusieurs autres prélats français. Il y trouva l'occasion de témoigner de son respect pour les traditions du passé et de son éloignement pour l'esprit d'innovation.

Quant aux actes qui marquèrent son administration, ils ne sont pas de ceux que l'histoire se plaît à enregistrer. Deux faits cependant méritent d'être tirés de pair et mentionnés à l'honneur de Jean de Salisbury. Il avait demandé et obtenu le droit d'affranchir les serfs de son église toutes les fois qu'il le jugerait nécessaire ou seulement opportun, et cela sans que le pouvoir séculier pût y mettre obstacle par la force. En vertu d'un autre privilége dû également à ses efforts, les prêtres de Chartres déférés aux tribunaux ecclésiastiques ou laïques étaient dispensés de l'épreuve par le duel, le fer chaud et l'eau : il leur suffisait d'en appeler au témoignage de deux ou trois personnes. Cette double exception aux tristes préjugés de son siècle, laquelle, paraît-il, se maintint après lui dans son diocèse, y dut perpétuer le souvenir de la générosité de son cœur et des lumières de son esprit.

Nous pouvons ajouter sans craindre de nous tromper, que Jean a bien mérité aussi de cette célèbre école de Chartres, dont la prospérité était l'œuvre non-seulement de maîtres fameux, comme Bernard le Grammairien [1], mais aussi des grands évêques qui l'avaient dirigée, comme les Fulbert et les Yves. Nous aurions voulu que les récits du temps nous fissent voir Jean de Salisbury au milieu des disciples et des professeurs, excitant les uns, applaudissant les autres, les encourageant tous, et tenant à honneur de ne laisser pas dépérir entre ses mains un enseignement qu'il avait si souvent loué dans ses livres. Malheureusement l'absence de tout document précis ne nous permet à cet égard qu'une induction, à la vérité bien légitime.

Quatre années seulement s'étaient écoulées depuis le sacre de Jean de Salisbury, lorsqu'il mourut le 25 octobre 1180. Le nécrologe de l'abbaye de Josaphat, où il fut enterré, mentionne, à la date du huitième jour

[1] Bernard le Grammairien a fourni à M. Demimuid le sujet de sa thèse latine. M. Talbot a signalé cette thèse à l'attention des amis des lettres, dans un remarquable article qui a été reproduit par une de nos feuilles locales.

des calendes de novembre, « l'inhumation du seigneur Jean, évêque de Chartres, homme illustre par sa profonde doctrine et ses grandes vertus. » « Son corps, y est-il dit, repose au milieu de nous dans la chapelle de la bienheureuse Vierge Marie. Avant son élévation à l'épiscopat, il fut chapelain de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, et eut part au martyre que son maître souffrit en Angleterre. » On lit aussi à la même date dans le Nécrologe de la cathédrale de Chartres : « En ce jour mourut notre père Jean, de pieuse mémoire, d'abord secrétaire du bienheureux Thomas de Cantorbéry, archevêque et martyr, puis vénérable évêque de l'église de la très-miséricordieuse mère de Dieu, homme de grande religion, brillant de tous les rayons du savoir. Son éloquence, sa conduite et ses vertus le rendirent aimable à tous. Il n'éprouva de rigueurs que de lui-même, car pour crucifier sa chair, il portait constamment un cilice qui lui couvrait tout le corps de la tête aux pieds. [1] »

Par son testament, il léguait à sa cathédrale plusieurs ornements ou vases sacrés, un reliquaire enrichi de pierreries et contenant quelques gouttes du sang de saint Thomas, enfin sa bibliothèque, où l'on voyait saint Jérôme à côté de Cicéron, Sénèque auprès de saint Augustin.

Jean de Salisbury eut pour successeur Pierre de Celle, l'ami de toute sa vie, qui méritait si bien de recueillir son héritage.

« Nous nous sommes demandé souvent, dit en finissant M. Demimuid, comment il conviendrait de peindre Jean de Salisbury, si l'on voulait reproduire ses traits sur la toile. L'artiste qui songerait avant tout au savant et à l'écrivain, devrait nous le montrer assis au pied d'une chaire, prenant des notes et s'inspirant de la parole du maître, d'Abélard ou de Robert Pullus. Celui qui aurait plus à cœur de nous faire voir l'homme d'église et l'homme d'action, devrait lui mettre à la main un de ses mandements épiscopaux, où il se disait évêque de Chartres par la grâce de Dieu et les mérites de saint Thomas de Cantorbéry [2]. Nous aurions ainsi le disciple et l'interprète des grands philosophes du temps, le confident et l'ami du saint Primat d'Angleterre, c'est-à-dire J. de Salisbury presque tout entier. Mais son esprit vif et sensé, son âme droite et bonne., son savoir si étonnant pour l'époque, c'est dans ses livres qu'il les faut chercher ; c'est là qu'on le connaîtra lui-même et qu'on apprendra bientôt à l'aimer. »

Telle est l'œuvre de M. l'abbé Demimuid. Cette œuvre magistrale, dont nous avons essayé une analyse trop rapide, ne saurait manquer de trouver le meilleur accueil auprès des membres de notre Société archéologique, à cause de l'intérêt même du sujet, auprès des hommes de goût, grâce au mérite de l'exécution, surtout enfin auprès de ses anciens disciples, heureux de retrouver dans ces belles pages toutes les qualités auxquelles le maître les avait habitués dans ses leçons.

[1] *Gallia Christiana*, t. III, p. 1148-49.

[2] *Joannes, divinâ dignatione et meritis sancti Thomæ, Carnotensis ecclesiæ minister humilis.*

M. le docteur Harreaux donne connaissance de curieuses recherches opérées par lui sur le type chartrain. Ces travaux seront continués. — Renvoi à la Commission de publication.

Le Secrétaire lit ensuite la première partie d'un mémoire de M. Lecocq sur *La Cathédrale de Chartres et ses Maîtres de l'Œuvre*. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Merlet annonce qu'en juin prochain aura lieu le renouvellement du Bureau, le Président excepté. Il invite les sociétaires à vouloir bien songer à cette élection.

La séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. BESSELLE, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Lecocq et Met-Gaubert.

BERNIER (Edmond), notaire à Châteauneuf; présenté par MM. Garnier et Met-Gaubert.

PATY (l'abbé), économe des séminaires; présenté par MM. les abbés Pouclée et Foucault.

OBJET OFFERT A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société d'agriculture, de Sciences et d'Arts, séant à Douai, 2e série, t. XI (1870-72). — Douai, imp. Lucien Crépin, 1873.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1874.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Étaient présents : MM. Merlet, P. Durand, l'abbé Germond, Met-Gaubert, de Bertheville, Bost, Buisson, Boisseau, de Boisvillette, Caillot, Chevrier, les abbés Foucault et Hénault, Isambert (Stanislas), Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Lefèvre (E.), Legrand, Nancy (A.) de la Rallaye, Ravault, Rémond, Dr Robin, Yves.

M. le Président rappelle à l'assemblée la mort de M. Henri Laigneau, décédé à Chartres. Tout le monde sait ce qu'a fait pour nous notre digne et si dévoué trésorier. — M. Ariste Heurtault a transmis à ce sujet la notice biographique suivante :

« Pour peindre l'ami que nous pleurons, il faudrait un temps assez long et des documents qui nous font en partie défaut ; aussi, nous ne ferons qu'esquisser cette vie utile et digne à bien des titres de servir de modèle.

» Henri Laigneau fut un bon chrétien, un ami dévoué du pauvre, un concitoyen aussi aimable que laborieux. Il n'ambitionnait nullement les honneurs du monde et n'espérait pas voir ses mérites récompensés par les hommes ; il attendait de Dieu seul sa récompense..... et Dieu n'a pas permis qu'il l'attendît assez longtemps pour l'affection profonde que tous nous lui avions vouée.

» Né en 1828, Henri Laigneau fit de bonnes études, d'abord à Chartres, sous la direction de M. Brou, le père, latiniste distingué, puis à Senlis, au collége de Saint-Vincent, dirigé à cette époque, par le savant et habile abbé Poullet, enfin à Paris, à l'Institution Marie.

» Une fois bachelier ès-lettres, il suivit les cours de l'Ecole de droit, et reçu licencié, prit place au barreau de Chartres. *Vir bonus* au plus haut degré, il défendit quelques accusés devant le tribunal des hommes, mais Dieu l'appelait à une œuvre plus haute, non plus à défendre ceux que la loi accuse, mais à préserver du mal ceux que la misère et les privations entraînent parfois aux vices, en les secourant, en les animant pour le bien de cette noble ardeur qu'il possédait et que connaissent seulement les catholiques sincères.....

» Marié en 1857, il perd bientôt sa bien-aimée compagne, après la naissance de ce fils qui saura, n'en doutons pas, imiter son père affectueux et dévoué.

» Qui n'a vu Henri Laigneau tous les jours, n'a pu apprécier

toute la sollicitude de son cœur, toute la tendresse dont il entourait le berceau de son jeune enfant.....

» Puis les bonnes œuvres, nombreuses dans notre ville, les Sociétés utiles, vinrent réclamer son concours.

» Tout d'abord il eut l'honneur de raviver le goût musical dans notre ville, en s'unissant à quelques amis, pour fonder la Société de Sainte-Cécile, bientôt éteinte; cependant il ne perdit pas confiance, et nous le retrouvons au nombre des fondateurs de la Société Philharmonique actuelle; prêtant, s'il en était besoin, sa voix, qui se mariait si bien à celle de son frère, à nos concerts pour les pauvres. Timide, modeste surtout, il ne savait rien refuser pour eux; il acceptait plus volontiers quand il s'agissait de rehausser les fêtes religieuses, en interprétant quelque chant sacré de nos meilleurs compositeurs.

» Toutes les œuvres de bienfaisance, on peut le dire, ont connu plus ou moins Henri Laigneau, et, dans chacune, il acceptait, non les fonctions qui donnent un titre et laissent des satisfactions humaines, mais celles qui, souvent, après de nombreuses fatigues physiques, n'apportent à l'âme qu'une amertume de plus.

» Sa vie a donc été toute d'abnégation et de charité. Son cœur était bienveillant, désarmé devant les plaintes fondées, mais des plus fermes devant celles qui ne l'étaient pas; nous en appelons aux souvenirs de nos bonnes sœurs de charité, de nos prêtres vénérés, de ces chrétiens qui marchent sous la bannière de Saint-Vincent; nous en appelons à tous les pauvres de notre ville de Chartres, à tous les blessés de la terrible campagne de 1870-71, car notre digne ami s'était fait un devoir impérieux de les soulager et de les consoler.

» Conservons donc précieusement le souvenir de l'homme de bien que nous avons perdu, de celui qui n'éprouva jamais de découragement au milieu de ses pénibles et utiles fonctions.

» Il fut nommé conservateur de notre riche Bibliothèque, titre que lui méritaient son amour pour la littérature, son esprit d'ordre et sa science.

» Il fut aussi le trésorier de notre Société archéologique, qui le comptait au nombre de ses membres les plus éclairés et les plus zélés. N'a-t-il pas fait la plus juste application de sa devise, *antiqua venerari, progredi ad meliora?* En effet, nous avons vu briller en lui les traditions d'honneur de sa famille, de

dévouement à son pays natal !... Il était membre du bureau de bienfaisance, membre du conseil de fabrique de Notre-Dame, comme son grand-père Latour l'avait été..... Chrétien fervent comme ses ancêtres, il est mort comme il avait vécu !..... Espérons aujourd'hui, qu'il savoure, au séjour de lumière et de paix, ce bonheur ineffable des élus, bonheur vers lequel tendaient toutes ses actions et auquel semblaient aspirer sans cesse, sur terre, toutes les forces morales de son être. »

M. le Président prie la Société de vouloir bien songer, au plus tôt, au choix d'un trésorier, exprimant en même temps le désir qu'un vice-trésorier soit nommé. — L'Assemblée consultée laisse la décision aux soins du Bureau qui, dans le plus bref délai possible, pourvoira à la vacance, par une double élection.

Lecture d'une note de M. le Dr Harreaux sur le type chartrain, avec communication écrite de M. Michel Bréal, professeur de grammaire comparée au collége de France. La question ne paraît pas encore résolue. Il faut chercher si le type chartrain renferme des caractères ayant appartenu au sanscrit, de n'importe quelle époque. Or les vieux types de cette langue doivent se trouver quelque part. Ce sont eux qui seront le but d'une nouvelle étude.

Le secrétaire lit la deuxième partie du travail de M. A. Lecocq « *La Cathédrale de Chartres et ses Maîtres de l'Œuvre* » Quelques observations sont présentées sur l'ensemble de ce laborieux document historique, notamment en ce qui concerne la charpente, l'angelot et sur la chronologie de certains faits. M. Lecocq répond aux objections; le renvoi à la commission de publication est prononcé, avec désir de provoquer une discussion sérieuse, après l'impression de cet important travail.

Le rapport de M. Girouard sur les réunions scientifiques de la Sorbonne est ajourné, pour cause de maladie, à la prochaine séance.

Communication orale de M. l'abbé Foucault sur le travail de M. Merlet « *L'Instruction primaire, en France, avant* 1789, » dont il a donné lecture au comité historique de la Sorbonne. Ce travail a reçu un excellent accueil de la part des membres du Jury.

M. le Président rappelle, ensuite, au souvenir des sociétaires l'excursion qui doit avoir lieu, en juin ou bien en juillet, à Nogent-le-Roi. Il invite nos collaborateurs à vouloir bien songer à quelques travaux de circonstance, s'en remettant à leur sollicitude habituelle, à cet égard. Il annonce qu'on est venu de Dreux, pour provoquer un voyage à Saulnières et à Crécy où l'on aurait la bonne fortune de rencontrer de curieux objets d'archéologie (notamment à Saulnières, un cimetière mérovingien authentique).

Lecture d'une lettre de M. Touche, instituteur à Guillonville. Il demande que la Société veuille bien contribuer à l'impression d'un recueil de ses poésies. L'Assemblée propose le renvoi de cette question à la commission de publication.

M. le Président lit une pièce de vers de M. Touche, intitulée : *Le Chant du Berger*.

Quand sur nos champs, où les blés font des ondes,
S'est déplié le manteau de la nuit;
Que dans les bois et les plaines fécondes
Se sont éteints toute voix et tout bruit ;
Le berger, las de la chaude journée,
Dans le palais de Dieu va se loger !
Au monde nul n'a sa demeure ornée
Si richement que le pauvre berger.

Voyez plutôt la lune étincelante
A mon plafond troué d'étoiles d'or !
Quelle maison, dans la ville opulente,
Peut se payer tel luxe et tel décor ?
Les riches ont des odeurs parfumées
Qu'à poids d'argent leur fournit l'étranger ;
Les fleurs des champs aux senteurs embaumées
Sont les parfums que l'air donne au berger.

La nuit souvent est froide et glaciale :
Que peut le froid sur mon corps endurci ?
Je dors ! — et quand l'Aurore matinale
Me baise au front, je réponds : Me voici !
Brebis et chiens, autour de ma cabane,
Et secouant leur vêtement léger,
En font jaillir un brouillard diaphane,
Pleurs de la nuit favorable au berger !

De cette plaine, aujourd'hui si tranquille,
Quand le canon ébranlait les échos,
Sous nos drapeaux j'étais garde mobile,
Fusil au poing..... sac vide sur le dos;
Campant les nuits dans la neige et la boue,
Bravant l'hiver, la faim et le danger;
Et tous ces maux n'ont point pâli ma joue!
J'étais soldat, en guerre..... en paix, berger.

Quand Jésus vint pour délivrer le monde,
Ils l'ignoraient, les riches cousus d'or.....
L'Ange éclatant, perçant la nuit profonde,
Près des bergers dirigea son essor.
Qui, mieux que moi, de cet honneur suprême
Peut humblement encor se louanger?
Vous voyez bien que Dieu, notre Père, aime
Et qu'il bénit de là-haut le berger!

La séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Brochet, propriétaire à Epône (Seine-et-Oise); présenté par MM. de Dion et Garnier.

Doré-Delente, entrepreneur à Dreux; présenté par MM. Bâtardon et Tellot.

Granson, propriétaire à Nogent-le-Roi; présenté par MM. Gillard et Merlet.

Laigneau (Joseph), étudiant à Chartres; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

Le comte de Maleyssie, propriétaire à Houville; présenté par MM. de Saint-Laumer et Garnier.

Ossude (Paul), clerc de notaire à Chartres; présenté par MM. P. Durand et Lemenant des Chesnais.

Le comte Poulin d'Arsigny, propriétaire à Glatigny (Loir-et-Cher); présenté par MM. Bellier de la Chavignerie et Merlet.

Poteau, instituteur à Prunay-le-Gillon; présenté par MM. Garnier et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de la Société Eduenne, tome II. Autun, imp. de Michel de Jussieu, 1873. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, tome VIII, années 1871-1872. (Envoi de la Société.)

Annuaire de la Société philotechnique, année 1873, t. XXXIV. Paris, lib. Thorin. (Envoi de la Société.)

Annuaire d'Eure-et-Loir, 1874, par M. Ed. Lefèvre. Chartres, imp. Garnier. (Don de l'auteur.)

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère, 2e vol. 5e liv. Moutiers, Marc Cane, imp., 1874. (Envoi de la Société.)

Société Archéologique de Sens. — Musée Gallo-romain, imp. Duchemin, 1869-70. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 7 MAI 1874.

Présidence de M. Paul DURAND. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Etaient présents : MM. P. Durand, Dr Harreaux, Met-Gaubert, Besselle, Boisseau, Bost, Buisson, Caillot, Chavaudret, Famin, l'abbé Foucault, Girouard (Em.), Gilbert (P.), Guillen, l'abbé Haye, Heurtault (A.), Laigneau (Emmanuel), Legrand, Rémond, de la Rallaye.

Le Secrétaire donne lecture du rapport de M. E. Girouard sur les réunions scientifiques de la Sorbonne, au mois d'avril dernier.

« Messieurs,

» Chargé de vous représenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, j'ai fait mon possible pour conserver dans ma mémoire le souvenir des nombreux faits qui s'y sont passés; mais devant le nombre et la diversité des travaux, je me suis vu forcé de renoncer à un compte-rendu complet, attendu que ce serait trop long et que d'ailleurs l'énumération de tous les mémoires avec les noms d'auteur n'aurait peut-être qu'un médiocre intérêt pour vous.

» L'année 1873-74 a été très-fertile en travaux, je ne dirai pas en découvertes, mais vous savez tous qu'il vaut mieux pénétrer au fond des choses et les étudier consciencieusement que d'entrevoir des nouveautés sans les approfondir.

» Des mémoires très-variés ont été soumis à l'appréciation des différentes commissions; mais la mode qui gouverne tant de choses se fait également sentir dans les sciences : aussi nous remarquons que depuis quelques années presque tous les esprits sont tournés vers la météorologie. Cela se comprend aisément lorsque l'on voit les désastres causés par la gelée, la pluie, la tempête : afin de se garantir on cherche à découvrir des indices certains de l'état atmosphérique qu'il faudra endurer dans un avenir plus ou moins proche.

» C'est surtout le vent qui joue le plus grand rôle dans les phénomènes de l'atmosphère; nécessaire à la vie de l'homme et des animaux, il chasse de la surface de la terre les exhalaisons malsaines. Le cultivateur et le vigneron, avant de se livrer au repos, jettent un regard vers le ciel, et souvent leur sommeil dépend de la direction des nuages et de leur vitesse; en effet, l'homme des champs sait fort bien qu'en une nuit toutes les espérances d'une année qui s'annonce fructueuse peuvent s'évanouir. Il n'est pas jusqu'aux gens en voyage, et jusqu'à nos dames élégantes qui ne s'intéressent aux variations atmosphériques, le vent le plus léger est, surtout pour ces dernières, une cause d'effroi; tandis que le marin au contraire, ne rêve que vent; vent arrière et vent debout, c'est la félicité sans mélange et le malheur sans limite.

» L'électricité qui tous les jours reçoit de nouvelles applications, a déjà donné son concours à la météorologie, et grâce à elle, on peut prévenir les navigateurs de l'arrivée et de la

direction de la tempête. Par suite des travaux du lieutenant Maury, de la marine des Etats-Unis, nous voyons de légers clippers franchir les mers avec une merveilleuse rapidité en faisant des détours qui les tiennent constamment sous un vent propice.

» Ce n'est plus que d'un air de mépris que les physiciens regardent la modeste girouette qui jadis surmontait jusqu'à la plus humble chaumière. A mesure que l'homme acquiert des connaissances plus étendues dans le domaine de la science, il lui faut des serviteurs plus fidèles pour l'aider et garder les trésors qu'il découvre chaque jour.

» Des appareils fonctionnant d'une façon admirable, sans avoir besoin de secours de personne, se chargent maintenant, d'enregistrer à l'aide de la transmission électrique tous les phénomènes de l'atmosphère.

» Grâce à l'esprit d'initiative, à la science et au désintéressement de M. le docteur Fines de Perpignan, l'étude de la météorologie s'est profondément enracinée dans le département des Pyrénées-Orientales. Une Société s'est constituée groupant dans son sein tous les hommes éminents dévoués à la science, et par suite de ses travaux elle rend chaque jour des services importants à l'agriculture de la contrée. Aussi, est-ce avec plaisir qu'on a vu M. le docteur Fines recevoir une médaille d'or comme témoignage de l'estime du Comité pour ses travaux météorologiques.

» Parmi les observateurs qui ont passé des nuits entières absorbés par la beauté du spectacle des étoiles filantes et l'intérêt qu'ils portent à l'astronomie, nous citerons au premier rang M. Martin du Mans, M. Lebrethon à Sainte-Honorine-du-Fay et surtout M. Giraud, directeur de l'Ecole normale d'Avignon.

» M. Borelly, astronome adjoint à l'Observatoire de Marseille, a découvert de nouvelles planètes, et le 21 août 1873 une comète.

» M. l'abbé Aoust, de la Faculté des sciences de Marseille, se distingue par ses travaux mathématiques et par son dernier ouvrage sur *l'analyse infinitésimale des courbes planes*.

» Nous citerons également un mémoire de M. Alleyret, de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, relatif à *la représentation des fonctions elliptiques par des arcs de courbes*. La mécanique mathématique est représentée par M. Massieu, de la Faculté des sciences de Rennes, qui donne un mémoire juste-

ment apprécié *sur la théorie des fonctions caractéristiques des fluides et la théorie des vapeurs.*

» Dans le domaine de la chimie, nous trouvons au premier rang des recherches, M. Isidore Pierre, doyen de la Faculté de Caen, déjà récompensé l'année dernière, et son collaborateur intelligent M. Puchot, qui reçoit une médaille d'or.

» Des travaux sur la géologie sont présentés par M. Collenot de Semur (Côte-d'Or), qui, après avoir étudié la constitution du sol de son pays natal et formé de jolies collections de fossiles, vient de publier une description géologique de l'Auxois très-précieuse pour les explorateurs de cette région.

» Ce n'est pas seulement en France que se rencontrent des amateurs de sciences. Nos colonies en Algérie sont aussi explorées par des savants intrépides qui nous font connaître la constitution des terrains et les richesses qu'ils renferment. M. Perron s'est surtout livré à des opérations géologiques sur cette contrée; et M. Papier, de l'Académie d'Hippone, a groupé dans un ouvrage fort apprécié par les explorateurs de notre colonie, tous les documents que l'on a sur les gisements des substances minérales.

» Lyon, qui possède de nombreuses Sociétés savantes, a fourni de magnifiques travaux; nous citerons entre autres: ceux de MM. Falsan et Chantre sur le terrain glacier de la vallée du Rhône et de MM. Dumortier et Falsan qui ont publié un ouvrage sur les poissons fossiles recueillis dans les gisements du Bugey, ouvrage commencé il y a vingt ans par Victor Thollière et qu'ils ont augmenté et terminé.

» Pour la première fois en explorant les phosphorites du département du Lot, M. Delfortrie, de Bordeaux, a rencontré le type des makis à l'état fossile. Cette découverte est importante, car maintenant on ne retrouve plus cet animal à l'état vivant que dans l'île de Madagascar. M. Lennier a publié un ouvrage sur les richesses paléontologiques des terrains crétacés et jurassiques de l'embouchure de la Seine, terrains qu'il a explorés avec un zèle remarquable.

» Nous citerons encore les recherches de M. Millière sur les lépidoptères, leurs mœurs, leurs instincts et leurs transformations. Trois volumes enrichis de magnifiques planches font l'ornement des annales de la Société Linnéenne de Lyon, qui doit s'estimer heureuse de posséder dans son sein un homme qui a

sacrifié son existence à l'étude de tous ces petits êtres si habiles à se dérober à nos regards. Malheureusement, l'âge et la fatigue ont affaibli la vue de M. Millière, qui se voit avec peine forcé de renoncer à ses travaux favoris. Une médaille d'or lui est offerte comme témoignage de sympathie et de haute estime.

» Dans certaines contrées de la France on s'occupe beaucoup de flore locale, mais ce sont presque toujours les plantes qui flattent l'œil qui sont un objet de prédilection ; cependant, un membre de la Société d'émulation de Montbéliard, M. le docteur Quélet a étudié les mousses et les champignons et publié deux bons ouvrages sur les cryptogames. M. Bornet d'Antibes, membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, s'est attaché aux algues, ces plantes qui, suivant l'expression de M. Blanchard, semblent mortes lorsqu'elles sont vivantes et qu'on croirait encore vivantes lorsqu'elles sont desséchées. D'après les études de M. Bornet et l'opinion des plus éminents botanistes, il paraîtrait que tout lichen est composé d'une algue et d'un champignon qui vit à ses dépens. Le lichen est un parasite dont chaque espèce ne peut se développer et vivre qu'attaché à une espèce d'algue particulière.

» Tels sont, Messieurs, les principaux travaux récompensés et qu'a cités M. Blanchard dans son rapport ; ils sont déjà nombreux et cependant il en existe encore de bien intéressants ; mais ce serait abuser de votre attention que de vous retenir plus longtemps sur ce sujet.

» Nous terminerons en engageant la Société qui s'est déjà montrée propice aux travaux scientifiques à continuer de les accueillir favorablement ; elle ne tardera pas à en sentir l'utilité, lorsqu'après avoir donné l'impulsion, elle verra les amis de la science venir se grouper dans ses rangs, et rivaliser de zèle avec nos archéologues chartrains. »

M. E. Girouard a eu l'occasion de présenter, à l'une des séances de ces Sociétés savantes, son siphon élévatoire. Le fonctionnement de cet appareil a reçu le meilleur accueil de la part des membres de la Commission.

M. Legrand entretient ensuite l'assemblée de la première partie de son travail intitulé : *L'Epopée française en Allemagne au Moyen-Age.* — Renvoi à la Commission de publication.

Après diverses observations présentées par plusieurs membres, au sujet de notre séance publique annuelle, il est arrêté qu'on s'en tiendra à une réunion purement littéraire ayant trait soit à l'archéologie, soit à l'histoire. L'assemblée laisse à la sollicitude du Bureau la décision à prendre pour le jour et l'heure de la convocation, et au Président, le soin d'écrire à Paris, afin d'obtenir le concours d'un orateur qui puisse nous intéresser.

M. E. Girouard souhaiterait que, de temps en temps, on adjoignît à nos réunions habituelles quelques séances scientifiques, dans lesquelles il nous ferait des expériences qui nous tiendraient au courant des découvertes modernes et nous révéleraient les progrès des sciences actuelles. — L'assemblée donne son plein assentiment à cette idée.

M. le docteur Harreaux veut bien se charger de prendre des informations précises pour savoir ce qu'il adviendra du sarcophage de Grandville.

M. le Président rappelle au souvenir de MM. les sociétaires l'excursion archéologique projetée à Nogent-le-Roi, en juin ou bien en juillet.

Lecture par le Secrétaire du mémoire de M. Lecocq, intitulé : *Une Excursion archéologique à Chartres à travers les tranchées.* — Renvoi à la Commission de publication.

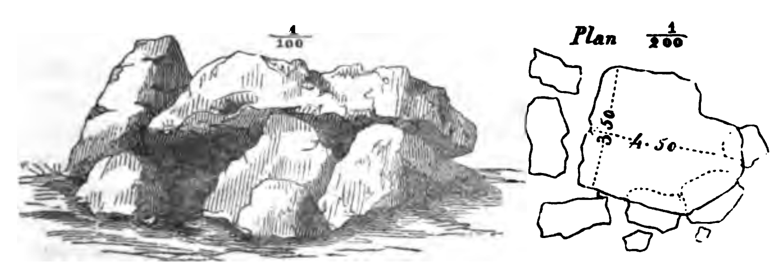
Tout vient à point, pour celui
qui sait attendre.
(*Trésor des Sentences.*)

« Nous avons cru devoir différer jusqu'à la fin des divers travaux de terrassements entrepris dans le périmètre de notre ville, pour répondre à plusieurs questions qui nous ont été fréquemment posées, touchant les découvertes archéologiques qui devaient, pensait-on, résulter des fouilles exécutées au sein du vieux sol environnant la cité des Carnutes. Cette opération multiple fut pratiquée, soit à l'occasion de l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Chartres, dans la partie comprise entre la limite de la commune de Gellainville et la Gare de Chartres, ce qui forme un parcours de trois kilomètres dans lequel plus de 240,000 mètres cubes de terre ont été extraits pour remblayer la vallée de l'Eure, dans la prairie de Launay et celle des Vauroux, près Chartres; soit pour la créa-

tion, à travers la plaine, d'une nouvelle rue dite *de Varize*, soit enfin pour le tracé de la voie encore innommée qui vient d'être ouverte et que nous appellerons *des Gallichets*, ou *des Réservoirs*, laquelle est établie en diagonale, dans la section Q, du Cadastre, qui porte le nom *des Perrières*. Cette rue nouvelle conduit du Carrefour de la Croix des Vieux-Capucins au lieu assigné à la nouvelle machine hydraulique que l'on établit, en ce moment, dans la rue des Perrières.

» Il serait vrai de dire que le Géologue pourrait, dans ces parcours divers, avoir plus de chance d'obtenir des découvertes intéressantes, que l'Archéologue, malgré son bon vouloir et son amour pour l'histoire des siècles passés, n'aura occasion de vous en faire connaître. C'est donc au point de vue de la science archéologique seulement que nous signalerons, dans la tranchée du chemin de fer, qui commence près le hameau des Chaises, la grande quantité de gros blocs de grès siliceux, dits *Ladères*, lesquels ont fait, par leur dureté, le désespoir des ouvriers terrassiers. D'énormes blocs erratiques de ce genre ont servi à édifier, dans notre contrée, la plupart des monuments celtiques, entre autres le beau *Cromlech*, ou cercle pierre de Gellainville dont le grand axe mesurait environ vingt-deux mètres. Il a été décrit et dessiné par M. de Fréminville[1]. Ce *Cromlech* fut détruit, vers 1830, et transformé en pavés pour les rues de Chartres.

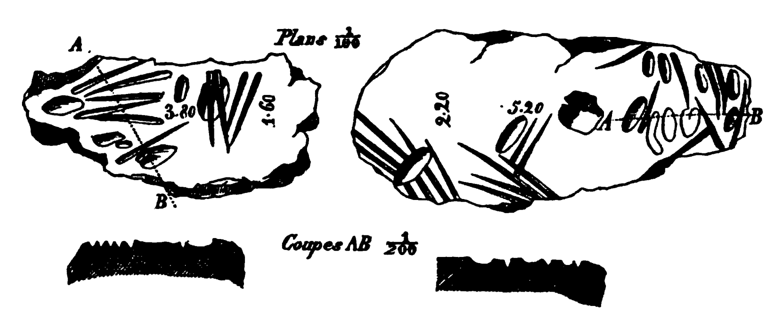
» De semblables blocs formèrent le beau *Dolmen* dit *la Pierre-Couverte* de Corancez.



LA PIERRE-COUVERTE.

[1] *Mémoires de l'Académie Celtique* (Paris, 1817), t. VI. Le dessin de ce monument celtique se trouve reproduit dans la *Statistique Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 60.

» Les pierres polissoires dites *La Pinte de Saint-Martin*, près du même village, et l'autre appelée *La Pierre d'Houdouenne*, sur la commune de Ver-lès-Chartres, sont de même nature.



LA PIERRE D'HOUDOUENNE. LA PINTE DE SAINT-MARTIN.

» Cette sorte de grès très-dur fut employé jusqu'à nos jours, et pendant sept siècles, à confectionner le pavage de la Cité Chartraine.

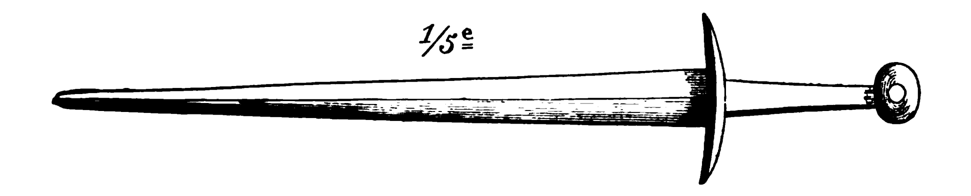
» Après avoir traversé, en dessous, le pont des Chaises, vous remarquez, à la base du talus de gauche, au fond de la tranchée, sous le terrain argileux supra-crétacé un sol calcaire et marneux qui, par sa tendance à la cohésion et par divers échantillons épars, indique le commencement du fameux banc de pierre calcaire en exploitation à Berchères-l'Evêque, dont les carrières ont fourni ces blocs gigantesques qui sont entrés dans la construction de notre antique Cathédrale. Partie de cette roche calcaire fut enlevée au moyen de la mine. En face et sur le terrain supérieur de la rive droite, fut érigé, au milieu des champs, sur un sol composé d'une terre argilo-sableuse, un grand établissement de Chaufournerie qui fabriqua environ deux millions de briques (façon Picarde), pour les besoins du chemin de fer en construction.

» Si nous poursuivons notre chemin au milieu d'une vaste tranchée qui n'a pas moins de dix mètres de profondeur, nous parvenons à un remblai très-élevé, vers les prés de Launay et du Gord; c'est dans le talus de ce coteau que se rencontre l'aqueduc romain (dont nous donnons ci-après le dessin), lequel conduisait, par une pente naturelle, après un parcours

de plus de huit kilomètres, l'eau du Trou d'Houdouenne au Château-d'eau découvert au faubourg de la Grappe à Chartres [1].



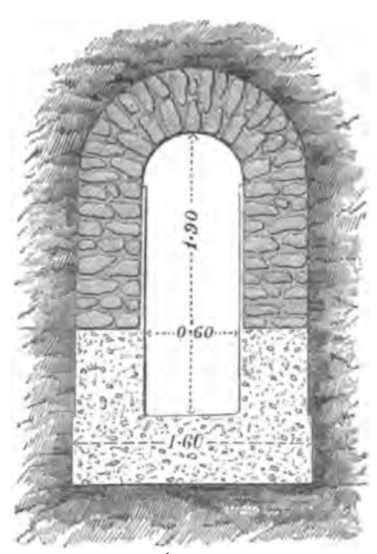
A l'endroit dont il s'agit, on franchit, sur un pont en tôle de fer, composé de trois travées, la route de Morancez et le lit de la rivière d'Eure; c'est en creusant le sol tourbeux et fangeux, destiné à recevoir l'une des piles du pont, que l'on trouva, à une profondeur d'un mètre 50 cent., une lame d'épée garnie de sa soie et de son pommeau. Cette vieille arme de guerre est en acier d'une trempe très-dure, la garde de la coquille, quoique cintrée, est très-simple de forme et très-mal ajustée sur la soie par une rainure du côté de la base de la lame qui vient s'y incruster. La soie traverse le pommeau, elle est rivée à son extrémité. La lame n'en est nullement flexible attendu qu'une forte arête taillée en biseaux se prolonge dans toute sa longueur. Cette arme, par sa forme conique, semblerait dater du XVe siècle, elle est demeurée entre les mains de M. Quélin, ingénieur du chemin de fer. En voici le dessin.



» Après avoir traversé cet énorme remblai et les prairies qui l'avoisinent, nous ne rencontrons que bien peu de curiosités archéologiques, mais, par forme de dédommagement, nous remarquons, dans la tranchée du coteau des Comtesses, vers la Poudrière, le sommet du bassin crétacé de la Beauce, sur lequel la violence des courants diluviens, de l'époque quaternaire,

[1] Voy. *Procès-verbaux de la Société archéologique*, t. II, p. 86, et la *Statistique archéol. d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 278.

a dû découper, dans la marne, tous ces cônes crayeux qu'on aperçoit, au-dessous du diluvium argileux, si rempli de silex, qui forme le sol supérieur de tous les coteaux environnant notre ville. Nous devons encore vous signaler, comme digne d'attention, dans le voisinage et tout près du pont établi sur la route d'Illiers, vers Lucé, les fragments du radier en béton de l'aqueduc romain de Landelles, lequel, par une pente naturelle, et après un parcours de vingt-neuf kilom., amenait de l'eau potable dans la haute-ville de Chartres [1]. C'est tout auprès de cet endroit que furent rencontrés quelques blocs de *Ladères*, assez rares dans notre contrée. Ces grès se délitaient en lamelles très-minces. En continuant notre excursion vers Mainvilliers, nous ne trouvons rien de curieux à vous indiquer, si ce n'est le passage quasi aérien de la voie ferrée d'Orléans, laquelle s'élance au-dessus de celle déjà si élevée de la compagnie de l'Ouest, près du petit oratoire si connu des Chartrains, sous le nom de Notre-Dame-des-Vauroux. Nous signalerons encore la grande tranchée circulaire tracée dans le coteau de Mainvilliers, et dont le terrain argileux supra-crétacé très-compacte et rempli de petits cailloux, présentait un travail gros de difficultés, dans son exécution, et exigeait d'importantes sommes d'argent, pour créer cette profonde et si large tranchée, au moyen de laquelle le chemin se poursuit ensuite en remblai jusqu'à la gare de Chartres, après avoir franchi, une seconde fois, la vallée des Vauroux.



Echelle $\frac{1}{30}$.

» Si actuellement, nous poursuivons encore nos investiga-

[1] Voy. *Statistique archéol. d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 284.

tions, nous pénétrerons dans une voie publique nouvelle, que l'on a dénommée *rue de Varize* [1], en souvenir du patriotisme déployé par les habitants de ce village beauceron, lors de la guerre Franco-Allemande de 1870. Nous y parvenons par le Pavé de Bonneval. Là, rien de bien curieux à remarquer, si ce n'est que la première section de cette voie, qui se termine au point d'intersection de la rue des Petits-Blés [2], a été établie sur l'ancienne vallée de Mautrou (mauvais trou), qui prenait naissance entre la ferme des Granges et le village de Vaucevin, en passant sur le frou du chemin de l'Écorchoir. Cette vallée servait à l'écoulement des eaux pluviales, lesquelles traversant le champtier des Crépinières allaient ensuite se déverser, par le faubourg Saint-Brice, dans les fossés des Longs-Boyaux qui baignent la prairie du Bas-Bourg. Mais l'intérêt de la culture, d'abord, puis celui de la civilisation et du confort réclamant l'agrandissement de l'ancien Chartres, qui était limité par de hautes murailles, détruites à notre époque, la vallée de Mautrou disparut et se trouva couverte, sur une partie de son parcours, par des constructions neuves qui, chaque jour, viennent niveler le vallon et finiront par faire disparaître le cours d'eau. Quant à la deuxième section de la rue de Varize, elle se continue, au moyen d'un déblai de près de trois mètres, dans un sol vierge et argileux renfermant beaucoup de silex pyromatiques, et se poursuit, en longeant la façade nord de l'enclos de l'ancien Couvent des Capucins [3], lequel, érigé en cet endroit en 1585, fut délaissé par ces religieux qui allèrent occuper, en 1664, l'ancien prieuré de Saint-Martin-au-Val. L'unique souvenir de

[1] Délibération du Conseil municipal, du 26 novembre 1873.

[2] Au moment où nous écrivons ces lignes, l'administration Municipale vient d'adopter les plans d'une nouvelle Caserne, qui serait édifiée sur plusieurs pièces de terre, sises dans l'axe de la rue des Petits-Blés, à l'endroit où elle se rencontre avec la rue de Varize, au carrefour circulaire. Déjà en 1720, les Ingénieurs du Roi avaient choisi un terrain dans le Clos Notre-Dame, pour y construire une caserne. « Ils témoignent estre prests de faire plaisir au Cha- » pitre, mais qu'ils n'ont pu trouver un endroit plus convenable que le Clos » Notre-Dame. » (*Regist. Capit.*, des 13 et 14 février 1720.)

[3] Le nouvel ordre des Capucins fut établi, à Chartres, par le cardinal de Joyeuse, leur protecteur, et, suivant un acte passé le 8 octobre 1585, l'ancien prieuré de Saint-Lubin-des-Vignes leur fut affecté. L'église du monastère fut dédiée par l'évêque de Chartres, le 17 août 1614. Les Capucins abandonnèrent ce couvent, pour aller habiter le prieuré de Saint-Martin-au-Val, en 1664. L'ancienne chapelle de Saint-Lubin-des-Vignes où se chantait, le mercredi des Rogations, un *Libera* et un *De profundis*, fut interdite en 1765.

cet ancien monastère détruit s'aperçoit, dans un champ à droite, auprès de l'enclos de la fonderie Leconte, endroit où s'élève un petit monticule de terre qui sert à masquer l'orifice de l'ancien puits non comblé du Couvent. La nouvelle voie publique récemment tracée se terminera au carrefour des Vieux-Capucins.

» En poursuivant nos recherches archéologiques, au carrefour circulaire, dit des *Vieux-Capucins*, en avant du Calvaire érigé en ce lieu [1], nous voyons converger dans cet endroit cinq voies publiques spacieuses et nouvellement tracées; vers la partie déclive, à droite, une autre voie vient de s'ouvrir encore; elle aura pour but principal de faciliter l'écoulement des eaux pluviales surabondantes des quartiers du Pavé de Bonneval, du Théâtre, des Petits-Blés et du Clos Notre-Dame. La dernière voie qui vient d'être créée, traverse la plaine, dans la partie en pente de cette contrée, pour aboutir au chemin des Perrières [2]. Pour confectionner cette rue large de neuf mètres, longue de 420, et ayant une pente de dix-neuf mètres, il fallut enlever 8,000 mètres de terre. C'est dans cette rue qu'est établie l'artère principale qui doit conduire et élever par un effort d'ascension, l'eau de l'Usine hydraulique, en construction rue des Perrières, jusqu'au sommet du monticule, à droite de cette voie où s'édifie, en ce moment, la base de deux vastes bassins réservoirs qui surgiront à une hauteur de treize mètres du sol et contiendront, chacun, deux cents mètres cubes d'eau.

» C'est dans les fouilles en déblai de cette voie publique, fouilles qui, aux deux extrémités, atteignent la profondeur d'environ trois mètres, que nous avons à signaler quelques découvertes archéologiques assez intéressantes.

» Au point culminant n° 107, du parcellaire Cadastral, on rencontra, enfoui à un mètre de profondeur, un squelette humain

[1] Ce terrain de forme triangulaire est isolé par trois chemins. Une croix en bois y était déjà élevée antérieurement au XVIe siècle, elle s'appelait la *Croix de Saint-Lubin;* elle prit ensuite le nom de *Croix des Vieux Capucins*, nom qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. La Révolution de 1793 fit abattre le Calvaire et la nation vendit le sol où il était établi au prix de 16 liv. 10 sols. Après cette tempête politique passée, une nouvelle croix en bois y fut édifiée. C'est en ce lieu, qu'après l'année 1765, se chantaient les litanies des Rogations. (Voy. *Regist. Capitul. de N.-D.*, du 11 mai 1765.)

[2] Par cette expression l'on désignait anciennement une carrière, ou gisement de pierres.

déposé, en cet endroit, à une époque très-reculée. Un autre squelette fut encore aperçu dans le flanc de la tranchée de gauche, au parcellaire n° 164. On fait assez fréquemment, dans les champs qui environnent nos faubourgs, des découvertes de ce genre. Elles sont le résultat des siéges et des épidémies qui eurent lieu à Chartres, pendant le cours du XVIe siècle. A la base du talus de droite, au parcellaire n° 109, apparut à un mètre 40 de profondeur, un vase en terre grise ayant une couverte de couleur noire mate ou noire charbonneuse, semblable à un enfumage et affectant la forme d'une jarre; la terre argilo-calcaire dont est formé le vase est d'une pâte très-fine, compacte et assez dure, le modèle d'un profil néo-romain [1]; il pouvait présenter environ 30 centimètres de hauteur sur 25 à la panse; il était posé verticalement, l'ouverture en haut, et garni d'un couvercle. L'intérieur était totalement rempli d'une terre argilo-sableuse, brune et pèle; au fond du vase gisait un squelette d'un très-petit être humain [2]. Quelques indices de l'industrie céramique de l'époque apparaissaient aux environs pour aider à faire apprécier l'âge de ce dépôt [3]. Le nommé Auguste Mauclerc, terrassier, auteur de cette découverte, qui eut lieu, le 17 janvier 1874, avait complétement brisé le pot, en exécutant son travail.

» Aux deux extrémités de la rue qui nous occupe, lesquelles réunies formeraient le tiers environ de la longueur totale, le sol était encore dans son état primitif, tandis que les deux autres tiers, vers le centre, se trouvaient avoir été, contre toute attente, déjà exploités antérieurement, comme carrières à silex, ce qu'il est, du reste, facile de constater, à l'aspect des zones ondées de la terre argileuse et de la marne qui se faisaient remarquer sur la paroi des talus.

» Tout le tracé de cette rue est établi sur le *Champtier des Gallichez*, section Q, du Cadastre, dite *des Perrières*. Ce

[1] Il est souvent assez difficile de bien distinguer, parmi les vases de fabrication ou d'usage vulgaire, les poteries Romaines, Gauloises ou Germaines, surtout si elles ne portent aucunes décorations extérieurement. — Voy. *Traité des arts Céramiques*, de Brongniart, t. 1, p. 419.

[2] M. Delacroix, alors maire de Chartres, et qui était présent, peut attester ce fait.

[3] A quelques centimètres près du vase, nous avons extrait une corne de la race bovine, ainsi que divers petits tessons de vases de diverses sortes et de plusieurs nuances.

champtier est renommé pour la quantité et la qualité de produits agricoles qui croissent sur ce sol réputé un des meilleurs des environs de Chartres. Les terrassements opérés dans cette contrée nous ont donc révélé qu'à une date très-éloignée, l'extraction du silex avait engagé à fouiller le sol à une profondeur d'environ deux mètres. C'est à la suite de cette opération que la culture de la vigne aurait commencé à s'établir, sur ce coteau. Mais, avant cette époque, toute cette portion d'anciennes carrières avait dû être abandonnée, pendant un assez long laps de temps, à l'état de terrains vagues, dans quelques parties desquels l'eau séjournait. Ces terrains, avant d'être mis en culture, servirent encore de dépôt pour les décombres de toutes natures, fait qui nous est attesté par la présence de nombreux fragments de poteries, Gauloises, Romaines ou Franques de formes différentes et de toutes couleurs. Ces poteries qui offrent peu d'ornementations sont souvent réduites en petits tessons [1]. Aucun vase n'apparaissait complétement intact; tous étaient ébréchés ou fêlés, ce qu'atteste l'aspect des divers fragments provenant des vases rencontrés par les terrassiers, auxquels il fut impossible de conserver en son entier aucun de ces produits de la céramique antique, sur une dizaine environ de jarres que ces fouilles avaient mises au jour.

» Dans les talus des parcellaires nᵒˢ 162, 163 et 164 se remarquent encore quelques zones de terre argileuse soumise à la cuisson, des silex calcinés et quelques cendres, le tout en petite quantité et révélant un dépôt de débris, résultat d'un incendie. A la vue de ces tessons de poterie d'un autre âge, de quelques fragments d'ossements humains et d'animaux domestiques révélés par ces fouilles, il a été émis, dans cette enceinte, une opinion que nous croyons erronée [2]. Elle consisterait à affirmer qu'en cet endroit, aurait existé, soit au temps de l'occupation romaine,

[1] Parmi ces fragments, on distinguait des terres de couleurs diverses; il y en avait de totalement blanches, d'autres grises en-dessus et d'un noir mat en dedans et *vice versa*; quelques-uns d'un rouge pâle, d'autres, dans leur épaisseur, formaient des zones blanches et roses; aucun de ces fragments ne comportait ni glaçure, ni vernis, ou lustre céramique; de rares spécimens avaient, extérieurement, pour toute ornementation, quelques filets circulaires en creux, ou une zone de zigzags, et aucun nom de fabrication ne fut rencontré. Nous avons déposé, pour le Musée de la Société, un assortiment de ces divers tessons devant être joints au vase trouvé par M. Guillen.

[2] Séance du 5 février 1874, t. V, p. 112, des *Procès-verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*.

soit même antérieurement, une sorte de Nécropole, qui aurait été anéantie, soit par l'exploitation des carrières, soit par suite de transformations modernes. On a voulu, comme preuve, nous présenter un ossement, en partie calciné, et affirmer ensuite, que plusieurs des jarres rencontrées contenaient des cendres (ce que nous contestons), lesquelles devaient provenir de l'époque où la crémation était en usage; nous ne pouvons admettre ces assertions hypothétiques, attendu que, jusqu'à ce jour, la coutume de l'incinération des corps humains, dans notre contrée, ne semblerait pas clairement démontrée et qu'aucune preuve ne nous en a été offerte, soit par nos historiens locaux, soit par des vestiges anciens et authentiques que nous aurions pu rencontrer dans les fouilles fréquemment opérées dans le pays Chartrain; cet usage des Romains aurait cessé au IVe siècle.

» Déjà au mois de novembre 1869, dans une propriété appartenant à M. Travers, marchand de bois à Chartres, faubourg Saint-Brice, sur le terrain parcellaire n° 309, exploité alors, par le propriétaire, comme carrière à silex, il nous avait été présenté un vase en forme de jarre, en terre blanchâtre à l'extérieur et noire mate à l'intérieur, terre fine, dure et compacte; ce vase était enfoui à 80 centimètres du sol supérieur, il contenait de la terre végétale et, au fond, un squelette de fétus humain très-petit; cette jarre avait été brisée involontairement par le terrassier. Le 6 janvier suivant, un autre vase du même genre fut encore trouvé, dans la même propriété, à trente mètres de distance de l'autre; on le découvrit à un mètre de profondeur. Ce pot renfermait, au-dessous d'une couche de terre végétale très-pèle, un petit squelette; la terre ne remplissait le vase qu'à moitié et il était recouvert d'une brique micacée. Nous étions accompagné, lors de cette singulière découverte, de l'un de nos collègues, M. René Ponton d'Amécourt. Ce second vase avait été également brisé par les travailleurs. Nous n'attachions pas alors une grande importance archéologique au contenu de ces jarres; ce fait cependant nous semblait étrange, et nous déplorions la perte de ces anciennes poteries, lorsqu'une troisième découverte du même genre, ainsi que nous l'avons rapporté ci-dessus, nous fut indiquée dans la nouvelle rue des Réservoirs.

» A la réunion des Sociétés Savantes, tenue à la Sorbonne,

le 10 avril 1874 (section d'Archéologie), M. de Chambrun de Rosemond, en faisant un rapport sur les sépultures Gauloises, dans les Alpes-Maritimes, du IIIe au VIe siècle, signalait parmi les divers modes singuliers d'inhumations, l'emploi de deux moitiés d'amphore dans lesquelles on avait placé le corps d'un enfant. Cet usage fut également pratiqué en Corse [1].

» Les travaux de terrassements de cette nouvelle voie publique semblaient n'avoir plus rien à nous révéler, quand, le dimanche 19 avril dernier, M. Guillen, un de nos collègues de la Société Archéologique, voulant gravir le talus de clôture qui existe derrière la maison d'habitation de l'Usine hydraulique de la rue des Perrières, au parcellaire n° 169, mit la main sur l'angle d'un fond de poterie, lequel se montrait très-peu à découvert. C'était à 75 centimètres du sommet du talus; à l'aide

1/5e



de deux de ses amis, sans l'emploi d'aucun instrument, il parvint, non sans difficulté, à détacher complétement le vase entier dont l'orifice se trouvait être par en bas. Ces Messieurs, qui

[1] Voy. *Jour. Offic.*, du 12 avril 1874, p. 2,692.

avaient d'abord supposé que le vase renfermait quelque trésor numismatique, s'avisèrent, dans leur impatience, de briser la partie centrale du fond qui ne porte pas deux millimètres d'épaisseur ! Ils s'aperçurent, alors, que cette poterie était vide à moitié de sa hauteur; l'ayant ensuite retournée, ils aperçurent, en-dessus, les petits ossements d'un fœtus humain et de la terre argilo-marneuse, au-dessous. Dans la position où se trouvait le vase, ces ossements reposaient sur un banc de marne, et, au-dessus d'eux, se voyait de la terre qui les recouvrait.

» Ce vase généreusement offert à la Société a la forme d'une jarre, portant 310 mill. de haut, 215 mill. à l'orifice, et 110 mill. au fond; à l'intérieur, le collet présente d'ouverture 175 mill. et 255 à la panse; l'épaisseur moyenne est de 5 mill. et le fond n'en porte que deux. Ce fait atteste la bonté de la terre qui a servi à la confection et l'habileté de l'ouvrier potier. La matière de ce produit céramique est une terre argilo-marneuse de couleur grise et portant extérieurement une teinte noire mate [1]. Ce vase n'avait pas de couvercle et il portait une brèche ancienne au-dessus du collet. Nous fûmes assez heureux pour trouver, le lendemain de la découverte, près de l'excavation formée par ce pot, deux fragments qui complétaient ainsi ce vase rare et curieux.

» C'est donc le quatrième fœtus découvert dans cette partie du champtier des Gallichets, ce qui est étrange et assez difficile à expliquer. Ces poteries en forme de jarre sembleraient devoir remonter à l'époque Gallo-Romaine; il existe également des types Germains de cette forme et de cette sorte de fabrication. Nous serions assez disposé à leur accorder une origine Germanique ou Franque, attendu l'espèce de gorge légèrement évidée à l'extérieur, formant arête, modelant le collet et séparant la panse [2]. Quelle peut être l'époque où ce genre d'inhumation aurait eu lieu?

[1] Voici le procédé employé pour rendre ces poteries noires : lorsqu'on les juge assez cuites, on retire la braise du foyer, dans lequel on jette du bois vert; on bouche alors les deux ouvertures de manière qu'il n'y ait plus de courant d'air; la fumée du bois vert rend ces poteries assez également noires jusqu'à 5 à 6 millimètres de la surface. S'il se trouvait quelques ouvertures au fourneau, les produits prendraient une teinte rougeâtre. *Arts céramiq.*, t. I, p. 394.

[2] Voyez l'Atlas du *Traité des Arts céramiques, ou des poteries* par Alex. Brongniart (Paris, Béchet, 1844), pl. XXVI, fig. 5, 8 et 14, et pl. XXIX, fig. 3, 4, 10 et 11.

Nous constatons que les terrains où se sont rencontrés ces vases se trouvent compris dans les endroits fouillés anciennement pour en extraire du silex, et qu'une dizaine d'autres vases, plus ou moins avariés, et rencontrés successivement dans une position diagonale, par rapport au sol et à leur fond, ne contenaient pas d'ossements, mais seulement de la terre végétale; les ossements, en cas qu'ils en eussent renfermé, avaient-ils été décomposés, en raison d'un long laps de temps? Ou ces vases brisés n'étaient-ils, ainsi que nous le supposons, que des tessons provenant de quelque cimetière gallo-romain ayant existé auprès de cet endroit, supposition d'autant plus vraisemblable que la place Saint-Brice est indiquée, dans nos Chroniques locales, comme ayant servi de lieu de repos aux premiers Chrétiens de la cité Chartraine [1]? Cette place est éloignée de moins de deux cents mètres des objets signalés.

Jehan Beleth, théologien du XIIe siècle, nous a conservé, dans son *Rationale divinorum officiorum* [2], un curieux commentaire relatif aux offices religieux des Chrétiens. Les chapitres 159 et 161 traitent de l'office des morts et des cimetières, par rapport à la discipline religieuse. Voici l'opinion par lui émise, en ce qui concerne les sépultures chrétiennes, à son époque. « Tout individu, dit-il, qui meurt en péché mortel, dans » la perpétration d'un vol, d'un adultère, ou en assistant aux » jeux ethniques, ou en fréquentant un mauvais lieu, ne peut » être enterré dans le cimetière, tandis que s'il meurt dans un » jeu ordinaire, tel que le jeu de paume, il peut y être inhumé, » mais sans prières funèbres. Le larron sera inhumé dans le » lieu même où il aura été pendu, s'il n'a pas fait l'aveu de son » crime et marqué son repentir. Si une femme meurt, durant » sa grossesse, il ne faut pas l'ensevelir dans l'église. On chan» tera pour elle les prières des morts et on l'inhumera dans le

[1] Nos historiens locaux, Pintard (ann 104) et Bouvet-Jourdan (ann. 140), dans leurs *Recherches historiques sur la ville de Chartres*, ouvrages manuscrits, nous indiquent bien qu'à la place occupée par l'église de l'Hospice des Vieillards, faubourg Saint-Brice, aurait existé au IIe siècle, un des quatre cimetières publics situés, alors, hors la ville de Chartres. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en cet endroit, furent trouvés enfouis, des fragments de mosaïques, des colonnes et des chapiteaux en marbre, remontant aux premiers siècles de la monarchie française. Ces colonnes et ces chapiteaux ornent encore actuellement l'église de l'Hospice.

[2] Imprimé à Venise en 1572, in-4°.

» cimetière; *quant à l'enfant, il sera arraché du sein de sa » mère et enterré hors du cimetière!* » Guillaume Durand, dans le *Rational, ou Manuel des divins offices*[1], écrit au XIIIe siècle, donne un texte presque semblable à celui de Beleth. Serait-ce là l'origine de ces fœtus humains rencontrés dans le champtier des Gallichets?

» M. de Caumont[2] nous indique que, par suite de l'incinération des corps morts, usage qui se perdit chez les Gallo-Romains, vers la fin du IIIe siècle, les vases découverts, dans un grand nombre de cimetières de cette époque sont d'une forme simple, pure et très-gracieuse, et, le plus souvent, en terre grise[3]. Les rares décorations qui ornent quelques-uns d'entre eux, consistent en quelques filets, ou hachures; ces vases sont enfouis à une faible profondeur et remplis de cendres noires assez fines et mêlées avec des débris d'ossements calcinés.

» A défaut d'urnes, les parents pauvres recueillaient les cendres dans des vases destinés à des usages domestiques, parfois même on usait de simples assiettes. Dans beaucoup de cimetières gallo-romains, des cendres se voient déposées sous un plat retourné. Quelques tessons de poterie, une tuile, ou des pierres plates recouvraient, au besoin, les restes du pauvre[4].

« Partout où l'homme a séjourné, dans ce monde, dit l'abbé » Cochet, vous trouverez les débris d'un vase. La poterie est » donc la trace la plus précieuse du passage de l'humanité sur » la terre[5]. » Les funérailles des Chefs Gaulois se célébraient pompeusement; leurs restes mortels étaient soigneusement déposés sous des *tumulus* ou des *dolmens;* à leurs côtés, se voyaient rangées leurs armes, soit en pierre, soit en fer. Dans quelques contrées, sous la domination romaine, les sépultures avaient lieu sur le bord des grands chemins et dans des sarcophages qui renfermaient des urnes cinéraires; mais, sous les Francs, l'usage d'incinérer les corps fut aboli. C'était après que le corps du défunt avait passé par les flammes du bûcher, que

[1] Traduction de Ch. Barthélemy, t. I, liv, I, chap. v, nomb. XIV.

[2] *Cours d'Archéol. monument.*, t. II, chap. VII, p. 251-253.

[3] Voy. *Atlas du Cours d'Archéologie monumentale*, pl. XXIX, fig. 1, 2, 3, 4 et 5.

[4] *Cours d'Archéol. monument.*, t. II, chap. VII, p. 251-253.

[5] *Céramique sépulcrale* (Paris, 1860), in-4o, p. 3.

l'on renfermait les os et les cendres dans des espèces de jarres en poterie, lesquelles jarres étaient ensuite déposées dans le local funéraire; mais ces jarres ou *Ollæ* [1] ne servaient généralement que pour les personnages des classes inférieures. On les enfouissait jusqu'au col, dans le sol des niches disposées à cet effet. L'ouverture était le plus souvent close, soit par un couvercle, soit par une simple tuile (*operculum*), et on inscrivait dessus le nom des défunts. Voir sur ce sujet le savant *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Ant. Rich, aux mots: *Cinerarium*, *Ollarium*, *Olla ossuarium*, ou *Cineraria*, *Columbarium*, etc., etc.

» Toutes les collections de Céramique ancienne, conservées dans nos Musées, n'ont été formées, pour la plupart, que de vases provenant des tombeaux, ou des cimetières de tous les pays et de tous les siècles [2]. Si, chez les Calètes, on a trouvé jusqu'à vingt-six vases funéraires, dans un seul sarcophage, M. Fillon nous fait remarquer que chez les Pictons, dans les bocages de la Vendée, il avait découvert, dans le tombeau d'une seule femme gallo-romaine, quatre-vingt-sept vases, parmi lesquels on en comptait cinquante-six en verre [3].

» Sur le sol de la Gaule, partout où les Romains ont stationné, l'on est certain de constater leur passage, par la quantité prodigieuse de vases soit entiers, soit en fragments qu'ils y ont laissés. On cite, surtout, comme un type en ce genre, le cimetière romain de Terre-Nègre, à Bordeaux, où des fouilles modernes ont mis à découvert 20,000 de ces produits céramiques funéraires. Ce cimetière était particulièrement destiné au peuple, et presque tous ces vases étaient munis d'un couvercle bombé ayant un bouton plat. Mais, à dater du XIIe siècle jusqu'au XVIIe, on enferma, soit dans le tombeau, soit dans le cercueil, des vases en poterie grossière, dont la panse était

[1] L'*Olla* avait un fond plat, des flancs bombés, une très-large ouverture et un couvercle; elle était employée à beaucoup d'usages, surtout à cuire la viande ou des légumes, comme notre pot-au-feu actuel. (Voy. *Dict. de Rich.*)

[2] Voyez dans la *Revue archéologique*, année 1874, t. XXVII, p. 210, un article intitulé : *Sépultures à incinération*, découvertes à Poggio-Renzo, près de Chiusi (Italie), où l'on rencontre, ainsi que dans plusieurs autres endroits, des vases cinéraires en terre noire, appelés, pour cette raison, *vasi di bucchero;* ils sont ornementés de dessins. (Voir les planches VI et VII.)

[3] *Descript. de la villa et du tombeau découvert à Saint-Médard-des-Prés (Vendée).* (Fontenay, 1849), in-8°.

perforée de plusieurs trous, pour ceux destinés à recevoir du charbon mélangé d'encens, les autres contenaient de l'eau bénite. M. de Caumont cite [1] une inhumation faite au Mans, en 1688; le cercueil contenait encore un vase renfermant des cendres et du charbon.

» Le vase offert, aujourd'hui, à notre Société par M. Guillen est d'autant plus précieux qu'il est complet et renfermait un dépôt mystérieux d'ossements humains appartenant à un sujet de l'âge le plus tendre. En effet, rencontrer un vase entier dans notre sol est chose bien rare, attendu que, malheureusement, les terrassiers ne s'aperçoivent d'un gisement céramique qu'au moment où leur pioche vient de réduire en fragments nombreux ces sortes d'objets si précieux et qui font la joie des antiquaires.

» Notre collègue M. Em. Girouard a bien voulu se charger de vous décrire, dans un rapport anatomique, la nature des ossements trouvés dans la jarre qui fut découverte dans la cour de l'Usine hydraulique de la rue des Réservoirs.

» Après cet exposé, nous laissons à la sagacité d'un autre, le soin d'expliquer la cause pour laquelle ces petits êtres, réputés humains, avaient été ainsi inhumés, en divers endroits d'un même territoire, fait qui, jusque-là, n'avait pas encore été signalé. Ces découvertes doivent donc être classées au nombre des mystères dont notre histoire nationale est entourée, par rapport aux temps anciens, surtout en ce qui regarde les mœurs intimes de nos ancêtres, attendu que ces faits n'ont pu être approfondis par les investigations et les systèmes divers, plus ou moins problématiques, adoptés par de modernes savants, touchant l'origine et la nature de l'espèce humaine. En exposant cette découverte, je n'ai pas osé me permettre de la définir. »

M. Girouard entretient l'assemblée d'un rapport anatomique destiné à compléter le travail de M. Lecocq, au sujet des découvertes opérées dans la rue des Réservoirs. — Renvoi à la Commission de publication.

« Le 19 avril de cette année, un de nos collègues, M. Guillen, découvrait dans un talus de la cour de la nouvelle machine

[1] *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 223. — Voyez aussi la *Céramique sépulcrale*, par l'abbé Cochet, tableaux 8, 9 et 10.

hydraulique de la rue des Perriers, un vase d'une forme particulière renfermant un squelette. Les ossements apportés en ville furent ensevelis par ordre du Parquet qui fit remettre le pot à son propriétaire. Comme c'était le quatrième vase contenant des ossements qui venait d'être découvert dans cette contrée et que tous avaient été brisés, M. Lecocq, notre savant archéologue Chartrain, crut devoir se rendre sur les lieux pour tâcher de retrouver quelques débris. Bien lui en prit, car après de minutieuses recherches dans la terre éboulée, il mit la main sur une douzaine de petits os qui avaient échappé aux regards.

» Ces débris nous furent confiés, afin de les monter sur une carte et préciser, s'il était possible, l'être auquel ils avaient appartenu; mais on ne reconnaissait absolument en eux que quelques phalanges et des fragments de vertèbres cervicales. Aussi était-il impossible d'affirmer si nous avions affaire à un être humain. Pensant qu'il pouvait encore se trouver quelques os égarés dans le voisinage du lieu où se trouvait le vase, je m'y rendis et eus la satisfaction de trouver au fond du trou, des vertèbres lombaires, une portion condilienne de l'occipital, la partie supérieure d'un fémur, un fragment de péroné, deux de radius, et plusieurs débris informes dont quelques-uns provenaient du crâne qui avait été brisé lors de l'extraction du vase.

» Nous ferons remarquer que ces os, qui remontent à une époque très-éloignée, ne se seraient probablement pas conservés s'ils n'avaient été recouverts par la poterie reposant sur un terrain absorbant et couverte en dessus et sur les côtés par la glaise qui laisse peu pénétrer les eaux pluviales.

» Sur la réponse affirmative du fossoyeur pour savoir s'il se souviendrait de l'endroit où il avait enseveli le reste du squelette, nous retournons avec M. Lecocq muni d'un ordre d'exhumation. C'est alors que nous furent remis les ossements encore contenus dans le journal qui leur servait de linceul, mais dans quel état! tout était broyé, sauf un humérus et un os coxal qui avaient résisté aux pressions.

» Après avoir séparé les débris de la terre qui les entourait, il nous fut possible, à force de patience, de recoller et de reconstituer une mâchoire inférieure complète, munie de deux dents dont l'une incisive est encore visible quoique endommagée, l'autre s'est échappée de l'alvéole en réunissant les morceaux; puis des vertèbres cervicales, dorsales et lombaires, des côtes,

les tibias et les femurs, le second péroné, les humérus, les clavicules, les deux omoplates [1], les portions condiliennes droite et gauche de l'occipital et la portion basilaire du même os, un grand fragment du crâne, le côté droit du coronal avec la partie supérieure de l'orbite, un morceau de la mâchoire supérieure avec une partie de l'ethmoïde et une foule d'autres petits fragments trop petits pour les décrire [2].

» Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous avons affaire à un fœtus à terme, à un enfant qui a vécu quelque temps, la structure des os en est une preuve irréfutable. Pourquoi ce squelette se trouvait-il dans un vase? Pourquoi a-t-on déjà trouvé dans cette contrée d'autres petits fœtus ainsi ensevelis? c'est ce que l'Archéologie nous apprendra peut-être [3].

M. le Président annonce qu'à la séance prochaine de juin aura lieu le renouvellement partiel du Bureau (trois Vice-Présidents, Secrétaire et Vice-Secrétaires, Archiviste et Conservateur du musée).

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Dareau, doreur et marchand d'objets religieux à Chartres; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

[1] Ayant soumis les ossements à l'appréciation de M. le docteur Salmon, nous avons été un moment dans le doute, car on trouvait non plus deux omoplates, mais quatre; ce qui pouvait faire croire à la présence de deux squelettes ou à une monstruosité, mais cette opinion n'étant pas la nôtre, puisque nous ne trouvions qu'une seule paire des autres os, nous nous aperçumes que les deux autres étaient les portions *condiliennes droite et gauche* de l'occipital, et ce qu'un autre médecin prenait pour le *sacrum* était la *portion basilaire* du même os. La vérité de notre assertion fut d'ailleurs confirmée à la séance par M. le docteur Harreaux et ensuite par tous les autres médecins. Il y a là une analogie qui peut être fâcheuse si elle n'est pas connue, car la tête du fœtus à terme étant très-volumineuse, la grandeur et la ressemblance de ses os avec les omoplates et le sacrum, peuvent souvent produire cette fâcheuse erreur.

[2] Le squelette monté sur une carte se trouve au Musée de la Société ainsi qu'une note explicative qui y est jointe.

[3] D'après les renseignements qui nous ont été fournis sur les autres ossements contenus dans de pareils vases, nous croyons savoir qu'ils appartenaient à des fœtus qui n'étaient pas à terme, ce qui expliquerait les hypothèses émises par M. Lecocq.

HAUDIÉ, instituteur à Toury; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

NOURY (Théodore), percepteur à Tréon, en résidence à Dreux; présenté par MM. Met-Gaubert et Barois.

SÉANCE GÉNÉRALE PUBLIQUE DU 28 MAI 1874.

Présidence de M. le comte DE PERTHUIS, Préfet d'Eure-et-Loir, Président d'honneur.

La Société archéologique a tenu, le jeudi 28 mai, dans la salle Sainte-Foy, sa séance publique annuelle, à trois heures.

Ont pris place au bureau MM. de Perthuis, préfet; Merlet, président; l'abbé Olivier, P. Durand, vice-présidents; Met-Gaubert, secrétaire.

M. Merlet, dans son allocution, a résumé tous les travaux de l'année, en payant un tribut d'encourageante estime aux sociétaires qui se sont distingués par de persévérants labeurs et des productions diverses. Il n'a pas oublié, non plus, ceux que nous avons eu la douleur de voir disparaître de nos rangs.

« Mesdames et Messieurs,

» Un des plus aimables conteurs de l'antiquité grecque, Lucien de Samosate, si je ne me trompe, raconte quelque part une anecdote qui, plus d'une fois, je crois, a trouvé son application dans nos réunions publiques. Timon le Misanthrope, que vous connaissez tous, se donnait bien garde assurément de recevoir jamais personne à sa table : pourtant, tous les ans, l'administrateur de ses biens, car pour être misanthrope on ne renonce pas entièrement aux douceurs de la vie, l'administrateur de ses biens, dis-je, nommé Athénagore, venait à Athènes rendre compte à Timon de sa gestion, et celui-ci ne pouvait s'empêcher de l'inviter à dîner. Or, un jour, la table était servie sous la galerie du jardin; le ciel était superbe; les fleurs répan-

daient leurs parfums; les mets étaient abondants; le vin de Chypre et l'hypocras de l'Hymette circulaient tour à tour. « Par Jupiter, que l'on est bien ici! ne put s'empêcher de s'exclamer Athénagore. — Oui, répondit froidement Timon, si tu n'y étais pas. »

» Nous n'avons pas certainement à offrir à vos sens d'aussi agréables plaisirs, mais votre esprit s'attend à un régal sans pareil, comme pourrait le dire Philaminte ou Chrysante, et vous avez la chance malencontreuse de trouver, pour vous faire obstacle, un importun qui vient retarder votre jouissance. De grâce, Mesdames et Messieurs, n'imitez pas trop Timon le Misanthrope : notre compte-rendu annuel remplace le quart-d'heure de grâce qui, dans tous les festins, précède le passage à la salle du banquet.

» Nous n'avons qu'une fois dans l'année le privilége de voir aussi nombreuse et aussi brillante société, il faut bien que nous en usions pour vous dire ce que nous faisons quand vous n'êtes pas là : trop heureux si nous pouvions inspirer à beaucoup d'entre vous le désir de venir nous voir plus souvent, et ce n'est peut-être pas là un souhait trop téméraire, car nos réunions deviennent chaque année plus suivies, et, le public aidant, nos membres craignent moins de se mettre à l'ouvrage.

» Je voudrais pouvoir vous analyser, au moins rapidement, les œuvres principales qui nous ont été adressées depuis notre dernière réunion, mais je me rappelle trop le sort d'Athénagore, et j'aime mieux encourir le reproche de laconisme que celui de bavardage. Le peuple français ressemble, assure-t-on, aux Athéniens, et l'on nous disait récemment que l'idéal d'un bon patriote était la république athénienne : cependant nos sages professeurs nous apprennent avec raison à admirer plutôt les vertus et la rudesse de Sparte, que le comfort et le bien-dire d'Athènes. Demandez plutôt à notre si zélé Secrétaire. Et puisque cette comparaison s'est trouvée sous ma plume, permettez-moi de dire ici ce que pensent beaucoup d'entre vous. De nos jours, plus qu'à nulle autre époque, c'est Lacédémone qu'il faut enseigner à nos enfants à admirer et à prendre pour modèle.

» On le comprenait aux périodes les plus brillantes de notre histoire, et l'un de nous, en faisant le tableau de l'*Instruction primaire avant* 1789, nous a montré que, dès le XIVe siècle,

on sentait aussi vivement, mais peut-être mieux qu'aujourd'hui, le besoin de répandre universellement l'instruction, mais l'instruction solide et vraie, basée sur la religion et le respect de la famille et des maîtres.

» Cette idée de l'instruction pour tous est loin d'être aussi moderne qu'on l'affiche aujourd'hui. Les Romains la possédaient comme nous, et à propos d'un *sarcophage prétendu chrétien découvert à Salone,* et peut-être contemporain de l'empereur Dioclétien, M. P. Durand nous a rappelé les nombreuses donations faites par les principales familles romaines pour assurer l'éducation et l'instruction des pauvres orphelins. Ne serait-ce pas même un instituteur romain qui serait représenté sur ce sarcophage, entouré des enfants qu'il était chargé d'instruire, et portant sur ses épaules une brebis, comme notre divin maître, en mémoire du rôle de pasteur qu'il est chargé de remplir?

» Notre confrère appuie son opinion de tant d'arguments sérieux que ses profondes connaissances en archéologie lui suggèrent, que nous nous sommes ralliés à lui dans la croisade qu'il a entreprise contre la Société des Antiquaires de France; mais nous avouons pourtant que ce n'est là qu'une hypothèse : généralement nous ne marchons qu'à coup sûr, et c'est, appuyés sur des textes ou sur des monuments existants, que nous tentons de reconstituer tout le passé de notre riche pays.

» Personne, sous ce rapport, n'est un guide plus sûr et plus sagace que M. Lecocq. Soit qu'il nous transporte dans les premiers siècles de notre âge en nous décrivant les restes humains et les poteries découvertes sur le chemin des Perriers à Chartres; soit qu'il descende au Moyen-Age et qu'il fasse revivre les noms et les œuvres des constructeurs de notre cathédrale, nous pouvons nous abandonner aveuglément à lui. Mettant de côté l'enthousiasme si naturel de l'archéologue, qui lui fait percer le passé et voir à travers je ne sais quel mirage des merveilles qui trop souvent n'existent que dans son esprit, M. Lecocq examine avec calme et persévérance, ne voit que ce qui existe, et permet à peine à son imagination quelque écart contre lequel il est le premier à nous prémunir.

» Cette patience et ce sang-froid sont les qualités les plus précieuses que l'on puisse demander au chroniqueur : aussi les travaux de notre confrère resteront-ils toujours comme des

sources certaines où l'on pourra puiser sans crainte d'être empoisonné par l'erreur.

» Et n'étaient-ce pas aussi des œuvres colossales que ces chansons de gestes, que ces romans de chevalerie dont M. Legrand nous a entretenus dans une dernière réunion? Que nous nous sentons petits lorsque nous nous comparons à ces trouvères et à ces troubadours du XIII[e] siècle qui, avec une langue à peine formée, avec une instruction nécessairement incomplète, pouvaient enfanter ces poèmes de plus de vingt mille vers, dont beaucoup rivaliseraient assurément avec les plus belles épopées si nous savions assez les comprendre !

» On s'est beaucoup occupé, depuis quelques années, de notre ancien langage; on a dressé de très-savants et très-volumineux glossaires; on a publié de toutes parts de très-nombreux poèmes du Moyen-Age, enrichis de notes et d'explications abondantes; mais notre langue primitive est encore lettre morte pour la plupart. On n'est même pas bien d'accord sur son origine. M. le docteur Harreaux nous a lu une analyse d'un volume de M. Granier de Cassagnac qui veut entièrement nous faire dériver de l'ancienne langue celtique : hypothèse fort patriotique à coup sûr, mais peut-être plus patriotique que vraisemblable. On a répondu victorieusement à M. Granier de Cassagnac, et il faut que nous nous résignions à ne pas avoir une langue-mère et à procéder tout simplement du latin.

» Et celui-ci, quelle est son origine? Nous n'avons pas encore touché cette grave question, bien qu'un instant nous ayons abordé le sanscrit, avec M. le docteur Harreaux encore, un de nos confrères certainement les plus ingénieux et les plus infatigables. C'était au sujet des armoiries de la ville de Chartres, dont, tout récemment encore, à propos de l'Exposition d'Horticulture, on est venu plus d'une fois me demander le véritable sens. Encore un problème bien obscur que celui-là, aussi difficile à résoudre que la détermination d'attribution du sarcophage de Salone. Une foule d'explications ont été proposées; je ne vous les rappellerai pas, car je pourrais être entraîné trop loin; la plus plausible, à mon sens, est celle qui veut y voir une ancienne tête gauloise défigurée. M. Harreaux propose d'y reconnaître des caractères sanscrits : l'analogie est frappante, il faut l'avouer, mais on ne s'attendait guère

» A voir le sanscrit en cette affaire.

» Aussi est-ce comme simple curiosité que notre cher vice-président nous a signalé ce rapport assez singulier.

» Il est revenu bien vite du domaine de l'imagination à celui de la réalité, et il nous a envoyé des mémoires pleins d'intérêt et de science sur la météorologie, son étude favorite, et aussi sur les anciennes habitations en forme de puits de nos ancêtres de la période préhistorique. Ces dernières études sont bien encore un peu œuvre d'imagination, mais nous sommes attirés si puissamment vers l'inconnu, nous trouvons un tel charme à essayer de voir à travers les ténèbres des premiers siècles, que tout ce qui semble pouvoir nous éclairer sur la vie et les coutumes de ceux qui nous ont précédés, est accepté par nous avec ardeur, surtout quand les hypothèses reposent sur des faits aussi précis que ceux qui nous ont été signalés par M. le docteur Harreaux.

» Des faits précis, des documents authentiques, ce sont ceux qui nous sont fournis par M. Lefèvre dans son *Dénombrement de la châtellenie d'Epernon*, œuvre de bénédictin bonne à consulter pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre diocèse.

» Plus légère est l'histoire de l'empirique Ozanne, dont M. Benoît, conseiller à la Cour d'appel de Paris, a bien voulu nous retracer les moindres traits. Ozanne n'était pas d'ailleurs un empirique vulgaire, et M[me] de Sévigné et Bossuet, le grand Bossuet, lui-même étaient obligés de reconnaître la vertu de ses simples. Il vivait près de Mantes, la patrie d'adoption de M. Benoît : à Mantes aussi appartient la légende de saint Marcoul que notre confrère nous a adressée également. Mantes n'est plus aujourd'hui de notre département, mais il faisait partie autrefois de notre diocèse.

» Mon Dieu, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas oublié Athénagore, et je n'ai pas fini pourtant, car nous n'avons pas fait que de l'histoire et de l'archéologie. Nous avons eu des vers, et des vers charmants de MM. Touche et Blay, deux instituteurs qui se délassent de leurs durs travaux de l'école et de la mairie en faisant des vers que vous seriez peut-être heureux d'entendre si le temps n'était si court. Nous avons eu de la science, et de la science nouvelle, car nous comptons parmi les nôtres un inventeur. Si sa santé le lui permettait, nul doute que M. Emile Girouard ne figurât bientôt parmi les savants les plus distin-

gués de notre siècle, qui, sous ce rapport pourtant, je m'empresse de le reconnaître, est bien supérieur aux siècles qui l'ont précédé. Quand ses souffrances lui laissent quelque répit, M. Em. Girouard vient nous faire part de ses découvertes et de ses applications nouvelles, et nous avons plus d'une fois applaudi à ses savantes théories sur l'électricité et la chaleur.

» Je viens, Mesdames et Messieurs, de vous faire le récit de notre succès, pourquoi faut-il, hélas! qu'il y ait cette année tant d'ombres au tableau? Nous avons perdu des confrères qui nous étaient bien chers et bien précieux, et ce serait acte d'ingratitude de ne pas vous redire au moins le nom de quelques-uns d'entre eux, au moment où je me plais à vous retracer l'histoire, pendant l'année, de cette Société archéologique, à la prospérité de laquelle ils ont si largement contribué.

» C'est d'abord M. Sarrut, l'ancien et si regretté principal de notre collége. Il n'était pas depuis très-longtemps des nôtres, mais son zèle infatigable et sa rare intelligence lui avaient marqué dès l'abord une place particulière au sein de notre Société, et bien que nous ayons eu la bonne fortune de le remplacer par son successeur qui nous témoigne la même bienveillance, nous n'en sentons pas moins le vide que cette perte a laissé parmi nous.

» Non moins subit a été le coup qui est venu nous frapper quelques mois plus tard. Absent de Chartres depuis plusieurs années, M. Eug. de Lépinois, l'un des fondateurs de notre Société, en était toujours resté un des membres les plus actifs. Nous n'oublierons pas qu'il fut l'un des auteurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, qui nous valut à Paris le premier prix entre toutes les Sociétés savantes et qui assura notre reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

» Plusieurs d'entre vous, installés plus récemment à Chartres, n'ont pas connu personnellement M. de Lépinois, mais tous sans exception vous connaissiez et vous aimiez M. Henri Laigneau. Son éloge a été fait ailleurs; on ne saurait trop répéter combien il méritait justement le nom d'homme de bien; mais ce qu'il nous faut redire aussi, c'est que nous avons perdu en lui un trésorier modèle, que nous aurons bien des difficultés à remplacer.

» Nous avons fait d'autres pertes encore, mais je ne veux parler que des plus sensibles. Au reste, hâtons-nous de le constater, notre Société n'en est pas moins nombreuse.

» *Uno avulso non deficit alter,*

et le vide qui se fait est aussitôt largement comblé. Nous sommes encore cette année en pleine voie de prospérité; notre chiffre de 300 est largement dépassé, nos travailleurs se sont multipliés, et quand nous voyons, comme aujourd'hui, autour de nous bonne et nombreuse compagnie, il nous semble que nous n'avons plus rien à désirer. »

Ce compte-rendu a été accueilli avec applaudissements.

La parole est ensuite donnée au conférencier M. Bréhaut, de la Bibliothèque Nationale, et lequel avait à nous parler de Jeanne Darc.

L'orateur a partagé la vie de l'héroïque vierge de Domrémy en trois phases : Périodes de succès, de revers et de martyre.

Voici un fragment de sa péroraison :

« C'est une belle patrie que celle pour laquelle une jeune fille qui n'en connaissait rien que les souffrances et les douleurs a déployé un si sublime dévouement. Il faut l'aimer pour ses grandeurs, ses générosités, ses désintéressements; il faut l'aimer, malgré ses faiblesses..... Car c'est nous aimer nous-mêmes les uns les autres, nous, ses enfants, et, par là, nous préparer à devenir meilleurs.

» Et puis nous avons le droit d'être fiers de la France, de ses splendeurs en tout genre, de ses glorieux saints, de ses grands prélats, de ses braves et courtois chevaliers, de ses nobles, gracieuses et spirituelles dames, de ses vertueux citoyens, de ses lettrés, de ses artistes et de ses savants.

» Voilà ce qu'il faudrait que nos enfants apprissent dès leurs premières années, et avec cela, le sentiment du respect pour Dieu, pour les parents, pour le prochain, pour les chefs, pour l'autorité, la pratique de l'abnégation, du sacrifice, le dévouement pour les autres sans espérer d'autre récompense que la conscience et la satisfaction du devoir accompli.

» Voilà le patriotisme, et les beaux exemples sont plus contagieux qu'on ne le croit.

» Je voudrais qu'on vît dans tous les foyers la touchante figure de Jeanne Darc.

» L'enfant, on le sait, s'intéresse vivement à toutes les douleurs, à toutes les souffrances, à tous les dévouements. Dans sa

charmante et naïve curiosité, il demande ce qu'a fait tout martyr pour être parfois torturé d'une manière aussi cruelle. N'en doutez pas, vous lui feriez aimer l'humanité et la patrie en lui montrant comment les grands martyrs sont morts pour elle. Il n'oublierait jamais vos paroles quand vous lui diriez : Cette femme, c'est Jeanne Darc qui a été brûlée sur le bûcher, parce qu'elle a montré comment on aimait la patrie, comment on se dévouait pour la France. »

Là, du moins, l'orateur a su trouver des échos généreux dans les âmes vraiment françaises de ceux et de celles qui l'écoutaient, et l'auditoire a accordé des applaudissements unanimes.

La séance a été levée à quatre heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 JUIN 1874.

Présidence de M. MERLET.

Siégent au bureau MM. Merlet, président, de Saint-Laumer, maire de la ville, président d'honneur; P. Durand, vice-président; Met-Gaubert, secrétaire; l'abbé Germond, archiviste.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Lecture du procès-verbal de la séance publique annuelle du 28 mai. Ce procès-verbal est adopté après quelques observations.

Etaient présents : MM. Merlet, de Saint-Laumer, P. Durand, Met-Gaubert, l'abbé Germond, Appay, de Bertheville, Barois, Bost, Buisson, Caillot, Chavaudret, Famin, abbé Foucault, Gilbert P., Emile Girouard, Heurtault, Laigneau Emman., Lecocq, Legrand, l'abbé Lesimple, Lefèvre E., Linarès, Marcille C., de la Rallaye, Rémond, docteur Robin, Yves et Wehrlé.

Suit une communication sur le Congrès international des sciences géographiques de 1875 à Paris. Les Sociétés scientifiques et les savants étrangers ou français qui auraient de nouvelles questions à présenter ou des modifications à demander aux questions indiquées, voudront bien écrire à M. le baron Reille, commissaire général, 10, boulevard Latour-Maubourg, qui s'empressera de donner à leurs observations la suite qu'elles pourront comporter.

L'assemblée passe aux élections. M. le docteur Harreaux et M. Le Blanc sont annoncés comme démissionnaires.

Membres étrangers. . . .	39
— présents	27
	66

Sont réélus vice-présidents : M. P. Durand avec 61 voix, M. l'abbé Olivier avec 56.

Est élu 3e vice-président, en remplacement de M. le docteur Harreaux, démissionnaire, M. Chavaudret, ancien lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Chartres. 38 suffrages.

Secrétaire. — M. Met-Gaubert est réélu avec 38 voix. 23 suffrages sont attribués à M. l'abbé Foucault.

Vice-secrétaires. — Sont réélus : MM. Lefèvre (Edouard) avec 41 suffrages, L. de Boisvillette avec 40 voix ; M. Legrand obtient 9 voix.

Archiviste. — M. l'abbé Germond est réélu avec 49 suffrages. Est élu, à l'unanimité, conservateur du musée, M. Bellier de la Chavignerie en remplacement de M. Le Blanc, démissionnaire.

Le Bureau reconstitué pour une période triennale, le Président excepté, ne tardera pas à se réunir pour nommer un trésorier et un vice-trésorier.

La parole est ensuite donnée à M. Legrand qui lit la deuxième partie de son travail sur l'*Épopée française au Moyen-Age, en Allemagne*. — Renvoi à la Commission de publication.

Communication de M. le Président sur notre prochaine excursion archéologique à Nogent-le-Roi. Il est arrêté qu'elle aura lieu dans les premiers jours de juillet. Un avis ultérieur fera

connaître le jour précis de convocation et le point de réunion pour le départ de Chartres. Cette séance publique sera tout à la fois littéraire et scientifique. A ce dernier propos, MM. Barois et Girouard E. veulent bien promettre leur obligeant concours.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Mèland, curé de Fessanvilliers; présenté par MM. Dehors et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société académique du Var; Poésies et Mémoires, t. VI. Toulon, imprimerie Laurent, 1873. (Envoi de la Société.)

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. Typogr. Pessaz, 1872. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 2 JUILLET 1874.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Barois, Besselle, Bost, Buisson, Caillot, l'abbé Foucault, Gilbert P., Girouard E., Gatineau, Gabriel, Hue, Joliet, Legrand, Lecocq, Ravault, de la Rallaye.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Adoption après quelques observations.

Communication sur notre prochaine excursion archéologique à Nogent-le-Roi.

Lecture d'un travail de M. Merlet sur la langue latine en Gaule jusqu'à l'invasion des Barbares.

Note de M. Benoît, conseiller à la Cour d'appel, sur Jacques-Bénigne-Bossuet, évêque de Meaux, doyen de Gassicourt au diocèse de Chartres. — Renvoi à la Commission de publication pour ces deux documents.

« Jacques-Bénigne Bossuet, né à Dijon le 27 septembre 1627, n'avait que 33 ans lorsque, en octobre 1660, Pierre de Bédacier, évêque d'Auguste, à la veille de mourir, se démit, en sa faveur, du Prieuré-Doyenné de Saint-Sulpice de Gassicourt, (de l'ordre des Bénédictins de Cluny, en Bourgogne), situé à deux kilomètres au-dessous de Mantes, entre la Seine et la route de Rouen. Le cardinal Mazarin, en sa qualité d'abbé commandataire de Cluny, s'était empressé de lui en donner les provisions. Mais, Mazarin étant lui-même décédé à Vincennes le 9 mars 1661, il surgit alors cinq ou six compétiteurs qui s'étaient fait à l'envi pourvoir par plusieurs dignitaires, dont aucun n'en avait le droit. Bossuet devait donc finir par triompher. Mais il avait un concurrent des plus honorables; c'était Pierre du Laurens, moine de Cluny, qui devint plus tard évêque de Belley.

» Durant cet interminable procès, Bossuet avait heureusement été mis en possession provisoire. On le voit en effet présenter, pour la cure du Mesnil, Jean Le Maire, de Mantes, qui obtint ses provisions le 9 mai 1662. Cependant sa patience se lassait. En août 1664, il adressait au chancelier Séguier ce placet autographe : « Depuis quatre ans on me conteste le prieuré de
» Gassicourt, par toutes sortes de chicanes. Le procès, depuis
» ce tems-là, est lié au Grand Conseil entre toutes les parties;
» la recréance m'a été adjugée. Après une tentative pour faire
» évoquer l'affaire ailleurs, les parties ont été renvoyées au
» Grand Conseil. Le procès, présentement, y est sur le bureau
» depuis quinze jours. Monseigneur le Chancelier est supplié
» de vouloir bien arrêter le cours des chicanes nouvelles qu'on
» prépare, et maintenir le dernier arrêt (rendu le 9 août 1664
» par le Conseil privé, qui venait de ressaisir le Grand Conseil) :
» afin que, vexé depuis si longtemps, je puisse reprendre et
» continuer, avec plus de liberté, mes occupations ordinaires. »

» Dans cet état des choses, une généreuse intervention mit fin au procès. L'abbé Charles-Maurice Le Tellier (fils du chancelier), qui devint plus tard archevêque de Reims, disposait, malgré sa jeunesse, d'un grand nombre de riches bénéfices. En 1665, il en abandonna un, devenu vacant, à Du Laurens, en échange de son désistement; et il assura ainsi le repos de Bossuet, pour qui il avait une amitié telle que c'était une espèce de culte.

» Un Pouillé du diocèse de Chartres, dressé dans la seconde moitié du XIII[e] siècle et publié par Guérard en 1840, mentionne le doyenné de Gassicourt *(Gaci curia)*. Cet établissement religieux, promoteur et centre d'une vaste colonie agricole, comptait déjà, à cette époque, deux siècles au moins d'existence. En effet sa petite église, qui lui survit encore, avait été bâtie d'un seul jet au XI[e] siècle; et ce fut seulement sous le règne de saint Louis que ses fenêtres s'agrandirent et que leur arc roman s'allongea en ogive.

» Nous avons sous les yeux une pièce intéressante : c'est un Avertissement, malheureusement sans date, sur formule imprimée, donné par Langlois, huissier de la Prévôté de l'Hôtel du roi à Mantes, receveur de MM. les Doyen et Religieux de Gassicourt. On y voit que le doyenné avait des droits seigneuriaux assis dans les localités ci-après :

» Village et terroir de Gassicourt;

» Mantes-la-Ville, Bûchelay, Rosny, Perdreauville, Beuron, Bonnières;

» Les Martrais, Voye-de-Mantes, Buttes-Vertes, Entrée du village de Mantes-la-Ville, Vallée de Mantes-la-Ville;

» Ville de Mantes et arrière-fossés vers la porte de Rosny, Rues de Maurepas et de la Mercerie, Grande rue, Marché au charbon, Rue de la Sangle, Rues d'Ardennes et du Mettier;

» Iles d'Hermesan (d'Ormesson?), Iles de Gassicourt et d'Héobet (?) près Guernes, etc., La Plaigne de Soindres, etc.

» Ajoutons ici qu'en 1720 la ferme de Magnanville était chargée de trois setiers de blé et de dix sols d'argent de redevance annuelle envers les religieux de Gassicourt.

» Il y a quelques années, M. Voland, alors notaire à Mantes, nous a montré l'original d'un acte sous seings privés, en date à Gassicourt du 27 février 1669, par lequel Jacques-Bénigne Bossuet (non encore évêque), agissant en qualité de doyen-prieur commandataire de Gassicourt, y étant; Dom Malus,

prieur claustral; Dom N. Laurent, sacristain titulaire; Dom Gouyn, Dom F. Laurent et Dom Boudet, tous prêtres religieux, donnent à bail, pour six années, aux époux David Réaubourg et aux époux Pierre Hébert, laboureurs, seize arpents de vignes, cent soixante arpents de terre labourable, neuf arpents de pré et une cérisaie, moyennant, outre les charges, douze cents livres de loyer par chacun an. Ce bail fut, dès le lendemain, rendu authentique par les parties, suivant acte dressé par Bezanson et Le Masson, notaires à Mantes, en présence de Michel Darticle, le jeune, avocat en Parlement, et de Jacques Lhuistre, tous deux demeurant à Mantes, témoins.

» Suivant l'abbé Ledieu, secrétaire particulier de Bossuet, le prieuré de Gassicourt rapportait au doyen six mille livres de rente. Mais ce bénéfice s'amoindrit, car le dernier Pouillé du diocèse de Chartres, imprimé à Mantes par François Le Tellier, en 1738, n'évalue plus le produit annuel qu'à 3,500 livres.

» Quoi qu'il en soit, l'illustre évêque garda le doyenné de Gassicourt jusqu'en 1703, date à laquelle, atteint de sa dernière maladie, il le résigna à son neveu, l'abbé Bossuet, qui devint évêque de Troyes et mourut en 1742. On lit dans le *Journal* de l'abbé Ledieu, sous la date d'octobre 1703 : « On a fait venir de » Rome une signature pour le doyenné de Gassicourt, sur la » résignation de M. de Meaux, en faveur de M. l'abbé Bossuet, » qui a recommandé un grand secret sur cette affaire. Cependant j'ai vu une lettre du Supérieur même de Gassicourt qui, » sachant que notre abbé a cette signature, mande qu'il sait » aussi que le même abbé a fait demander s'il y avait à Mantes » un notaire apostolique, et dit que c'est à lui qu'il appartient » de mettre le nouveau doyen en possession. »

» Nous nommerons ici deux doyens de Gassicourt antérieurs à Bédacier, qui avait été pourvu en 1640. Le plus ancien est mentionné dans le procès-verbal de la réformation de la Coutume de Mantes, en 1556. C'est Jacques-Paul Spifame qui, né à Paris d'une famille originaire de Naples, devint successivement régent au collége du cardinal Lemoine, chancelier de l'Université, président au Parlement, conseiller d'État, évêque de Nevers et ministre protestant, et finit, à l'âge de 70 ans, par avoir la tête tranchée, on ne sait guère pourquoi, à Genève, le 23 mars 1566. — Une soixantaine d'années plus tard, le 1er octobre 1620, le registre des actes de baptême de la paroisse de Sainte-Croix

à Mantes, mentionne comme parrain d'un nouveau-né, Dom Charles de Morely, en le qualifiant doyen de Gassicourt.

» A côté du clergé régulier du doyenné de Gassicourt, se trouvait le curé de la paroisse qui ne pouvait, comme aujourd'hui encore, subsister qu'en joignant à ses fonctions curiales d'autres fonctions plus modestes mais mieux rétribuées. C'est ainsi que, en 1614, le curé Guy Houllier était clerc de Saint-Maclou à Mantes; en 1629, le curé Michel Douillet était vicaire perpétuel en l'église collégiale de Notre-Dame; et, en 1689, le curé Pierre-Louis Jehan était également prêtre bénéficier en la même église.

» Hérissant, dans ses *Nouvelles Recherches sur la France*, datées de 1766, dit : « Depuis vingt-cinq à vingt-six ans, on a » détruit, à Gassicourt, un couvent de Bénédictins, de l'Ordre » de Cluny. Il ne reste plus que le titre de doyen, qui est à la » nomination du Roi. »

» Ainsi le couvent de Gassicourt fut détruit vers 1740. Sauf un vaste enclos, aux hautes et solides murailles, il n'en reste plus rien debout que l'église; mais de nombreux vestiges dessinent encore parfaitement, aux yeux des archéologues, le plan de tout l'édifice prieural, proprement dit, et même des bâtiments nécessaires à l'exploitation rurale. Un Mantais, versé dans l'archéologie chrétienne, M. Alphonse Durand, architecte de plusieurs diocèses, consacre avec succès, depuis quelques années, son zèle et son savoir à procurer une restauration complète à cette antique église de Gassicourt, qui se recommande aux archéologues par son architecture romane et ogivale; par ses trois grandes et magnifiques verrières du XIIIe siècle; par ses stalles sculptées au XVe siècle; et par une antique statuette dont nous devons dire ici quelques mots.

» Alors que, avec la reine Marguerite, la reine Blanche, mère de saint Louis, habitait la ville de Mantes (qui lui doit son église collégiale de Notre-Dame), elle avait fait don, au prieuré de Gassicourt, d'une sculpture en bois, haute de 0^m^ 85, représentant en plein relief la Vierge-mère et l'enfant Jésus. Ce rare spécimen de la statuaire au XIIIe siècle a survécu à un rétable gothique dont les débris ont, dit-on, servi, pendant la Révolution, à chauffer *le four*. Quoi qu'il en soit, la précieuse statuette décore aujourd'hui la chapelle que forme le côté droit du transept de l'église. La Vierge assise (couronne en tête,

cheveux longs, robe rouge, manteau d'azur) porte sur le bras gauche l'enfant Jésus (également couronné, tunique verte) tenant, de la main gauche, le Livre. Les deux personnages ont malheureusement perdu, l'un et l'autre, le bras droit. La tradition veut que leurs visages expriment les traits de la reine Blanche et de saint Louis; et elle semble confirmée tout au moins par la figure du divin enfant.

» Nous donnons ici une fable latine de Bossuet, qui, si elle n'a aucun rapport avec Gassicourt, est tout-à-fait propre à montrer un côté généralement inconnu du talent de son illustre prieur.

IN LOCUTULEIOS.

Ne quid loquaris temerè.

De regno quondam contenderunt belluæ;
Placuit componi amicè controversiam :
Tum concioni habendæ condictus dies,
Locusque : huc omne adcurrit animantûm genus.
Quæquæ arva, quæquæ saltus umbrosos tenent,
Et quæ patentes ætheris vasti plagas,
Bipedes, quadrupedesque irruunt magno ambitu.
Extollit audax robur invictum Leo;
Elephantus, moli admixtam vim prudentiæ;
Prodit superbus Sonipes cervice arduâ,
Notamque formæ dignitatem prædicat,
Habilemque bello pariter ac pace indolem.
Humi jacentes Aquila ab alto despicit,
Sibique jactat creditum fulmen Jovis.
Sua quemque rapiunt studia. Tandem Simius,
Composito vultu, turbam in mediam prosilit,
Suîque haberi rationem postulat,
Natura quod se fecerit simillimum
Homini, cui nemo regium invideat decus.
Hic tenuitatis Psittacus oblitus suæ :
(Quas non pertentat animas ambitio impotens!)
« Si tanti facitis, inquit, hominum genus,
» Ut, qui sit homini proprior, is potissimus
» Habeatur, cedat Simius, pulcherrimi
» Imago turpis : me, me eligite, ô principes !
» Ego ille, humanæ vocis imitator scitus,
» Quâ voce præstat cæteris, hominem exprimo. »
Tum Simius : « Tace, improbe, et tantum loquax !
» Sat multa blateras, verum nil intelligis :
» Tibi prompta lingua est; animus at sensûs inops

» Fanda atque infanda profert ore futili. »
Sic garrulæ avis retusa est impudentia.
Temerè loquentes hoc sibi dictum putent :
Tu, non quod libet dicito, sed quod decet;
Os regat animus: linguæ mens præluceat.

M. le Président fait connaître que le Bureau a choisi pour trésorier de la Société M. A. Heurtault, chef d'institution à Chartres. Le trésorier-adjoint sera nommé ultérieurement.

Communication à propos de l'achat de 324 numéros de la *Revue des Deux-Mondes*, provenant de la dissolution du Cercle de la place Billard. Cette collection a été acquise pour le prix de 55 fr. Elle complète la publication existant déjà aux archives de la Société.

Lecture d'une inscription latine — porte Drouaise — maison de M. de Valleuil; traduction en vers français par M. Heurtault.

Carnutum obsessum
Anno Dñi 1568
Prid. cal.
Mart., solutum
Obsidio idibus.

Posteritati

Dum nova relligio studia in contraria scissas
Gallorum mentes agit et bello omnia miscet,
Carnutum premitur magna obsidione globisque
Machina sulphureis oppugnat mœnia quæ nunc
Sarta et tecta vides. Salva incolumisque remansit
Urbs, Duce Linerio, populi curaque fidelis
Atque manu parvâ numerosum reppulit agmen.
Quam pro rege suo patriaque arisque focisque
Sit pulchrum pugnare atque hosti cedere nunquam,
Exemplo hoc discant nati serique nepotes.

Lorsqu'au souffle brûlant d'une secte maudite,
Dans la haine et le sang, tout en France s'agite,
Chartres de Huguenots voit ses murs entourés;
Pour la perdre, le feu, le fer sont conjurés;
Elle brille aujourd'hui, riche, fière, indomptée;
En vain à son ardeur s'oppose cette armée;
Tout cède, tout s'enfuit; Linière et ses guerriers
Vengent le roi, l'autel et sauvent leurs foyers.
Que cet exploit fameux élève nos courages,
Et parle à nos neveux, dans la suite des âges.

Communication écrite et orale, par M. E. Girouard sur le magnétisme et l'électricité. M. Girouard signale les résultats importants qu'on pourrait obtenir dans la pratique, surtout pour l'éclairage des théâtres, au moyen du condensateur par lui inventé.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Hue (Charles), avocat, à Chartres; présenté par MM. Chavaudret et Met-Gaubert.

Le baron Pichon (Etienne), sous-préfet de Dreux; présenté par MM. Coppinger et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. II. Nice, 1873. (Envoi de la Société.)

Mémoires de l'Académie du Gard, 1872. Nîmes, 1874. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXIVe. (Don de la Société.)

Bulletin de la Société académique de Brest, t. VIII, 1re et 2e liv. Brest, 1873. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. III, 1re liv. Rouen, 1874. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre, 1874. (Envoi de la Société.)

Lettres du cardinal Mazarin à la ville de Saint-Quentin, par F. Le Proux, 1873. (Don de l'auteur.)

SÉANCE PUBLIQUE A NOGENT-LE-ROI, DU 5 JUILLET 1874.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Le dimanche 5 juillet 1874, les représentants de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir se rendaient à Nogent-le-Roi.

Aussitôt après leur arrivée, ils assistaient, de concert avec leurs confrères de Nogent et de Dreux, venus en grand nombre, à une messe en musique organisée sous les auspices de M. l'abbé Piébourg, curé de la paroisse. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Foucault, membre de notre Société.

Ensuite a eu lieu la séance publique dans la salle du théâtre. L'assistance était très-nombreuse. M. Merlet présidait, ayant à sa droite M. L. Vingtain, député, M. le baron Pichon, sous-préfet de Dreux, et M. Paul Durand, vice-président; à sa gauche, M. Mesquite, maire de Nogent-le-Roi et conseiller général, M. Chavaudret, vice-président, et M. Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

Etaient présents à la séance : MM. Merlet, Paul Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Barois, Caillot, l'abbé Foucault, Girouard (E.), Joliet, Lamy, Legrand.

MM. L. Vingtain, Mesquite, Chapelain, de Chevrigny, Gillard, Granson, Grossain, Le Goux, Reverdy, Sevestre.

MM. le baron Pichon, Batardon, d'Alvimare de Feuquières, le baron Lingua de Saint-Blanquat, Job, Lefebvre-Gauthier, Doré-Delente, Brière, Brosseron (Valéry) et Tellot.

La fanfare de Nogent, sous la direction de M. Hilsont, a joué d'abord avec entrain deux jolis morceaux. Il était près de deux heures lorsque M. Merlet a annoncé l'ouverture de la séance. Il a prononcé un discours accueilli avec applaudissements.

« Le 3e de juin 1683, dame Catherine Clouet, âgée de 27 ans,
» femme de M. Louis Brochand, procureur du Roy de l'eslec-
» tion de Dreux, revenant de Chartres, où elle étoit allée par
» dévotion pour demander à Dieu le rétablissement de la santé

» de son mari, montée sur un asne, impatiente d'arriver chez
» elle à Dreux pour revoir son mari, se hasarda de passer la
» ravine qui traverse le chemin de Chartres à Dreux vis-à-vis
» le Boulé-Thierry, quoyque cette ravine fût extrêmement en-
» flée et rapide à cause de la grosse pluye qui étoit tombée peu
» d'heures auparavant. Marie Lejay, sa servante, montée aussi
» sur une bourique, entra comme elle dans la ravine, et un
» petit garson, qui les conduisoit à pied, se mit en croupe der-
» rière la servante. Tous trois croyoient passer; mais ils furent
» tous emportez par le torrent et se noyèrent. La maîtresse
» et la servante furent trouvées le soir du mesme jour arres-
» tées à la grille du parc du Boulé, et le petit garson, quelques
» heures après, dans un arbre du parc, au-dessus duquel l'eau
» avoit passé. Dieu leur fasse paix et leur donne son saint
» paradis. »

» Ces jours derniers, en dépouillant les archives de la ville de Dreux, je lisais ces quelques lignes, et j'étais frappé de leur touchante naïveté. En ma qualité de président d'une Société archéologique, je dois nécessairement vous faire l'éloge des siècles qui nous ont précédés,

» *Laudator temporis acti*,

et j'ai cru que je ne pourrais mieux vous faire comprendre ma pensée sur ces temps déjà si éloignés qu'en transcrivant pour vous, mot à mot, le récit du petit drame qui s'accomplit si près de votre ville le 3 juin 1683.

» Tout le mérite de la narration consiste assurément dans le parfum de foi, de simplicité et de candeur qui s'en exhale. Mais comparez-le par la pensée à un de nos *faits divers* d'aujourd'hui : « Un affreux événement est venu jeter la consterna-» tion, » etc., etc. Toute cette pompe du discours, toute cette mise en scène n'existait pas autrefois; mais que de détails touchants qu'on aurait honte de reproduire maintenant ! Cette pauvre Catherine Clouet, « elle était allée à Chartres par dévo-» tion demander à Dieu le rétablissement de la santé de son » mari, » et « elle était impatiente de revenir chez elle à Dreux » pour revoir le cher malade. » On sourirait de pitié si on lisait de pareils détails chez un *reporter* moderne. Le malheur de notre époque c'est de tourner en ridicule les sentiments les plus sacrés. On n'ose plus les exposer au grand jour, et peu à

peu on prend l'habitude de ne plus même les respecter dans le secret de la famille.

» Autrefois, on ne faisait point parade de grands mots creux que le philosophisme du XVIIIe siècle a introduits dans notre langue, mais on ne rougissait pas d'exprimer les sentiments vrais qui sont la base de la véritable humanité. On était parfois un peu rude et cru dans la forme, mais le fond était toujours sain et pur.

» *Homo sum: humani nihil a me alienum puto,*

» Je suis homme; tout ce qui touche à l'homme m'émeut profondément; cette devise du poëte latin était dans tous les cœurs, si elle n'était pas dans toutes les bouches.

» Oh! je sais que vous allez m'arrêter. Et les massacres des Albigeois? et les dragonnades des Cévennes? et la Saint-Barthélemy? et, que sais-je, mille autres atrocités? Sans tomber dans l'histoire tout-à-fait contemporaine, je pourrais facilement mettre en regard bien d'autres horreurs de nos annales modernes, mais que conclure de là? Rien qui contredise mon jugement : l'homme, quand il est en société, se laisse souvent aller aux plus déplorables excès, et les individus les plus doux, les plus inoffensifs, deviennent terribles quand une même passion les anime et les surexcite. C'est la loi éternelle de l'humanité; telle elle était chez les Grecs et chez les Romains, telle elle s'est retrouvée à tous les âges de notre histoire.

» Mais laissant de côté ces grandes perturbations de l'esprit humain, n'examinant que l'homme livré à lui-même, dans sa vie journalière, que je trouve les siècles passés préférables au nôtre pour la vérité et l'énergie des sentiments! C'est là ce qui faisait leur véritable force; c'est là ce qui a créé la grandeur littéraire de ce XVIIe siècle, dont les grands hommes sont des géants auprès de nos écrivains d'aujourd'hui.

» Oh! Mesdames et Messieurs, ce n'est point du tout que je méprise notre époque actuelle : je proteste de toute ma force, et je voudrais pouvoir protester avec plus de conviction, contre ceux qui proclament que nous sommes en pleine décadence. Non, chaque siècle a ses tendances particulières, et si le nôtre est inférieur sous certains rapports, sous d'autres il l'emporte de beaucoup sur ses devanciers. Le vent de notre temps n'est plus aux pures spéculations de l'esprit; nous sommes plus posi-

tifs, et la science est venue par ses progrès faire un tort considérable à l'imagination. Je serais mal venu à m'en plaindre, car un des attraits les plus puissants de notre séance sera dû tout à l'heure à cette même science qui de nos jours a accompli tant de merveilles.

» Mais ce que je voudrais, c'est que nous pussions un peu prendre ce qu'il y avait de bon chez nos pères, c'est qu'en nous livrant à l'étude des temps passés, nous n'en fissions pas un simple amusement, bon à satisfaire notre curiosité, mais que nous pussions en tirer des enseignements qui nous servissent dans la pratique ordinaire de notre vie. On s'est déjà décidé à trouver très-beau ce qu'on répudiait il y a à peine trente ans, les vieux meubles et le bric-à-brac de nos aïeux. Il est bien reçu aujourd'hui, — et ce n'est pas moi qui m'en plaindrais, — de reconnaître le bon goût et le talent qui présidaient à l'ameublement des anciennes demeures. Eh bien! savez-vous en quoi consistaient ce bon goût et ce talent? Dans la vérité et dans la simplicité. Ce que vous recherchez dans les meubles, recherchez-le dans tous les faits de votre vie; inspirez-en le goût à ceux qui vous entourent, et vous aurez contribué plus que vous ne le pensez à la régénération de notre bien-aimé pays. Il y a un demi-siècle, qui aurait dit qu'on en viendrait à payer au poids de l'or ces vieux bahuts, ces antiques faïences qu'on rejetait dédaigneusement dans les coins oubliés des greniers ou des cours, oh! celui-là aurait été traité d'insensé! N'est-il donc pas aussi facile, au point de vue moral, de revenir au beau réel, qui est et qui sera éternellement le même, parce qu'il est basé sur un principe immuable, la vérité?

» C'est en étudiant profondément le Moyen-Age, c'est en écoutant curieusement les leçons du passé que nous apprendrons à retrouver cette beauté morale dont nous avons un peu perdu les traces. Et c'est en cela, Mesdames et Messieurs, que réside l'utilité pratique des Sociétés archéologiques. Des hommes qui se réunissent pour étudier sans passion l'histoire de ceux qui les ont précédés, pour apprendre leurs vertus et leurs vices, pour voir leurs imperfections et leurs mérites, ces hommes-là ne peuvent manquer un jour ou l'autre de corriger, d'après l'expérience, les erreurs où ils sont tombés; la vérité, par sa seule force, s'imposera nécessairement à eux, et, quand ils seront assez nombreux et assez forts, ils arriveront inévita-

blement à réagir contre tous ces préjugés, contre toutes ces faussetés du cœur et de l'esprit, qu'a introduits parmi nous une époque où, pour vouloir aller trop vite, on avait rompu brusquement avec toutes les traditions du passé.

» Voltaire disait d'une Société archéologique de province que c'était une bonne fille qui n'avait jamais fait parler d'elle; mais la raillerie de Voltaire n'empêchait pas son esprit si fin de reconnaître que ces bonnes filles étaient un des principaux obstacles qui l'arrêtaient dans la propagation des idées nouvelles qu'il voulait imposer à la France et au monde. De même, il semblait de bon goût, il y a quelques années, de railler ces pauvres archéologues qui, comme l'astrologue de La Fontaine,

» Tandis qu'à peine à leurs pieds peuvent voir,
» Prétendent lire au-dessus de leur tête.

Aujourd'hui, heureusement, ces railleries sont passées de mode, et l'on consent volontiers à faire partie d'une Société archéologique, à l'aider de son crédit et de son argent. Est-ce tout-à-fait assez? Est-ce là tout ce que nous demandons? Non, nous sommes bien ambitieux, sans doute; mais nous voudrions davantage.

» Nous demanderions à chacun, dans ses moments perdus, — et qui n'en a des moments perdus, ne fût-ce que des heures de récréation ? — nous demanderions donc à chacun de se mêler à nos travaux, d'étudier sérieusement avec nous, sans parti pris et sans passion, l'histoire intime de notre France, de profiter de ce qu'il y avait de bon chez nos pères en répudiant ce qu'il pouvait y avoir de condamnable, de revenir enfin aux traditions du passé, car un peuple, comme un individu, qui n'a pas d'ancêtres, est un bien pauvre peuple.

» On a étudié jusqu'ici l'histoire générale de notre pays; on connaît tous les grands faits des rois de France et de leurs principaux feudataires; mais à côté des rois, à côté des seigneurs, il y avait le peuple, la masse de la nation. Et ne sommes-nous pas tous, ou presque tous, de cette dernière classe? C'est son histoire qui reste à faire, et c'est celle-là qui devrait le plus nous intéresser, parce que c'est là que nous devons trouver les leçons les plus pratiques.

» Pour ne prendre qu'un exemple tiré de votre propre histoire, vous savez tous que votre ville doit son surnom de *le*

Roi à saint Louis et à Philippe le Hardi, rois de France, qui en devinrent possesseurs au XIIIe siècle et qui se plaisaient à y tenir leur cour. Aucun de vous n'ignore qu'au mois d'août 1350, dans ce château de Nogent aujourd'hui détruit, mais dont le souvenir subsiste dans ce domaine où la bienfaisance s'allie au dévouement et à la générosité, cinq têtes couronnées se trouvaient réunies. Charles le Mauvais, roi de Navarre, y recevait la visite de Philippe de Valois, roi de France, qu'accompagnaient les rois de Bohême, d'Ecosse et d'Aragon. Les fêtes splendides qu'on y préparait furent tout à coup changées en deuil par le décès de Philippe de Valois qui mourut dans votre château le 28 août 1350.

» Oh! vous connaissez très-bien tout cela, et je vous parais bien osé de vous le redire. Mais savons-nous ce qu'étaient nos pères à ces époques, savons-nous ce qu'ils pensaient, ce qu'ils faisaient? Pourrions-nous dire ce qu'il y avait d'enviable ou de détestable dans leur vie de chaque jour? Je crains bien que non, et pourtant c'est dans cette connaissance qu'il faudrait puiser d'utiles enseignements.

» Nous sommes-là à une époque très-reculée, il est vrai, et sur laquelle les documents intimes peuvent parfois faire défaut; mais, pour ne remonter qu'à deux ou trois siècles en arrière, je crois que nous avons encore beaucoup à apprendre, et les plus savants ne peuvent que gagner à l'étude des documents originaux. Tout à l'heure, l'un des nôtres va vous faire connaître quelques scènes privées de votre histoire, et certes plus d'un d'entre vous sera étonné de les entendre pour la première fois. Je ne puis résister au plaisir de vous en citer une ou deux que nous a transmises Laurent Bouchet, ancien curé de votre église. « Le vendredy 25 d'octobre 1686, a été inhumé dans » nostre église messire Louis Mercier, presbtre, chappelain de » la chapelle Sainte-Agnès fondée dans l'église collégialle de » Saint-Marcel-lés-Paris, et depuis dix ans ou environ vicaire de » cette paroisse, après avoir esté 14 ans chantre dans l'églize » paroissiale de Saint-Benoît-le-Bientourné à Paris. Il s'est » faict regretter pour ses talens et bonnes qualitez. Si sa voix » n'estoit celle de Stantor et de Carnéades, on peut dire qu'elle » estoit forte et de longue estendue. Il chantoit bien; il estoit » secourable envers les pauvres et ne s'espargnoit pas quand il » falloit aller aux malades. Il avoit beaucoup d'intelligence

» pour les matières bénéficiables, et le don de bien remontrer
» aux pénitens dans le confessionnal; mais avec tout cela peu
» ménager de sa santé. Il est mort aagé de 56 ans. Il pouvoit
» encore remplir 4 ou 5 lustres, veu la force de son tempéra-
» ment, s'il eût pratiqué les premières maximes de l'Escolle de
» Salerne et leu à fond les trois livres *de diæta* composez par
» Hypocrates. » — « Le 13 janvier 1691, a esté inhumée dans
» cette églize Marguerite Jouvelin, veufve de feu Guillaume
» Godier, supérieure de la compagnie de la Charité, âgée de
» 43 ans ou environ. Elle estoit petite de corps, mais grande
» d'esprit et de méritte. Sans outrer sa mémoire, on peut dire
» que c'estoit la perle des dévotes de Nogent, mais des dévotes
» véritables et qui n'ont rien d'affecté. Il est difficile de trouver
» ailleurs plus de vertu que dans ce subject. Toutes ses ma-
» nières estoient aisées, accessibles et de bon goust : sa dévo-
» tion n'estoit point farouche, papillonne, changeante, volage
» et subjecte à l'inconstance, mais ferme, égalle, bien tournée
» et dans l'approbation de tous les honnestes gens. C'estoit la
» femme forte dont parle Salomon dans ses Proverbes, et cette
» véritable veufve dont parle saint Paul, qui est digne d'hon-
» neur et pour laquelle on doibt estre touché de respect. »

» C'est là assurément un magnifique éloge et qui doit nous exciter à imiter Marguerite Jouvelin. N'oublions pas non plus les mérites de notre chantre de Saint-Marcel, mais que son exemple nous rappelle surtout les prescriptions des trois livres *de la diète* du docteur Hippocrate. Les observations naïves du bon curé de Nogent sur le goût un peu trop prononcé de son vicaire pour les jouissances de la table vous ont fait sourire, Messieurs; la dévotion de Marguerite Jouvelin qui n'était ni farouche, ni papillonne, ni changeante, ni volage vous a peut-être, Mesdames, fait songer à vous ou à vos voisines : dans nos anciens manuscrits, chacun trouve son petit paquet, non pas pour lui assurément, mais pour tel ou tel de ses amis, et c'est en voyant nos défauts chez autrui que nous pouvons nous en corriger, car de les voir chez nous il n'y faut pas songer.

» Dans un autre passage, Laurent Bouchet parle d'un prédicateur un peu prolixe, qui parlait très-bien, mais qui était si long! Je suis tombé sur ces lignes à ce moment de mon discours, et j'en ai été effrayé, car cela m'a fait penser à certain discoureur qui parle, non pas très-bien, mais si longuement!

Depuis le commencement de notre séance, j'insiste sur les enseignements qu'on doit tirer de la pratique de ceux qui nous ont précédés, et j'ai l'air d'en si mal profiter! Je m'amende au plus vite, vaut mieux tard que jamais : pardonnez-moi mes longueurs; je me suis rarement trouvé en si nombreuse et si aimable compagnie! »

M. Reverdy lit ensuite une Etude sur l'état matériel et moral du canton de Nogent-le-Roi.

M. le docteur Is. Lamy, de Maintenon, prend la parole et fait une intéressante conférence sur le repeuplement des rivières.

« Pour reproduire facilement et abondamment quelques poissons de nos rivières, tels que carpes, tanches, gardons et goujons, il faut deux bassins : un bassin de repeuplement et un bassin d'élevage. Ces bassins, creusés dans une terre argileuse imperméable, ou construits en maçonnerie, doivent avoir une forme ovale, mesurer huit mètres environ de largeur et avoir un mètre de profondeur au centre, profondeur qui va en diminuant insensiblement du centre à la circonférence. On remplit ces bassins avec de l'eau de source, de pluie ou de rivière, peu importe, l'essentiel est de planter çà et là quelques bouquets d'herbes aquatiques qui, en végétant, assainiront l'eau du bassin et l'empêcheront de se corrompre. Les meilleures sont l'étoile d'eau, la renoncule et le nénuphar.

» Pour mettre les poissons à l'abri des animaux destructeurs, on entourera les bassins d'un palis très-serré de 50 cent. de haut et s'inclinant de la circonférence au centre.

» Dans les premiers jours de mars, on jette dans le bassin de reproduction une trentaine de carpes ou autres que l'on veut cultiver. Ces carpes doivent être de grosseur moyenne et du poids de 12 à 1,500 grammes. Si l'on mettait ces poissons au moment du frai, la ponte ne se ferait pas ou d'une façon désastreuse. Il faut que le poisson ait le temps de s'habituer, de s'acclimater dans le bassin que vous lui avez préparé.

» Les carpes étant placées dans le bassin, il faut penser à les nourrir; car le poisson ne vit pas plus d'eau que l'oiseau d'air; l'eau est le milieu dans lequel il vit, mais il faut qu'il trouve dans ce milieu la nourriture qui lui convient. La carpe est omnivore; elle mange aussi bien les substances animales que les

substances végétales. On la nourrira donc avec du petit blé, des haricots, des lentilles, des pois bouillis, avec des pommes de terre cuites, des salades coupées par morceaux, des brins de viande hachées, avec des vers de terre, des sauterelles, des colimaçons ou des hannetons. On jette la nourriture toujours, autant que possible, dans le même endroit; de cette façon, on verra facilement si la nourriture est absorbée et s'il faut la renouveler.

» Vers les premiers jours de mai, on place dans le bassin une *frayère* que l'on façonne avec quatre morceaux de bois que l'on assemble avec des fils de zinc. Sur cette espèce de châssis, on place, en travers, d'autres brins de bois auxquels vous attachez des petits paquets de bruyère, de bouleau ou des chevelus de racine. Vous disposez ces paquets les uns au-dessus des autres, comme si vous faisiez un abri, une couverture. Cette frayère, d'un mètre carré, sera enfoncée dans l'eau du bassin et maintenue à l'aide de pierres attachées aux angles.

» Vers la fin de mai ou commencement de juin, les carpes frayent. Elles s'agitent, se poursuivent, sautent hors de l'eau, se lancent sur les frayères qu'elles trouvent et projettent leurs œufs sur les herbes ou les brindilles qu'elles rencontrent.

» Lorsque la ponte est finie, que les herbes, la frayère sont chargées d'œufs, on les porte dans le bassin d'élevage, où vont s'accomplir les phénomènes d'incubation, d'éclosion et d'élevage.

» Si le bassin d'élevage est entretenu par une eau de source ou de rivière, il faut interrompre toute communication, afin que l'eau du bassin s'échauffe facilement et se mette promptement de niveau avec la température extérieure.

» Au bout de quatre à six jours, l'éclosion se fait; mais le jeune poisson est tellement petit, effilé, transparent qu'on a de la peine à le distinguer. Pendant les premiers jours de son éclosion, il se tient sur la frayère; vers le quatrième jour, quand la vésicule ombilicale est absorbée, il se risque à la recherche de sa nourriture, qu'il trouve dans les nombreux animalcules de toutes sortes qui pullulent dans les eaux du bassin.

» Vers le huitième ou dixième jour, il faut le nourrir au moyen de petites pincées de farine grossière que l'on jette sur l'eau; cette farine s'étale, les granules de fécule se gonflent et forment une bonne nourriture pour le petit poisson.

» Vers le vingtième jour, on ajoute à la farine un peu de substance animale, comme du sang, des vers pilés, du caillé; on fait des boulettes de pâte qu'on leur jette et qu'on renouvelle, au fur et à mesure des besoins. Au bout de 30 à 40 jours, si la peuplade est trop nombreuse, au moyen d'un carrelet en toile, on enlève le trop-plein que l'on va déposer dans une petite rivière ou ruisseau peu profond dont l'eau est plutôt chaude que froide. Le petit poisson a déjà de la force; son corps est couvert de petites écailles; mais s'il était jeté dans une rivière profonde et froide, le plus grand nombre périrait. On répète le repeuplement s'il est besoin.

» Vers la fin d'octobre, si la peuplade a été bien nourrie, les carpillons ont atteint une longueur de 4 à 6 centimètres. Dans cet état de grosseur, on peut les jeter en pleine rivière.

» Tout ce que l'on vient de dire sur la carpe s'applique également à la tanche, au gardon et au goujon. A l'aide de deux bassins bien disposés, on peut donc, chaque année, sans grands frais, ensemencer une rivière d'une grande quantité de carpes ou de tanches. Pourquoi ces bassins? Pourquoi ne pas abandonner ces poissons aux soins de la nature? Pour obtenir un ensemencement considérable et certain, le système des bassins est indispensable. D'abord la carpe et la tanche ne se reproduisent pas ou fort mal dans nos froides rivières. Les autres poissons, nullement protégés, subissent à l'état d'œuf et d'alevin, des pertes considérables. En vingt-quatre heures, la ponte de 100 à 150 gardons est détruite par les anguilles, les canards, les rats d'eau, les hérons et les autres poissons. Il est donc indispensable que le pisciculteur intervienne, mais seulement dans la mesure du possible, du facile et du certain. Combien il serait désirable, dans l'intérêt de tous, de voir les propriétaires aisés s'imposer la satisfaction d'essayer ce système de reproduction! Combien il serait utile pour tous de voir le Gouvernement se préoccuper de cette facile reproduction qui, bien suivie, rendrait le poisson plus commun que l'herbe de nos rivières et mettrait à la portée des petites bourses un aliment peut-être plus nutritif et plus sain que la viande même! »

M. Gillard lit ensuite un article plein d'intérêt sur les anciens Registres de l'état civil de Nogent-le-Roi. — Cet article est renvoyé à la Commission de publication.

Après ces lectures, écoutées avec la plus vive attention, M. Le Goux, de Coulombs, veut bien donner communication à l'assemblée d'une de ces pièces de vers où il met tant de de cœur et tant de poésie.

UN SOIR D'ÉTÉ.

Dans la saison d'été, sur la blonde colline,
A l'heure où va s'éteindre un beau jour qui décline,
Pour contempler, rêver, souvent je viens m'asseoir;
Je voudrais esquisser ce que j'y vis un soir :

Sur les coteaux dorés comme ceux d'Arcadie,
Le soleil descendait dans un vaste incendie;
Les légères vapeurs qui voilaient le ciel bleu
Ondulaient au couchant ainsi qu'un lac de feu;
Leur éclat, par degrés, s'affaiblissant dans l'ombre,
Allait se fondre, au loin, avec la masse sombre
Des géants entassés au levant nuageux,
Comme les noirs rochers d'un rivage orageux.
On eût dit, sur la mer, le désastre sublime
D'une flotte qui brûle et qu'engloutit l'abîme,
Mais qui rougit encor les cieux épouvantés
De sinistres lueurs et d'ardentes clartés !
La scène, où Dieu semblait affirmer sa puissance,
Atteignit les sommets de la magnificence,
Lorsque, près de s'éteindre en son lit de vermeil,
Comme un roi couronné de gloire, le soleil,
Des suprêmes degrés de sa vaste carrière,
Inonda tout-à-coup de torrents de lumière
Les cimes, les coteaux, les horizons dorés
Et les flots assoupis dans les cieux empourprés !
Mais ce fut un éclair..... L'immense météore,
Comme une vision qui passe et s'évapore,
Voila discrètement sa royale grandeur;
L'ombre en atténua pas à pas la splendeur;
Elle mêla l'argent à l'or brillant des franges;
Sur les fonds, lumineux comme des robes d'anges,
Elle étendit sa gaze en transparent réseau
Et, dans l'espace en feu promenant son pinceau,
Estompa doucement, de teintes plus modestes,
La pourpre et les rayons des campagnes célestes;
Puis, la brise, pasteur des plaines de l'azur,
Chassa ses blonds troupeaux devant son souffle pur,

Et du mirage, alors, dans ma vue éblouie,
Lentement s'effaça l'image évanouie !.....

Comme, sur le rivage, un nocturne pêcheur,
La terre respirait le calme et la fraîcheur;
Elle avait dû souffrir un long jour de supplices
Et savourait du soir les paisibles délices.
Pour exprimer sa joie, à ses grands arbres verts
Elle faisait chanter leurs plus divins concerts,
Et les oiseaux tardifs, trompés par la lumière,
Avant de s'endormir achevaient leur prière,
Prière intime et tendre au fond des nids, le soir.
L'air était imprégné de parfums d'encensoir,
D'harmonie enivrante et plus délicieuse,
Selon que de la nuit l'ombre silencieuse
Déroulait sur les monts ses tapis de velours,
Ou fondait du vallon les vaporeux contours.
Je distinguais encor, dans cette demi-teinte,
Du village, à mes pieds, la gracieuse enceinte.
Comme un nid d'alcyon perdu dans les roseaux,
Comme un pâtre indolent qui rêve au bord des eaux,
Il semblait endormi dans les grasses prairies,
Parmi les peupliers et les herbes fleuries;
Chaque toit se groupait autour du vieux clocher :
Tel on voit, en hiver, le cercle s'approcher
De l'âtre pétillant où flambe la charmille,
Et l'aïeule, au milieu de sa chère famille,
Redit avec amour, de sa tremblante voix,
En tournant son rouet, ses récits d'autrefois.
Des margelles de grès, que cimentait le lierre,
Isolaient du chemin le pauvre cimetière;
Autour du temple saint, l'humble champ du repos,
De son étroit espace, arrondissait l'enclos :
Là, gisaient dans la paix, à l'ombre protectrice
De la croix couronnant le modeste édifice,
Sous la verte pelouse, hélas ! leur seul tombeau,
Les enfants ignorés du paisible hameau.
Ils n'avaient point connu le vain fracas des villes
Qui corrompt les cœurs purs et fait les âmes viles;
Mais ils avaient creusé simplement leur sillon
Sous le regard de Dieu, sans autre ambition
Que de voir, chaque été, la moisson productive
Faire onduler au loin sa blonde perspective;
Et quand avait sonné, pour eux, le dernier glas,
Stoïques par nature, endurcis et bien las,

Comme un homme vieilli sous les fers qu'on délie,
Ils avaient froidement vu leur tâche accomplie !.....

Soudain, dans le beffroi, l'heure qui sommeillait,
Réveillée en sursaut par le Temps qui veillait,
Fit résonner huit fois, du vieux temple rustique,
Le timbre ponctuel comme un veilleur antique.
Ebranlant, du clocher, les cintres vermoulus,
Libre comme un oiseau, le joyeux *Angelus*
S'échappa dans l'espace en légères volées
Et troubla le repos des échos des vallées;
A mes pieds expiraient ses palpitations,
Comme, sur un beau lac, les ondulations
Qu'imprime aux flots émus la barque qui dérive
Viennent fondre et briser leurs anneaux sur la rive.
« Coutume séculaire, ô pieux souvenir !
» Tu ne te lasses pas, disais-je, de venir
» Rappeler aux mortels, sur cette ingrate terre,
» L'heure trois fois bénie où, vêtu de mystère,
» Dans un réduit obscur, le Dieu de Charité
» Descendit parmi nous en toute humilité
» Et vint ressusciter, de son dogme sublime,
» Le vieux monde expirant au fond du sombre abîme !
» Quelques instants encor, vingt siècles révolus
» Auront, à ton appel, murmuré l'*Angelus;*
» Les hommes, avec toi, saluant chaque aurore,
» Auront béni les jours que Dieu leur fit éclore
» Et, mêlant leurs accents à ta voix, chaque soir,
» Se seront endormis dans la paix et l'espoir !
» Quel beau rêve, mon Dieu ! mais, hélas, c'est un rêve !...
» Comme des flots impurs qui submergent leur grève,
» La haine, le mépris et l'incrédulité
» Assiégent les degrés du temple déserté !.....
» Croyances des aïeux, qu'êtes-vous devenues ?.....
» O Croix, gibet du Christ, de la hauteur des nues
» Où l'élan spontané de la Foi te porta,
» Choisis, il en est temps, un nouveau Golgotha;
» Car tu dois, chaque jour, voir décroître le nombre
» De tes adorateurs, à genoux sous ton ombre;
» Tu dois t'apercevoir que le sceau baptismal
» Fait place, sur nos fronts, aux stigmates du mal,
» Que, prise de vertige, en sa course insensée,
» Dans l'affreux tourbillon s'égare la pensée,
» Que sur ce globe obscur, enveloppé de nuit,
» Chargé d'iniquités, nulle étoile ne luit

» Et que l'humanité, dans sa faute endurcie,
» Aura bientôt vécu, si quelque autre Messie,
» Expirant sur tes bras d'angoisse et de douleur,
» Ne pousse encor ce cri : Mon Dieu ! pardonnez-leur !..... »

Cependant, j'entendais descendre de la plaine
Les bondissants troupeaux dépouillés de leur laine;
La brise m'apportait l'aboiement courroucé
Du guide intelligent au collier hérissé,
Le joyeux tintement des grelots des chevrettes,
Le roulement lointain des pesantes charrettes,
L'appel des conducteurs et le refrain strident
Des vigoureux chevaux entre eux se répondant.
Ces bruits se confondaient avec le grand murmure
Des arbres frémissants dans la vallée obscure,
Comme, en un confluent, deux fleuves réunis
Roulent, dans un seul lit, leurs flots bleus ou jaunis.
Et, du pâtre rêveur, la lente mélodie,
Monotone d'accent, comme une psalmodie,
Dans l'espace planait sur toutes ces clameurs :
Sur les flots étoilés, tel, un chant de rameurs
Domine le roulis des vagues qui, sans trêve,
Viennent, l'une après l'autre, expirer sur la grève.
Et les bons villageois, abandonnant les champs,
Réglaient leurs pas tardifs sur ces rustiques chants.
Ces simples pourvoyeurs de la famille humaine
Oubliaient, en rentrant dans leur pauvre domaine,
Le dur labeur du jour; ils goûtaient la douceur
Du repos bien acquis, quand l'épouse ou la sœur
Les entouraient des soins d'une tendresse active
Et que, donnant l'essor à sa gaîté captive,
Un enfant rose et blanc, au rire musical,
Quêtait de l'heureux père un appel amical,
Et, l'enlaçant joyeux dans une étreinte franche,
Semblait un fruit vermeil qui fait plier la branche !

Voici que le ciel bleu, sous l'aile du zéphir,
Devenu transparent et pur comme un saphir,
Appelle sous son dais les hôtes des chaumières.
Tandis que les vieillards, sur de lourds bancs de pierres,
Applaudissant en chœur aux choses de leur temps,
Condamnent nos essais et nos goûts inconstants,
Que l'actif laboureur fonde un espoir immense
Sur le grain que rendra le champ qu'il ensemence,
Que les bœufs fatigués, marchant à l'abreuvoir,

Hument, à pleins naseaux, l'air parfumé du soir,
Et que le bon Curé, d'un bras qu'affaiblit l'âge,
Montre à lancer la boule aux enfants du village,
On entrevoit, glissant sous les ombreux massifs
Des saules du rivage et des ormes pensifs,
Comme, dans l'Elysée, autant d'ombres muettes,
Des couples enlacés les vagues silhouettes;
Ils échangent tout bas leurs projets d'avenir,
Leur espoir d'un bonheur qui ne doit pas finir
Et leurs baisers furtifs !..... jusqu'à ce que le père
Fasse entendre, en appel, sa voix mâle et sévère;
Alors, avec regret et la main dans la main,
Sans pouvoir se quitter, on se dit : A demain !.....
A demain !..... Au revoir !..... et la cloche indiscrète
Tinte, sur le vallon, l'heure de la retraite !.....

O rêves de vingt ans, mirages adorés
Qui versez l'ambroisie à nos sens enivrés,
Nuits où l'on voit flotter des formes gracieuses
Qui charment l'insomnie, heures délicieuses
Où l'on voudrait sceller son serment impuissant
Et ses tendres aveux du plus pur de son sang,
Extases où l'on dit et l'on redit encore
Son amour à l'étoile, aux vapeurs de l'aurore,
Grâces, Beauté, Jeunesse et trop rapides jours
Que le Temps inflexible emporte dans son cours,
Le ciel semble, avec vous, descendre sur la terre !.....
Reflets d'un autre monde où tout n'est que mystère,
Vous seriez ici-bas, de la félicité,
Non plus la vision, mais la réalité,
Si l'âme, des hauteurs de la sphère azurée,
Voulant de son bonheur mesurer la durée,
N'éprouvait un frisson qui lui fait pressentir
Que l'ivresse à l'oubli doit un jour aboutir,
Que la coupe enchantée, à la lèvre pâlie,
Garde en ses profondeurs quelque fangeuse lie,
Que tout être nourrit un ennemi vainqueur
Qui, dans l'ombre et sans bruit, lui dévore le cœur,
Et que ce fol espoir est l'amère imposture
Qui confondra toujours notre humaine nature !.....

Le repos avait fait le village désert
Et je n'entendais plus, du nocturne concert,
Que le frémissement de la sombre ramure,
Au murmure des eaux mêlant son doux murmure.

L'astre rêveur des nuits, sur les monts argentés,
Egarait, à pas lents, ses timides clartés,
Et, dans l'immensité diaphane et sans voiles,
Sur un tapis d'azur il neigeait des étoiles;
Elles formaient dans l'air de mouvants tourbillons
Ou traçaient, en voguant, de lumineux sillons.
Ma vue, à les compter, demeurait confondue;
Mon esprit s'égarait au sein de l'étendue,
Quand, plongeant dans l'éther mon œil audacieux,
Je sondais sans repos la profondeur des cieux,
Sans pouvoir parvenir, dans ma recherche avide,
A découvrir les bords de l'océan du vide,
Quand je songeais qu'autour de ces parcelles d'or,
Dans des champs infinis, il gravitait encor
Des astres inconnus dont la lumière intense
N'avait pu jusqu'alors parcourir la distance
Que, pour nous éclairer, il lui fallait franchir,
Depuis qu'en leurs déserts ils roulaient sans fléchir !.....
Mais lorsque je pensais que ces perles éparses,
Centres d'attraction, nébuleuses comparses,
Ecrasaient, par leur poids et leurs proportions,
Le poids de notre globe et ses dimensions,
Que ces feux cependant, ces mondes innombrables
N'étaient rien, par rapport aux cieux immensurables,
Rien, qu'un sable brûlant par le vent emporté,
Que leur âge n'était rien dans l'Eternité,
Et que, lorsqu'ils semblaient ne pas changer de place,
D'un vol vertigineux ils franchissaient l'espace,
Sans se heurter jamais et sûrs de leur chemin,
Ainsi que des enfants qu'on guide par la main,
J'étais anéanti devant une Puissance
Qui se manifestait, dans sa magnificence,
Avec tant de suprême et fière autorité !.....
Je me sentais perdu dans cette immensité,
Et je me demandais ce que c'était que l'homme,
Atôme confondu parmi tout ce qu'on nomme,
Mais dont l'intelligence a don de concevoir
Ce que ses faibles yeux ne pourront jamais voir
Et qui sent que son âme, où brûle une étincelle
Du foyer créateur, est d'essence immortelle !.....

Et je disais : « Mon Dieu ! qui donc peut oublier
» Ta grandeur ? Quel orgueil peut donc ne pas plier
» Devant ta Majesté que l'Univers proclame ?
» Croire en toi, Dieu puissant, est un besoin de l'âme

» Qui ne voit dans la mort qu'aube, aurore et réveil !
» Te nier, c'est nier, en face du soleil,
» L'existence du jour; c'est faire une litière
» De l'auguste pensée à la vile matière,
» Et c'est condamner l'homme à marcher, sans flambeau,
» Dans le dédale obscur qui conduit au tombeau !.....
» Ah ! dissipe, Seigneur, tous ces voiles funèbres
» Qui nous font trébucher au milieu des ténèbres !
» La faute, toute à nous, ne peut pas être à toi;
» Il nous faut l'imputer à notre peu de foi;
» De tes nombreux bienfaits la coupable habitude
» Autour de ton saint nom a fait la solitude :
» Un indomptable orgueil s'est emparé de nous;
» Nous avons désappris la prière à genoux
» Et brisé, sous nos pieds, le joug d'obéissance;
» Mais ta bonté, Seigneur, égale ta puissance;
» Nous sommes tes enfants,..... pardonne à nos erreurs;
» Ecarte tes fléaux, enchaîne leurs fureurs
» Et de ton règne enfin fais resplendir l'aurore,
» Car l'attente nous use et l'oubli nous dévore !..... »

Et je viens, chaque été, du soir délicieux
Respirer la fraîcheur, admirer dans les cieux
Le soleil qui descend à l'horizon en flamme :
Ces sublimes tableaux font éclore en mon âme,
De l'hymne intérieur le rhythme solennel;
Dans son œuvre imposant, j'entrevois l'Eternel
Qui descend jusqu'à moi, qui soutient ma faiblesse
Et me dit d'espérer en sa sainte promesse !

La séance littéraire est terminée. Avant de passer aux études scientifiques, l'Orphéon de Nogent chante avec goût un chœur bien choisi : l'*Hymne à la Nuit*.

Ensuite M. Barois, professeur de physique au Collége, parle de la découverte de la pile et de ses applications à la galvanoplastie, aux télégraphes, à la lumière électrique. — Aidé par M. Girouard fils, il accompagne ses démonstrations d'expériences sur la grenouille, sur la dorure, la fusion des métaux et l'éclairage électrique.

Enfin M. Vingtain, en quelques mots bien sentis et d'un tour heureux, remercie l'assistance au nom de la Société Archéologique et la Société Archéologique au nom de l'assistance. Il

termine en formulant le vœu de voir se renouveler fréquemment ces réunions au sein de la charmante et hospitalière cité de Nogent-le-Roi.

D'unanimes applaudissements attestent à M. Vingtain qu'il a été parfaitement compris; les auditrices et auditeurs se dispersent avec l'espérance de se revoir.

La séance a été levée à quatre heures.

Les membres de la Société vont ensuite visiter ce qui reste de l'abbaye de Coulombs, puis les collections de MM. Brétillard, Le Goux et Gillard, si riches en faïences, vieilles gravures, peintures originales, bahuts, fauteuils, tables et objets de toutes sortes.

Enfin ils reçoivent au château le plus gracieux accueil de la part de Mme et de M. Mesquite.

Un dernier et attentif regard est ensuite jeté au dedans comme au dehors de la belle église de Nogent-le-Roi; puis les paroles d'adieu s'échangent entre les membres de Dreux et de Nogent, pleines d'une douce cordialité, et les représentants de la Société dont le siége est à Chartres, enchantés d'avoir si bien employé cette journée, se remettent en route et admirent encore une fois, à la chute du jour, les délicieuses merveilles de la vallée de l'Eure.

SÉANCE DU 13 AOUT 1874.

Présidence de M. Paul DURAND, vice-président. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. P. Durand, l'abbé Olivier, Met-Gaubert, l'abbé Germond, Besselle, Brosseron, Caillot, Gilbert (P.), A. Heurtault, C. Hue, Joliet, Lecocq, Lefèvre (Ed.,), Melin, Morin (A.-S.), Ravault.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion et du procès-verbal dans lequel est relaté le compte-rendu de

notre excursion archéologique à Nogent-le-Roi. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

Pour se conformer aux traditions antérieures et ne pas oublier les liens d'intimité qui existent entre notre Société et le Collége, M. le Président mentionne les succès qui viennent d'être remportés en histoire et en géographie, à savoir quatre nominations dans l'enseignement classique et spécial; il ajoute que pour récompenser vingt-quatre années consécutives de laborieux services, à Chartres, et *vingt-sept* nominations, prix et accessits, obtenues, depuis dix ans, aux concours académiques et généraux, en histoire et en géographie, M. le Ministre, par décret du 4 août dernier, a nommé M. Met-Gaubert, Officier de l'Instruction publique.

Le Secrétaire, vivement touché de ce témoignage de sympathique encouragement et d'estime publique, adresse ses remercîments les plus sincères à la Société en l'assurant de tout son zèle, de tout son dévouement pour le présent et pour l'avenir.

Faisant acte de bonne confraternité, M. le Président, sur la motion de M. Ad. Lecocq, demande aussi que l'on mentionne au procès-verbal des félicitations particulières en faveur de M. Lorin pour les brillants succès qu'il vient de remporter à la dernière exposition artistique de Vienne. L'assemblée entière s'associe de tout cœur à ces éloges que mérite si bien notre digne peintre-verrier.

Le Secrétaire et M. Lecocq unissent leurs vœux en formulant cette proposition qu'à l'avenir on notifie, par lettre spéciale, sa réception à chaque membre nouvellement élu. En outre, on enverrait à celui-ci sa carte de sociétaire et un exemplaire du Règlement.

L'assemblée décide, à ce sujet, qu'on imprimera, sans retard, un certain nombre de lettres, de cartes et de Règlements.

M. Lecocq demande, en outre, que la Société veuille bien faire confectionner un petit meuble, genre médaillier, dans lequel on déposerait les bois qui sont la possession de la Société. Ce serait une dépense de 15 à 20 francs. L'assemblée ratifie aussitôt la proposition de notre confrère.

Lecture par le Secrétaire d'un travail de M. Lecocq intitulé : *Un portrait de Fulbert, évêque de Chartres, au XIIe siècle.* — Renvoi à la Commission de publication.

Communication de M. Heurtault, trésorier, sur l'état actuel des finances de la Société. En raison de l'insuffisance de documents et de la nécessité d'informations plus précises, l'assemblée décrète l'ajournement de cet état financier à la reprise de nos travaux en novembre prochain. Un membre insiste pour avoir les comptes bien en règle de 1873-74.

Lecture par le Secrétaire d'un article de la *Revue littéraire et politique* (juin 1874), intitulé : Explorations françaises dans l'Afrique centrale. — Le rabbin Mardochée et le commerce marocain dans le Soudan.

Cette communication géographique est accueillie avec intérêt.

M. le Président annonce l'ouverture des vacances pour notre Société et la reprise des travaux pour le jeudi 5 novembre.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bodeau, avoué à Dreux; présenté par MM. Vingtain et Batardon.

L'abbé Bigarne, curé de Senonches; présenté par MM. les abbés Olivier et Foucault.

Brétillard, propriétaire à Nogent-le-Roi; présenté par MM. Merlet et Met-Gaubert.

Hue (Charles), avocat à Chartres; présenté par MM. Chavaudret et Met-Gaubert.

Le baron Pichon (Etienne), sous-préfet de Dreux; présenté par MM. Merlet et Coppinger.

L'abbé Piébourg, curé de Nogent-le-Roi; présenté par MM. Merlet et l'abbé Foucault.

Radics, archéologue, à Vienne (Autriche); présenté par MM. Lorin et Caillot.

Dans ce volume des *Procès-Verbaux*, p. 159, à l'occasion d'un Mémoire lu par M. Em. Girouard, dans la séance du 7 mai 1874, sur des ossements découverts dans la rue des Réservoirs, une note rédigée par l'auteur du Mémoire porte :

« Ayant soumis les ossements à l'appréciation de M. le docteur Salmon, » nous avons été un moment dans le doute, car on trouvait non plus deux » omoplates, mais quatre; ce qui pouvait faire croire à la présence de deux » squelettes ou à une monstruosité..... »

Il y a dans cette note une inexactitude que nous nous empressons de réparer. M. le docteur Salmon n'a pas examiné les ossements dont il est question; il les a seulement aperçus dans la salle de l'Hôtel-Dieu, et ne les a pas considérés attentivement. On ne peut donc dire qu'il les ait pris pour quatre omoplates; il n'a émis aucune opinion motivée à cet égard.

Nous profitons de cet errata pour relever une faute de typographie qui s'est glissée dans cette même note et dans l'article de M. Girouard : il faut lire portions *condyliennes* et non *condiliennes*.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1874.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Etaient présents : MM. Merlet, l'abbé Olivier, Met-Gaubert, Besselle, de Bertheville, Buisson, Caillot, l'abbé Foucault, Gabriel, Gilbert (P.), Girouard (Em.), Goupil, Guérineau, de Saint-Laumer père, Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Ménager-Joron, l'abbé Pouclée, Ravault, Sautton (Eugène), Wehrlé.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président exprime les regrets de la Société au sujet du décès de notre confrère M. Hatey, notaire à Alençon.

Il présente ensuite quelques observations relatives au concours d'histoire et de géographie entre les instituteurs du dé-

partement. Deux mémoires ont été envoyés par MM. Bouchard, de Meslay-le-Vidame, et Rivierre, de Saint-Léger-des-Aubées.

L'assemblée décide que le Bureau nommera une Commission de cinq membres [1] chargée d'examiner ces travaux et d'en rendre compte ultérieurement.

M. le Président lit l'introduction du travail de M. Bouchard.

Lecture est ensuite donnée par le Secrétaire, de recherches historiques, de M. Lecocq, intitulées : *Épigraphistes et Faussaires*. — Renvoi à la Commission de publication.

« S'il est un thème au sujet duquel le vulgaire de nos jours aime à signaler son dédain et à exercer sa verve satirique, à l'adresse d'une certaine classe de savants, c'est celui qui est relatif à la lecture, ou à l'interprétation erronée faite par quelques archéologues, touchant certains monuments épigraphiques de l'antiquité ou du Moyen-Age [2]. Les médailles et les inscriptions sont assurément les souvenirs les plus authentiques et les plus curieux à étudier pour l'histoire du passé, mais nous devons aussi reconnaître que les inscriptions antiques offrent, le plus souvent, de grandes difficultés pour les comprendre et les expliquer.

» Vous remarquerez fréquemment une suite de lettres majuscules romaines dont une ou deux isolées se présentent pour l'interprétation d'un mot. Le moyen de parvenir à expliquer ces documents lapidaires, c'est d'en avoir eu un grand nombre sous les yeux et de connaître très-intimement la filiation historique des principales familles, les emplois ou usages, et aussi les formules les plus généralement usitées, en style épigraphique. Au Moyen-Age, ce sont des lettres conjointes, ou des mots abrégés qui frappent vos regards, ou bien encore des textes incomplets, en raison de fragments qui sont disparus, ou de parties devenues frustes, par suite de l'usure des dalles

[1] MM. l'abbé Foucault, Laigneau (Emm.), Lecocq, Lefèvre (Ed.) et Met-Gaubert.

[2] Vous trouverez dans tous les Recueils d'*Ana*, des récits apocryphes de ces sortes de bévues; aussi un Chartrain, notre collègue en archéologie, a cru indispensable, pour désopiler la rate des lecteurs de l'almanach du ***Messager de la Beauce et du Perche*** (ann. 1875, p. 42 et 119), de composer et d'insérer dans ce volume une de ces sortes de facéties surannées.

tumulaires, dans quelques cas particuliers, tels que ceux que nous signalons à votre attention.

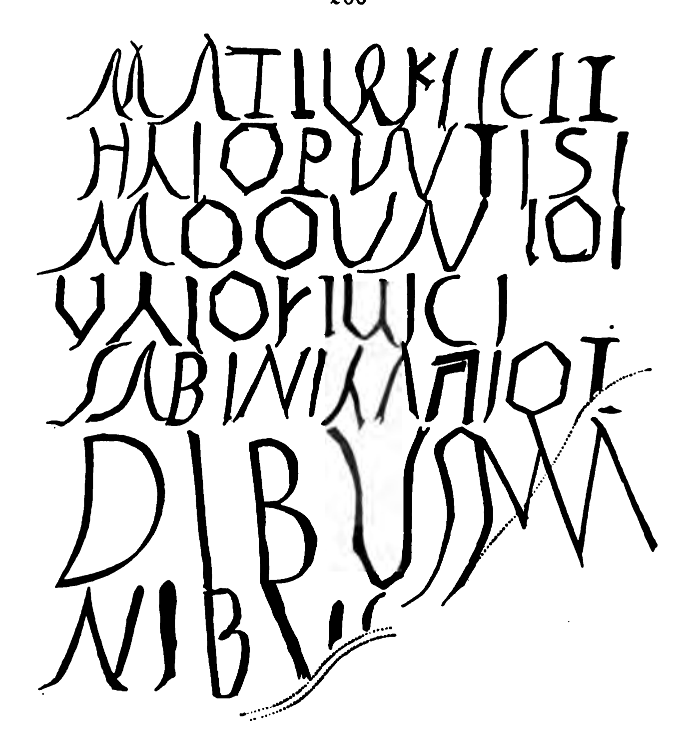
» Un des spécimens en question consiste dans une suite de mots qu'aucune séparation ne fait distinguer les uns des autres. Cette circonstance fut cause qu'un demi-savant, possédant un certain renom, commit une énorme bévue en fait de lecture et d'interprétation (et cela au grand contentement des détracteurs de l'antiquité), en envoyant au Comité d'Archéologie de Paris, établi au Ministère de l'Instruction publique, un estampage *fac-simile* d'une inscription qu'il avait expliquée à sa manière. Nous allons mettre sous les yeux de la Société les pièces du procès, et cela dans le but de rendre, à l'avenir, quelques-uns des nôtres plus circonspects en pareille matière.

» En juillet 1872, M. D. Rossi, ancien directeur du journal *Le Propagateur du Var*, découvrit dans l'intérieur d'une des tombes d'un ancien cimetière, situé sur la commune de Solliès-Pont (Var), une plaque carrée en marbre blanc portant 28 centimètres de côté, sur 3 d'épaisseur, laquelle laissait apercevoir une inscription en lettres capitales romaines assez informes, et qui avaient dû être tracées, sans beaucoup de soin, avec la pointe d'un stylet. Le même M. Rossi publia, à ce sujet, une brochure intitulée : *Un cimetière romain près Solliès-Pont*[1]. Dans cette brochure est figurée en *fac-simile*, l'inscription funéraire que l'auteur crut devoir traduire ou expliquer à sa façon, mais d'une manière trop fantaisiste. Cet écrit était adressé au Comité d'Archéologie de Paris, avec invitation d'examiner l'œuvre en question. Le savant épigraphiste, M. Léon Renier, fit un rapport sur l'explication fautive, en tous points, qui était donnée par M. Rossi dans sa brochure. Voilà pourquoi nous reproduisons, à notre tour, en *fac-simile*, ce texte lapidaire qui nous a paru intéressant au point de vue de la critique historique et épigraphique, et, en outre, les traductions fournies par MM. Rossi et Renier.

» Dans la lecture fournie par M. Rossi les lettres capitales romaines sont celles de l'inscription, celles en *italiques* sont les terminaisons des mots supposés par cet infidèle traducteur.

» Voici le texte original, ainsi que la traduction de M. Rossi :

[1] In-8° de 24 pages avec planches. C'est un extrait du *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan*. 1872, in-8°.



*M*arcus ATIL*ius* RVFVS I*ajet* I*mperante*
HELIO*gabalo* P*ontifex* AV*gustalis* I*n* S*uo*
M*inisterio* O*mnibus* O*ptime* V*sus* O*fficiis*
VL*timo* O*mnibus* V*nice* C*arus*
SABI*nis* N*atus* L*onge* A P*atria* Q*uievit* I
DIBVS M*aii* AN
NOB (c'est-à-dire *secundo*). . . . . .

M. Léon Renier a traduit le même texte ainsi qu'il suit :

MATIIR FIICIT	c'est-à-dire :	*Mater fecit*
FILIO PINTISI		*filio pientisi-*
MO QVNTO I		*mo Quinto I*
VLIO FIILICI		*ulio felici.*
SABINILA FIICIT		*Sabinila fecit*
DIBVS MA		*Dibus Ma-*
NIBVS		*nibus.*

» Si l'on compare ces deux traductions qui diffèrent étrangement dans leur contexte, on comprendra qu'il est facile de se fourvoyer, en pareille matière, et de commettre de graves erreurs historiques. Tandis que M. Rossi explique chaque lettre par un mot, M. Renier fait du tout une lecture courante, sans admettre aucune abréviation; en outre, ce savant fait voir, dans son rapport, comment l'interprétation de M. Rossi ne pourrait, en l'expliquant à sa manière, qu'offrir un monument apocryphe, attendu qu'il contiendrait une série de noms de personnages et de fonctions qui n'ont point existé. Ce rapport sévère, mais très-érudit, provoqua, de la part du savant de Province, une lettre et une brochure injurieuses, tant envers le Comité qu'à l'adresse de M. Renier. Nous renvoyons les curieux à la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, dans laquelle ils pourront étudier, avec fruit, les pièces de ce procès qui donna lieu à une polémique savante, il est vrai, mais trop acerbe [1].

» Voici encore une autre question épigraphique que nous voulons soumettre à l'appréciation de la Société, attendu que cette question peut intéresser notre département au point de vue historique. Il s'agit d'une dalle tumulaire qui était placée dans la Sainte-Chapelle à Paris, et dont l'inscription, déchiffrée par M. de Guilhermy, vient d'être publiée par lui, dans son ouvrage intitulé : *Inscriptions de la France, du Ve au XVIIIe siècle* [2]. Il a classé cette inscription parmi les monuments du milieu du XIVe siècle; le style se rapporterait au règne de Philippe de Valois. La voici telle que cet auteur l'aurait lue sur la pierre sépulcrale; elle fut copiée ultérieurement.

hic · iacet · bone · memorie · dñs · guillermus · de · tenenerolus · condam · elemosinarius · illustrissimi · principis · domini · philippi · regis · francie . . . . orate · pro · et' · aīā

» L'auteur prétend, dans ses additions, p. 819, que le mot DE · TENENEROLUS, qui se trouve à la suite du nom du

[1] *Revue des Sociétés savantes, etc.*, 5me série, t. III, p. 532; t. IV, p. 214 et 486; t. V, p. 43; et t. VII, p. 24.

[2] T. I (Paris, Imp. Nationale, 1873), in-4o. Cette publication, ordonnée par l'Etat, fait partie des Documents inédits.

défunt, exprimerait un nom de lieu, et qu'il faudrait lire ainsi : *Guillaume de Tenneroles*, dénomination applicable à un endroit appelé *Les Tenneroles*, lequel lieu existe encore à Saint-Cloud, près Paris. Mais M. Adrien de Longpérier, dans un intéressant article qu'il a inséré dans le *Journal des Savants* [1], année 1874, au sujet de la publication de M. de Guilhermy, article auquel nous empruntons une partie des détails qui suivent, dit : « Il » est évident que le nominatif *Tenenerolus* ne peut pas se ren- » contrer après la préposition *de*. Cette observation faite, il » devient très-facile, étant donnée la fonction du défunt, de » reconnaître qu'au lieu du nominatif singulier *Tenenerolus*, » il faut lire l'ablatif pluriel *Feucheroliis*, et qu'on est en pré- » sence de Guillaume de Feucherolles. »

» En effet, si laissant de côté une erreur grammaticale latine, ou un défaut de lecture, nous ouvrons l'*Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, du Père Anselme, t. VIII, page 226 [2], nous pourrons lire le chapitre XI, traitant de l'*Histoire générale des Grands-Aumosniers de France*, dont la fonction était la plus élevée de celles occupées par les ecclésiastiques qui suivaient la Cour, puisque, dans certaines circonstances, le Grand-Aumônier remplissait les fonctions d'Evêque. Au n° XVIII de ce chapitre, nous voyons figurer, comme Grand-Aumônier, Nicolas de Neuville en 1327, puis au n° XIX, se trouve désigné « Guillaume de Feucherolles, ci-devant Maître » de la Chambre aux deniers du roi Philippe VI, lorsqu'il » n'étoit que comte de Valois; il fut, depuis, son Aumosnier » en 1329 jusqu'en 1343, qu'il fit son testament, le 4 dé- » cembre, dans lequel il prend cette qualité, et le fit confirmer » par ce Prince, les mêmes mois et an, comme il s'apprend » d'un Registre du Trésor des Chartes, coté LXVIII, n° 8. »

» Ce Guillaume de Feucherolles eut, pour successeur, son neveu Regnaud Saget, d'abord sous-aumônier, puis nommé Aumônier en titre, en 1343 [3].

[1] Septembre 1874, p. 600.

[2] 3e édition (Paris, 1733).

[3] L'ouvrage de M. de Guilhermy ne semblerait pas composé, comme lecture épigraphique, avec tout le soin désirable, puisque, sous le n° 305, il donne une inscription du XVe siècle, qu'il a copiée sur une dalle tumulaire, actuellement déposée au Musée Carnavalet. Il a lu et fait imprimer, comme étant le nom du personnage, Denise la Matzurc, nom assez baroque, au lieu de

» Ainsi que le fait judicieusement remarquer M. de Longpérier, rien n'est plus difficultueux que la lecture lapidaire de la minuscule gothique du XIV[e] au XV[e] siècle, soit par l'enchevêtrement des lettres confondues ensemble, soit aussi par l'usure de quelques-unes des hastes et dont certaines sont engorgées par la poussière ou le badigeon. Car il faut bien remarque que, dans le cas qui nous occupe, si la première lettre f est imparfaite de la tête, nous en pouvons former un t, puis alors la lettre u, qui suit, en gothique, se transforme très-aisément en une n, la lettre e qui suit se métamorphose en un c par l'omission d'une simple liaison, de même que la haste de la lettre h, un peu effacée à son sommet, devient forcément une n, et si, surtout pour la terminaison du nom, vous transformez les deux ii primitifs en lettre u, différence quasi-inappréciable, à moins d'une grande attention, ces légers et très-explicables défauts de lecture nous présentent, alors, clairement la dénomination de FEUCHEROLIIS au lieu de celle de TENENEROLUS, nom ayant une forme si singulière et que l'on appliquerait à un Grand-Aumônier du roi Philippe VI, demeuré inconnu. D'ailleurs, nous croyons devoir figurer, ici, distinctement et mettre en regard ces deux noms en gothique, afin d'aider à élucider, le mieux possible, cette intéressante question.

tenenerolus **feucherolus**

» Cette explication devient assez plausible, en présence du texte effacé sur la dalle tumulaire, dont les troisième et quatrième lignes de cette inscription ont presque totalement disparu [1].

Denise de Maizières, véritable nom, lequel est gravé sur cette pierre. Voy. *Journ. des Savants*, année 1874, p. 601.

[1] Nous avons nous-même, et pour la même raison, commis une semblable erreur de lecture. Sur une dalle tumulaire qui était déposée le long de la muraille de la salle Saint-Côme, à l'ancien Hôtel-Dieu maintenant démoli, nous avions lu le nom de *Robert de Muanville* qui, pour nous, n'avait pas de sens. Cette dalle ayant, sur notre indication, été placée au nouvel Hôtel-Dieu, après qu'on l'eut dégagée de plusieurs couches de badigeon, nous avons lu le nom de *Robert de Mitainville* qui est le nom d'un village bien connu de nos environs. Voy. *Annales, Souvenirs et Traditions du Pays-Chartrain*, par Ad. Lecocq (Chartres, Petrot-Garnier, 1875), in-8°, p. 106.

» Si, maintenant, on nous interroge touchant le motif qui nous a porté à tâcher d'élucider et de corriger le texte publié par M. de Guilhermy, nous dirons que c'est, d'abord, la note de M. de Longpérier, puis le désir d'obtenir une bonne lecture, d'autant plus que les inscriptions funéraires procurent toujours une foule de renseignements précieux, ou au moins intéressants, touchant les noms, les mœurs ou l'organisation sociale et politique de nos aïeux. Mais ce qui nous attira plus particulièrement dans ce texte primitivement fautif, selon nous, c'est l'avantage, en faveur du Pays-Chartrain, de pouvoir compter, au nombre de ses illustres enfants, Guillaume de Feucherolles, Grand-Aumônier à la Cour du roi Philippe VI. S'il existe un Feucherolles, près Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), nous possédons aussi un Feucherolles en Eure-et-Loir, c'est un village faisant partie de la commune de Néron, canton de Nogent-le-Roi. Ce Feucherolles est ancien fief, vassal et dépendant de la justice de Nogent-le-Roi; les anciens titres de 1215 l'indiquent sous l'appellation latine de *Feucherollis*, désinence de l'ablatif pluriel, laquelle désinence fait disparaître l'erreur grammaticale en question.

» Nous avons l'espoir de découvrir quelques chartes d'Abbayes, ou quelques autres documents provenant d'anciens établissements hospitaliers, ou religieux, de notre contrée, lesquels documents pourraient contenir des preuves que Guillaume de Feucherolles était un enfant du Pays-Chartrain.

» Cette note nous aura servi également à expliquer comment, en fait d'inscriptions lapidaires anciennes, il ne faut avoir confiance que dans un bon estampage, ou dans une épreuve photographique; ce sont là les seuls arbitres irréfutables de la vérité; là ne se rencontrent jamais d'omissions ni de lecture forcée. Ce sont enfin les seuls témoignages admis par les corps savants, pour l'épigraphie lapidaire. Ce sont les moyens infaillibles d'échapper aux piéges, tendus par la mauvaise foi, et aux erreurs historiques les plus grossières qu'enfantent souvent l'ignorance ou la cupidité.

» Nous terminerons cet article en signalant un trait de l'impudente effronterie avec laquelle agissent les fabricants d'antiquités de nos jours. Ainsi nous avons sous les yeux une lettre datée de Jérusalem, du 25 novembre 1873 [1], et écrite par un de

[1] Voyez cette lettre dans *Le XIX[e] Siècle* du 22 janvier 1874.

nos compatriotes, M. Clermont-Ganneau, lequel réside en cette ville. Dans un rapport adressé à l'*Athenæum* et à M. Renan de l'Institut [1], il fait connaître comment la découverte de la Stèle de Mésa aurait donné naissance à une fabrication clandestine de pseudo-poteries et statuettes Moabites.

» Cette fraude fut d'abord l'œuvre d'un libraire Prussien, juif renégat habitant Jérusalem, lequel annonça avoir recueilli une grande quantité de vases et de statuettes en terre cuite, tout couverts d'inscriptions Moabites. Il déclarait que ces objets avaient été trouvés de l'autre côté du Jourdain. Bientôt l'éveil fut donné, au sujet de ces curieux produits qu'on disait remonter à une haute antiquité. Si les savants Anglais et Français conçurent des doutes, touchant la découverte de ces raretés céramiques et épigraphiques, les docteurs ès-sciences allemands en affirmèrent formellement l'authenticité, et « *traduisirent, en partie, ces inscriptions de fantaisie.* » L'empereur Guillaume aurait même fait acheter, pour 18,000 thalers, de ces merveilleuses poteries qu'on vit occuper une place d'honneur, dans le Musée de Berlin.

» Cet encouragement donné aux faussaires d'Orient imprima une nouvelle impulsion à la fabrication de contrebande qui continue toujours son exportation à l'adresse des savants de la Germanie. C'est ainsi que, dit M. Clermont-Ganneau : « J'ai vu, » à Jérusalem, une partie de ces vases et de ces statues ; il faut » être véritablement aveugle pour s'être laissé prendre à une si » grossière imposture !

» Figurez-vous, continue-il, des statuettes en terre mal cuite, » auprès desquelles nos bonshommes de la foire au pain d'épi- » ces sont de purs chefs-d'œuvre, couvertes d'inscriptions de la » tête aux pieds, avec des attributs phalliques et de dimensions » phénoménales, qui devaient faire pâmer d'aise nos mytho- » logues allemands, qui prenaient ces indécences, tout enfan- » tines d'aspect, pour des symboles religieux ! De plus, quan- » tités de vases ressemblant à des pots à fleurs et couverts » également d'inscriptions moabites.

» Je me suis aussitôt mis en chasse et je suis parvenu, non » sans peine, et après plusieurs jours d'affût et de recherches, » à prendre le faussaire, *la main dans le sac*. C'est bien l'homme

[1] *Revue Archéologique*, t. XXXVII, p. 130.

» que j'avais soupçonné tout d'abord, un méchant barbouilleur
» grec qui fait du néo-bizantin, à l'usage des nombreux pèle-
» rins orientaux qui viennent, chaque année, à Jérusalem.
» *J'ai trouvé le potier même chez lequel il fait cuire ses terres*
» *fantaisistes*, et obtenu les renseignements les plus circonstan-
» ciés sur la manière dont il les fabriquait ! »

» M. Clermont-Ganneau, dans une autre lettre qu'il écrivit, sur ce sujet, à M. Ernest Renan, dit encore : « Aujourd'hui,
» je tiens la plus grande partie de ces preuves, et je puis démas-
» quer les faussaires; ce que faisant, je crois rendre service à la
» science que cette colossale mystification finirait par compro-
» mettre. Car je dois vous dire que la fabrication des poteries
» moabites se fait, maintenant, sur une échelle croissante; la
» production ayant trouvé des débouchés assurés, j'ai obtenu,
» d'un des ouvriers du potier qui les fait cuire, les détails les
» plus circonstanciés sur la fabrication, la cuisson, les bains de
» salpêtre, etc., qui rentrent dans cette opération très-simple,
» mais fort lucrative [1]. »

» N'est-ce pas là un scandale archéologique, une duperie sans exemple et une mystification déplorable contre laquelle les amis de l'antiquité et de l'histoire doivent toujours se tenir en garde, afin d'éviter de tomber dans de pareils piéges tendus, chaque jour, à leur bonne foi, ainsi qu'à leur bourse, par tous ces faussaires astucieux que l'on désigne, dans le commerce du bric-à-brac, sous le nom de *Truqueurs* [2].

» Les Numismates connaissent le talent des Italiens pour fabriquer des *Padouans* apocryphes. La Grèce, ainsi qu'une partie des royaumes environnants, excellent dans l'exécution des monnaies mensongèrement réputées anciennes. Disons encore comment, à la suite de la révolution de 1848, les *Truqueurs* parisiens firent apposer et cuire de fausses marques de la manufacture de Sèvres, sur des porcelaines ordinaires, pour, ensuite, venir déclarer qu'elles provenaient du pillage des châteaux royaux. Des libraires aussi firent graver des fers à dorer,

[1] *Revue Archéologique*, t. XXVII, p. 130 (1874).

[2] Voyez dans le *Dictionnaire de la langue Verte*, par Alf. Delvau, les mots TRUC, TRUQUES, TRUQUEURS, c'est-à-dire filou, trompeur, fabricant de fausses antiquités; dans l'argot des coulisses un *truc* est une machine destinée à opérer des changements à vue des plus imprévus ; on dit : cette féerie est très-amusante, elle est remplie de *trucs*.

au monogramme du roi déchu, et les appliquèrent sur divers volumes pour en orner le dos; or, ces volumes étaient regardés comme provenant de la liquidation de la liste civile du roi Louis-Philippe [1]. Nous connaissons des possesseurs de ces sortes de vases et de reliures, décorés ainsi de marques et de chiffres apocryphes, qu'ils auraient achetés à haut prix, par suite de cette indication qui attribuait faussement, aux objets en question, une provenance d'origine royale.

» Enfin, un procès récent et scandaleux nous a révélé comment Vrain Lucas de Châteaudun avait, à l'exemple de tous les faussaires ci-dessus signalés, confectionné et vendu, au poids de l'or, de faux autographes de Ponce-Pilate, de Jules-César, de Charlemagne, etc., etc., à un savant de l'Institut. Plaignez les Antiquaires et les Archéologues, mais ne les accusez pas. »

M. Ravault annonce à la Société qu'il a reçu la visite de M. le curé de Saint-Léger-des-Aubées; cet ecclésiastique désirerait quelques secours pour son église. L'assemblée réserve sa décision dans le cas où une requête spéciale serait présentée à ce sujet.

M. Merlet donne communication d'une note sur les registres de l'état-civil de Nogent-le-Roi, concernant Laurent Bouchet, curé de cette ville. — M. Lecocq fait observer que la bibliothèque de Chartres possède un grand nombre de manuscrits de cet ecclésiastique. — M. le Président invite M. l'abbé Foucault à bien vouloir visiter les manuscrits de cet auteur. — Renvoi de l'article de M. Merlet à la Commission de publication.

Lecture d'un travail de M. Girouard sur un procédé pour faire reparaître les effigies sur les médailles usées. — Renvoi à la Commission de publication.

A ce propos, M. Lecocq fournit quelques explications sur la Commission des monnaies d'Angleterre.

La séance se termine par la lecture que fait le Secrétaire de

[1] Voyez pour ce dernier mode de *trucage*, dans la *Gazette des Tribunaux*, un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, le 23 décembre 1874, relatif à des *Œuvres de Racine* reliées aux armes du comte du Barry, et pour un manuscrit attribué au duc d'Orléans (Philippe-Egalité), et *Chron. du Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, du 2 janvier 1875.

deux pièces de vers de notre jeune confrère M. Lud. Guignard : *Une Critique de Paris; — Un sanglant Souvenir.*

UN SANGLANT SOUVENIR.

On avait dit la veille, il faut mourir demain,
Demain il vous faudra quitter ce qui vous charme,
Vos femmes, vos enfants, sans leur serrer la main;
Allons, c'est entendu; qu'on prépare son arme.
La nuit avait passé comme un rêve trop court,
Car avec le matin commença la bataille
Où tous étaient plus grands par le cœur que la taille;
L'on savait le danger et plus d'un brave accourt.
Dans les sentiers battus par la balle et la poudre
On put les voir passer sur leur coursier fringant;
Les obus meurtriers ne purent les résoudre
A quitter leur drapeau; pas un ne fut tremblant.
L'on vit l'artillerie à la masse pesante
Et les fourgons roulant au milieu des chemins,
Les canons présentant leur gueule menaçante
Et là-bas, bien plus loin, les hordes des Prussiens.
Les pesants escadrons ébranlent de leur choc
Le sol, et sous leurs pieds l'éclair jaillit du roc;
Dans le milieu de l'air la balle siffle et tue,
La mitraille de fer sur le soldat se rue.
Ce fut un vrai combat, mais nous dûmes plier;
Malgré tous nos efforts on dut céder la place.
La bravoure n'est rien contre un canon d'acier.
Où sont-ils ces combats dignes d'une autre race ?
Aujourd'hui l'on se tue et l'on ne se voit pas.
Au temps passé du moins, se mettant tous en ligne,
Les régiments marchaient insigne contre insigne,
Et l'on se disputait le terrain pas à pas.
Sur le champ de bataille avec ton rire faux
Allons, spectre hideux, Mort sinistre et méchante,
Tu peux prendre un répit pour aiguiser ta faux,
Ton œuvre n'est-ce pas cette masse sanglante ?
Le massacre est complet, et quand viendra le soir,
Ricane, Oiseau du deuil, aiguise ton bec noir.
Corbeaux, bande farouche, accourez au carnage,
Et vous, pillards de morts, exercez votre rage.
Que demain, quand luira du jour l'astre brillant,
L'on ne rencontre plus qu'un vaste charnier blanc
Pour attester à tous que sur le sol de France
L'Allemand a passé; que le fer de sa lance,

Sans souvenir du Dieu qui punit les méchants,
A frappé sans pitié la femme et ses enfants.
Qu'il craigne, car ce Dieu se rit de sa mitraille
Et punit, tôt ou tard, un peuple qui le raille.
Tu peux chanter victoire, et tes soldats sanglants
Peuvent fouler aux pieds nos guerriers expirants;
Tu peux dans tes fourgons charger notre or, nos armes,
Jouir de ton butin en paix et sans alarmes,
Dicter des lois au monde et régner en vainqueur;
Mais crains qu'un jour ne vienne où, dans l'élan suprême,
Ne retentisse au ciel une immense clameur
Entraînant contre toi le monde et Dieu lui-même.
Nos morts dorment toujours dans leurs linceuls sanglants;
Dans le passé qui fuit, croyez bien que leur ombre
Ne s'effacera pas de nos cœurs frémissants.
Le pays est en deuil et son histoire sombre
Vivra dans ses enfants jusqu'au jour du combat.
Si le présent est triste, on garde l'espérance;
Avec Dieu nous avons un cœur que rien n'abat,
Et Dieu, soyez-en sûrs, se souvient de la France.

La séance est levée à quatre heures et demie.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Notice historique sur le château d'Etampes, par Léon Marquis. Paris, Aubry, 1867. (Don de l'auteur.)

Notes sur le précurseur de l'Homme, par M. de Mortillet. — *Classification des diverses pièces de l'âge de la pierre*, par le même. (Dons de l'auteur.)

Le Château de Fréteval, par M. de Dion. Tours, 1874. (Don de l'auteur.)

Bulletin de la Société Dunoise, n° 21. Juillet 1874. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n°s 80, 81. — (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, t. XIII; 1re et 2e livraisons. (Envoi de la Société.)

Notice sur M. de Lépinois, par M. E. Bourdel. (Don de l'auteur.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1872. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, t. XI. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1874.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Étaient présents : MM. Merlet, Met-Gaubert, Barois, Bost, Bellier de la Chavignerie, Chevrier, Famin, l'abbé Foucault, Gilbert P., Heurtault, Hue Ch., Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Lefèvre Ed., Legrand, Person père, Ravault, Yves.

La séance est ouverte par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Un membre adresse quelques observations à propos d'un ancien procès-verbal du mois de juillet dernier concernant la suppression de certains monuments historiques. Ce procès-verbal, ayant été adopté, est considéré comme chose jugée et sur laquelle il n'y a pas à revenir.

M. le Président constate le décès d'un de nos confrères, M. Ferrière, en exprimant nos communs regrets.

L'assemblée passe à la question du concours d'histoire et de géographie entre les instituteurs du département. M. Guillon, des Autels-Villevillon, a fait parvenir un mémoire arrivé trop tardivement après l'expiration du délai de rigueur. L'assemblée arrête que le secrétaire écrira à cet instituteur pour lui accuser réception de son travail et lui annoncer que le Bureau tient à sa disposition le Mémoire qu'il pourra reprendre et représenter au concours de l'année prochaine.

M. Laigneau (Emmanuel) donne lecture d'un rapport spécial sur les travaux de MM. *Bouchard* et *Rivierre*, instituteurs à Meslay-le-Vidame et à Saint-Léger-des-Aubées.

Messieurs,

« Dans la séance du 5 mars dernier, vous avez pris la délibération suivante :

« La Société d'Archéologie décernera, tous les ans, un ou
» plusieurs prix, consistant en livres, à ceux des Instituteurs
» d'Eure-et-Loir qui auront fourni, sur une localité quelconque
» du département, les renseignements archéologiques ou his-
» toriques les plus nombreux et les plus utiles. »

» Les instituteurs furent prévenus que le concours resterait ouvert jusqu'au 1er novembre 1874, terme de rigueur pour produire les manuscrits.

» A cette date, deux mémoires seulement avaient été adressés à M. le Président, l'un de M. Bouchard, « *Notes pour servir à l'Histoire de Meslay-le-Vidame* », l'autre de M. Rivierre, « *L'Instruction à Saint-Léger-des-Aubées, et quelques Notes archéologiques sur la commune.* »

» La Commission chargée de l'examen de ces deux documents a l'honneur de vous adresser, ainsi qu'il suit, ses observations sur le mérite de chacun d'eux.

I. Travail de M. Bouchard.

» Dans son introduction à l'histoire de Meslay-le-Vidame, M. Bouchard exprime le désir de voir appliquer à l'enseignement de l'histoire, dans les écoles primaires, la méthode que les instructions ministérielles prescrivent aujourd'hui pour l'enseignement de la géographie.

« Les Gaulois, dit-il, les fils de Clovis, les Normands, les
» Croisades, Louis IX, etc..., sont autant de chapitres auxquels
» peuvent se rattacher les faits relatifs à l'histoire de notre
» village. Puis, à l'appui, viendraient des détails sur le châ-
» teau, l'église, les hameaux, les champtiers; des tableaux sta-
» tistiques faisant ressortir les progrès de l'instruction à Meslay,
» depuis trois siècles; des cartes, pour les différentes époques
» de l'histoire, la filiation des anciennes familles du village,
» les enfants du pays morts pour la défense de la patrie...

» Tous ces points traités ne formeraient-ils pas, ajoute en-
» core l'auteur, un tableau du passé, capable d'élever le cœur

» de nos jeunes élèves, de leur inspirer de bonne heure le goût
» de l'étude, et par suite d'arrêter, dans une certaine mesure,
» le mouvement d'émigration qui pourrait les entraîner trop
» tôt vers les grandes villes, d'attacher au sol des intelligences
» et des volontés qui mettraient leur gloire à cultiver le champ
» arrosé par les sueurs de leurs ancêtres. »

» Dans ces termes, le programme était bien conçu, et permettait d'étudier avec fruit l'histoire d'une commune : la Commission exprime le regret que l'auteur n'ait pu, sans doute, le suivre de point en point.

» Quoi qu'il en soit, voici la marche de M. Bouchard. Après avoir indiqué la position géographique de Meslay et la superficie des diverses cultures de son sol, il donne, d'après le dictionnaire topographique du département, les noms anciens de Meslay, puis la liste des fiefs ressortissant pour la justice au comté de Meslay, et celle de ses fiefs vassaux; il fournit encore quelques explications sur l'origine et la significatiou du nom de Meslay, sur la qualification de Vidame et sur l'organisation religieuse de cette paroisse.

» L'histoire des seigneurs de Meslay et de leurs faits et gestes, celle des Vidames et des Compagnons du Vidame sont assez bien établies et très-complètes dans certaines parties; ces documents ayant été empruntés, pour la plupart, à MM. Merlet et de Lépinois, à l'*Annuaire* d'Eure-et-Loir, et même aux articles intéressants contenus dans l'*Almanach de la Beauce et du Perche*. Une lacune existe cependant au sujet des familles seigneuriales possesseurs du Vidamé de Meslay; celle des Talon, vers le milieu du XVIIe siècle, n'est pas mentionnée.

» Ce long exposé historique de M. Bouchard est appuyé de cinq tableaux généalogiques qui ne sont pas non plus sans intérêt; et le travail sur Meslay a le mérite d'être bien ordonnancé dans les faits qu'il renferme. Mais il donne cependant matière à de nombreuses observations.

» Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'auteur n'a pas suivi assez scrupuleusement la marche qu'il semblait s'être tracée; la topographie cadastrale a été trop négligée : ainsi, les noms des hameaux et des champtiers n'ont pas été indiqués, et cependant on peut trouver souvent, dans ces dénominations, des indications très-précieuses pour l'histoire locale; la topographie ancienne du village elle-même est incomplète et erronée en ce qui

touche l'ancien château-fort qui s'élevait, avant la construction de celui de 1703, sur l'emplacement occupé par le château actuel, et non au lieu indiqué dans le Mémoire. Au contraire, l'histoire des seigneurs de Meslay et des Vidames a certainement pris une trop large part dans l'ensemble du travail au détriment des autres parties.

» On a fait, de plus, trop et de trop faciles emprunts à des ouvrages récemment publiés, et beaucoup de ces emprunts faits à des livres ou à des manuscrits ne portent pas l'indication de la source à laquelle ils ont été puisés.

» Le Mémoire de M. Bouchard manque donc d'originalité; c'est une longue compilation, dont le mérite est surtout dans l'agencement heureux des diverses parties. Si, au lieu de s'étendre trop sur certains chapitres, l'auteur s'était renfermé dans un cadre plus restreint, mais mieux rempli, il eût fait un ouvrage estimable, et digne, comme il l'indiquait lui-même, d'être placé sous les yeux des enfants de son école, pour servir de complément à ses leçons sur notre histoire nationale. »

II. Travail de M. Rivierre.

« M. Rivierre, l'auteur du second Mémoire, s'est proposé un autre but : celui de chercher d'abord à établir, d'après les signatures apposées sur les registres de l'état-civil, l'état progressif de l'instruction primaire à Saint-Léger-des-Aubées, depuis l'année 1628 jusqu'à nos jours. Il a divisé son travail en périodes de 25 ans environ, car les lacunes qui existent dans la suite des registres ne lui ont pas permis de suivre absolument cette division.

» Dans la 1re période, qui s'étend de 1628 à 1661, l'auteur tient compte du chiffre de toutes les personnes présentes à la rédaction de l'acte et de celles qui l'ont signé : c'est sur ces chiffres qu'il établit la moyenne des lettrés existant alors à Saint-Léger. — Dans les périodes comprises entre 1662 et 1750, il n'a égard, pour les actes de mariages, qu'à la signature des conjoints; car, dit-il, il a remarqué que, quand « un homme de peine » se marie, il invite à ses noces les notabilités sous la dépendance desquels il semble placé, maîtres, receveurs, notaires, et ces personnes signant toujours, il ne comprend pas

leurs signatures dans ses calculs. — De 1725 à 1775, le maître d'école, le bedeau, les chantres signent, paraît-il, tous les actes, ceux de décès surtout : leurs signatures sont seulement estimées aux deux cinquièmes de leur valeur réelle, et elles entrent pour telles dans les prévisions. — Enfin, de 1793 jusqu'à nos jours, c'est avec le nombre des présences et celui des signatures apposées au bas de l'acte que l'auteur détermine le nombre moyen des individus sachant lire et écrire dans la commune.

» Evidemment, cette façon de tirer des déductions sûres de trop vagues probabilités manque de bases suffisantes de certitude; l'auteur semble ignorer que la signature des registres de baptêmes, de mariages et de décès n'a été exigible qu'à partir de 1668. Les retranchements complets qu'il fait à certaines époques et les réductions qu'il opère trop facilement ailleurs, ôtent de la précision à sa statistique. Ensuite, il faut bien dire aussi que, souvent dans les villages, les témoins choisis pour garantir l'authenticité de l'acte sont presque toujours appelés à rendre ce service, parce qu'on sait à l'avance que ces personnes savent signer; aucune réserve dans le Mémoire n'a été faite à ce sujet.

» En vain, M. Rivierre fait-il, au courant de son exposé, quelques observations justes sur les conditions dans lesquelles se produisaient certaines signatures, il ne s'en est pas moins exposé à des écarts que nous signalions tout à l'heure.

» Dans une seconde partie « Notes archéologiques », l'auteur dit que ce qui a été publié relativement à Saint-Léger, par l'*Annuaire* du département et dans l'*Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir*, le dispense de faire des répétitions. Il oublie que chacun peut interpréter à son point de vue les mêmes documents, suivant l'inspiration ou la méthode, et suivant le but que l'on se propose d'atteindre. M. Rivierre ne devait donc pas se contenter de renvois à d'autres publications, au sujet desquelles il pouvait faire des études nouvelles. Beaucoup de faits résultant des pièces qu'il publie lui paraissent étranges; il y a là, sans doute, un manque d'expérience du jeune auteur, qui se serait expliqué ces faits s'il les eût rapportés aux usages et aux mœurs de nos pères.

» S'il y a à signaler, dans le mémoire de M. Rivierre, ou des lacunes ou quelque chose de hasardé dans les conclusions, ce

travail, dans la pensée originale qui l'a inspiré, n'en a pas moins demandé à son auteur de longs et laborieux calculs; et s'il était possible de porter plus de lumière et d'exactitude sur les faits énoncés, l'auteur donnerait un intérêt et un crédit véritables à sa statistique.

» C'est sous le mérite de ces observations, Messieurs, que votre Commission vous propose d'accorder, pour cette année seulement, et à titre d'encouragement, deux prix de 40 à 50 francs *ex æquo*, aux deux instituteurs d'Eure-et-Loir, auteurs des deux Mémoires que vous avez soumis à son appréciation, l'un pour son plan d'histoire et l'heureuse disposition qu'il a su donner à son travail, l'autre pour ses laborieuses recherches et les nouvelles voies d'investigation dans lesquelles il est entré.

» D'après les intentions de la Société d'archéologie, c'est un premier pas que font les instituteurs dans les études qui leur ont été demandées; et l'exemple donné aura certainement des imitateurs. »

Plusieurs observations sont présentées par différents membres. La Société décide qu'une récompense particulière, à titre d'encouragement, sera accordée aux auteurs de ces travaux. Cette récompense, consistant en livres, est évaluée de 30 à 40 fr. environ. Il est arrêté, en outre, que ces Messieurs pourront reprendre leurs Mémoires pour leur donner, s'ils le jugent convenable, une forme plus complète.

M. Lecocq fait la proposition suivante : « Le concours d'histoire et de géographie d'Eure-et-Loir, institué par la Société » pour les instituteurs du département, ne sera ouvert annuel» lement et successivement que pour quatre cantons seulement » de chacun des arrondissements et tirés au sort, jusqu'à épui» sement, ce qui formerait un roulement pendant six années, » pour les 24 cantons d'Eure-et-Loir.

» Il sera, à cet effet, imprimé un petit questionnaire qui » devra servir de cadre pour les concurrents, et qui sera appli» cable à toutes les communes. Il y serait joint une petite ins» truction pour en coordonner le plan. Cette proposition serait » envoyée à une Commission spéciale pour être discutée et » élaborée dans son ensemble, afin d'en rendre l'application » utile et possible. »

Tout en constatant l'avantage de cette proposition, surtout pour l'application de la seconde partie, la Société estime et décide qu'il vaut mieux maintenir l'ordre de choses existant actuellement.

M. le Trésorier donne connaissance du compte des finances de la Société pour l'année 1873 :

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires :*

Reliquat actif de l'exercice 1872		5,513 fr.	04 c.
Cotisations : 285 à 10 fr. . . .	2,850 fr. »	2,955	»
— 21 à 5 fr. . . .	105 »		
Vente de bulletins		96	»
Intérêts des fonds placés		187	39
Vente de diplômes		8	»
		8,759	43

2° *Recettes extraordinaires :*

Subvention de la ville de Chartres.	300	»
Total des recettes.	9,059	43

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,220 fr.	50 c.
Dessins et gravures	177	20
Abonnements divers	45	40
Reliures	224	15
Fouilles	10	»
Séance générale et dépenses diverses. . . .	386	94
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	25	50
A reporter.	2,089	69

Report.		2,089 fr.	69 c.
Appariteur		200	»
Dépenses imprévues		14	10
		2,303	79

2° *Dépenses extraordinaires :*

Impression du Souchet. . . .	1,061	50	1,561	50
Formation des tables du Souchet.	500	»		
Total des dépenses.			3,865	29

BALANCE.

Recettes	9,059 fr.	43 c.
Dépenses	3,865	29
Reliquat actif. . .	5,194	14

Ce compte est approuvé ; puis on passe à l'examen du projet de budget pour 1875 :

RECETTES.

Reliquat de l'exercice précédent	5,500 fr.	» c.

1° *Recettes ordinaires :*

Cotisations : 290 à 10 fr. . . .	2,900 fr.	»	3,025	»
— 25 à 5 fr. . . .	125	»		
Vente de bulletins			200	»
Intérêts de fonds placés			150	»
Vente de diplômes			6	»
			3,381	»

2° *Recettes extraordinaires :*

Subvention de la ville de Chartres.	300 fr.	»	300	»
— du Ministère de l'Instruction publique	*Mémoire.*			
Total des recettes.			3,681	»

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,500 fr.	» c.
Dessins et gravures	200	»
Abonnements divers	120	»
Reliures	200	»
Prix et médailles	100	»
Séance générale et dépenses diverses. . . .	300	»
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	75	»
Appariteur	200	»
Fouilles et dépenses imprévues.	100	»
	2,795	»

2° *Dépenses extraordinaires :*

Impression du Souchet	800	»
Total des dépenses.	3,595	»

L'abonnement à la *Gazette des Beaux-Arts* ne sera pas continué. La Société s'abonne à la *Revue des Deux-Mondes.*

L'assemblée adopte l'ensemble du projet de budget.

Lecture est ensuite donnée d'un travail de M. Lecocq sur Laurent Bouchet, curé de Nogent-le-Roi, et ses poésies. — Renvoi à la Commission de publication.

En raison de l'absence de M. Girouard, son étude sur le magnésium est remise à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Yvon, ancien notaire, à Chartres; présenté par MM. le docteur Voyet père et Sautton (Eugène).

Chantegrain, professeur au collége de Chartres; présenté par MM. Laigneau (Emmanuel) et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Notice sur la châtellenie de Courtalain, par M. E. Lefèvre. (Don de l'auteur.)

Concours de 1874 à Thiberville. (Envoi de la Société d'agriculture de Bernay.)

SÉANCE DU 14 JANVIER 1875.

Présidence de M. **Merlet**. — M. **Met-Gaubert**, secrétaire.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, l'abbé Olivier, Chavaudret, Met-Gaubert, Appay, de Bertheville, Buisson, Dubreuil, Caillot, Chevrier, Famin, Faucon, Gilbert P., Gillard (Alexandre), Girouard Em., Heurtault, Lecocq, Le Goux (de Coulombs), Legrand, Rémond, docteur Robin, Sautton (Eugène), Yves.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

L'ordre du jour appelle une communication sur une conférence scientifique à Chartres que se proposerait de faire le savant abbé Moigno. Tout en reconnaissant l'intérêt et l'utilité que pourrait offrir cette conférence, la Société, en présence des frais considérables qu'elle nécessiterait, décide qu'il ne sera pas donné suite à cette proposition.

M. le Président rappelle qu'aux termes de notre règlement, nous devons déjà nous occuper d'une excursion archéologique dans une des localités du département. Plusieurs membres sont d'avis que cette excursion projetée ait lieu, à l'époque des beaux jours, à Nogent-le-Rotrou. M. le Président en référera aux autorités locales de l'arrondissement précité; dans le cas où cette tentative resterait infructueuse, l'assemblée décide que l'excursion se ferait à Dreux et à Crécy.

M. le Président donne lecture d'un travail de M. Job, de Dreux : *Etude sur la famille Métézeau.* — Renvoi à la Commission de publication.

M. Le Goux, de Coulombs, prend ensuite place au bureau, et lit une pièce de vers intitulée : *Le Vieux Manoir de Ruffin, près Chaudon.*

RUFFIN.

A mon ami Alexandre GILLARD.

Comme toi, cher Alex, j'aime les vieux châteaux
Que le lierre opulent couvre de verts manteaux,
D'où la fauve chouette,
Veilleur nocturne, au guet dans l'ombre du beffroi,
Jette, quand minuit passe, un rauque cri d'effroi
Au vent qui la fouette.

Qui n'a vu, sur l'azur, ces étranges manoirs
Dessiner à grands traits leurs géants profils noirs,
Farouches sentinelles
Qu'à leur robuste image ont faites nos aïeux
Et qui montent toujours, à la face des cieux,
Leurs gardes éternelles ?

Aux lueurs du croissant qui sombre à l'horizon,
Leur ombre colossale, au loin, sur le gazon
S'allonge..... et leurs murailles
Se dressent fièrement, comme de vaillants preux
Prêts à combattre encor, malgré les coups affreux
Reçus dans vingt batailles !

J'aime à voir, suspendus à des restes d'abris,
Au-dessus des fossés encombrés de débris,
Les nids des hirondelles,
Et le Temps revêtir d'un splendide décor
De mousses, liserons et ravenelles d'or,
Les robes des tourelles ;

A gravir lentement les étroits escaliers
Qui déroulent sans fin, de paliers en paliers,
Leurs tournoyants dédales ;
A sonder, à l'abri des créneaux lézardés,
La plaine où guerroyaient les suzerains bardés
D'armures féodales ;

A faire résonner, sous mes pas indiscrets,
Les humides caveaux, les souterrains secrets,
Les salles à voussures,
Où, quoique mutilés, de nobles écussons
Se dessinent encore, encadrés de caissons
Et verts de moisissures;

A déchiffrer les noms et les titres usés
Par le pied des passants, sur les tombeaux brisés
Qui dallent la chapelle,
Les nombres effacés et les versets obscurs
Que d'inhabiles mains ont gravés sur les murs,
D'une pointe rebelle :

Car, tout mortel comprend que le Temps qui s'enfuit
D'un pas vertigineux, l'entraîne dans la nuit,
Sur une horrible pente,
Et que s'il doit périr dans la chute, du moins,
Ces pierres resteront les éternels témoins
De sa mémoire absente!...

Ami, combien de fois avons-nous caressé,
Dans nos longs entretiens, le projet insensé,
La dévorante envie
De choisir avec art, de restaurer un jour
L'un de ces vieux castels et, dans la grosse tour,
De cacher notre vie;

De voir, loin des erreurs de notre humanité,
Loin des discours des sots et de leur vanité,
Loin de la jalousie,
L'heure couler en paix pour ne plus revenir
Et consacrer pour nous, de chaque souvenir,
La sainte poésie!

Naguère, il t'en souvient, ce temps est proche encor,
Tu rêvais d'enfouir le plus pur de ton or,
De fixer ta demeure,
D'entendre ton cœur battre et de mourir enfin,
Sous le toit recueilli du manoir de Ruffin,
Qui se mire dans l'Eure.

Nous allâmes alors, par un de ces beaux jours
Où les soleils nouveaux réchauffent les amours,
Voir le cher édifice,
Et, tout en cheminant, notre esprit vagabond,
D'obstacles ignorés franchissait d'un seul bond
L'effrayant précipice!

Bien avant d'arriver, nous avions, à nous seuls,
D'un mot, débarrassé de ses vastes linceuls
Le Lazare de pierre :
Secouant loin de lui jusqu'au moindre lambeau,
Il était, sous nos yeux, sorti de son tombeau,
Dans sa splendeur première!...

C'était miraculeux!... Déjà, tes objets d'art,
Dans leur nouvel écrin, séduisaient le regard,
Et, sans déconvenue,
Nous mettions à notre œuvre une dernière main.....
Lorsque nous apparut, au détour du chemin,
La réalité nue!....

Hélas! plus vite encor qu'ils n'avaient pris leur vol,
Nos beaux rêves déçus tombèrent sur le sol,
Les ailes fracassées!....
Devant nous, s'affaissait un reste décrépit
Qui, suant l'agonie, achevait le récit
De ses grandeurs passées!

C'était triste, navrant; cela serrait le cœur!...
Pendant que les oiseaux chantaient l'amour en chœur,
La vieille forteresse
Se mourait de misère!... Elle sentait son sang
Se figer et savait le ciel même impuissant
A vaincre sa détresse!

Les pierres sous l'ortie et les murs délabrés,
Les étais vermoulus, les grands toits effondrés
Etalaient leurs blessures,
Comme aux portes du temple, autrefois, le lépreux
Montrait, du mal rongeur, sous des haillons affreux,
Les profondes morsures.

Par ces trous, pensions-nous, les Esprits du Sabbat
S'engouffrent à minuit; leur tourbillon s'abat,
Conduit par la tourmente,
Et le passant se signe à la hâte et se dit :
« Ce sourd gémissement, c'est du félon maudit
» L'âme qui se lamente! »

Brisés, anéantis, pris de confusion,
Nous sentions s'envoler du nid l'illusion
Si folle et tant chérie!
Nous fîmes tristement nos adieux au château
Et prîmes le sentier qui court au bord de l'eau,
A travers la prairie.

Tout riait et chantait dans la campagne en fleurs;
Nous seuls, silencieux, dévorions de nos pleurs
La secrète amertume;
Depuis lors, notre cœur invoque en vain l'oubli,
Il attend, en veillant l'amour enseveli,
Qu'un éclair le rallume!....

Ainsi coulent les jours; les désirs complaisants
Enfantent sans effort les projets séduisants;
La trompeuse Espérance
Nous montre à l'horizon le bonheur fugitif,
Et le rayonnement du mirage attractif
Nous cache la souffrance,

La souffrance implacable et le réel brutal,
Brigands qui, n'étant point voleurs de vil métal,
N'ont d'autre convoitise
Que de prendre au mortel la santé qui sourit
Et de fouler aux pieds les songes que l'esprit
Colore et poétise!

Mais l'homme sur la terre, ainsi qu'un naufragé
Qui s'accroche à l'épave et lutte, encouragé
Par la voile lointaine,
L'homme, malgré les coups redoublés du destin,
En quête du bonheur, reprend chaque matin
Son voyage et sa peine,

Jusqu'à l'heure où vaincu, gisant sous le fardeau,
Il voit en bas la Mort lui creuser son tombeau
Et clore sa carrière,
Quand son âme déjà, libre dans son essor,
Plane en haut, dans l'azur, parmi des astres d'or
Et des flots de lumière!....

Cette pièce de vers est accueillie par les plus sympathiques applaudissements. — Renvoi à la Commission de publication.

Communication orale de M. Lecocq sur une découverte de plusieurs pièces de monnaie, culots, creusets, etc., opérée au pied du château de Beauvilliers. Est-ce un alchimiste ou un faux monnayeur qui avait établi là un atelier? c'est ce que l'on ignore. MM. Lecocq et Sautton veulent bien se charger d'aller à Beauvilliers pour opérer une exploration consciencieuse. Ils sont autorisés par l'assemblée à acquérir un lot parmi les objets

de cette trouvaille, dans le cas où il se présenterait quelque chose d'intéressant.

Vient ensuite la lecture d'un travail de M. Girouard fils sur le magnésium (1re partie), accompagné d'applications pratiques et d'expériences diverses qui captivent l'attention de l'auditoire. — Renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Balandra (Jean), professeur de seconde au collége de Chartres; présenté par MM. Barois et Met-Gaubert.

Fauveau-Bidet, bijoutier, à Chartres; présenté par MM. Heurtault et Merlet.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. II. Rambouillet, Raynal, 1874. (Envoi de la Société.)

Société archéologique de Bordeaux, t. I, 1er fascicule. Bordeaux, Lefebvre 1874. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. de 1874. (Envoi de la Société.)

Romania, n° 12, oct., 1874. (Envoi du Ministère.)

Histoire de la Campagne de 1674 *en Flandre*, par le chevalier de Beaurain. Paris, Ch. Ant. Jombert, 1674. (Don de M. Gilbert P., ancien professeur au collége de Chartres.)

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1875.

Présidence de M. Merlet. — M. l'abbé Foucault, secrétaire[1].

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, abbé Foucault, Buisson, Bost, Caillot, Chellet de Kerdréan, Gabriel, Lecocq, de Mély (Fernand), Person père, Rémond, Ravault.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lecocq annonce à la Société qu'il se rendra prochainement à Nogent-le-Rotrou, sur l'invitation de M. Œillet-Desmurs, pour étudier plusieurs sarcophages récemment découverts et pour examiner s'il y aurait intérêt à pratiquer des fouilles nouvelles.

M. le Président propose d'ajouter au dernier fascicule du Souchet, qui est sur le point de paraître, l'opuscule intitulé : *Defensio Veritatis*. Ce serait le moyen de donner au dernier volume les mêmes proportions qu'aux précédents, et personne ne serait fâché d'avoir sous la main une pièce importante de la fameuse querelle engagée entre notre historien et Dom Fronteau. — Cette proposition est adoptée.

Quelle publication devrons-nous entreprendre après avoir amené à bonne fin l'impression du manuscrit de Souchet? Le *Nobiliaire d'Eure-et-Loir* a déjà été proposé : on a parlé aussi de l'*Histoire de l'Abbaye de Bonneval*. M. le Président rappelle qu'aux termes du règlement, cette question doit être traitée en assemblée générale : il demande en conséquence la convocation d'une assemblée générale pour le deuxième jeudi d'avril. Cette proposition est adoptée. — Sur l'observation de M. Lecocq, il est également décidé qu'on invitera, par une lettre circulaire, chacun des membres de la Société à désigner la publication qui pa-

[1] En l'absence de M. Met-Gaubert, retenu par un deuil de famille, et à défaut de M. le vice-secrétaire, également absent.

raîtrait mériter la préférence. Du reste, une note à ce sujet sera insérée dans les journaux, et une convocation spéciale adressée à nos confrères en temps utile.

M. le Président donne communication de la lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique invite la Société archéologique d'Eure-et-Loir à la réunion des Sociétés savantes. Les séances se tiendront à la Sorbonne, du mercredi 31 mars au samedi 3 avril. Ceux de nos confrères qui désireraient y prendre part devront présenter leurs travaux à la prochaine séance de la Société : ceux qui voudraient seulement assister aux lectures publiques pourront s'adresser à M. le Président pour l'obtention des billets de chemin de fer.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir présentera au concours l'*Histoire du Diocèse et de la Ville de Chartres,* par Souchet.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'Académie française a décerné le prix Lambert à l'un de nos compatriotes, M. Eman Martin, ancien élève de l'Ecole Normale de Chartres, pour la publication de son *Courrier de Vaugelas.* Il est décidé qu'on échangera les publications de la Société avec l'intéressante Revue de M. Eman Martin.

Lecture est donnée d'un Mémoire de M. A. Benoit, conseiller à la Cour d'appel de Paris, sur Boudier de la Jousselinière. — Renvoi à la Commission de publication.

« René Boudier de la Jousselinière était, dit-on, issu de l'ancienne maison de Soule, dans le Cotentin, dont il portait les armes : *d'argent aux trois jambes accolées de gueule.* On ajoute que son grand-père, Pierre Boudier, sieur d'Outreleau, naquit à Trelly, près Coutances ; et que son père, René Boudier, né également à Trelly, était un gentilhomme d'extraction qui, ayant abjuré les erreurs du calvinisme, fut tué, en 1642, au siége d'Arras, auquel il prenait part comme capitaine au régiment de Grancey.

» Quoi qu'il en soit, voici l'acte de baptême de notre Boudier, inscrit aux registres de la paroisse de Notre-Dame de la ville d'Alençon (Orne) et où le nom *de la Jousselinière* ne se trouve pas :

« Febvrier 1634. Le dimanche dix-neuviesme jour dudit » mois, fut baptisé René, fils de René Boudier, escuyer, et de » damoiselle Anthoinette Biouneau. Parrain, Mre Jehan Biou- » neau, prestre, curé des Mest; marraine, damoiselle Gabrielle » Biouneau. » Pas de signatures.

» Nous tenons pour certain que, comme on le dit généralement, Anthoinette Biouneau, mère de notre écrivain, était originaire de Mantes. En effet, les actes de baptême des paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Maclou, en cette ville, nous présentent comme parrain ou marraine : en 1601 et 1603, Pierre Biouneau, président en l'élection de Mantes; en 1604, 1635 et 1653, Guillaume Biouneau, huissier ordinaire de la chambre du roi et conseiller en la dite élection; en 1606, Claude Biouneau, femme de Daniel Barbereau (huissier ordinaire de la chambre du roi), marraine de l'enfant de Jehanne Biouneau, femme de Lubin Bordes (procureur-fiscal); en 1642 et 1654, Gabrielle Biouneau; et en 1650, Jean Biouneau, prêtre; ces deux derniers, parrain et marraine, en 1634, à Alençon, de notre Boudier. Plus tard, le 22 mars 1655, Anthoinette Biouneau épouse Marin Gouël, lieutenant criminel assesseur au bailliage de Mantes; et l'acte de mariage qui, suivant l'usage d'alors, n'est signé d'aucun des époux, porte deux signatures très-nettes, *Biouneau*, apposées par deux parents non dénommés en l'acte, toujours suivant l'usage. Cette Anthoinette Biouneau doit être née vers 1607, car son acte d'inhumation, en date du 18 septembre 1675, porte qu'elle était alors âgée de 68 ans ou environ. Quelle était cette Anthoinette Biouneau, devenue femme Gouël? Nous croyons que c'était la mère de notre Boudier, qui, accouchée à 27 ans, veuve à 35 ans, se mariait en secondes noces à 48 ans, alors que son fils en avait 21. — Vainement objecterait-on que l'acte de mariage du 23 mars 1655 n'énonce pas que la future est veuve; car la rédaction des actes de l'état-civil était alors des plus succinctes et presque toujours incomplète.

» Les trop nombreuses lacunes des actes des paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Maclou ne nous ont permis de découvrir ni l'acte de baptême de la mère de notre René Boudier, ni l'acte de son premier mariage qui a sans doute été célébré à Mantes, où elle avait son domicile au sein de sa famille.

» Mais ce n'est pas assez pour Mantes que René Boudier lui

appartienne par sa mère; nous croyons qu'il lui appartient encore par sa famille paternelle. En effet, nous trouvons aux registres de Sainte-Croix et de Saint-Maclou les actes suivants: 1586, 3 juillet. Baptême de Nicolas-Daniel; marraine, Marguerite Boudier, femme de Nicolas Pigis, garde des sceaux du bailliage. — 1594, 2 octobre. Baptême de Nicolas, fils de Nicolas Pigis, garde des sceaux, et de Marguerite Boudier; marraine, Marie, fille mineure de Charles Le Peletier[1], sieur de Château-Poissy, élu, et de Marie Boudier. — Et, le 1er novembre 1608, un baptême réunit en l'église Sainte-Croix, comme parrain et marraine, les deux familles paternelle et maternelle de René Boudier, en la personne de Marguerite *Boudier* (femme de Nicolas Pigis) et du président Pierre *Biouneau*.

» Ainsi les Boudier sont, comme les Biouneau, originaires de Mantes; mais un rameau de la famille Boudier s'était transplanté à Alençon ou dans les alentours. Ce rameau aura produit le père et l'aïeul paternel de notre René, et sans doute aussi ce Jacques Boudier, sieur de La Buissonnière, que mentionne un manuscrit des archives de l'Orne, daté de 1666 et intitulé: *Recherches sur la Noblesse*, par Bernard de Marle, intendant de la Généralité d'Alençon.

» René fut amené, par sa mère, d'Alençon à Mantes, à l'âge de huit ans, c'est-à-dire en 1642, après la mort si prématurée de son père. Il devait dès lors passer à Mantes sa vie entière et y mourir dans un âge très-avancé. A l'âge de douze ans, le 19 mai 1646, il y figure comme parrain à un baptême. Un autre acte du 30 septembre 1661 le qualifie avocat au Parlement de Paris. Il avait 29 ans lorsque, le 4 septembre 1663, il épousa à

[1] Charles Le Peletier, seigneur de *Château-Poissy*, près Magnanville, possédait à Mantes le somptueux hôtel de ce nom, construit vers 1550. Cet hôtel existe encore, bien que écorné en 1765, pour le percement de la rue Royale dans l'axe du pont de Perronet, et défiguré de nos jours pour l'accommoder aux habitudes modestes de ses hôtes.

Après Charles Le Peletier, nous trouvons: en 1602, Marin Le Peletier, seigneur de Château-Poissy, élu en l'élection de Mantes; et, en 1605, Nicolas Le Peletier, seigneur de Château-Poissy. Cette famille ne paraît plus désormais dans les actes de l'état-civil de Mantes. Nous ignorons à quel titre Jacques de Sailly de Pommereul, seigneur de Saint-Cyr en Arthie, se trouvait en l'hôtel de Château-Poissy lorsqu'il y décéda le 19 janvier 1670.

Il ne paraît pas que la famille Mantaise des Le Peletier de Château-Poissy ait rien de commun avec les Le Peletier d'Aunay, de Rosanbo et de Saint-Fargeau.

Mantes, en l'église collégiale de Notre-Dame, Marie Le Ber (fille de Salomon Le Ber [1], élu en l'Election, et de Jeanne Cadiou) dont la sœur aînée, Catherine Le Ber, avait, le 4 juin précédent, épousé François de Fredy, écuyer, sieur du Moulinet.

» De ce mariage naquirent quatre enfants, tous baptisés en l'église Notre-Dame de Mantes :

» 1° *Marin René*, né le 6 septembre 1664. Il eut pour parrain Marin Gouël, mari d'Antoinette Biouneau; et pour marraine, Agnès Cadiou, femme d'Eustache Apoil, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Mante et Meulan. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devient curé de la paroisse de Saint-Aubin, de Limay-lez-Mante, à l'âge de 25 ans. Son premier acte curial est la célébration, le 19 octobre 1689, du baptême d'Elisabeth Pinard, baptême dans lequel il est assisté d'un parrain et d'une marraine venus de Mantes pour lui faire honneur, savoir : Placide Le Maire de Denemond et Elisabeth-Catherine Daubonnet. Il décéda à Mantes, chez son père, le 22 juin 1702, à l'âge de 38 ans. Son corps fut le lendemain transporté à Limay et inhumé, dans le chœur de l'église, par le curé d'Aincourt, doyen rural du doyenné de Magny-en-Vexin.

» 2° *Agathe*, née le 19 mai 1665, eut pour parrain Salomon Le Ber, écuyer, sieur de Herville; et elle décéda à Mantes, à l'âge de 39 ans, le 5 janvier 1704.

» 3° *Antoinette*, née le 5 mai 1666, eut pour parrain Séraphin

[1] La famille Le Ber était des plus honorables. Le plus ancien de ses membres que nous connaissions est Charles Le Ber, sieur de Malassis, près Beuron (entre Rosny et Mantes), qui a publié, vers la fin du XVIe siècle, l'ouvrage suivant, terminé par la pieuse devise : *Dieu le vueille* : LES SIX LIVRES DES POLITIQUES... DOCTRINE CIVILE DE JUSTUS LIPSIUS, OU IL EST PRINCIPALEMENT DISCOURU DE CE QUI APPARTIENT A LA PRINCIPAUTÉ. *La Rochelle, Hiérosme Haultain*, 1590 (in-8°, de 454 pages, outre la table et l'*errata* en cinq feuillets non numérotés).

Nous trouvons ensuite : en 1594, Simon Le Ber, sieur de Malassis, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Bretagne, qui avait épousé Rachel de Midorge, et dont le fils eut pour parrain Salomon de Béthune, baron de Rosny; — En 1619, Charles Le Ber, écuyer, sieur de Malassis, contrôleur général des ponts et chaussées de France, secrétaire du Roi et receveur de la ville de Paris; — En 1664, Louis Le Ber, écuyer, contrôleur général des ponts et chaussées de France; — En 1693, Madeleine-Elisabeth Le Ber, dame de Malassis, femme de Jean-Jacques Le Frichot des Friches, écuyer, sieur de Cladoré, major général des armées du Roi; — En 1710, J. B. Le Ber, docteur de la maison de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Meaux.

Cadiou, président au grenier à sel; et pour marraine, Antoinette Biouneau, déjà nommée, femme de Marin Gouël, lieutenant criminel particulier. Elle décéda à Mantes, le 25 juin 1735, âgée de 69 ans.

» 4° *Guillaume*, dont nous n'avons pas trouvé l'acte de baptême, décéda à Mantes, le 2 février 1706.

» Ainsi René Boudier avait vu mourir trois de ses enfants quand, le 5 janvier 1717, il eut le malheur de perdre, à Mantes, sa femme elle-même, inhumée le lendemain en l'église collégiale de Notre-Dame. Il ne lui restait plus désormais que sa fille Antoinette, qui heureusement lui survécut et lui ferma les yeux.

» Un mois après la mort de notre René Boudier, survenue le 16 novembre 1723, comme nous le verrons ci-après, de La Roque, directeur du *Mercure de France*, lui consacra une notice dont nous reproduisons ici quelques lignes : « J'ai ad» miré, pendant plusieurs années, les talents heureux et le » mérite singulier de M. Boudier, gentilhomme de Mantes; et » nous avons été liés ensemble d'une étroite amitié. — J'ai eu, » en mon particulier, quantité de lettres de ce savant homme, » lesquelles étant jointes à celles qu'il a écrites à d'autres per» sonnes, sur divers points d'érudition, pourraient faire plaisir » au public..... Je puis assurer que le recueil en seroit curieux; » car M. Boudier étoit consulté de tous côtés, surtout pour ce » qui regarde l'intelligence des médailles et des autres monu» ments antiques. »

» Titon du Tillet ne pouvait manquer d'admettre Boudier dans son *Parnasse François* (Paris, Coignard, 1732). « Cet » article (dit-il) est tiré en partie d'un *Mémoire* que M. de » Beuron m'a envoyé. » Or M. de Beuron était Guillaume Bouret, écuyer, seigneur de Beuron (près Mantes), conseiller du Roi, premier président, lieutenant-général civil et de police au bailliage et siége présidial de Mantes, l'élève et l'ami de l'illustre défunt, auquel il survécut jusqu'au 29 juin 1755. « A » l'âge de quinze ans (dit Titon du Tillet) Boudier savait le » grec, le latin, l'italien, l'espagnol, et commença, dès cet âge, » à faire quelques pièces de poésies....... Il avoit un grand » goût pour les beaux-arts et les cultivoit. Il dessinoit et même » peignoit passablement; et il touchoit le luth avec délicatesse. » Personne n'a si savamment écrit sur les médailles ou les

» monnoies romaines. Il a même écrit sur les anciennes mon-
» noies de France....... J'ai vu et lu le manuscrit des *Œuvres*
» *poétiques* de Boudier, qui consistoit en deux volumes (l'un
» in-4°, l'autre in-8°) contenant environ six mille vers en odes,
» sonnets, quatrains, satires, épigrammes, etc.; il excelloit
» dans ce dernier genre. — Il étoit vraiment philosophe de
» cœur et d'esprit; et il avoit les sentiments aussi élevés que le
» génie. Il a plusieurs fois refusé des places aussi honorables
» qu'utiles. Mgr le duc d'Orléans, régent du Royaume, ayant
» entendu parler d'un homme aussi rare, voulut le connoître.
» En effet, il vint de Mante, par ordre du prince, qui fut char-
» mé de sa conversation et de quelques-unes de ses poésies
» qu'il lui récita. »

» Boudier a laissé en *manuscrit* les ouvrages ci-après :

» *Abrégé de l'Histoire de France* (jusqu'en 1647), 1 vol. in-4°;

» *Histoire de la République Romaine*, depuis la fondation de Rome jusqu'à César Auguste;

» *Traité sur les médailles grecques et romaines*, avec un grand nombre de médailles gravées;

» *Traduction en vers de plusieurs pièces d'Horace, de Juvénal et de Buchanan;*

» Paraphrase *en vers françois de l'Ecclésiaste de Salomon*, dont les douze chapitres sont mis en douze chants;

» *Grammaire latine;*

» *Traité de la Géographie ancienne pour l'intelligence de l'histoire;*

» *Dictionnaire Géographique;*

» *Remarques sur les difficultés de la langue françoise;*

» *Traduction en prose françoise de la* VIE DE JÉSUS-CHRIST, composée, au IVe siècle, par la célèbre *Proba Falconia*, en centons tirés de Virgile, et imprimée pour la première fois à Venise, en 1472, à la suite des Epigrammes d'Ausone[1].

» Ce dernier et édifiant travail paraît avoir occupé les dernières années de Boudier. En effet, deux ans avant sa mort, il écrivait à de La Roque, le 16 septembre 1721 : « Virgile a amusé

[1] *Proba, uxor Adelphi, fœmina inter viros ecclesiasticos poni solita, pro eo quod, in laude Christi versata, componens* CENTONES *de Christo, Virgilianis coaptavit versibus.* (Isidorus, in catalogo illustrium virorum.)

» plusieurs mois ma caducité. C'est le centon de *Proba Falconia*, sur l'ancien et le nouveau Testament, tiré des vers de » Virgile, que j'ai rétabli et traduit en prose française, avec une » ample préface sur les Centons, sorte de poëmes peu connus » dans notre siècle. » L'exemplaire de Virgile, sur lequel Boudier rechercha et nota tous les vers qui composent le *Cento Virgilianus* de Proba Falconia, resta (dit Titon du Tillet) entre les mains de Bouret de Beuron, *qui possédait presque tous les livres de son maître et ami.*

» Boudier a été, comme on le voit, un auteur bien fécond. En effet, dès sa jeunesse, il entrait tous les jours dans son cabinet, à quatre heures du matin. Il y travaillait sans relâche jusqu'à midi et reprenait souvent son travail après dîner. (On dînait à midi, dans ce temps-là.) Et il continua cette vie laborieuse jusqu'à la fin de ses jours. Aussi Bouret de Beuron composa-t-il en son honneur ce dixain, en 1723 :

« A peser la valeur de ton dernier ouvrage,
» En croiroit-on l'auteur un homme de ton âge?
» Quoi! Faire ainsi des vers à quatre-vingt-dix ans!
» Nul ne garda jamais tant d'esprit si longtems.
» Ta Muse joint au sens de la sage vieillesse
» Le brillant et le feu d'une vive jeunesse.
» Si le nombre des ans peut affoiblir ton corps,
» En vain sur ton esprit fait-il tous ses efforts.
» Rien ne peut altérer ta vigueur infinie :
» Tout, jusqu'au tems, respecte un si rare génie. »

» Les seules œuvres poétiques de Boudier, qui aient été imprimées, consistent en une quinzaine de pièces fugitives publiées dans l'*Almanach littéraire* ou *Etrennes d'Apollon* (Paris, 1788 et 1789), et dans le *Je ne sais quoi* de Cartier de Saint-Philip (Autrecht, 1741). Nous ne reproduirons que les meilleures pièces; on les trouvera à la suite de cette notice.

» De La Roque disait, dans le *Mercure de France*, en 1723 : » Dans un voyage que M. Boudier fit à Paris, en l'année 1714, » il mit tous ses différents ouvrages (à l'exception de la traduction de *Proba Falconia*) entre les mains du sieur Simart, » libraire, qui se chargea de leur impression, et qui cependant n'a encore rien donné au public. »

» Titon du Tillet ajoutait, en 1732 : « Boudier avoit toujours » résisté à de pressantes sollicitations de mettre ses ouvrages

» au jour, jusques aux dernières années de sa vie. M. Boucon, » un de ses amis particuliers, les lui enleva contre son gré et » les a remis à Simard, libraire, qui compte en commencer » l'impression par l'*Histoire de la République Romaine*, en huit » volumes in-12. » Cet ouvrage avait reçu l'*approbation* d'un censeur royal, le 23 janvier 1729, c'est-à-dire six ans après la mort de l'auteur. »

» Moréri disait encore, en 1759, dans son *Dictionnaire :* » Content d'acquérir ses connoissances pour lui-même et pour » quelques amis, Boudier n'a jamais voulu permettre l'impres- » sion de ses ouvrages. »

» Enfin Hérissant, dans ses *Nouvelles Recherches sur la France* (Paris, 1766) consacre à Boudier quelques lignes qui se terminent ainsi : « Il a fait, sur les médailles et sur l'histoire » romaine, des ouvrages considérables qui ne sont point im- » primés. »

» Aussi Quérard, cet infatigable chercheur, ne mentionne-t-il, dans la *France Littéraire*, aucun livre imprimé de Boudier ; et l'on n'en a jamais vu figurer un seul dans les ventes publiques qui sont, depuis longues années, devenues quotidiennes.

» Nous ne connaissons qu'un seul manuscrit de Boudier. C'est l'*Abrégé de l'Histoire de France*, qui a été, en 1862, donné à la bibliothèque de la ville de Mantes, par M. François, dit Guérin, ancien brasseur, conseiller municipal.

» Que sont devenus tous les autres manuscrits de Boudier ? Sont-ils restés chez le libraire Simard, où, suivant de La Roque, ils avaient été déposés ? Ont-ils été retirés par Boucon ? Sont-ils rentrés en la possession de Boudier, avant son décès ? Ont-ils passé, avec *presque tous ses livres*, entre les mains de Bouret de Beuron, et de là dans la famille de Mornay, qui elle-même s'est éteinte, dans la première moitié de ce siècle, en la personne du général de Mornay, dont la mère, sa légataire universelle, était une demoiselle de Dompierre d'Hornoy ? Il n'est pas à croire que tous ces manuscrits aient été détruits. Et, de même que l'*Abrégé de l'Histoire de France* s'est retrouvé chez un brasseur de Mantes, on peut espérer découvrir un jour tout ou partie des autres manuscrits, soit à Mantes, soit ailleurs, chez un particulier ou dans un dépôt public dont le conservateur les conserve à son insu.

» Les poésies légères de Boudier étaient connues de Voltaire,

qui le cite, en ces termes, au nombre des écrivains du siècle de Louis XIV : « Boudier (René) de la Jousselinière, auteur de » quelques vers naturels. Il fit, en mourant, à quatre-vingt-» dix ans, son épitaphe. »

» Il résulte d'un passage du *Dictionnaire Philosophique* que Boudier, à l'âge de quatre-vingts ans, traduisait Ovide en vers burlesques. En effet, à propos des purifications par immersion, pratiquées par les meurtriers dans l'antiquité, Voltaire cite ce distique des *Fastes* du poëte latin :

Ah! nimium faciles qui tristia crimina cædis
Flumineâ tolli posse putatis aquâ.

» Et Voltaire ajoute que le vieux Boudier l'a comiquement traduit ainsi :

C'est une drôle de maxime
Qu'une lessive efface un crime.

» Vers la fin de sa vie, Boudier souffrait cruellement de la maladie de la pierre. Néanmoins (dit de La Roque) il eut assez d'empire sur lui-même pour faire, au milieu d'un accès, une épigramme sur le mal qui, plus encore que sa vieillesse, allait l'enlever de ce monde. Si cette pièce était bonne, il est regrettable que de La Roque, qui ne nous l'a pas conservée, s'en soit cru *empêché par la gravité du sujet.*

« Enfin (ajoute de La Roque) sentant que son dernier jour » approchait, il tourna toutes ses pensées du côté de l'éternité... » Il reçut les derniers sacrements avec une édification tou-» chante; et, plein de confiance en la miséricorde du Seigneur, » il lui rendit paisiblement son esprit. »

» Voici l'acte d'inhumation de Boudier, inscrit sur les registres de la paroisse de Sainte-Croix de Mantes :

« L'an mil sept cent vingt-trois, le seize novembre, est dé-» cédé le sieur *René* Boudier, écuyer, âgé d'environ quatre-» vingt-dix ans, après avoir reçu les sacrements de l'église. Le » lendemain il a été inhumé, dans l'église de Notre-Dame de » Mante, par le grand collége des chanoines. Dont acte dressé » par nous, prestre, vicaire de Sainte-Croix. (Signé) Sanson. »

» Il n'existe, à vrai dire, qu'un seul portrait de René Boudier. C'est un dessin d'après nature, gravé à l'eau-forte par Thomassin, vers 1715 (Hauteur 0^{m} 17; largeur 0^{m} 13). Notre auteur,

vu à mi-corps, est assis, les yeux baissés, et tient, de la main droite, un livre ouvert sur ses genoux. Au-dessous, on lit ce distique :

Nobilis et vivens parvo benè, gratus amicis,
Fœlix, urbe procul, Musarum in commoda vixi.

» Vers 1750, Odieuvre fit entrer ce portrait dans sa collection, mais en le coupant au-dessus de la main et du livre et en l'entourant d'un médaillon ovale.

POÉSIES DE RENÉ BOUDIER.

I.

SUR CHRISTOPHE OZANNE, MÉDECIN DE CHAUDRAY [1].

Oh! le beau médecin que ce Christophe Ozanne!
Parlez-lui de vos maux, il n'en peut discourir.
Est-il passé docteur? Porte-t-il la soutane?
C'est un manant grossier qui ne sait que guérir.
Avec un peu de poudre, ou d'herbe, ou de racine,
Sans latin et sans art, mais plein d'entendement,
Ce rustique Esculape, instruit divinement,
Nous guérit de tous maux... et de la médecine.

II.

SUR LE DÉSIR QUE L'ON A D'ÉTERNISER SON NOM.

Le désir insensé d'éterniser son nom
Tourmente horriblement les esprits qu'il enivre.
L'un consacre sa vie à pâlir sur un livre;
L'autre se donne en proie au boulet d'un canon.

[1] Christophe Ozanne, né à Chaudray, paroisse de Villers-en-Arthie, près Mantes, le 15 novembre 1633, et décédé au lieu de sa naissance, le 18 février 1713, eut tant de vogue comme médecin, sous le règne de Louis XIV, surtout de 1695 à 1707, que la cour, la ville et la province accouraient dans son hameau pour le consulter. Il en est mention notamment dans les lettres de M. et Mme de Coulanges, dans les lettres de Bossuet, et dans le *Cours d'opérations de chirurgie* de Pierre Dionis, premier chirurgien de la Dauphine. Ozanne est le héros de la gravure (grand *in-folio*) intitulée *Almanach pour l'an de grâce* M. DC. XC. VII. (Voyez notre *Notice sur Christophe Ozanne.* Chartres, Garnier, 1874.)

Tel jadis fut Homère et tel Agamemnon;
Et mille autres depuis, qui les ont voulu suivre.
Moi, bien éloigné d'eux, je ne songe qu'à vivre,
Sans cure qu'après moi l'on me connoisse ou non.
Travailler nuit et jour parce qu'on se propose
Qu'on dira, dans mille ans : *Un tel fit telle chose*,
N'est-ce pas se ronger de soucis superflus?
Le bruit tant recherché que fait la renommée,
Pendant que nous vivons, n'est qu'un peu de fumée;
Et c'est encore moins, quand nous ne vivons plus.

III.

Sur un Crucifix peint par l'auteur et donné a une dame pieuse.

Si *Le Sueur, Le Brun* ou *Mignard*
Avoient peint le Christ au Calvaire,
Ils l'auroient fait avec plus d'art
Et mieux que je n'ai pu le faire.
Mignard et *Le Sueur* et *Le Brun*
Font des choses hors du commun,
Où je n'espère pas atteindre;
Mais *Le Brun*, *Mignard* et *Le Sueur*
Ne pourroient pas si bien le peindre
Qu'il est gravé dans votre cœur.

IV.

Sur la mort de ma femme.

Quand la mort nous déparia,
Ma moitié, dans le manoir sombre,
Rencontrant *Porcie, Arria* [1]

[1] Porcie, fille de Caton d'Utique, ayant deviné le projet que méditait Brutus, son mari, d'assassiner Jules César, se fit elle-même volontairement une grave blessure. Et comme Brutus lui en demandait la cause : « C'est » (répondit-elle) pour te montrer avec quelle fermeté je me donnerai la mort, » si l'entreprise que tu me caches vient à échouer et à entraîner ta perte. »
Pætus, romain consulaire, avait suivi Scribonius dans sa révolte contre l'empereur Claude. Arrêté en Illyrie, il fut conduit à Rome sur un navire. Sa femme, Arria, l'y suivit dans une barque de pêcheur. Lorsqu'elle eut perdu tout espoir de le sauver, elle se plongea devant lui un poignard dans le sein; et, le retirant, elle le lui présenta. « Tiens, dit-elle, cela ne fait point de mal. *Pæte, non dolet.* » Et Pætus, encouragé par ce noble exemple, se donna aussitôt la mort.

Et leur suite en très-petit nombre,
Leur dit : « Je viens me joindre à vous,
» Moitiés dignes de vos époux,
» Honneur du sexe, femmes fortes!
» Eux seuls firent tout votre bien;
» C'est pour eux que vous êtes mortes :
» Je n'ai vécu que pour le mien. »

V.

Quatrain sur ma vieillesse.

D'un tombeau ruiné, d'un cirque ancien dans Rome,
Nos yeux avec respect contemplent les débris;
L'âge d'une médaille en rehausse le prix;
On fait cas d'un vieux buste..., on méprise un vieil homme.

VI.

Mon épitaphe.

J'étois gentilhomme normand
D'une antique et pauvre noblesse,
Vivant de peu, tranquillement,
Dans une honorable paresse.
Sans cesse le livre à la main,
J'étois plus sérieux que triste,
Moins françois que grec ou romain,
Antiquaire, archi-médailliste :
J'étois poëte, historien.....
Et maintenant je ne suis rien.

BOUDIER DE VILLEMERT.

» René Boudier de la Jousselinière avait, dit-on, pour neveu, Pierre Joseph Boudier de Villemert. Mais si René était fils unique, comme cela paraît constant, ce prétendu neveu ne pouvait être qu'un cousin plus ou moins éloigné. Quoi qu'il en soit, Boudier de Villemert, né en 1716, publia, de 1739 à 1786, un grand nombre d'ouvrages, dont le plus estimé, *L'Ami des Femmes* ou *La Morale du Sexe* (1758), a eu plusieurs éditions en France, sans compter des traductions en langues étran-

gères [1]. Le but de l'auteur n'était pas l'apothéose des femmes, mais le perfectionnement de leur éducation. Après lui, d'autres écrivains ont pris à tâche de surexciter leur vanité, sous le prétexte de prouver leur *mérite*, qu'aucun homme de sens et de cœur n'a jamais méconnu. Mais si les femmes honnêtes veulent qu'on respecte le secret de leurs vertus, il en est trop qui sont avides d'encens et d'autant plus qu'elles en sont moins dignes.

» Agrippa, le plus intrépide souteneur de paradoxes de l'Allemagne, publia, à Anvers, en 1529, un petit livre latin, sous ce titre : *Declamatio de nobilitate et præcellentiâ fœminei sexûs*, c'est-à-dire : *La femme est supérieure à l'homme.* A quoi un inconnu (*Acidalius?*) répondit, un siècle plus tard, en 1638, par cette autre folie, toujours en latin (*Le latin dans les mots brave l'honnêteté*) : *Mulieres homines non esse*, en français : *La femme n'appartient pas à l'espèce humaine.*

» N'eût-il pas été beaucoup plus sage de ne pas établir une comparaison oiseuse entre les deux sexes? A chacun son rôle dans la sainte union qu'ils contractent ensemble depuis le commencement du monde et dans laquelle ils se complètent l'un l'autre. Arrière les prétendus émancipateurs de la femme, qui lui cornent aux oreilles cette provocation incessante : *On voit bien que ce sont les hommes qui ont fait la loi.* Oui, ce sont les hommes qui ont fait la loi; et ils y ont posé ce chevaleresque axiôme : *Il n'y aura qu'une femme légitime; et tous les enfants qui naîtront d'elle auront pour père le mari — Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant.*

» Ainsi, de par le législateur, la femme est réputée chaste; et l'*Ecclésiastique*, en disant (c. 36, v. 27) : *Ubi non est mulier ingemiscit egens*, la proclame en outre l'économe du ménage. Enfin la religion chrétienne, après en avoir fait le sanctuaire de l'incarnation divine, la place au chevet du malade comme un ange de charité. Voilà une louange aussi complète que vraie; au delà il n'y a que plate adulation ou mensonge intéressé.

» Il existe un portrait de Boudier de Villemert, dessiné par D[lle] Merie et gravé par Willemin. C'est un médaillon, haut de 8 centimètres sur 7 de largeur. On y lit ce quatrain :

[1] *L'Ami des Femmes* eut, en 1766, l'honneur d'être réuni, par un éditeur, au *Traité de l'Education des filles*, de Fénelon.

Du savant Boudier ce neveu
Dans son vrai jour a bien vu la nature,
Peint le bonheur en traits de feu
Et nous en trace ici la route sûre.

» Cet écrivain si honnête, et qui a obtenu une si grande vogue, n'a pas échappé, sur la fin de ses jours, à la caricature. Un médaillon gravé à l'eau-forte (haut de 13c 5 sur 10c 3), présente le buste de Boudier de Villermert en vieillard caduc, dans un entourage champêtre. Au-dessous on voit trois attributs : la flèche, la torche et la marotte, avec ce distique :

Tout périt. O destin funeste!
Femmes, de votre *ami* voilà ce qui vous reste.

» L'auteur inconnu de cette gravure, qui n'est pas sans mérite, y a écrit le sujet de son œuvre : BOUDIER DE VILLEMERT, auteur de *L'Ami des Femmes.*

» Nous ne pouvons terminer cette notice sans ajouter qu'on attribue à René Boudier de la Jousselinière un autre parent, Pierre-François Boudier, supérieur de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, né à Valognes, en 1704; et que, en 1758, l'année même où Boudier de Villemert publiait *L'Ami des Femmes*, Boudier de la Cour, sans doute son parent, mettait au jour un livre (in-12), les *Tablettes chronologiques.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. BRÉVILLE, receveur municipal de la ville de Dreux; présenté par MM. Job et Bourdon-Gromont.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Mémoires de la Société littéraire et historique de Lyon, année 1872-1873. Lyon, Vingtrinier, 1874. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. VIII. Beauvais, Père, 1873. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. de 1874. (Envoi de la Société.)

Note sur un gros tournois de saint Louis trouvé à Reuilly, par M. Boucher de Molandon. Orléans, Herluison, 1875. (Don de l'auteur.)

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1873 et 1874. Tours, Ladevèze, 1874. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société Dunoise, janvier 1875. Châteaudun, Lecesne, 1875. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 4 MARS 1875.

Présidence de M. P. Durand. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Étaient présents : MM. P. Durand, l'abbé Olivier, Chavaudret, Met-Gaubert, Appay, Balandra, Barois, de Bertheville, Besselle, Bost, Buisson, Caillot, Famin, l'abbé Foucault, Gabriel, Gilbert P., Guérineau, Hue, Lecocq, Legrand, Nancy A., Ravault, Rémond, Yves.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après quelques observations.

M. le Président entretient l'assemblée de la décision ministérielle en vertu de laquelle aura lieu la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, fin de mars, présente année. Des séances de lectures et de conférences publiques seront faites pendant les journées du mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril.

Le samedi 3 avril, le Ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribués les encouragements accordés aux Sociétés.

Des dispositions nouvelles sont prises pour l'obtention d'une lettre d'invitation spéciale et d'une carte de chemin de fer à prix réduit.

Sont délégués pour représenter la Société, MM. l'abbé Foucault, Em. Girouard, de Kerdréan, Fernand de Mély et Met-Gaubert.

Le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. A. Gillard sur un projet de restauration de l'église de Nogent-le-Roi. — Renvoi à la Commission de publication.

« Une restauration importante, intéressante au point de vue archéologique et artistique, vient d'être terminée dans l'église de Nogent-le-Roi; j'ai pensé qu'il était de mon devoir de la signaler à notre Société si dévouée et si pleine de sollicitude pour les monuments du pays.

» Il y a quelques années, toute la partie en pierres de l'édifice fut, à l'intérieur, débarrassée des couches épaisses d'affreux badigeon qui la recouvraient entièrement et donnaient au vaisseau une uniformité de tons jaunes, gris, désagréables, tout en cachant aux regards curieux de l'antiquaire une foule de détails charmants, dignes d'intérêt.

» Seule, la voûte en bois de la nef était restée dans un état de ruine par suite de circonstances que je crois inutile de rappeler ici et de débats où la vieille discorde chantée par Boileau n'était pas, dit-on, tout à fait étrangère; mais le temps fit si bien, que cette voûte disjointe en maints endroits, livrait passage à l'air, au froid, et, tout en menaçant la tête des fidèles, faisait triste figure au milieu de l'église rajeunie; la position devenait dangereuse, intolérable, il fallait enfin prendre une résolution.

» Grâce au zèle ardent de M. l'abbé Piébourg, notre digne curé, la restauration fut décidée en principe, et son exécution suivit de près, sous la direction habile, savante et consciencieuse de notre ami et confrère M. Chapelain, architecte à Paris, qui eut le bonheur de trouver, dans le pays même, pour exécuter un travail de cette importance, un ouvrier adroit et plein d'initiative, M. Emile Meneray, de Coulombs.

» Ce genre de voûte en bois, avec nervures imitant le travail de la pierre, a été inventé par Philibert Delorme, pour les édifices n'ayant pas de contreforts capables de résister à la poussée des voûtes en pierres, et le spécimen conservé dans notre église parait être unique aujourd'hui en France.

» Il s'agissait donc de réparer ce curieux travail, en lui lais-

sant tout son caractère, sans en altérer aucune partie, c'est ce qui a été fait avec un soin infini et une rare adresse.

» Dès que les immenses échafaudages furent en place, on put voir le mal de près, le toucher et le sonder dans toutes ses parties et dans toute son étendue. Alors surgirent pour ce travail, tout nouveau pour notre génération, bien des hésitations et des tourments; après avoir enlevé les lambris qui paraissaient les plus malades, on espérait que les arceaux pourraient être réparés sur place; mais on reconnut bientôt qu'il fallait que tout fût démonté pièce par pièce pour arriver au but plus sûrement et obtenir une restauration solide autant que soignée qui permît à cette partie si intéressante du noble édifice de concourir à sa beauté pendant les siècles à venir.

» Tous les détails intéressants de la voûte, armoiries, rosaces, têtes d'anges, étoiles furent descendus et subirent un nettoyage complet; ce n'était pas petit travail, car toutes les sculptures étaient empâtées par une infinité de couches de badigeon, leurs détails et des parties entières même avaient complétement disparu; c'est ainsi que les armoiries de Marie Coulon, femme de Nicolas Bautru, furent retrouvées; à leur tour les nervures moulurées subirent un pareil nettoyage, et la restauration commença.

» On reconstitua l'âme des arceaux dont une grande partie avait énormément souffert des infiltrations de la pluie, conséquence d'une couverture en très-mauvais état et qui demande elle-même, à son tour, une prompte réparation. On appliqua ensuite sur ces nervures les anciennes moulures qui les recouvraient, et les parties reconnues hors de service furent remplacées par des neuves, les lambris reprirent leurs places primitives, et quand cet énorme travail fut terminé, on replaça, sans y rien changer, les armoiries, rosaces, etc. On teinta le bois neuf pour harmoniser le ton général; sur ce fond, des peintures et dorures sobres et harmonieuses furent successivement distribuées, et l'on fit revivre sur les écussons les anciennes couleurs héraldiques; tout fut mené à bonne fin, et la voûte, qui naguères déparait notre église, en est aujourd'hui le plus bel ornement.

» Je termine en remerciant, au nom de tous les amis des arts, M. le curé de Nogent pour son dévouement à son église, M. Chapelain pour sa consciencieuse et savante restauration,

M. Meneray pour son intelligent travail, et enfin tous les habitants pour leurs offrandes grosses ou petites qui ont permis d'entreprendre une réparation aussi urgente et aussi dispendieuse.

» Nous ne pouvons que faire des vœux pour que l'administration municipale complète l'œuvre si bien commencée, en débarrassant notre église des masures qui l'obstruent, et en procédant à une réparation sérieuse de l'extérieur, afin que les générations qui nous succèderont ne nous accusent pas d'indifférence pour un monument si digne d'intérêt à tous égards. »

Au sujet de cet article, différentes observations sont présentées surtout en ce qui concerne la voûte du monument religieux.

Communication scientifique ou Notice sur la résistance et les vices de construction dans les piles, sur les contacts platinés de M. Emile Girouard. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un article de M. Lecocq, sur une découverte de sarcophages antiques à Nogent-le-Rotrou.

« Le 13 janvier dernier, notre confrère, M. Œillet des Murs, nous adressait de Nogent-le-Rotrou une lettre dans laquelle il nous communiquait une découverte de cinq Sarcophages antiques, que nous sommes allé visiter, le 6 février suivant. Sur les cinq il y en a deux dont la petite dimension semblerait indiquer qu'ils avaient été disposés pour recevoir des enfants. Ils présentent dans leur longueur une forme évidée et conique, avec des parois verticales, en forme d'auge, sans aucun appendice pour y recevoir le chef du défunt. La matière employée est le grès rouge de Saint-Denis-d'Authou (canton de Thiron). Un de ces sarcophages se distingue par sa dimension extraordinaire, puisqu'il porte plus de deux mètres de longueur. A l'intérieur, se trouvait un crâne humain et quelques ossements révélant un homme d'une haute et vigoureuse constitution. Ces sortes de tombeaux coniques et étroits accusent généralement une période s'étendant du VIIIe au XIe siècle.

» Ces monuments funéraires n'étaient enfouis qu'à une profondeur d'environ vingt-cinq centimètres; nous les appellerons *non-apparents* et *muets*, vu leur situation et parce qu'ils ne contenaient dans leur intérieur, aucun débris d'inscriptions,

de vases, d'armes, ou de bijoux quelconque qui aurait pu nous aider à supputer l'âge de ces monuments lapidaires et nous fournir quelques renseignements sur la qualité des individus qui furent inhumés en cet endroit. Le plus grand de ces sarcophages était orienté à l'ouest et les quatre autres vers l'est; aucun d'eux n'avait de couvercle, aussi étaient-ils remplis de terre, ce qui démontrerait qu'ils auraient été ouverts et violés à une époque antérieure. A quelque distance de ce gisement, on avait rencontré une portion de couvercle, portant environ 15 centimètres d'épaisseur, puis un fragment de muraille en maçonnerie dont il serait peut-être intéressant de rechercher l'extrémité. Aucun tesson de poteries ou de verreries ne fut aperçu au milieu des fouilles primitivement opérées en ce lieu.

» L'endroit où est située cette petite nécropole se trouve en dehors, mais près de la ville de Nogent, sur le coteau compris entre la rue de la Phie et l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Hilaire; à une distance d'environ cent cinquante mètres de ce dernier, à gauche du bras de la rivière d'Huisne qui coule au bas de ce coteau, lequel regarde, à l'Est, la ville de Nogent, et à environ 15 mètres au-dessus du cours d'eau. Le champ qui renferme cet ancien dépôt funéraire s'appelle le *Champ-Bossu*. Quelques anciens habitants estimaient que cette sorte de monticule devait être un grand *Tumulus*, ce qui semblerait nous indiquer qu'antérieurement aurait eu lieu déjà quelque découverte du genre de cette dernière, laquelle aurait justifié cette sorte d'appellation.

» Le plus grand de ces sarcophages antiques aurait été extrait dans le but d'être conservé, par la ville de Nogent-le-Rotrou, pour commencer un petit musée lapidaire d'antiquités locales. Des fouilles poursuivies en cet endroit pourraient peut-être amener un résultat plus complet et plus intéressant, mais malheureusement, la ville de Nogent, par suite des désastres causés par l'invasion Allemande, ne croit pas pouvoir, actuellement, prélever sur son modeste budget la somme la plus minime, pour la consacrer à ces recherches, peut-être un peu hasardeuses quant au résultat final.

» Quoi qu'il en soit, nous nous plaisons à adresser des remerciements sincères à notre confrère M. Des Murs, pour avoir signalé à notre attention cet antique dépôt funéraire, que nous

croyons être antérieur au XI[e] siècle. Il pourra servir de repère pour l'histoire locale au point de vue monumental, et aux archéologues de l'avenir, il offrira un cas douteux qu'il sera toujours intéressant d'approfondir, afin de connaître la richesse archéologique du *Champ-Bossu* de ce coteau, lequel, jusqu'à ce jour, n'a pas voulu nous instruire de l'âge des monuments lapidaires et des curiosités qu'il renferme. Mais patience, tout vient à point pour celui qui sait attendre.

» Notre Société archéologique, en pareille occurrence, n'aurait-elle pas à décider, si, en raison de son institution et de son but, elle devrait accorder une subvention convenable, afin d'aider à poursuivre ces fouilles dans l'intérêt de l'histoire locale et départementale? Nous proposons, c'est à nos collègues à décider. »

Diverses observations sont échangées sur la provenance de ces sarcophages entre quelques membres de la réunion. Le secrétaire est invité à écrire directement à M. O. Des Murs afin d'obtenir des renseignements complets et qui seraient transmis à la Société, lors de la prochaine séance. L'assemblée serait disposée à un sacrifice d'argent, si cela en vaut la peine.

M. Ravault a la parole pour présenter quelques observations au sujèt de la lettre qui a été envoyée récemment, et au nom du Bureau, à tous les membres convoqués en assemblée générale pour le mois d'avril. Il importe de décider si la Société entreprendra immédiatement la publication d'un nouvel ouvrage de longue haleine et quel sera cet ouvrage.

M. Lecocq annonce qu'il aurait encore cent cinquante pages inédites à publier sur Souchet et à présenter bon nombre de manuscrits d'histoire locale.

Un membre propose la formation d'une Commission de recherches constituée immédiatement. Cette proposition n'est pas acceptée.

MM. Chavaudret et Lecocq demandent la nomination d'une Commission spéciale qui serait établie le jour de la réunion en assemblée générale et aurait pout but de faire un rapport sur les ouvrages présentés, ce dit jour, à l'appréciation de la Société.

L'assemblée accueille cette proposition et décide l'ajournement de la question au mois d'avril prochain. Tous les Socié-

taires sont invités à examiner s'ils n'auraient pas quelque publication à présenter pour l'époque de la convocation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle ensuite le projet d'excursion archéologique. Aucune réponse n'étant encore survenue, par suite d'informations prises à Nogent-le-Rotrou, il est arrêté que ce projet sera remis à l'ordre du jour de la séance d'avril.

A cette même époque est aussi renvoyé l'article : « *Origines de la langue française.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Granger (Georges), avoué, à Chartres; présenté par MM. P. Durand et Lemenant des Chesnais.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Société archéologique de Bordeaux, t. I, 2e fascicule, octobre 1874. — Bordeaux, chez Lefebvre. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. I, 1873-74. — Brest, imp. Lefournier, 1874. (Envoi de la Société.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 1875.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Étaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Balandra, Barois, Bellier de la Chavignerie, Besselle, de Boissieu, de Boisvillette, Bonnard, Bost, Caillot, Chevrier, Famin, abbé Foucault, Gabriel, Gilbert-Barrier, Gilbert P., Girouard Em., Guignard (Ludovic), l'abbé Hénault, Heurtault, de Kerdréan, baron de Lallemand, de Saint-Laumer père, docteur Lamy, de Lubriat, Lecocq, Legrand, de Mély fils, de Mianville (Edmond), Nancy, Petrot-Lemarié, abbé Pouclée, Ravault, docteur Robin, Rémond, Reverdy, Sautton.

La séance est ouverte à trois heures un quart : le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président exprime les regrets de la Société à propos de la perte de M. le comte d'Hulst.

Lecture d'une lettre de M. Benoist, instituteur à Bailleau-le-Pin, et dans laquelle est annoncée une découverte archéologique à Ollé. Il s'agirait d'un aqueduc. — MM. Lecocq et de Mély fils veulent bien se charger d'aller en exploration de ce côté et d'adresser un rapport à la Société.

Lecture d'une note de M. Lecocq sur des fouilles récemment faites à Chartres, au couvent de Saint-Paul et place Châtelet.

Des fouilles ont été opérées dans le courant du mois de mars, par l'administration municipale, tant sur le sommet de la rue de la Couronne, que sur la largeur de la butte des Epars à son extrémité inférieure, afin d'y établir un embranchement d'égout. Ces fouilles ont atteint une profondeur de trois mètres, tout le terrain exploré est un remblai, dans lequel se sont rencontrés plusieurs fragments d'anciennes murailles épaisses de 60 centimètres à un mètre 20 cent., construites en silex avec mortier de sable d'une ténacité moyenne; mais dans ces terrains se sont trouvés beaucoup de fragments de poteries de tous les âges, depuis celle dite à cacheter ou Samienne avec décors en reliefs, jusqu'à des poteries grises et noires du moyen-âge, mais fragmentés

en petits tessons. A 2 mètres 30 de profondeur se remarquait l'empierrement d'un ancien chemin, se dirigeant de la porte Châtelet vers la rue de Mainvilliers; à l'angle de la pile de gauche de la butte des Epars et à trois mètres de profondeur, se voyait un grand amas de tuiles à rebords, de grandes briques, de gros charbons, et enfin, jusqu'à un fragment de marbre calciné, que nous mettons sous vos yeux.

Le couvent des Sœurs de Saint-Paul fait en ce moment construire en façade, sur la rue Saint-Jacques, un vaste bâtiment destiné pour infirmerie. Les déblais qui s'opèrent en cet endroit, ont mis à découvert de grosses murailles de deux mètres d'épaisseur, en silex; cette maçonnerie est excessivement dure, et, sur toute la longueur de la façade, là où était, avant 1790, le cimetière des Jacobins, qui alors occupaient ce lieu, se voient une multitude d'ossements humains, au milieu desquels se rencontrent un grand nombre de pots funéraires, perforés et non perforés, la plupart contenant encore du charbon. Cette sorte de poterie de couleur rouge est très-mince, elle comprend la période du XV[e] au milieu du XVII[e] siècle.

Les fouilles commencées pour les fondations, du côté du tribunal civil, ont mis hier à découvert un tronçon d'aqueduc ou cloaque maçonné, dont la voûte, haute de quatre pieds et d'une épaisseur de cinquante-cinq centimètres, est formée de moellons, divisée en cinq claveaux, par de larges briques de cinquante-cinq centimètres de côté. Cet aqueduc semblerait faire suite à celui que nous connaissons, et situé sous le tapis vert de l'entrée de l'Evêché, et ensuite, pour se ramifier avec celui que nous avons déjà signalé dans la cour de la prison, sous le bâtiment du concierge; nous continuerons à étudier ces fouilles et à vous en communiquer le résultat.

Arrive ensuite la question des ouvrages que la Société se propose de publier après l'*Histoire de Chartres* de Souchet.

M. Morin met en avant l'impression d'un manuscrit inédit de J. B. Thiers, déposé à la bibliothèque de Lyon, ayant pour titre : *Lettre de M. Thiers, curé de Vibraye, à M[gr] l'évêque du Mans de Tresson, sur M[lle] Rose*, 43 pages.

L'assemblée décide le renvoi à la Commission de publication.

Elle est, immédiatement après cette détermination, appelée à porter décision tant sur le *Nobiliaire d'Eure-et-Loir*, de M. Merlet, que sur les autres ouvrages que nos collègues peuvent avoir à présenter pour être imprimés.

M. Lecocq remet à M. le Président une note manuscrite contenant l'indication de trente-cinq ouvrages d'histoire locale et pouvant être imprimés, dont la liste suit :

Liste des ouvrages présentés à la séance de la Société, par M. Ad. Lecocq, comme étant susceptibles d'être édités par elle, après la publication de l'*Histoire du Diocèse et de la ville de Chartres*, par Souchet, en dehors de ses *Mémoires* et *Procès-verbaux*.

HISTOIRES DES VILLES ET DES PROVINCES.

1. *Recherches sur Chartres*, par Janvier de Flainville, 6 vol. pour *Chartres et le Diocèse;* 3 volumes pour les *Evêques;* et un pour les *Abbayes*, 10 vol. in-fol. (réduits à 4 vol.).
2. *Recherches sur l'Histoire de la ville de Chartres et du Pays-Chartrain*, par Bouvet-Jourdan, XIX[e] siècle, un vol.
3. *Histoire du Dunois*, par l'abbé Bordas, revue par M. Rossard de Mianville père, un fort vol. in-fol. (2 vol.), 1834.
4. *Recherches sur la ville de Dreux et sur ses Comtes*, XVIII[e] siècle, un vol.
5. *Recueil des antiquités du Perche, des Comtes et Seigneurs, des fondations et bâtiments, des Monastères, et choses remarquables de ce Pays*, par Léonard Bar, sieur des Boulais, un vol.
6. *Registres des Echevins de la ville de Chartres, de* 1438 *à* 1677, cinq vol. in fol. (réduits à 3 vol.).

HISTOIRES D'ANCIENNES ABBAYES.

7. *Histoire de l'abbaye de Bonneval*, formant quatre parties, par Jean, Elie, Jean Thiroux, René Lambert, religieux, et le curé Beaupère, 4 vol. in-fol. (un vol.).
8. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Père-en-Vallée*, par Dom Bernard Aubert, 1672, un vol. (y joindre celle de fr. Desjardins).
9. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Cheron-lez-Chartres*, XVII[e] siècle, un vol.
10. *Histoire de l'Abbaye de Josaphat*, par Dom Fabien Buttreux, 1668, in-4°.

MÉMORIAUX ET JOURNAUX MANUSCRITS SUR LE PAYS CHARTRAIN.

11. *Journal d'un Bourgeois de Chartres, ligueur* (1579-1592), un vol. in-4°.
12. *Journal Chartrain de Jean Bouvart et de ses descendants* (1521-1714), un cahier.
13. *Brief discours sur le siége de Chartres en* 1568, par Simon de Gyvès, avocat Chartrain, et *Discours sur le siége de Chartres* en 1591, composé par le gouverneur de la ville, un fort cahier.
14. *Journal de Jehan Parrault*, curé de Vitray-en-Chartrain (1592-1622), un fort cahier.

15. *Mémorial de Jean Rocu*, religieux de l'abbaye de Saint-Père (XVI[e] siècle), un fort cahier.

16. *Journal Chartrain de Barbier*, avocat à Chartres (1758-1760), un cahier.

(Ces six numéros formeraient un volume curieux.)

PIÈCES MANUSCRITES INTÉRESSANT LE PAYS CHARTRAIN, POUVANT ÊTRE RÉUNIES ET PUBLIÉES SOUS FORME DE MISCELLANÉES, EN VOLUMES.

17. *Quarante-neuf pièces manuscrites sur le Pays Chartrain* (du XVI[e] au XVIII[e] siècle), contenues dans les volumes n[os] 11 et 12 des manuscrits, 2[e] partie de la Bibliothèque de Chartres.

18. *Recueil de documents relatifs à l'Histoire du Pays Chartrain*, recueillis par Pintard (autographe), XVII[e] siècle, un fort volume, Biblioth. de Chartres.

19. *Notes historiques sur le vieux Château et les Seigneurs d'Illiers*, par M. Hérisson, un cahier.

20. *Recherches historiques sur le Thimerais*, par M. Paris, un cahier.

21. *Histoire de l'Eglise collégiale et paroissiale de Saint-Maurice-les-Chartres*, un fort cahier.

22. *Arrêté fait par l'Ordre des Avocats du Bailliage de Chartres, pour le soulagement des Pauvres du ressort*, un cahier.

23. *Statuts et Règlements de trente-cinq corporations et Métiers de la ville de Chartres* (du XIII[e] au XVIII[e] siècle), un volume.

24. *Dénombrement et qualification de toutes les justices seigneuriales du Bailliage de Chartres et leur ressort*, un vol.

25. *La Confrairie de l'église du Tremblay-le-Vicomte*, 1630, un cahier.

OUVRAGES IMPRIMÉS ET RARISSIMES SUR LE PAYS CHARTRAIN, POUR FORMER UN VOLUME DE MISCELLANÉES.

26. *La Beausse desséchée*, 1681, par Jacques Anquetin, in-4° de 100 pages.

27. *Le Panégyrique de la ville de Chartres*, par Charles Challine, avocat du Roi, 1642, in-4° de 52 pages.

28. *L'ordre et la conduicte des Prisons de Chartres, où se voit la manière de traicter et gouverner les Prisonniers corporellement et spirituellement*, 1642, in-4°.

29. *Le Ptochotrophe*, par Vincent de La Loupe, in-8°.

30. *Règlement et Police des Pauvres de la ville de Chartres*, 1689, in-4°.

31. *La Royale entrée du Roi et de la Reine en la ville de Chartres, etc.* (1619), in-8°.

32. *Dissertation sur l'offrande d'un cheval et d'une armure par Philippe-le-Bel et Philippe-de-Valois*, in-8°, par Jean Jouet.

33. *Récit véritable de l'attentat commis au sacrement de l'Autel en l'église Saint-Hilaire de Chartres*, 1645, in-4°.

PARTIE GRAPHIQUE, ANTÉRIEUREMENT VOTÉE PAR LA SOCIÉTÉ.

34. *Dessins des Portefeuilles de Gaignières concernant le Pays Chartrain, comprenant des Vitraux et des Pierres tombales*, 54 dessins, in-folio.
35. *Les Plans archéologiques antérieurs à 1790, des villes de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou*, pour faire suite à ceux de Dreux et de Chartres déjà publiés par la Société.

Diverses observations sont échangées entre plusieurs membres de la Société pour savoir si une Commission doit être nommée suivant une proposition faite à la dernière séance, à l'effet d'examiner les ouvrages qui pourraient être présentés aujourd'hui.

D'autres membres demandent que l'on vote immédiatement sur les ouvrages présentés pour être imprimés.

Après discussion, l'assemblée nomme au scrutin secret une Commission ainsi constituée : MM. Famin, P. Durand, de Saint-Laumer, Caillot, Legrand, l'abbé Foucault.

Communication de M. Girouard sur le verre incassable.

Autre communication de M. E. Sautton sur la trouvaille d'une clef romaine à Villeneuve-Saint-Nicolas, et d'une hachette celtique à Péronville.

En raison de l'heure avancée, les questions portées à l'ordre du jour sont renvoyées à la réunion du jeudi 13 mai.

La séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bouchard, instituteur à Meslay-le-Vidame; présenté par MM. Person et Met-Gaubert.

Le comte de Foucault, secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir; présenté par MM. Coppinger et Merlet.

Galopin, docteur-médecin, à Illiers; présenté par MM. Salmon et Met-Gaubert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Une collection de conchyologie par M. Ludovic Guignard.

Annuaire d'Eure-et-Loir. (Don de M. Lefèvre.)

Notice sur Guillaume Ribier, Blois, imprimerie Lecesne, 1875.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XIII, 1874. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Eduenne, 1874. (Envoi de la Société.)

SÉANCE DU 13 MAI 1875.

Présidence de M. Merlet. — M. Met-Gaubert, secrétaire.

Étaient présents : MM. Merlet, Chavaudret, Met-Gaubert, d'Alvimare, Barois, Balandra, Besselle, Bost, Brosseron, Buisson, Caillot, Chevrier, Dubreuil, Famin, abbé Foucault, Gilbert P., l'abbé Haye, Heurtault, de Saint-Laumer père, Laigneau Em., Lecocq, Legrand, Marcille, de Mély fils, Nancy, Person père, Ravault, Rémond, Sautton E.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, M. le Président exprime les regrets de l'assemblée, à propos de la mort de M. Leblanc, et témoigne le désir qu'un membre de la Société compose une notice sur l'honorable défunt.

Suivent la proclamation de deux membres titulaires nouveaux et une communication de la part de l'Université Royale de Norwége, à Christiania, qui envoie quelques ouvrages.

Une demande de souscription est adressée en faveur du *Zénith*. La Société s'inscrit pour une somme de vingt francs que le trésorier, M. Heurtault, enverra à qui de droit.

Lecture du rapport de M. Fernand de Mély sur une découverte archéologique à Ollé; quelques renseignements sont fournis par notre jeune confrère sur des bas-reliefs curieux de l'église de Saint-Georges-sur-Eure. L'assemblée décide la nomination d'une Commission de trois membres chargés d'opérer une exploration à l'endroit désigné.

« Messieurs, dans sa dernière séance, la Société me chargeait d'aller visiter un aqueduc découvert dans le cimetière d'Ollé. J'écrivis aussitôt à M. le curé, pour lui demander d'abord quelques renseignements, et pour le prier de vouloir bien faire mettre de côté tous les objets que les ouvriers pourraient découvrir dans les fouilles. Et avant tout, Messieurs, je tiens à vous dire toute la complaisance et l'amabilité que j'ai rencontrées chez M. l'abbé Sagot, qui me répondit presque aussitôt. Mais d'après sa lettre, l'aqueduc s'était transformé en un simple caveau longeant les fondations du mur de l'église. Le 18 avril, je me rendis à Ollé, et M. le curé voulut bien me conduire vers le trou, car je puis bien l'appeler ainsi, où travaillaient deux ouvriers. L'idée que la Société d'archéologie allait s'occuper de cette découverte, avait séduit le pays, et le maire de la commune avait joint, à un ouvrier qui s'était proposé spontanément, un maçon, payé par la commune. Et nous devons regretter, Messieurs, que la découverte ne soit pas plus importante, car avec le zèle qui est déployé, on serait incontestablement arrivé à d'excellents résultats.

» Le caveau est à une profondeur d'une vingtaine de marches environ, dont onze seulement, en partant du bas, sont aujourd'hui découvertes. On les atteint par une échelle. L'entrée a environ cinq pieds et demi; l'escalier est voûté, les marches sont en grison. Au bas se trouve une espèce de vestibule, où quatre personnes tiendraient difficilement. A gauche, deux piliers en pierre soutenaient autrefois une porte détruite, mais dont on a retrouvé les gonds encore scellés; elle donne accès dans un couloir voûté, haut de 5 pieds et demi, large de 6 pieds, long de 20 environ, au bout duquel se trouve, dans une espèce de renfoncement en forme de niche, un puisard dont le diamètre peut avoir 1 mètre; puis le couloir, pendant environ 4 mètres, continue pour finir en cul-de-sac, au niveau de la terre. La voûte, sur toute sa longueur, est en maçonnerie de

ciment et de silex, on voit encore les traces des planches qui ont formé le cintre, les murs reposent sur une couche de béton d'environ 5 millimètres d'épaisseur. Voilà la découverte. Dans les deux pieds de terre environ, que l'on a enlevés sur le sol, on a trouvé : un débris de vase funéraire en poterie noire contenant encore du charbon ; un fragment de bénitier en pierre, et un tiers environ d'une petite pièce en cuivre tellement rongée par le temps, qu'il est fort difficile d'en distinguer le dessin. Il n'y a là aucune trace qui puisse indiquer une époque précise, c'est donc aux documents historiques qu'il faut s'en rapporter. L'église date de la fin du XVe siècle, et une communauté religieuse existait, paraît-il, autrefois, sur l'emplacement du cimetière. L'opinion de M. l'abbé Sagot, qui semble du reste la plus admissible, est que le caveau fut creusé à l'époque des guerres de religion pour y cacher les vases sacrés. Quant au vase funéraire, il pourrait avoir été jeté avec les terres qui ont servi à combler le caveau. La petite pièce de cuivre, d'après ce que j'ai pu voir, daterait de Charles IX, ce qui indiquerait bien à peu près l'époque dont je vous parlais tout à l'heure. Le maire de la commune est décidé à conserver ce caveau, il compte même faire construire un toit sur l'entrée pour l'empêcher de se transformer en citerne. La Société n'aurait donc, je crois, aucun intérêt à s'occuper davantage de cette découverte.

» Mais, dans mon voyage, Messieurs, j'ai rencontré un objet d'art, je puis bien lui donner ce nom, que le temps et la pluie auront bientôt détruit si votre Société ne lui prête son appui. Au-dessus du portail de l'église de Saint-Georges, un charmant bas-relief en pierre représente le patron de la commune terrassant le dragon. Les pierres sont disjointes, descellées. Votre Société ne pourrait-elle voter quelque argent pour sa réparation? Vous ferez-là, je crois, Messieurs, un bon emploi de vos ressources; et si le caveau d'Ollé n'était pas une brillante découverte, mon excursion au moins n'aura pas été tout à fait inutile. »

A la suited e la lecture de ce rapport, M. Lecocq fait les observations suivantes :

« Que la situation de ce caveau maçonné, placé extérieurement et joignant l'un des côtés de l'église, semblerait annoncer que cette substruction serait un ancien caveau sépulcral, qui

aurait été creusé au-dessous d'une chapelle seigneuriale détruite, ainsi que plusieurs autres qui existaient dans quelques paroisses. Il signale la famille de Champrond, après celle De la Porte, comme ayant possédé, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, la châtellenie d'Ollé. Ce qui le confirmerait encore dans cette opinion, c'est qu'il aurait été trouvé, dans ce caveau, un vase funéraire en poterie. Quant à ce qui est désigné sous le nom de béton, d'une épaisseur de cinq millimètres, il ne faudrait voir là qu'une simple couche de mortier, étendue sur l'aire du sol, dans le but d'y établir un carrelage, lequel aurait été enlevé lors de la ruine de ce lieu, fait que notre collègue dit avoir déjà plusieurs fois rencontré dans un certain nombre d'anciennes constructions disparues et enfouies. Il n'est pas présumable que l'on eût établi un pareil souterrain pour servir de cachette, et afin d'y déposer soit des vases sacrés ou des reliquaires, lors des anciennes guerres civiles ou de religion, car ce serait le premier exemple signalé dans notre contrée et pour une simple paroisse rurale. Chacune de ces paroisses ne possédait en effet, jadis, que peu de vases sacrés ou d'ornements précieux. Il remarque enfin qu'il n'exista jamais de monastère à Ollé, mais seulement, et dans des temps très-reculés, un petit prieuré, dépendant de l'antique monastère de Saint-Martin-au-Val, à Chartres. »

La communication sur l'excursion archéologique à Dreux, est reportée à la prochaine réunion.

Il est arrêté que la séance publique annuelle aura lieu le jeudi 27 mai. M. Le Goux lira une pièce de vers, et M. Bordeaux fera une causerie archéologique sur la porte Guillaume.

La discussion s'engage sur la situation de ce monument historique et sur les moyens que l'on pourrait employer pour le conserver. Un membre propose de retarder la séance publique de mai, afin d'élucider la question. Après un vote de l'assemblée, cette proposition n'est pas acceptée.

Comme il s'agit d'une souscription publique et de la nécessité de se mettre en rapport avec l'autorité municipale, l'assemblée décide la nomination d'une Commission de cinq membres, à laquelle seront donnés pleins pouvoirs pour prendre telle résolution qu'ils jugeront convenable. Le scrutin est ouvert. Sont

nommés : MM. Piébourg père, Famin, Nancy, Mouton et Chavaudret.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du commencement de la notice biographique, de M. Lecocq, sur Souchet. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. L'abbé Cottereau, vicaire d'Illiers; présenté par MM. l'abbé Marquis et l'abbé Haye, curé de Saint-Avit.

Léon de la Sicotière, député de l'Orne, à Alençon; présenté par MM. A. Benoit et Garnier.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et Arts de Seine-et-Oise, t. X. Versailles, Aubert, 1874. (Envoi de la Société).

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1871-72. Typ. veuve Benjamin, 1874. (Envoi de la Société.)

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1874, t. III, 2e livraison. Rouen, impr. Cagniard. 1875. (Envoi de la Commission.)

Les Apôtres, leurs combats pour l'établissement du Christianisme et leurs Martyrs. — Monuments Egyptiens de Saint-Pétersbourg, Helsingfors, Upsal, Copenhague. Christiania, 1873-74.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 27 MAI 1875.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, maire de la ville de Chartres.

Siégent au bureau : MM. de Saint-Laumer, président d'honneur, Merlet, président, Bordeaux, avocat à Evreux, Patry, inspecteur d'Académie, P. Durand, Chavaudret. Sur l'estrade ont également pris place M. le comte de Foucault, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet empêché, et M. Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

La séance est ouverte à une heure et demie par le discours d'usage de M. le Président, qui fait un compte-rendu général des travaux de la Société.

« MESDAMES ET MESSIEURS,

» Ce matin, j'allais, avant notre réunion, jeter un dernier regard à la porte Guillaume, dont va tout à l'heure vous entretenir M. Raym. Bordeaux, cet aimable causeur, que nous sommes si heureux de revoir parmi nous; j'étais seul, et, tout en cheminant, j'admirais le beau ciel bleu, je suivais à travers les arbres de la Butte les rayons du soleil tamisés par les feuilles, je respirais l'air frais et embaumé du matin, et je me laissais emporter vers les plus lointaines régions de l'archéologie. Je rêvais aux Grecs et aux Romains, et c'était, vous ne vous en doutez guère, pour votre plus grande satisfaction. Si nous étions encore, pensais-je, au temps de Socrate et de Platon, ce n'est pas dans l'enceinte murée d'une salle souvent trop étroite que nous recevrions l'élite de nos concitoyens qui veut bien se presser pour assister à notre réunion, ce serait sous les voûtes luxuriantes des jardins d'Académus, et là, ayant sous les yeux les beautés de la nature et les richesses de l'art, quelles magnifiques inspirations ne trouverions-nous pas dans les splendeurs de Dieu et dans les chefs-d'œuvre de l'homme! Car, tous nous l'avons éprouvé, c'est le milieu dans lequel nous vivons qui nous fait ce que nous sommes. Jetez un homme, quelque vertueux qu'il soit, au sein d'une société dépravée, et vous le verrez, à moins qu'il n'ait la force des saints et des martyrs,

— et ce n'est pas chose commune de nos jours, — vous le verrez, dis-je, subir peu à peu l'influence délétère de ceux dont vous l'aurez entouré. Placez-vous au contraire dans un milieu calme et paisible, et vous sentirez la sérénité et la paix revenir dans votre âme, quelque bouleversée qu'elle ait été jusque-là.

» Nous avons souvent entendu des personnes s'étonner du développement qu'avait pris de nos jours la science archéologique : on ne comprend pas comment, dans des époques aussi agitées que celles que nous traversons, il se trouve tant d'esprits qui se passionnent pour des études qui les éloignent des questions brûlantes du moment. Eh! Messieurs, c'est précisément parce que le terrain semble trembler sans cesse sous nos pas, parce que l'avenir paraît incertain et rempli de menaces, qu'un si grand nombre d'hommes, et je parle même de ceux qui sont le plus mêlés à la politique du jour, cherchent dans le commerce des anciens cette paix et cette tranquillité dont nous sommes tous si avides. Retremper son esprit, fatigué des discussions les plus ardentes, dans la fraîcheur d'un passé bienfaisant, n'est-ce pas aussi précieux que rafraîchir son corps, brisé par une journée de labeur, dans les ondes d'un bain salutaire?

» Ne raillez donc pas trop ceux qui persévèrent avec patience dans leurs recherches sur les temps qui nous ont précédés; ne leur faites pas de gros reproches de s'isoler du présent pour vivre dans le passé. Ils sont peut-être plus près que vous des jouissances véritables. Et d'ailleurs, ne les accusez pas non plus d'égoïsme?

« Pour être archéologue on n'en est pas moins homme,

et l'on n'en est pas moins français : aussi nous efforçons-nous, dans notre bien humble sphère, de rendre nos travaux utiles à notre pays tout entier.

» Croyez-vous, par exemple, que ce ne soit pas œuvre utile que cette publication, entreprise par notre Société et aujourd'hui terminée, de l'*Histoire de Chartres et du pays chartrain*, par le chanoine Souchet? Assurément c'est avant tout œuvre de curiosité historique, mais en même temps à qui voudra l'étudier en philosophe, que de leçons ne fournira pas cette histoire écrite avec un peu de prolixité sans doute, mais avec tant de bonne foi et de saine pratique!

» Et cette autre institution que la Société a inaugurée cette année, ce concours ouvert par elle, sous l'approbation de l'autorité supérieure, entre tous les instituteurs du département pour les exciter à l'étude de l'histoire et de la géographie de leur commune? Nous allons tout à l'heure distribuer deux récompenses accordées à MM. Bouchard et Rivierre, instituteurs de Meslay-le-Vidame et de Saint-Léger-des-Aubées, qui nous ont envoyé, l'un une histoire complète de la commune de Meslay-le-Vidame, l'autre un aperçu sur l'état de l'instruction avant 1789 dans la commune de Saint-Léger-des-Aubées. Sans doute ces deux Mémoires n'ont pas encore atteint la perfection; sans doute nous aurions désiré que les concurrents fussent plus nombreux : mais c'est la première année que ce concours était établi, et nous devons nous féliciter du résultat déjà obtenu.

» L'exemple donné par MM. Bouchard et Rivierre sera assurément suivi par d'autres, et nous arriverons peu à peu à répandre de tous côtés ce goût de l'étude du passé que nous considérons comme si important et si moralisateur. A la suite des instituteurs viendront les élèves, à la suite des élèves, les parents, et en apprenant à chacun à connaître son pays, nous apprendrons à tous à l'aimer et à le respecter. Savoir les grands traits de l'histoire nationale, quand cette histoire est celle de la France, c'est être poussé malgré soi à chercher à les imiter.

» Dans une sphère plus modeste, pensez-vous que la séance publique tenue par nous à Nogent-le-Roi n'ait pas produit d'excellents résultats? Là, devant plus de trois cents personnes accourues avec empressement à notre appel, on a entendu célébrer par des voix autorisées l'attachement à son pays natal et à la terre qu'ont cultivée ses ancêtres, le dévouement à la patrie et le sacrifice de sa vie pour la défense de ses foyers; on a recueilli les enseignements de la science qui nous a révélé ses plus récentes découvertes; on a écouté avec recueillement les plus généreuses pensées exprimées dans les vers les plus harmonieux. Tous ceux qui étaient présents à cette séance en ont conservé les plus aimables et les plus fructueux souvenirs, et, j'en fais appel à ceux de nos confrères de Nogent-le-Roi qui ont bien voulu nous rendre visite aujourd'hui, la population de Nogent, j'en suis sûr, se rappelle encore avec plaisir la journée du 5 juillet 1874.

» Ce que nous avons fait à Nogent, nous le renouvellerons à Dreux cette année, et, nous en avons la ferme confiance, nous n'aurons pas un accueil moins empressé. Car, remarquez-le, Mesdames et Messieurs, je le disais l'année dernière, et je suis heureux de pouvoir le répéter avec encore plus d'autorité cette année : jamais notre Société n'a été plus prospère. Nous ne vous dirons pas le nombre de nos sociétaires qui s'accroît sans cesse sans que nous fassions aucun effort pour augmenter nos recrues, mais nous voulons parler du nombre de ceux qui nous encouragent par leur présence et par leurs travaux. Ce n'est plus seulement quelques membres de Chartres qui assistent à nos séances, mais nos réunions des premiers jeudis du mois voient siéger parmi nous des sociétaires venus de tous les environs. C'est un lien de confraternité qui nous unit plus étroitement aux diverses localités du département et qui nous procure la bonne fortune de pouvoir être tenus au courant de tout ce qui se passe en Eure-et-Loir au point de vue archéologique. Un jour c'est à Nogent-le-Rotrou, le lendemain à Ollé, plus tard à Santeuil, à Saulnières, que sais-je? et nous nous rendons aux appels, sûrs d'être bien accueillis et de revenir avec quelque découverte utile.

» J'ai vraiment l'air de débiter un panégyrique, et je suis incapable de faire autre chose que de la simple histoire. Nos Procès-Verbaux, nos Mémoires sont là pour attester la vérité de tout ce que je dis devant vous. Elles vont, dans tout le département, nos modestes publications, porter à chacun une heure de distraction : chacun, suivant ses goûts, peut y trouver plaisir et instruction. Aux amateurs de littérature, nous offrons une étude sur la littérature allemande au Moyen-Age, par M. Legrand, ou des vers pleins de mélodie de notre aimable confrère, M. Le Goux, de Coulombs, ou bien encore des poésies vivantes d'originalité du curé Laurent Bouchet, de Nogent-le-Roi. A ceux qui s'occupent plus spécialement de l'histoire du pays, nous adressons l'étude de M. Gillard sur les anciens seigneurs de Nogent-le-Roi, ou les notices si curieuses de M. Benoît, conseiller à la cour d'appel de Paris, sur le pays Mantois, où Bossuet et Mme de Sévigné viennent de l'éclat de leur nom rehausser le souvenir d'un pauvre praticien de campagne. A nos lecteurs plus austères qui suivent avec avidité les progrès si rapides de la science moderne, des études sur le magnésium,

sur la compressibilité de la glace, sur le verre incassable, des conseils sur la pisciculture, etc.

» Notre année, vous le voyez, n'aura pas été stérile; plaise à Dieu que mon compte-rendu annuel ne le soit pas davantage! Puissé-je vous avoir convaincus de nos efforts constants pour ne pas demeurer des membres inutiles de la grande nation à laquelle tous nous nous faisons, quand même, gloire et honneur d'appartenir! Puissé-je, pour le prix de quelques moments d'ennui, vous avoir démontré que, dans la compagnie de ces pauvres archéologues, si souvent tournés en raillerie, on peut encore passer quelques heures agréables!

» Vous entretenir si longuement n'était pas certainement le sûr moyen de vous en convaincre; mais je compte sur M. Raymond Bordeaux pour vous faire oublier ce que vous avez pu trouver d'ennuyeux dans mon bavardage de commande. »

M. Le Goux, de Coulombs, donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Le Curé de village.*

LE CURÉ DE VILLAGE.

I.

Quel est ce beau vieillard, aux vêtements de deuil,
Qu'un bienveillant respect salue à chaque seuil?
Son pas semble fléchir sous le fardeau de l'âge.....
— C'est le prêtre du Christ, le curé du village,
Le pasteur vigilant d'un bien pauvre troupeau,
L'étoile directrice et l'âme du hameau!
Ses cheveux argentés tombent sur ses épaules,
Comme de blancs frimas sur la tête des saules;
Les longs plis de sa robe et ses pieds sont poudreux;
Un bâton le soutient sur l'étroit chemin creux,
C'est sa crosse d'apôtre : un pur reflet de l'âme,
Illuminant ses traits de sa secrète flamme,
Y mêle la douceur avec la gravité.
Son cœur vient d'étancher sa soif de charité
Et, riche de bonheur, l'avare solitaire
Va cacher son trésor dans son cher presbytère!

Son toit, près de l'église, à l'abri de la tour,
Semble, au soleil levant, sourire à son retour;
Une vigne, où bourdonne un éternel cantique,

Encadre de festons sa cellule rustique
Dont un rayon furtif dore l'austérité;
Seuls, pour en réchauffer la froide nudité,
Un beau Christ expirant, confident de sa peine,
Penche son front jauni sur une croix d'ébène
Et, sur la table épars, ses fidèles amis,
Ses livres préférés reposent endormis;
Dans son foyer désert qui rarement s'allume,
Nul tison, sous la cendre, en l'attendant, ne fume;
Mais la fenêtre ouverte, à travers l'oranger
Qui l'égaie au midi, laisse voir son verger
Dont les fleurs, au printemps, nourrissent ses abeilles
Et les fruits, en automne, emplissent ses corbeilles.

Eh! que lui font, à lui, le faste et la splendeur?
La noblesse de l'âme est sa seule grandeur;
S'il fait, de son peu d'or, deux parts qu'il égalise,
L'une est pour l'indigent, l'autre pour son église!
Il dérobe aux regards ses vertus, son savoir;
Il n'a qu'un but: le Ciel!... qu'une loi: son devoir!
Et Dieu seul, qui connaît le fardeau du message,
Connaît aussi l'obscur dévouement de ce sage.

Voici son pauvre temple où l'indiscret pinson,
Par les vitraux brisés, pénètre sans façon;
Le parvis est ouvert; entrons; c'est jour de fête:
Ainsi qu'un champ d'épis courbés par la tempête,
Le peuple est prosterné; l'instant est solennel;
Tous les chants ont cessé; le prêtre, à l'Eternel,
Offre pour ses enfants l'auguste sacrifice;
De ses tremblantes mains élevant le calice,
Il prononce ces mots que disait le Sauveur
Aux douze recueillant sa suprême faveur:
« Partagez entre vous le Pain de l'Espérance,
» Prenez, buvez le Vin de nouvelle Alliance,
» Car ce pain, c'est ma chair, car ce vin, c'est mon sang
» Qui doit régénérer le monde agonisant;
» En mémoire de moi, que ce divin mystère,
» Par vous, se perpétue à jamais sur la terre,
» Et ceux qui recevront mon Corps avec la foi
» Auront l'éternité bienheureuse avec moi! »

Mais où le serviteur grandit, se transfigure
Et semble, d'un archange, avoir pris l'envergure,
C'est quand, parmi les siens, l'impitoyable sort
A choisi froidement une proie à la Mort!...

Regardez!... Il est là, dans une chambre nue;
Il prie, en attendant que l'heure soit venue;
Les tremblantes clartés d'un funèbre flambeau
N'éclairent qu'à demi le sublime tableau.
Le prêtre offre au mourant, qui va quitter la terre,
Les consolants secours de son saint ministère;
Il assiste, courbé sur un maigre grabat,
Aux derniers soubresauts du terrible combat;
C'est une lutte à mort!... Brisé par l'insomnie,
Il voit que sur le front du vaincu, l'agonie,
En imprimant son pied, fait rouler la sueur.....
Saisissant de l'esprit la dernière lueur,
Quand un calme apparent semble apaiser la fièvre,
Il parle au moribond; de sa brûlante lèvre
Il approche la Croix, où le divin Sauveur
Du supplice et du fiel connut l'âpre saveur;
Il dit que l'existence est une rude épreuve,
Une coupe fragile où notre âme s'abreuve,
Pour y puiser la force ou bien l'énervement;
Que pour qui s'enivra de fol égarement,
Dieu fit le repentir, le pardon, l'espérance;
Que la mort, après tout, n'est qu'une délivrance
Et qu'un seul cri du cœur peut nous ouvrir le Ciel!
A la sombre amertume, il mêle ainsi le miel :
« Allez, frère, dit-il, en montrant, de sa droite,
L'azur tout étoilé par la fenêtre étroite;
» Allez, je vous absous! Vous ne souffrirez plus;
» Vous avez mérité le bonheur des élus! »
Puis, afin d'écarter toute pensée amère,
Il promet d'avoir soin des enfants, de la mère,
Qui pleurent en silence autour de l'âtre éteint,
Et quand tout va finir, que le but est atteint,
Il prononce à genoux les suprêmes prières,
Reçoit le dernier souffle..... abaisse les paupières.....
Et bientôt, entouré de la famille en deuil,
Il escorte, en pleurant, le modeste cercueil!....

Ah! quand on pense alors que la sauvage insulte
Poursuit, jusqu'à l'autel, le prêtre du vrai culte,
Que notre indifférence, à chaque heure du jour,
Fait pâlir son espoir et saigner son amour,
Que toutes ses brebis, volontaires victimes,
N'écoutent plus sa voix et courent aux abîmes...
On se sent pris pour lui d'amer accablement
Et puis, on se demande, en soi-même, comment

Il n'assiste pas seul, les bras croisés, dans l'ombre,
A l'engloutissement du navire qui sombre :
Tel, lorsque la tempête a brisé son effort,
Le pilote vaincu s'abandonne à son sort!....
Il pousse un dernier cri!... La terrible tourmente
Répond seule en hurlant à son cri d'épouvante!....
Il sent que, sous ses pieds, le gouffre va s'ouvrir.....
Il se signe en silence et s'apprête à mourir!....

Mais non! Le prêtre marche au but, malgré l'orage;
Il se venge..... en priant pour celui qui l'outrage;
Quand le soleil d'été fait chanter les grillons,
Il bénit les épis mûris sur les sillons
Et rend grâces à Dieu, le Père qui convie
Sa famille innombrable au banquet de la vie.
Lorsque le sombre hiver fait pulluler les maux,
Que le froid et la faim désolent les hameaux,
L'aumône, à son appel, docile et fécondée,
Ruisselle dans ses mains, comme une large ondée.
Alors, la joie au cœur, donnant la liberté
Au souffle contenu d'ardente charité
Qui l'inspire et l'anime, il chasse la misère
Des foyers en détresse où, fatal garnisaire,
Elle s'était assise; aux enfants éplorés,
Il apporte du miel et de beaux fruits dorés;
A la mère affaiblie, au père sans ouvrage,
Il dit les mots du cœur qui donnent du courage,
Tant ils sont imprégnés de persuasion.
Puis, dans sa main, qui serre avec effusion
Celle de l'artisan, se grave alors l'empreinte
De l'obole qu'il glisse au milieu de l'étreinte,
Pour que le pauvre au moins n'en puisse pas rougir,
Et quand le malheureux, confondu, peut agir,
Qu'il veut crier : Merci! bénir et rendre grâce,
Il interroge en vain les sentiers et l'espace.....
L'apôtre a disparu!.... D'autres infortunés
Peuvent, en l'attendant, se croire abandonnés;
Le doute est si facile à qui souffre en silence,
Que malgré son amour, ses soins, sa vigilance,
Le pasteur craint encor, parmi son cher troupeau,
Les ravages mortels du ténébreux fléau,
Et son rôle sublime, au seuil de la chaumière,
Se résume en deux mots : Providence et Lumière!....

II.

Quand Jésus, escorté par un peuple nombreux,
Prêchait son Evangile au milieu des Hébreux
Et semait sur ses pas son dogme salutaire,
Comme le laboureur le bon grain sur la terre,
Il écartait souvent les groupes attendris
Que sa parole avait consolés ou guéris
Et qui voulaient baiser de sa robe les franges,
Puis, montrant des enfants, semblables à des anges
Surpris d'avoir quitté leur beau ciel pour l'exil :
« Laissez-venir à moi ces petits », disait-il.
Il couvrait de baisers leur blonde chevelure ;
Sur leur front, vierge encor de la moindre souillure,
En invoquant son Père, il imposait la main
Et, du futur martyre, il suivait le chemin!....
Mais il avait suffi d'une simple caresse
Pour faire, dans son cœur, épanouir l'ivresse
Des jeunes souvenirs parés d'illusions
Et pour en éloigner les sombres visions;
Il avait oublié le seul but de sa vie,
Son prochain sacrifice, et son âme ravie
Avait comme entrevu les êtres adorés
Qui lui faisaient, enfant, les jours purs et dorés!....
Eh bien! l'apôtre obscur dont le foyer austère,
Sans flammes ni rayons, doit rester solitaire,
Le disciple isolé qui vit et mourra seul,
Sans que l'amour d'un fils lui prépare un linceul,
Le serviteur du Christ suit ce touchant exemple,
Lorsque, réunissant à la porte du temple,
Sous l'orme séculaire et sous l'œil des aïeux,
Les enfants, il leur dit les merveilles des cieux,
La puissance de Dieu visible en ses symboles,
Et le sens transparent des saintes paraboles :
Pur froment qu'il confie à de vierges terrains,
Opulente moisson, germes remplis de grains,
S'ils ne sont pas détruits par quelque mauvaise herbe
Qui les prive de sève et dessèche la gerbe!

Tenant, par sa nature, à notre humanité
Et, par le sacerdoce, à la Divinité,
Propagateur de foi, le Curé de Village
Est du Christ, sur la terre, une vivante image.
Pauvreté, sacrifice, amour et dévouement
Sont les hôtes discrets de son isolement;

Dans la prière, unie à ces sources divines,
Il puise la douceur du Couronné d'épines
Et le calme puissant du devoir accompli.
Il semble que son corps, par les ans ennobli,
Des plus rares vertus, pour mourir, se parfume;
L'amour de Dieu grandit son âme et la consume,
Comme la flamme épure et tarit la liqueur!
Tendre père qui berce, endormi sur son cœur,
Son enfant qu'ont meurtri les ronces de la route,
Eclair de vérité qui dissipe le doute,
Rayon de charité qui vient sécher nos pleurs,
Il est le confident des intimes douleurs,
L'apôtre convaincu, l'humble et généreux prêtre
Prêt à mourir pour nous, comme son divin Maître;
Le soldat de la Croix qui porte, ferme et haut,
Son sublime étendard au plus terrible assaut!

Et qu'a-t-il pour charmer sa triste solitude?
— Son Christ! — Et que veut-il pour sa sollicitude?
— Gloire à Dieu dans le ciel, paix à l'homme ici-bas,
Les clartés de la Foi pour éclairer nos pas,
Les simples fleurs des champs pour parer son église,
L'or que la Charité sème et qu'il réalise
Pour ses pauvres honteux qu'il assiste en secret,
Enfin, sur son tombeau, quelques pleurs de regret!...
Et cette vie austère, au douloureux calice,
Et ces rêves brisés sous le poids du cilice,
Et de l'âme et du corps ces combats éternels,
Et ce constant amour et ces soins paternels
Nous trouveraient muets?... Ah! tous tant que nous sommes,
Alors qu'ils prient pour nous, prions pour ces saints hommes,
Car la mêlée est rude, et l'indomptable espoir
Pousse seul au combat ces champions du devoir!....
Mais pour que la prière, amis, soit plus féconde,
Il faut la confier aux anges de ce monde;
Tout est grâce chez eux; leur voix va droit au cœur;
Dieu l'écoute; il est père..... et l'enfant est vainqueur!...

III.

PRIÈRE DES ENFANTS.

Dieu des enfants qui, sur la terre,
Voulus être enfant comme nous,
Afin, sans doute, qu'une mère
Pût te bercer sur ses genoux;

Toi qui mesures la rosée
Aux fleurs, les rêves aux berceaux
Et fait chanter l'onde irisée
Dans le lit nacré des ruisseaux;

Toi pour qui nos lèvres rieuses
Abandonnent leur pli mutin,
A l'heure où nos mères pieuses
Nous font prier soir et matin.

Ah! si tu le voulais, sans doute,
On ne verrait plus d'orphelins,
On ne verrait plus sur la route
Errer ces frêles pèlerins!

Ecarte de nous ce martyre
Qui rend sombres les plus beaux cieux
Et qui glace le doux sourire
Sur nos fronts trop tôt soucieux!

Garde aussi l'enfant à sa mère ·
Elle est la tige, il est la fleur,
Et pour elle, la vie amère
Sans lui n'est que deuil et douleur!....

On dit que les trésors du monde
Brillent sur beaucoup d'affligés.....
Mon Dieu, quand la tempête gronde,
Viens au secours des naufragés!....

Au pauvre pasteur du village,
Ton serviteur, tends une main;
Donne-lui l'espoir qui soulage
De l'aridité du chemin.

A peine venons-nous de naître,
Qu'il nous bénit dans le berceau;
Il nous apprend à te connaître
Et nous marque à ton divin sceau.

Que ta science l'illumine,
Pour enseigner la Vérité;
Que dans ta voie il s'achemine,
Précédé par la Charité!

Que ta paix soit dans son Eglise,
Dans son âme et dans son troupeau;
Qu'en lui la Foi se symbolise,
Comme l'honneur dans le drapeau!

Et quand cette lumière auguste
Sur nous ne rayonnera plus,
Ah ! Seigneur, accorde à ce juste
La couronne d'or des élus !

Mais, nous en gardons l'espérance,
Nous t'en supplions à genoux,
Ah ! tiens ce jour de délivrance
Bien loin encor..... bien loin de nous !

Ce morceau de poésie est écouté au milieu d'un religieux recueillement et, à plusieurs reprises, les applaudissements unanimes attestent au lecteur la vive et réelle satisfaction qu'il procure aux auditrices et aux auditeurs.

Ensuite a lieu la remise des récompenses accordées par la Société, à titre d'encouragement, à M. Bouchard, instituteur à Meslay-le-Vidame, pour son travail historique sur la susdite commune ; à M. Rivierre pour l'état de l'instruction publique avant 1789, dans la commune de Saint-Léger-des-Aubées où il est instituteur.

Le Secrétaire proclame les noms des deux lauréats qui reçoivent leurs prix des mains de MM. de Saint-Laumer et Patry.

La séance continue avec M. R. Bordeaux, orateur désigné pour nous donner une causerie archéologique sur la porte Guillaume.

Le conférencier passe rapidement en revue l'histoire de notre Société ; il redit son passé, mentionne les services rendus par elle au pays, sa situation prospère actuellement et répond de son avenir. Il n'oublie pas de la signaler comme établissement d'utilité publique avec les conséquences logiques qui en découlent.

Ensuite, par une transition habilement ménagée, il arrive à la porte Guillaume que tout le monde regarde comme partie essentielle des monuments chartrains. On ne peut lui prêter qu'un tort, c'est d'être aujourd'hui sans destination.

Avec l'assentiment de l'autorité municipale, la Société archéologique se propose de lui en assigner une. Elle louerait la tour, et, après l'avoir nettoyée, meublée, elle en ferait un musée lapidaire qui pourrait être visité par les habitants et surtout par les étrangers. Ce serait un avantage local pour ce quartier de la Basse-Ville.

A l'appui de son dire et comme preuves de la nécessité de conserver des monuments de ce genre, l'orateur nous fait voyager à Paris où il nous met sous les yeux les portes Saint-Denis, Saint-Martin et le Musée du Sommerard; à Bruxelles, à Anvers, à Nevers, à La Ferté-Bernard, à Vendôme, à Rouen, à Evreux, à Tours, à Bordeaux, localités dans lesquelles on s'évertue à conserver les vieux monuments avec une sollicitude extraordinaire.

L'orateur estime qu'il y a là, pour Chartres, une question d'utilité pratique et d'administration locale.

Quant à l'appropriation et à la destination de cette porte, il est convaincu que le Conseil municipal donnera son approbation dès lors qu'il sentira l'incontestable utilité de la conservation du monument.

Reste la question de dépense. Quelques mille francs suffiront. Avec une souscription publique bien dirigée et une subvention qu'on pourrait y adjoindre, on arrivera à une réussite certaine.

L'orateur cite l'exemple de la petite ville de Conches (département de l'Eure) qui a acheté un vieux château en ruines pour 20,000 francs. Tous les habitants se sont cotisés pour arriver à ce chiffre. Les travaux ont été entrepris; on a fait de cet immeuble une installation municipale des mieux réussies, avec un jardin public charmant, un lieu de réjouissances, etc.

Est-ce que la ville de Chartres, si riche par elle-même, reculerait devant les difficultés? Est-ce que l'on ne peut pas arriver à un résultat favorable en réparant, en louant pour quelques années cette porte Guillaume qui, avec la splendide cathédrale, donne une si heureuse et expressive physionomie à la vieille cité?

Puisqu'il y a utilité réelle, à l'œuvre, Chartrains, s'écrie en terminant M. R. Bordeaux, qui voit son plaidoyer couvert d'applaudissements répétés.

M. de Saint-Laumer adresse des remerciments bien mérités à MM. Le Goux et R. Bordeaux qui nous ont si vivement intéressés, en souhaitant de les revoir tôt ou tard au milieu de nous.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 10 JUIN 1875.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption des procès-verbaux des deux réunions précédentes.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Appay, Barois, Balandra, de Bertheville, Buisson, Caillot, Chevrier, Dubreuil, abbé Foucault, Famin, docteur Galopin, Gilbert P., Lecocq, Legrand, baron Pichon, Rémond, docteur Robin, Tellot.

Lecture d'une note de M. Lecocq à propos du rapport de M. de Mély (F.) sur une découverte archéologique à Ollé.

Lecture d'une notice biographique sur M. Le Blanc, par M. Ph. Bellier de la Chavignerie.

« Notre Société vient de faire une grande perte dans la personne d'un de ses membres dévoués, d'un des rares artistes qu'elle comptait dans son sein, de M. Le Blanc, enlevé avant l'âge, par une longue et cruelle maladie, dont les premiers symptômes se sont manifestés à notre dernière Exposition de 1869.

» Le Blanc, Jean-Charles-Marie, naquit à Paris le 19 février 1815. Il fit ses études au collége Bourbon; mais la Révolution de 1830 vint les interrompre, il n'avait alors que quinze ans, et l'année suivante, il entrait au Ministère des Finances comme surnuméraire, commençant ainsi de bonne heure la carrière administrative, que sa modeste position de fortune l'avait contraint d'embrasser. Cependant ses goûts étaient ailleurs. Presque enfant au moment où se manifesta le grand mouvement romantique qui suivit 1830, sa jeune imagination se lança vivement dans le courant, et, enthousiaste des productions de cette époque, il s'adonna à la peinture pour laquelle il avait une vocation bien réelle. Toutefois, n'ayant que peu de temps à consacrer à ses études favorites, ses progrès furent lents, et malgré les conseils d'artistes de talent dont il avait su faire ses amis, Jules André et Jules Dupré, ce n'est que plus tard qu'il parvint

à percer et à se faire admettre à l'exposition de Paris, en 1844. A partir de ce moment, il mena de front le ministère et les beaux-arts, et figura aux salons de 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1852, 1855 et 1857, où il envoya des portraits, presque toujours au pastel, et quelques paysages au pastel; c'était son genre préféré et il y excellait. En 1858, nommé percepteur à Rambouillet, il n'abandonna pas les arts, car nous le voyons exposer en 1859 et 1865; mais il n'avait pas assez de temps à leur donner. Il attendait avec impatience le moment de pouvoir faire liquider sa pension de retraite, pour se livrer exclusivement à ses travaux de prédilection.

» Ce jour heureux et depuis si longtemps désiré arriva enfin en 1866. Le Blanc vint alors se fixer à Chartres où il se consacra tout entier à la peinture, cherchant dans des leçons la compensation au traitement qu'il abandonnait. Ce fut pour lui la véritable période de production, mais elle ne fut pas de longue durée. Sans cesse dans l'atelier qu'il s'était fait construire dans sa maison de la rue de la Courtille, sur les bords de l'Eure, où il faisait des études, assidu aux leçons qu'il donnait avec tant de zèle et de succès, il produisit un grand nombre d'œuvres, dont quelques-unes figurèrent aux salons de 1867, 1869 et 1870. Mais en 1869, membre de la commission d'organisation de l'exposition des Beaux-Arts de Chartres, il se livra avec tant d'ardeur à cette occupation qui était encore de l'art pour lui, que sa santé s'altéra, et il ressentit les premières atteintes de la maladie de cœur qui devait l'emporter. A partir de ce jour, la production se ralentit, sans qu'il s'en rendît compte, et trop affaibli pour attaquer la nature vivante ou le paysage, il se tourna vers la nature morte qu'il ne tarda pas à traiter avec succès.

» Quoique chartrain de fraîche date, Le Blanc n'en était pas moins dévoué à cette ville qu'il avait adoptée, et dans laquelle il se sentait aimé et estimé. Conservateur du Musée municipal et de celui de la Société archéologique, trésorier de la Société d'horticulture, il s'offrit pour remplacer, au collége, M. Fauvelet qu'une paralysie tenait éloigné de son cours de dessin, et dans ces différentes situations, il sut se concilier l'affection et le respect de tous.

» C'est qu'il n'était pas seulement un artiste, il était aussi un homme aimable et un homme de bien. D'un caractère enjoué,

doux et facile, d'un commerce charmant, il apportait, dans ses relations, cette fraîcheur, cette variété d'idées qu'il avait acquises dans sa longue habitation de Paris, dans cette société de peintres, de musiciens, de poètes, qui avaient été les amis de sa jeunesse, et qui l'avaient conduit à cette philosophie un peu réaliste peut-être, qui le guidait dans sa vie comme dans ses productions artistiques. Il était l'élève de Montaigne qu'il savait par cœur, cherchant toujours le bon côté de chaque chose, et ne voulant jamais voir les taches du présent et les points noirs de l'avenir. Et ce n'était pas seulement dans les relations qu'il avait cette grande indulgence, c'était aussi dans les arts; très-facile pour les productions des autres, il en cherchait et trouvait toujours le bon côté, dédaignant les défauts, et s'enthousiasmant facilement, même pour des productions incomplètes, pourvu qu'il rencontrât quelques qualités de peintre.

» De quels soins il entourait sa femme et ses enfants dont il se proposait de faire l'éducation ! Mais le mal qui couvait en lui, ne lui en donna pas le temps. Plus gravement atteint au printemps 1873, par les terribles effets de cette cruelle maladie, il eut un moment, comme un pressentiment de sa fin prochaine, et il voulut conduire une dernière fois ses filles et sa femme dans la famille de celle-ci, à Cambrai. C'était en effet la dernière fois, comme il l'avait dit, mais sans y croire; il ne supposait pas qu'il fût si gravement frappé, et pensait bien au contraire que ce voyage serait pour lui une distraction, un bonheur qui changerait le cours de ses souffrances, et amènerait une guérison. Il n'en fut pas ainsi. Ce voyage le fatigua, il eut beaucoup de peine à revenir chez lui, et sitôt rentré, il prit la chambre qu'il ne quitta pas jusqu'à l'été 1874. Une légère amélioration se fit sentir à cette époque, un instant il se crut rétabli, mais bientôt il retomba plus bas encore, et cette fois pour ne plus se relever. Cependant, telle était sa confiance dans sa robuste constitution, sa répugnance à penser à l'avenir, son penchant à tout voir par le beau côté, même la maladie, qu'il se refusait à croire à sa fin prochaine, et il attristait, par ses projets d'avenir, ses amis qui ne s'aveuglaient pas sur sa situation. D'une égalité de caractère inébranlable, malgré les plus grandes souffrances, jamais il ne se plaignait, il cherchait même encore à être aimable; et quand le doute ne lui fut plus permis, il envisagea la mort avec le calme et la résignation de

l'homme de bien, songeant à tout et à tous, réglant tout, jusqu'aux détails de ses funérailles.

» Dans la vie commune, dans les arts, il dédaignait les voies tracées. Allant où sa conscience et son jugement le portait, il était toujours sincère; dévoué pour ses amis qu'il savait choisir, il comptait sur eux, comme ils pouvaient compter sur lui, et se montrait ce qu'il était, simple, affectueux, mais jamais banal. Cette franchise de caractère se retrouvait tout entière dans sa peinture, qui, elle aussi, était naturelle, sincère, allant droit au but, sans se préoccuper des moyens; aussi peignait-il ses pastels comme il peignait ses tableaux, sans procédés, cherchant consciencieusement à rendre son modèle, qu'il consultait toujours, ne voulant pas, et en cela il suivait les principes de l'école qu'il avait choisie, sacrifier la réalité à l'imagination. Cette étude constante de la nature, indépendante, sans parti pris, avait formé son talent qui fut, comme lui-même, individuel, original, et il eut le mérite, rare de nos jours, de n'être pas tout le monde, mais d'être lui-même.

» Ce n'était donc pas un homme ordinaire, que celui que nous avons perdu le 12 mai, et sa famille, ses amis, tous ceux qui l'ont connu conserveront avec fierté son souvenir. Ce souvenir sera d'autant plus fort, que Le Blanc n'est pas mort tout entier. Il laisse après lui une œuvre qui va bientôt se disperser. Quelques-unes de ses productions ornent déjà nos demeures, d'autres y reviendront encore, car plus d'un voudra avoir quelque chose de lui, et toutes formeront un ensemble qui restera dans notre ville, pour attester ce que peuvent la volonté et la persévérance, quand elles sont guidées par la conscience et le goût. »

Communication sur la séance publique littéraire et scientifique qui doit avoir lieu à Dreux le dimanche 27 juin.

Rapport oral de M. Famin sur la porte Guillaume, concluant à ce qu'on attende pour se prononcer.

M. Lecocq exprime le désir qu'on demande à l'administration municipale la cession de la porte Guillaume à titre de bail emphythéotique, à la condition de l'entretien de cette porte et d'une rente de vingt francs.

Cette proposition, adoptée par la Société, sera soumise à

l'administration municipale. On s'entendrait ensuite avec le locataire.

La Société continue à la Commission les pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le Secrétaire donne lecture d'une deuxième portion de la *Notice biographique sur Souchet*. — Renvoi à la Commission de publication.

L'Assemblée décide le dépôt aux archives d'un article de M. Tréfouel, notre confrère, et intitulé : *La Conscription et la Garde nationale*.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Bordeaux (Raymond), avocat à Evreux; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

Bourez, directeur de la sucrerie, à Béville-le-Comte; présenté par MM. Robin et Emile Millochau.

Guéritault, directeur de la Société générale, à Dreux; présenté par MM. Tellot et Nourry.

Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville; présenté par MM. l'abbé Sainsot et Met-Gaubert.

Rivierre, instituteur, à Saint-Léger-des-Aubées; présenté par MM. Harreaux et Robin.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 1873-74. Typ. de Bitch. (Envoi de la Société.)

Rapport sur les modifications de l'Assemblée nationale, par M. de la Sicotière. (Envoi de l'auteur.)

Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, par M. de Bouteiller. Imprimerie nationale. (Envoi de l'auteur.)

SÉANCE PUBLIQUE TENUE A DREUX, LE 27 JUIN 1875.

Présidence de M. DE TOURVILLE, président d'honneur.

Avant la séance, MM. les membres de la Société assistent, à midi, dans l'église de Saint-Pierre, à une messe spécialement demandée et dite à leur intention, pendant laquelle l'Orphéon de Dreux, sous la direction de M. Edg. Maréchal, a chanté un chœur et plusieurs morceaux de musique religieuse du XIII[e] siècle.

A l'issue de la messe, a lieu la séance annoncée, dans la salle du tribunal civil. L'assemblée est nombreuse; on y remarque beaucoup de dames de la ville et des environs.

La séance est présidée par M. de Tourville, préfet d'Eure-et-Loir, président d'honneur de la Société, ayant à ses côtés MM. Merlet, président de la Société, H. Tellot, adjoint au maire de Dreux, de Saint-Laumer, maire de Chartres, le baron Pichon, sous-préfet de Dreux, Vingtain, Amédée Lefèvre Pontalis et Moreau, membres de l'Assemblée nationale, et Met-Gaubert, secrétaire de la Société.

Etaient présents : MM. de Tourville, de Saint-Laumer, de Foucault, Merlet, P. Durand, Patry, Met-Gaubert, Appay, Brosseron, Chevrier, Dubreuil, D[r] Galopin, Garnier père, Heurtault, Laigneau Emmanuel, Legrand, Ravault, Treille, Yves.

MM. D'Alvimare de Feuquières, Bâtardon, Bréville, Bodeau, Bourdon-Gromont, Brosseron jeune, Desvaux, Gromard, Job, baron Lingua de Saint-Blanquat, Lefebvre-Gauthier, l'abbé Maury, Lacroix, Peigné, baron Pichon, Tellot Henri, l'abbé Vilbert.

MM. Brière, Chapelain, Gillard, Grossain, Le Goux, Mesquite, Reverdy, Sévestre.

MM. l'abbé Haret, curé de Crécy; Marchand, instituteur à Guainville; Moreau (Ferdinand), d'Anet; Nourry, percepteur à Tréon.

A une heure et demie, M. le Préfet déclare la séance ouverte.

M. Tellot prend la parole et remercie la Société d'avoir choisi Dreux pour théâtre de son excursion.

Messieurs,

« La Société archéologique d'Eure-et-Loir, si féconde en travaux de toutes sortes au point de vue scientifique, littéraire et même industriel, ne se contente pas, par des publications pleines de mérite et d'intérêt, de répandre autour d'elle le fruit de ses recherches infatigables, de ses labeurs incessants, de son savoir que rien ne déroute. Désireuse de voir tout participer aux heureux résultats qu'elle obtient et surtout d'inspirer un peu de cet amour du beau et de l'utile qui l'anime et la guide à travers les écueils et les difficultés de la science, elle n'attend pas qu'on vienne à elle, elle ne s'en tient pas seulement à enseigner ceux qui l'entourent et qui, plus heureux que nous éloignés de son centre, sont à même de suivre chacune de ses séances : elle vient à nous, elle nous apporte sa parole savante, persuasive, éloquente; elle vient non-seulement nous offrir ce qu'elle a de plus cher, son érudition, mais nous l'offrir chez nous, dans nos foyers, l'appliquer à ce qui nous intéresse et que nous connaissons le mieux, ce que nous préférons le plus, admirer avec nous nos monuments, nous apprendre peut-être à les apprécier mieux encore; elle vient nous encourager dans nos recherches, nous guider dans la voie qu'elle nous trace, où nous voudrions la suivre!

» Je crois donc être l'écho de tous mes collègues, et l'interprète fidèle des sentiments des habitants de cette ville, en acclamant la bienvenue de la délégation chartraine et des environs, et en lui offrant l'hommage de notre gratitude!

» La Société archéologique n'a pas seulement pour but le culte des choses du passé, elle ne traite pas uniquement ces questions scientifiques, un peu arides peut-être et accessibles à un petit nombre, qui intéressent spécialement les savants, elle aime, elle cherche l'art, avant tout il est vrai, mais l'art pour tous, applicable à toutes les branches, l'art pratique en un mot. Elle n'entend pas satisfaire un goût personnel pas plus que sacrifier à une mode; si par préférence elle s'attache aux beaux-arts, c'est que le sentiment qui domine en elle est l'expression de ce qui est grand et beau, mais avant tout, elle cherche l'utile, elle sait d'ailleurs que la pratique de l'art

élève, ennoblit la pensée, adoucit les mœurs, inspire la bonté, l'équité, l'union; elle s'efforce enfin de concourir au bien-être général, en propageant les idées grandes et généreuses, en fortifiant, de son appui et de son aide, les découvertes nouvelles et les innovations utiles, et cela en parant de formes attrayantes, gracieuses même, les enseignements qu'elle nous donne, enseignements qui sont d'autant plus goûtés qu'ils nous instruisent ou nous charment.

» Pénétré de l'intérêt devant ressortir dans cette séance des communications variées qui doivent nous être faites, je me ferais un scrupule de prolonger davantage votre attente : laissant donc la parole à de plus dignes de fixer votre attention, je me retire, mais en répétant au nom de l'assistance, honneur et reconnaissance à la Société ! »

M. Merlet rappelle les rapports qui, depuis longtemps, ont fait de Dreux et de Chartres deux villes amies, deux cités sœurs.

MESDAMES ET MESSIEURS,

« Parmi toutes les excursions que la Société archéologique d'Eure-et-Loir s'est imposé le programme de faire chaque année, il n'en est pas qui lui soit plus sympathique que celle entreprise par elle dans la ville de Dreux. Ses plus anciens membres se rappellent avec quel empressement ils furent accueillis une première fois, quand la Société, encore à son début, vint inaugurer dans votre ville, le 23 juin 1861, ces séances annuelles que depuis elle a tenues dans diverses autres localités du département. Nous n'oublions pas non plus que de toutes les villes d'Eure-et-Loir, celle de Dreux nous a fourni le plus grand nombre d'adhérents, et d'adhérents sérieux, car nous avons le plaisir de recevoir parfois de vos travaux et de voir plusieurs d'entre vous assister à nos réunions mensuelles. Et puis, entre Chartres et Dreux, que de liens intimes qui remontent à la plus haute antiquité et qui se sont perpétués jusqu'à nos jours !

» Vous me permettrez, Messieurs, sans entrer trop avant dans votre histoire locale, si riche en souvenirs, mais que vous connaissez mieux que nous, de vous rappeler rapidement la mémoire de faits qui ont uni si étroitement votre destinée à la nôtre.

» Je remonterai un peu haut, pas tout à fait jusqu'au déluge, mais peu s'en faut : ne vous effrayez pas, j'irai vite, et pour cause : les documents nous font défaut. Le plus loin qu'on puisse aller dans l'histoire de notre pays, sans accepter le règne fabuleux de Druis IV, fils de Sarron, qui aurait fondé votre ville l'an du monde 2067, c'est à l'époque où notre France actuelle n'était pas encore Gaule, mais était habitée par les Celtes. C'est, vous le voyez, déjà, une assez belle antiquité. Or, suivant Polybe, huit peuplades principales se partageaient alors le territoire : parmi ces peuplades, les Carnutes figuraient au premier rang; Chartres et Dreux étaient leurs villes principales. C'était l'époque de l'âge de pierre, et les nombreux monuments mégalithiques qui se trouvent aux environs de votre ville comme aux alentours de Chartres sont encore là debout pour prouver, comme d'imposants témoins, la vérité du récit de Polybe.

» Les Gaulois vinrent déposséder les Celtes; à l'âge de pierre succéda l'âge d'airain : seuls des huit peuplades primitives, les Carnutes conservèrent leur nom, je n'ose dire leur indépendance celtique : nous les retrouvons, avec César, à la tête de la nation gauloise, et sans doute, en souvenir de leur antiquité, nous voyons que c'était sur leur territoire que se tenait chaque année l'assemblée générale des Gaulois, *certo anni tempore, in finibus Carnutum, considunt in loco consecrato.* Quel était précisément ce lieu consacré? Les opinions sont ici fort partagées : on l'a placé aussi bien à Chartres qu'à Dreux. Nous penchons fort, il faut l'avouer, — est-ce esprit de clocher? — pour la cité de Chartres; mais si, dans notre hypothèse, l'assemblée générale avait lieu dans le grand cirque de Ver et de Morancez, le collége principal des Druides n'en était pas moins à Dreux, l'antique ville du chêne, et dans ses environs, Vert-en-Drouais, Vernouillet, qui, par la forme même de leurs noms, indiquent une parenté étroite avec notre village de Ver-lés-Chartres.

» On a fait de longues et savantes dissertations sur les coutumes et la religion des Druides; on a imaginé de fort ingénieuses hypothèses; mais les Druides n'ont laissé aucun monument écrit : ils ont complétement disparu après la conquête des Romains, et nous n'avons pour nous guider que quelques phrases de César, de Tacite et de Pline, auxquels on peut d'ail-

leurs ajouter d'autant moins de foi qu'ils connaissaient à peine ceux dont ils voulaient parler. La seule chose qui paraisse à peu près certaine, c'est que les Druides, frappés de la majesté imposante des monuments mégalithiques des Celtes, leurs prédécesseurs, désireux d'ailleurs de profiter de l'idée religieuse attachée à ces masses de pierre, les avaient adoptées pour leurs lieux de réunions et de sacrifices. Aussi de Dreux à Chartres, trouvons-nous leur route tracée le long de la vallée de l'Eure et leurs stations principales indiquées par des monuments encore debout, malgré les ravages de plusieurs siècles.

» C'est d'abord à Ecluzelles, les *Pierres des Druides*, encore aujourd'hui ainsi nommées : demi-dolmen de 1m 80 de hauteur porté sur deux gros supports, et peulvan ou pierre-debout de 2m 50 de hauteur. Plus loin, à Changé et à La Folie, sur la commune de Maintenon, le *But de Gargantua,* menhir de deux mètres et demi, le *Berceau*, formé de deux demi-dolmen inclinés à l'inverse, et un autre demi-dolmen dont la pointe est encore élevée à plus de 2 mètres du sol.

» Reportons-nous par la pensée à ces temps si reculés. Nous sommes au mois de mai, époque de l'assemblée générale. Voici le grand-prêtre des Druides, vêtu de sa longue robe blanche, retenue par une ceinture de cuir doré, traîné dans un chariot en forme de navire, *rostratum corvinum*, attelé de huit bœufs aux cornes d'or. Autour de lui sont groupés les Bardes, à l'habit enfumé, au capuchon de même couleur, le *bardocucullus* de Martial, chargés de chanter les louanges de Dieu et des héros; les Eubages, dont la mission est d'interroger les entrailles des victimes; les autres membres du collège des Druides, vêtus de blanc comme le grand-prêtre, et puis la foule des Gaulois qui, partis des vallées de l'Avre et de la Blaise, accompagnent leurs prêtres qui vont à Chartres présider l'assemblée de la nation.

» Notre imagination vole vite : nous traversons deux mille ans et nous nous trouvons au 26 décembre 1583; nous assistons à la fameuse procession blanche : le curé de Saint-Pierre de Dreux marche en tête accompagné de son clergé, de celui de Saint-Jean et des chanoines de Saint-Etienne; derrière lui viennent vingt mille pèlerins, tous vêtus de blanc et chantant cette fois les louanges du vrai Dieu. Ils font une station non loin d'Ecluzelles, dans les plaines de Mézières, et de là, eux aussi, ils se rendent à Chartres. Le clergé, les fidèles de la ville

et de la banlieue accourent à leur rencontre, et tous ensemble vont dans l'antique basilique rendre grâces à Dieu de la victoire remportée sur les hérétiques.

» N'y a-t-il pas là un singulier rapprochement, et n'y voyons-nous pas en tout cas une double preuve de cette union intime qui, dans les temps les plus reculés comme dans les époques plus modernes, a toujours relié les deux villes de Dreux et de Chartres?

» Vous souriez peut-être de ma peinture qui, je l'avoue, est un peu fantaisiste; mais je reviens à la réalité.

» La ville de Dreux n'a pas des archives fort anciennes : son histoire municipale est assurément plus complète que celle d'autres cités bien autrement importantes; mais l'histoire municipale de nos villes, au moins de nos villes du Nord, ne remonte pas au delà du XIIe siècle, et je ne veux pas vous laisser croire que Dreux ait disparu, de la mémoire des historiens et des géographes, pendant plus de onze siècles, de Jules César à Louis le Gros. Non, l'antique Durocasses est mentionnée sur la carte de Peutinger, dans l'itinéraire d'Antonin, dans la table théodosienne, et ce n'est pas un petit honneur, car beaucoup de nos cités, et je parle des plus riches et des plus populeuses, ne figurent nullement sur ces documents du Bas-Empire. Dreux était le centre de plusieurs voies romaines qui correspondaient aux quatre grandes chaussées qu'Auguste lança de la ville de Lyon aux bords de l'Atlantique, du détroit Gallique et du Rhin. De ces quatre chaussées, deux au moins passaient par Chartres, et reliaient ensemble les deux villes, qui devaient avoir conservé entre elles de fréquentes relations d'amitié et de commerce.

» C'est l'une de ces chaussées que suivirent les premiers apôtres du christianisme dans nos contrées. L'histoire de Dreux est tellement liée à celle de Chartres, que les chroniqueurs les ont confondues et ne nous ont laissé aucune trace du premier établissement de la vraie religion dans votre ville. Mais si le souvenir des Druides avait si efficacement contribué à Chartres au succès des prédications de saint Savinien et de saint Potentien, il est bien permis de supposer qu'il ne fut pas moins puissant dans toute la vallée de l'Eure si profondément imprégnée des doctrines druidiques. Toujours voyons-nous que, dès le règne de Trajan, c'est-à-dire dès les premières an-

nées du second siècle, le christianisme avait fait à Dreux de nombreux prosélytes, car dans la persécution suscitée par cet empereur, saint Nicaise fut mis à mort avec ses compagnons auprès de la Roche-Guyon, et plusieurs chrétiens remportèrent à Dreux la palme du martyre.

» Ce serait peut-être ici le lieu de vous parler du premier temple chrétien de votre ville, mais nous nous trouvons fort empêché. Nous n'avons pas une foi absolue dans l'antique église de Saint-Nicolas de Mérigot, et nous sommes bien de l'avis de Pierre Bonnet, curé de Saint-Pierre au dernier siècle, qui s'exprimait ainsi : « On n'a point de preuve que cette église ait jamais existé, et si elle a existé, on ignore en quelle année elle a été bâtie et détruite. » Les questions de l'établissement du christianisme, et de la construction des premières églises ne sont pas entourées de moins d'obscurité que celles des coutumes et de la religion des Druides : restons donc sur la réserve quant aux détails, nous contentant de savoir que le fait a existé.

» Au VIe siècle, lorsque saint Lubin organisa le diocèse de Chartres, Dreux devint le chef-lieu d'un archidiaconé comprenant les doyennés de Dreux et de Brezolles. Il était naturel que les relations fussent constantes entre l'archidiacre et son évêque; mais ces relations devinrent bientôt plus étroites lorsque le Chapitre de Notre-Dame de Chartres eut reçu en don de Robert, comte de Dreux, en 1187, plusieurs terres et rentes en la ville et banlieue de Dreux, et surtout lorsqu'il eut acquis, au XIVe siècle, de Henri de Vaudemont, comte de Houdan, la seigneurie de la Boucherie de Dreux, qui devint une des plus riches prébendes du très-riche Chapitre de Chartres.

» La donation de Robert n'était pas la première faite par les comtes de Dreux en faveur des établissements chartrains. Deux siècles avant Robert, c'est-à-dire aussi loin que nous puissions remonter dans l'histoire des comtes de Dreux, nous voyons Gautier Ier, par deux chartes successives, confirmer à l'abbaye de Saint-Père de Chartres les importantes donations que lui avaient faites ses vassaux.

» Quelques années plus tard, ce ne sont plus seulement quelques terres, quelques maisons de Dreux, c'est la ville elle-même qui devient chartraine, en passant entre les mains d'Eudes, comte de Chartres. La possession n'était peut-être pas

absolument légitime, mais la force primait souvent le droit alors, et savait-on toujours bien exactement de quel côté était le bon droit? Eudes avait épousé Mathilde, troisième fille de Richard I, duc de Normandie. Celle-ci avait apporté en dot à son mari le château et la ville de Dreux, à la condition que si elle venait à mourir sans enfants, Dreux retournerait au duc de Normandie. La comtesse de Chartres mourut en effet sans postérité, mais Eudes se refusa à remplir les clauses du contrat, celle entre autres relative au château de Dreux, *nolens quietam dimittere Dorcassini castri tuitionem.* Le duc de Normandie essaya de reconquérir par les armes ce qu'il prétendait lui appartenir par la foi des traités, mais il échoua devant le château et fut forcé de se retirer derrière l'Avre. Eudes lui-même fut défait par le duc Richard lorsqu'il chercha à détruire la forteresse construite par son rival à Tillières, et un traité intervint entre eux qui maintint le comte de Chartres dans la possession du château de Dreux.

» Nous ne voulons pas fatiguer votre attention par l'aride nomenclature de tous les faits où l'histoire de Dreux se trouve liée à celle de Chartres; nous voyons avec crainte les bornes de ce simple aperçu s'étendre indéfiniment. Nous allons donc traverser rapidement quelques siècles pour arriver à ces époques de deuil, où la France, ensanglantée par les guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons, faillit un moment devenir la proie des Etrangers. La *paix fourrée* entre le duc de Bourgogne et les enfants de Louis d'Orléans avait été jurée dans la cathédrale de Chartres; mais elle ne devait pas être de longue durée, et dès le milieu de l'année suivante (1410), le parti des Armagnacs, choisissant Chartres pour quartier-général, adressait de cette ville un appel à tous les vrais Français pour se réunir contre le Bourguignon. Dreux s'empressa de suivre l'exemple que lui donnait son ancienne capitale : le comte était alors Charles d'Albret, connétable de France, tout dévoué aux princes d'Orléans. Peu s'en fallut que sa fidélité au malheur ne coutât cher à la cité de Dreux : une armée de Parisiens, avec quantité d'engins d'artillerie, vint mettre le siége devant la ville : déjà les milices de Paris avaient réussi à pénétrer dans les faubourgs; il ne restait plus aux Armagnacs que le château où ils s'étaient retranchés lorsqu'une trêve vint interrompre le siége et conserver pour quelques jours Dreux au parti d'Orléans.

» Mais le repos ne devait être que de courte durée. Les Chartrains, aveuglés par les misères de ces guerres civiles, poussés par leur évêque Jean de Frétigny, un des conseillers intimes du roi d'Angleterre, avaient adhéré au traité de Troyes (21 mai 1420) qui livrait la France aux Etrangers. Dreux résista plus longtemps que Chartres, et si la ville finit par céder, ce ne fut que par force; Henri V, après avoir contraint le Dauphin à lever le siége de Chartres qu'il avait essayé de reconquérir, résolut de s'emparer de Dreux, principal lieu de refuge des Armagnacs et dépôt du butin qu'ils enlevaient dans leurs incursions au sein de l'Ile de France et de la Normandie. La ville, où se trouvaient huit cents gens d'armes de la suite du Dauphin, opposa une énergique résistance; mais les batteries d'artillerie établies par Henri V sur les hauteurs du côté de Moronval et de Mézières eurent raison du courage des habitants, et il fallut se rendre le 20 août 1421.

» Dreux, malgré son impatience du joug étranger, malgré les complots formés par les habitants pour sa délivrance, resta plusieurs années ville anglaise. Chartres ayant chassé les ennemis le 12 avril 1432, le bailli et capitaine de cette ville pour les Anglais, Gilles de l'Aubespine, se réfugia à Dreux, et de là trama un complot pour rentrer en possession de la capitale de la Beauce. Son projet fut heureusement déjoué : les Druides, poussés par Etienne Lahire qui s'était introduit dans leurs murs, chassèrent Gilles de l'Aubespine et tous ceux qui tenaient pour le parti anglais, et envoyèrent aussitôt à Chartres porter la nouvelle de leur délivrance et demander du secours contre l'ennemi commun.

» Je pourrais à l'infini prolonger ce récit; je pourrais vous raconter comment Dreux, à l'exemple de Chartres, suivit toujours le parti catholique pendant les guerres de religion, comment cette ville donna son adhésion à la Ligue le 9 février 1589, comment, à la mort de Henri III, elle refusa de reconnaître un roi protestant. Je pourrais vous parler longuement des deux siéges de Dreux par Henri IV, et vous montrer que tous ces événements n'étaient que le contre-coup de ceux dont Chartres avait été le théâtre. Il me faudrait ensuite arriver aux temps modernes, et là les exemples ne me manqueraient pas non plus pour suivre dans leurs relations ces deux villes amies. Mais je n'ai déjà que trop abusé de votre patience : quand on

parle de ceux que l'on aime, volontiers on se laisse aller à un bavardage souvent hors de saison.

» Je ne vous aurai sans doute rien appris de nouveau; mais en vous rappelant combien les deux villes de Chartres et de Dreux ont toujours été unies dès les temps les plus anciens, puissé-je vous avoir inspiré le désir de rendre encore plus étroite leur union d'aujourd'hui! Venez à nous comme nous venons à vous, et nous travaillerons ensemble à reconstituer l'histoire d'un passé qui, pour nos deux villes, est rempli de grandeur. »

Ces deux discours sont unanimement applaudis.

Puis les diverses lectures se sont succédé dans l'ordre suivant :

Les Chants du XIIIe siècle, par M. d'Alvimare de Feuquières.

« Mesdames et Messieurs,

» D'habiles musiciens nous ont admirablement préparés à cette séance en charmant nos oreilles, en élevant nos cœurs, veuillez m'autoriser à être ici, pour eux tous, l'interprète des sentiments de gratitude et d'admiration qu'ils ont inspirés aux membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Et tout particulièrement remercions les Orphéonistes de Dreux et leur vaillant Directeur qui ont exécuté les suaves mélodies du XIIIe siècle avec un sentiment d'autant plus remarquable que ce genre de musique était aussi nouveau pour eux que pour nous, et qu'ils avaient eu à peine le temps de les préparer.

» Nous voulons leur exprimer combien nous avons été sensibles à cette délicate attention de choisir deux morceaux qui sont eux-mêmes des pièces d'archéologie et qui trouvent si bien leur place dans notre réunion.

» Permettez-moi d'indiquer brièvement la source à laquelle ces morceaux ont été puisés.

» Parmi les objets les plus curieux que renferment les vitrines de la Bibliothèque de Sens, se trouve un diptyque en ivoire sculpté dans le genre du Bas-Empire, représentant les quatre Eléments, ou le Triomphe de Bacchus, de Cérès et d'Amphitrite, qu'on a longtemps montré aux touristes, sans

qu'on se préoccupât beaucoup de déchiffrer les 32 folios en parchemin qu'il renferme.

» C'est en 1846, je crois, que M. Félix Clément entreprit de lire et de traduire ce manuscrit de Pierre de Corbeil, mort archevêque de Sens en 1222.

» Nous ne connaissions jusqu'alors que la partie Grégorienne de la liturgie du Moyen-Age, composée dans les premiers siècles de l'Eglise et appliquée par saint Grégoire aux offices divins. Ces mélodies sont des sortes de récitatifs qui ont un caractère grandiose, à la fois austère et doux, tels que le chant de la *Préface*, du *Pater*, de l'*Exultet jam angelica tuba cœlorum*, du Samedi saint, etc., etc., et que nous pouvons considérer comme formant la première époque de l'art musical chrétien.

» La seconde époque commence au XIIe et surtout au XIIIe siècle, où l'art s'épanouit sous toutes ses formes dans sa plus pure et sa plus vive expression.

» Et lorsqu'on étudie la musique religieuse du Moyen-Age, on voit qu'elle ne le cède en rien aux autres arts, en puissance, en originalité et en effets vraiment populaires et saisissants.

» C'est ce dont nous avons pu nous convaincre il y a quelques instants, et puisque parmi les morceaux exécutés se trouve celui qui commence par ces mots : *Concordi lætitia*, un mot d'explication indiquera que ces paroles en l'honneur de la sainte Vierge, tirées d'un manuscrit du XVe siècle, remontent évidemment par leur facture simple et touchante au XIIIe, et que d'ailleurs leur mètre poétique étant exactement le même que celui de l'*Orientis partibus*, ou *Prose de l'Ane*, on lui en a appliqué la musique. Ne serait-ce pas la place d'ajouter quelques mots en faisant un plus large emprunt aux notes de Félix Clément pour réfuter les absurdités qui ont été publiées à propos du prétendu *Office de l'Ane* ?

» Le manuscrit de Sens est précieux, non-seulement au point de vue de l'art musical, mais encore sous le rapport historique. En effet, on y trouve la réfutation formelle et aussi explicite que possible de tous les contes qu'ont débités depuis trois siècles les incrédules de toutes les écoles au sujet du prétendu *Office de l'Ane*, dont MM. Millin et Dulaure ont donné des descriptions si burlesques.

» Les manuscrits de Sens et de Beauvais ont été invoqués par ces détracteurs du Moyen-Age. Le manuscrit de Beauvais ne

renferme pas un office liturgique, mais une sorte de *Mystère*, postérieur d'un siècle au moins à l'office de Sens, et n'ayant aucune autorité historique et religieuse.

» Celui de Sens, au contraire, joint à son origine véritable un parfait état de conservation. Il a pour titre : *Office de la Circoncision à l'usage de la ville de Sens*, et non pas comme on l'a affirmé : *Fête des Fous* ou *Fête de l'Ane*. On n'y voit aucune trace de bouffonnerie ou d'inconvenance. Tout y est grave, austère; çà et là quelques effets lyriques sont obtenus par la répétition de mots sonores : voilà tout ce qu'on peut y trouver d'original et d'extraordinaire.

» On lit sur le premier folio la trop fameuse *Prose de l'Ane*, telle qu'elle a été publiée en fac-simile dans les Annales archéologiques et non pas telle que les *Enfants sans souci* et *les Clercs de la Basoche* l'ont arrangée. Le liturgiste du XII[e] ou XIII[e] siècle avait pensé qu'au temps de Noël, de la fête des Saints-Innocents, quelques jours seulement avant l'Epiphanie, il était permis de faire l'éloge de l'âne de l'Orient dont Jésus se servit pour fuir la persécution d'Hérode et entrer triomphant dans Jérusalem.

» Plusieurs légendes placent cet animal dans l'étable de Bethléem et assurent qu'il porta les présents des Rois Mages. Un tableau poétique de la force, de la rapidité, de la bonne fortune de l'âne d'Orient pouvait être fait sans blesser les scrupules des esprits religieux et les convenances des hommes de goût et de bonne foi.

» Il s'agissait seulement de rester dans certaines limites. C'est, à notre avis, ce qu'a fait l'auteur du manuscrit de Sens, et ce que n'ont pas fait les laïcs qui ont transporté, à partir de la fin du XIV[e] siècle jusqu'au XVI[e], les mystères vénérables de la religion et les cérémonies ecclésiastiques, de l'intérieur de la cathédrale sur les tréteaux de la place publique. Nous citons la copie du manuscrit de Sens en la faisant suivre des textes publiés par MM. Millin, Dulaure et Michelet :

COPIE DU MANUSCRIT DE SENS.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus.
Hez, sire âne, hez!

Hic in collibus Sichen
Enutritus sub Ruben
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethléem.
Hez, sire âne, hez!

Saltu vincit hinnulos
Damas et capreolos
Super dromedarios
Velox madianeos.
Hez, sire âne, hez!

Aurum de Arabia
Thus et myrrham de Saba
Tulit in Ecclesia
Virtus asinaria.
Hez, sire âne, hez!

Dum trahit vehicula
Multa cum sarcinula
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hez, sire âne, hez!

Cum aristis hordeum
Comedit et carduum,
Triticum a palea
Segregat in areâ.
Hez, sire âne, hez!

Amen dicas, asine,
Jam satur ex gramine,
Amen, amen itera,
Aspernare vetera.
Hez! sire âne, hez!

COPIE DU MANUSCRIT DE BEAUVAIS.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus,
Hez, sire âne, cor chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Lentus erat pedibus
Nisi foret baculus
Et eum in clunibus
Pungeret aculeus.
Hez, sire, etc.

Hic in collibus Sichen
Jam nutritus sub Ruben
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.
Hez, sire, etc.

Ecce magnis auribus
Subjugalis filius
Asinus egregius
Asinorum Dominus.
Hez, sire, etc.

Saltu vincit hinnulos
Damas et capreolos
Super dromedarios
Velox madianeos.
Hez, sire, etc.

Aurum de Arabia
Thus et myrrham de Saba
Tulit in ecclesia
Virtus asinaria.
Hez, sire, etc.

Dum trahit vehicula
Multa cum sarcinula
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hez, sire, etc.

Cum aristis hordeum
Comedit et carduum,
Triticum a palea
Segregat in areâ.
Hez, sire, etc.

Amen dicas asine
Jam satur de gramine
Amen, amen itera,
Aspernare vetera.
Hez va! hez va! hez va! hez!
Biaulx sire asnes, cor chantez,
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

» Supposer gratuitement qu'une pareille bouffonnerie avait été chantée dans une église par des prêtres respectables et de pieux fidèles, n'était pas assez. Les historiens, copiant à l'envi cette fausse pièce liturgique, ont lutté de frais d'imagination sur les détails. L'on a dit qu'à l'*Ite Missa est*, le prêtre, se tournant vers le peuple, criait trois fois : *Hi han, hi han, hi han*, et que le peuple répondait à son tour : *Deo gratias, hi han, hi han, hi han*. On a même ajouté que l'Introït, le Gloria, le Credo se terminaient par le même refrain.

» D'autres, poussant l'ignorance jusqu'à ne pas comprendre le sens des lettres *euouae* qui indiquent le chant des mots *seculorum amen*, terminaison ordinaire des psaumes, écrivaient dans leur notice que plusieurs parties de l'office étaient interrompues par le refrain bachique et profane, *evovæ, evovæ*. D'autres enfin, et ce sont les plus sérieux, voyant dans les rubriques ces mots : *Conductus ad tabulam, conductus ad subdiaconum, conductus ad diaconum, conductus ad evangelium, conductus ad prandium, conductus ad presbyterium*, se sont imaginé de sous-entendre partout le mot *asinus*, et dès lors, le rôle de l'âne devenant réellement important, il accompagnait le diacre à l'Evangile, le sous-diacre ne pouvait lire l'Epître sans avoir cet animal à ses côtés; l'Evangile même était lu en sa présence; on le conduisait après l'office à un banquet. Tout cela serait odieux, si ce n'était pas aussi ridicule.

» La cause de ces graves erreurs est dans la fausse interprétation d'un mot :

» *Conductus n'est pas un adjectif*, et ne se rapporte en rien à l'âne, dont il n'est fait mention nulle part en rubrique dans le manuscrit; mais il est *substantif* et signifie une partie de l'office qui se célébrait en marchant, en formant un cortége, soit que le sous-diacre allât lire l'Epître sur les marches du jubé, soit que le diacre s'y rendît en portant le livre des Evangiles, soit enfin que le clergé et les fidèles allassent prendre leur repas. Le *Conductus* est un morceau de musique religieuse, comme *Antiphona, Versiculus, Introïtus, Psalmus, Processio, Capitulum, etc.* Les traités de musique du Moyen-Age auraient éclairé les historiens sur ce point.

» Quant à l'*hi han* de l'*Ite missa est*, nous n'en avons pas trouvé plus de trace dans l'hymne, que de l'hymne à Bacchus,

que de la présence de l'âne dans la cathédrale, et que des bouffonneries dont cet animal était soi-disant l'objet.

» L'*Ite missa est* est noté entièrement avec le répons sans autre observation. Ce manuscrit de Sens, traduit depuis le premier folio jusqu'au dernier, texte et musique, nous a prouvé, qu'en rapprochant *Pierre de Corbeil, archevêque de Sens* (au XIIIe siècle, temps d'ignorance et de barbarie, comme on dit depuis trois siècles), et M. Dulaure, savant du XIXe siècle,

« Le plus âne des deux n'est pas celui qu'on pense. »

Rapport sur des découvertes à Crécy, par l'abbé Haret, curé de Crécy.

« Mesdames et Messieurs,

» Il est pour l'homme deux préoccupations auxquelles il n'échappe guère ici-bas : connaître le passé et connaître l'avenir. L'avenir n'est guère du ressort des archéologues, le passé les préoccupe avant tout. C'est aussi du passé de notre pays, de ce canton même, que je voudrais vous entretenir quelques instants aujourd'hui.

» Beaucoup d'entre vous ont parcouru cette riante vallée de la Blaise qui, de Dreux jusqu'à Fontaine-les-Ribouts, offre aux promeneurs un but d'excursions charmantes, aux archéologues un vaste champ d'investigations presque inexploré jusqu'à ce jour. Cette vallée verdoyante, encaissée sur presque tout son parcours par de hautes collines, n'a pas toujours eu l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Au lieu des routes qui la sillonnent sur presque toute sa longueur, à la place des féconds pâturages qui bordent la rivière, s'étendaient d'épaisses et impénétrables forêts. Ce fut à l'ombre de ces arbres séculaires que s'échappèrent les débris de l'armée protestante, battue en 1562 sur les plateaux de Marville-Moutier-Brûlé. C'est également à la faveur de ces retraites, à Marmousse notamment, s'il faut en croire une tradition qui a pour elle tout l'appui de la vraisemblance topographique, que les Druides enseignaient à la jeunesse gauloise cette religion pour laquelle ils recherchaient l'ombre, le silence et le mystère. La région qui nous occupe fut toujours habitée, à quelque époque de l'histoire que nous nous placions, et, nous l'avançons sans crainte, même dès les

temps antéhistoriques. En effet, les vestiges de l'homme abondent sur nombre de points, et nous ne pouvons mieux faire pour cette question si intéressante et si en faveur aujourd'hui, que de vous rappeler les deux remarquables études, malheureusement trop succinctes et trop tôt interrompues, que nous devons à la plume savante et modeste du frère Indes, du pensionnat de Dreux, et qui ont paru en 1873 dans le *Courrier d'Eure-et-Loir*.

» J'eus la bonne fortune d'accompagner le frère Indes dans plusieurs des excursions qu'il fit dans notre vallée, et de pouvoir trouver avec lui des débris qui constatent d'une façon péremptoire la présence de l'homme aux époques les plus reculées, aussi bien que celle d'animaux aujourd'hui disparus de nos contrées. Je citerai entre autres des flèches, des couteaux, des haches en silex, soit taillées, soit polies. Une hache en serpentine, remarquable entre toutes, témoigne par sa pesanteur et son aspect rugueux de la quantité de minerai qu'elle contient : elle est une preuve irréfutable des relations éloignées des anciens habitants du pays, où cette roche ne se trouve ni en place, ni roulée; et elle fait voir que l'homme employa d'abord, comme simple pierre, ce minerai, avant de le réduire en fusion pour le mouler.

» En janvier 1873, nous pûmes constater aussi, au lieu dit la Hutte, sur la commune d'Aunay, un amas considérable d'os de cheval, de bœuf, de renne, de marmotte et de blaireau, accompagnés de silex taillés et de débris de charbon. Ce sont là des témoins irrécusables de la présence de l'homme dans ces parages, à une époque dont l'histoire n'a pu pénétrer les ténèbres et où le Drouais était sans doute encore couvert de glaciers; car, et c'est là un point important à noter, tous ces débris fossiles sont demeurés longtemps à l'air avant d'être recouverts par l'argile et n'ont jamais été ni roulés ni déplacés.

» Avant de terminer ce court résumé des monuments préhistoriques trouvés aux environs de Dreux, il convient de parler de la découverte que nous fîmes en février 1873, d'un squelette, dans le jardin de la filature de Fontaine. Ce squelette, par son état de désordre, par le pêle-mêle dans lequel il se trouvait pour ainsi dire, permettait de penser de la façon la plus certaine qu'il avait été transporté par les eaux, que c'était là une sépulture qui n'était pas faite de main d'homme, mais qu'un

cataclysme avait amené jusqu'à Fontaine ces débris humains. D'autres squelettes ont été d'ailleurs trouvés sur le territoire de la même commune, puis à Aunay et à Crécy; et les travaux de terrassement du chemin de fer ont aussi mis à jour les restes de plus de quarante individus appartenant certainement à l'âge de pierre.

» Permettez-moi maintenant, Mesdames et Messieurs, au risque d'abuser de votre confiance, de vous parler des sépultures gallo-romaines ou mérovingiennes, situées dans la vallée de la Blaise.

» C'est à Tréon que nous nous arrêterons d'abord. M. le comte de Riancey, dont la mémoire est chère à tous ceux qui l'ont approché et connu, avait résumé l'historique des fouilles faites en cette commune en 1868, et dessiné les objets qu'elles avaient mis au jour. Nous ferons plus d'un emprunt à ces notes, dont nous devons la communication à l'obligeance de madame de Riancey.

» Dans un carrefour de Tréon, appelé la Croix-du-Friche, le sol était fouillé pour fournir des cailloux et du sable à l'usage de la commune à laquelle appartenait le terrain. Une tradition assez vague rapporte que l'ancienne église paroissiale de Tréon, détruite on ne sait trop à quelle époque, était située près de l'emplacement de cette croix, et il est présumable que le terrain qui l'entourait était consacré de toute antiquité aux inhumations.

» Les travaux dont nous avons parlé plus haut mirent à nu un certain nombre de tombes orientées selon les rites du christianisme, et situées, d'après toute probabilité, au niveau de l'ancienne route de Dreux. Ces sépultures étaient relativement modernes; mais en creusant jusqu'à une profondeur d'environ trois mètres, la pioche rencontra une terre évidemment remuée en certains endroits, et on ne tarda pas à découvrir des tombes placées irrégulièrement, mais toutes du couchant au levant. C'était, sans aucun doute, des sépultures gallo-romaines ou mérovingiennes, au-dessus desquelles avaient été effectuées les inhumations chrétiennes dont nous venons de parler.

» Ces tombes semblaient garnies sur leurs quatre faces d'une sorte de muraille en pierre sèche, sans ciment, mais dessinant le cadre de la fosse. On distinguait encore le long de ces parois des traces de poussière noirâtre qui indiquaient la présence de

cercueils. Quelques fragments en très-petit nombre, et dont un seul a une certaine dimension (25 à 30 cent.), permettent de juger que le bois des cercueils était du chêne.



» Dans ces tombes on trouva des armes, des fers de lances, des poignards et des instruments tranchants, le tout profondément atteint par la rouille, mais gardant encore des formes très-accusées et très-nettes. Nous citerons notamment : 1° Un fer de hachette dont un côté était tranchant et l'autre contondant. Peut-être est-ce la francisque, l'arme favorite de nos premiers pères ?

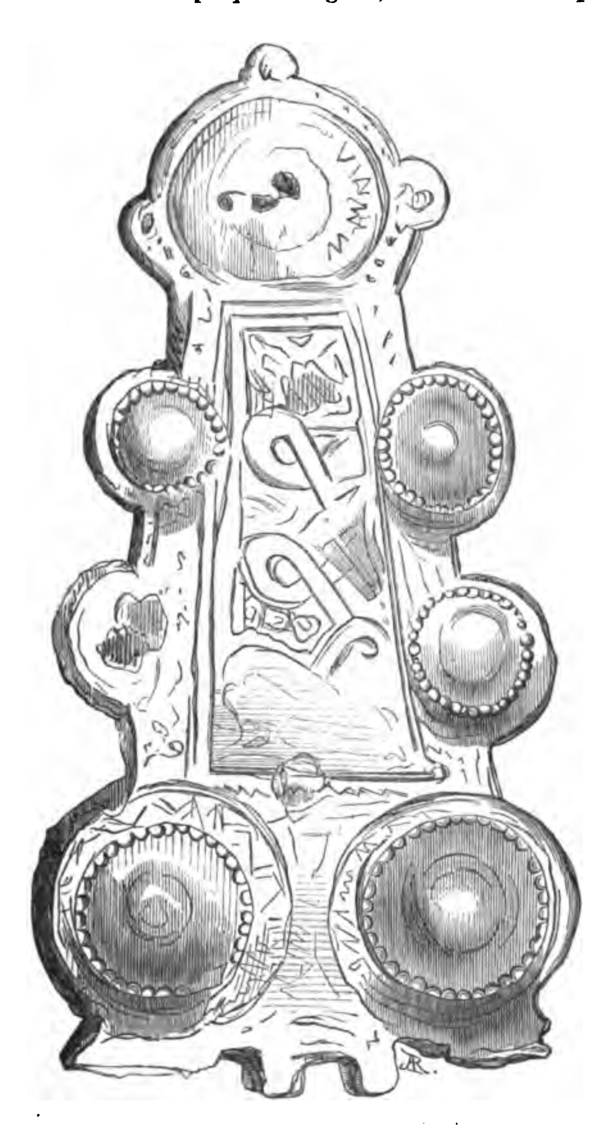
» 2° Une monnaie frappée sous le règne de Valentinien II, en bronze et d'assez belle conservation. C'est là un document qui nous permet aussi de fixer approximativement la date des sépultures qui ne peuvent remonter évidemment au delà du IVe siècle.

» 3° Un petit vase en verre dans un état parfait de conservation et en forme de calice : il est d'un verre fin, verdâtre et présente tout à l'entour de sa circonférence une ligne de filets en relief, d'un assez joli effet décoratif. La présence de ce vase dans les sépultures de Tréon permet de supposer qu'elles datent de l'époque gallo-romaine, alors qu'il était d'un usage constant de remplir les cercueils de toutes sortes de poteries et d'ustensiles rappelant quelques particularités de la vie terrestre de celui que l'on pleurait.



» 4° Une remarquable agrafe en bronze composée de deux plaques et d'une boucle. C'est là un beau spécimen de l'art mérovingien sur lequel il serait trop long de s'étendre ici. Qu'il nous suffise de dire que les objets en bronze sont moins ordi-

naires que ceux en fer, qui ne sont en général recouverts que d'une très-mince plaque d'argent, travaillée à la pointe.



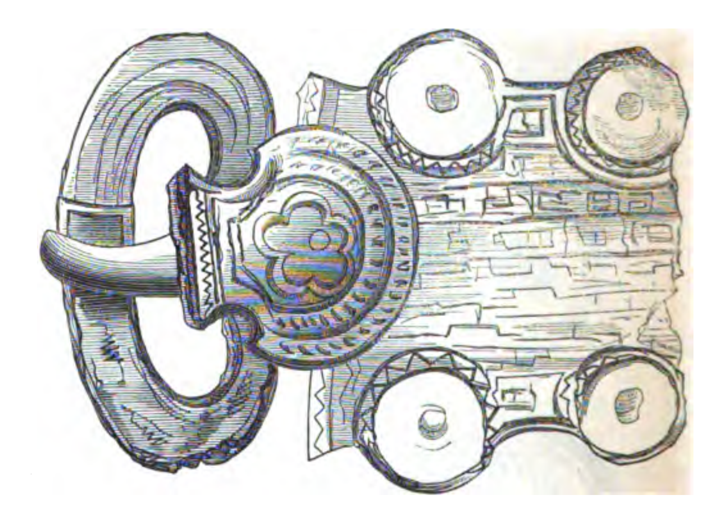
Quelques boucles de bronze présentent des ornements et même des figures découpées à jour par le travail de la fonte, mais les

figures d'hommes et d'animaux manquent de toute proportion, et leur incorrection témoigne assez que leurs auteurs n'avaient aucun principe des arts du dessin.

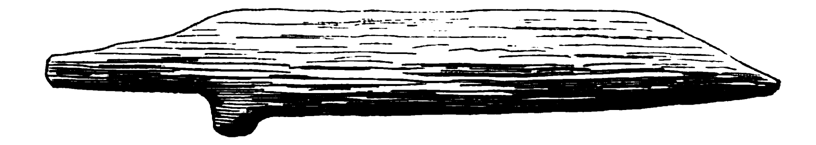
» J'arrêterai ici l'énumération des nombreux objets trouvés dans ces tombes. Les dessins si remarquables par leur exactitude et leur fidélité, et dont M. de Riancey a fait suivre ses notes, permettront d'apprécier mieux que je ne le pourrais faire l'importance de cette découverte.

» Je terminerai, Messieurs, en attirant votre attention sur les sépultures également mérovingiennes de Saunières et qui sont pour ainsi dire encore inexplorées.

» Dans une sablonnière, située à mi-côte, au lieu dit champtier de Saint-Victor, à environ un kilomètre du village, j'ai dé-



couvert une plaque de ceinturon en bronze, composée de trois pièces et d'un travail identique à celle trouvée à Tréon, puis un



couteau à large lame en fer très-oxydé par la rouille, et d'im-

portants fragments de cercueils en plâtre. Il n'est point douteux pour moi, que ce ne soit là l'indice d'un cimetière mérovingien qui, s'il est exploité avec méthode, nous réserve encore de précieux documents pour l'histoire locale de notre contrée, frontière extrême du Thimerais et de la Normandie et qui fut le théâtre pendant plusieurs siècles de luttes si sanglantes et si terribles. »

Devant une Ruine, *La Feuille morte*, poésies de madame Rabot des Portes, lues par le Secrétaire.

DEVANT UNE RUINE.

Le lierre avait formé de mobiles berceaux.

Ruine, grands débris cachés dans la poussière,
Renversés sans pitié par le temps destructeur
Qui dans son cours emporte arceaux, voûtes de pierre,
Sans respecter l'éclat d'une antique grandeur ;

Que resterait-il donc de ta beauté première
Si la nature amie, avec tant de splendeur,
Ne t'eût parée ainsi de son verdoyant lierre,
Te couvrant pour toujours d'un manteau protecteur ?

Que deviendrait aussi l'âme découronnée
Qui sous les vents du monde aura vu chaque année
Foi, rêve, illusion se flétrir tour à tour ;

Si sur tous ces débris, ces restes de croyance,
Dieu ne venait jeter dans un élan d'amour
La parure des cieux qu'on nomme l'Espérance ?

LA FEUILLE MORTE.

Si tu veux être heureux, cache ta vie.

Un beau soleil d'été dorait encor les bois,
L'oiseau faisait toujours vibrer sa douce voix
Quand du sommet d'un chêne à la cime hardie
Vint à se détacher une feuille jaunie,
Et, triste, en la voyant tomber sitôt flétrie,
Une feuille à l'éclat tout rempli de fraîcheur
Lui dit : Pourquoi déjà disparaître, ma sœur ?

L'hiver d'un doigt glacé ne nous a point touchées,
Et sa bise mortelle à la vie arrachées ?
Puisqu'un même rayon nous fit un jour verdir,
Le même jour aussi nous devrions mourir !

Hélas ! lui répondit cette feuille fanée,
Différente, ma sœur, fut notre destinée.
Tu vécus humble et loin des rayons trop ardents,
A l'abri de l'orage et du souffle des vents,
Lorsque du chêne altier, moi, j'occupais le faîte.
J'ai connu les jours de tempête,
J'ai connu les brillants soleils
Avec leurs ardeurs enivrantes,
Et, si des brises languissantes
Ont parfois bercé mes sommeils,
Plus souvent j'ai senti l'amoureuse caresse
Des airs, qui me jetait dans une folle ivresse ;
J'ai dans les longues nuits où les planètes d'or
De leurs plus doux regards me contemplaient encor.....
Dans le délire ainsi j'ai consumé ma vie.
Et maintenant pâle et flétrie,
Il me faut déjà dire adieu,
Sans avoir fourni ma carrière,
Au brillant soleil qui m'éclaire,
A toi, sœur tendre et chère,
A toi qui vois encor sourire le ciel bleu.

Puis le vent l'emporta morte et décolorée.....

Et la foule qui passe, errant dans les sentiers,
D'un œil indifférent l'aperçoit à ses pieds,
A ses dédains livrée ;
Mais que vienne en ces lieux un poëte rêveur,
En la voyant sitôt au gai soleil ravie,
Peut-être il se dira que, de même, la vie
S'effeuille vite au sein d'une trop folle ardeur,
Et qu'un peu d'ombre garde à l'âme sa fraîcheur.

La séance continue avec M. Job qui lit un épisode du siége de Dreux en 1593.

Une Procession du Jubilé de Lormaye à Dreux, en 1702, par M. A. Gillard.

« Nous avons pensé vous intéresser en vous rapportant, dans sa simplicité et sa naïveté, la relation d'une procession faite par

le clergé et les habitants de la paroisse de Lormaye en la ville et cité de Dreux, dans le cours de l'année 1702 à l'occasion du jubilé [1].

» Ces documents toujours pleins de charme, en ce qu'ils nous rappellent la foi vive et sincère de nos pères, sont aussi une source inépuisable de curiosité pour les antiquaires. Ils font revivre à leurs yeux des édifices disparus aujourd'hui, mais alors debout et respectés et dont le souvenir serait même effacé si leurs noms n'étaient passés aux lieux où ils existaient.

» Voici cette relation :

« L'an mil sept cent deux, le trentiesme du mois de juin, » nous avons esté en procession à Dreux, pour gagner le Jubilé » de l'année sainte, qui a commencé icy le 28 mars et fini deux » mois après, savoir le 28 juin de ladite année. Nous par- » tismes à deux heures du matin avec notre clergé, qui consis- » toit en deux chantres en surplis et plusieurs autres en leur » habit laïque, sept enfants de chœur en aube qu'ils prirent » chez l'hermite de Saint-Denis proche Dreux, qui estoit frère » Pierre. Nous arrivasmes à Saint-Pierre, où nous saluasmes le » Saint-Sacrement par l'antienne *O Sacrum*. Nous chantasmes » une antienne de saint Pierre et nous dismes tout haut au » pied de l'autel les cinq fois *Pater noster* et *Ave Maria*, en- » suite la grande messe où les personnes de notre paroisse et » des circonvoisines, qui avoient la permission du sieur leur » curé, ou qui, par leur condition, ne devoient aller qu'une » fois, dont le nombre estoit assez grand, assistèrent avec » piété. Après la messe, nous partismes pour aller à l'Hostel- » Dieu en chantant très-doucement *Exaudiat;* là nous fismes » comme à Saint-Pierre, hors la sainte messe; de là nous al- » lasmes au chasteau en chantant *Deus venerunt gentes*, et là » nous priasmes comme à l'Hostel-Dieu. De là nous descen- » dismes à Saint-Jean-de-la-Plaine où nous fismes comme » ci-dessus, ayant chanté en y allant *Qui regis Israël intende;* » nous revînmes à Saint-Pierre en chantant *Lætatus sum*, où » nous arrivasmes à dix heures avec quart; j'omettois que » nous y étions arrivés le matin à six heures et demie. Là nous » donnasmes le rendez-vous pour nous en revenir en chantant

[1] Le jubilé se célèbre la première année à Rome et l'année suivante dans toute la catholicité.

» le long du chemin comme nous avions fait en allant, ce qui » peut donner quelque sujet d'édification; enfin l'ordre avec » lequel nous allions dans la ville, la modération avec la- » quelle nous chantasmes les Psaumes.

» Signé : Louvigny, curé de Lormaie, proche Nogent-le- » Roi[1]. »

» L'Eglise de Lormaye a disparu, l'ermitage de Saint-Denis, la chapelle de Saint-Jean-de-la-Plaine n'existent plus, l'ancienne collégiale du château de Dreux a été remplacée par une chapelle sépulcrale, il est donc bien de conserver ces pieux souvenirs dans nos annales. »

A propos d'un dolmen à Ecluzelles, lecture par M. Bréville, de Dreux.

« MESSIEURS,

» Nous vivons à une époque inquiète et troublée; l'esprit d'investigation s'étend et se généralise; chacun recherche avec ardeur la vérité, on la poursuit dans les livres, dans l'étude des productions de la nature, partout. Il semble, après les secousses terribles enfantées par les problèmes sociaux d'une civilisation avancée, qu'on ressente un besoin irrésistible de se retremper aux sources mêmes de la vérité et de la vie, et ces sources, on espère les retrouver en interrogeant directement la nature dans ses productions si variées et si admirables, et aussi en étudiant avec soin les monuments antiques, restés comme un témoignage vivant et durable des travaux, des souffrances et de la foi des générations disparues.

» De toutes parts des Sociétés se sont fondées pour rechercher et faire apprécier les richesses archéologiques de notre patrie, soit qu'elles brillent en pleine lumière, soit qu'elles se cachent au sein de la terre ou dans les cartons poudreux des musées et des bibliothèques.

» Le département d'Eure-et-Loir n'est pas resté en arrière de ce mouvement intellectuel et scientifique; la Société archéologique dont la ville de Dreux a l'honneur de recevoir aujourd'hui, pour la seconde fois, depuis quatorze ans, les savants et

[1] Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Lormaye.

dévoués représentants, a conquis et garde depuis longtemps une place distinguée parmi les Sociétés savantes de France. Il m'est doux, dans cette solennelle séance, de lui rendre, à mon tour, cet hommage, en présence de ceux auxquels notre département est redevable de l'honneur dont il jouit.

» Récemment admis dans les rangs de la Société archéologique, je rêvais, il y a quelque temps, au moyen de souhaiter ma bien-venue par quelque travail qui prouvât à mes savants confrères qu'à défaut du talent et du savoir, qui ne s'acquièrent que par de longues et fortes études, j'avais, du moins, le désir de leur donner une preuve de bonne volonté.

» Mais je ne trouvais rien..... Tout a été dit et bien dit, me disais-je, sur les monuments historiques de ma chère ville de Dreux. Il n'y en a pas un qui n'ait été minutieusement et éloquemment décrit, et il ne reste plus pour nous, tard-venus, qu'à étudier, profiter, admirer et..... se taire.

» Ce n'est pas cependant que le vaste champ d'études, embrassé par le programme de la Société archéologique, soit épuisé, car il reste encore une ample moisson à faire, mais elle exige des connaissances et surtout des loisirs qui ne sont pas à ma disposition.

» J'avais donc renoncé à mon dessein, lorsqu'un vieil ami de ma famille, M. le docteur Maillier, me fit part de l'existence d'un dolmen dans la vallée d'Ecluzelles.

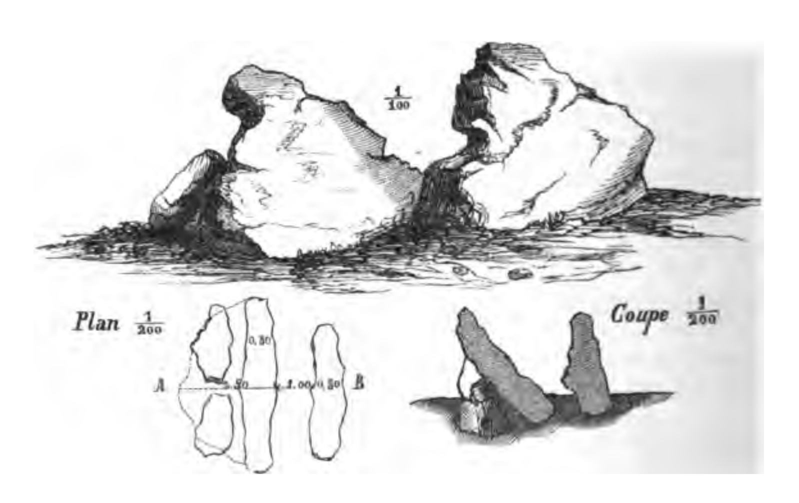
» J'avoue avec humilité que, jusqu'alors, je ne connaissais que par la gravure ces monuments de la civilisation primitive et que je saisis avec empressement cette occasion d'en admirer un de *visu*.

» Je profitai donc de quelques heures de liberté et je me rendis à Ecluzelles. Grâce à la complaisance, pleine de cordialité, de M. le commandant Faucon, l'un des habitants de ce charmant village et qui voulut bien me servir de guide, la découverte des *Pierres de Pulcre*, comme les appellent les gens du pays, ne fut ni longue ni difficile.

» Je fus bientôt près de ces restes antiques que je contemplai à loisir.

» Le dolmen d'Ecluzelles se trouve dans la vallée de l'Eure, près du chemin qui conduit de Mézières à Ecluzelles, à un kilomètre environ au nord de ce dernier village et à peu de distance de la rivière d'Eure.

» Sa masse imposante, qui s'élève au milieu d'un bois, inspire encore un sentiment indéfinissable de surprise et d'admiration.



» Quatre pierres énormes de silex quartzeux le composent. Trois sont placées verticalement et soutenaient, dans l'origine, la quatrième ou table qui ne mesure pas moins de quatre mètres quarante centimètres de longueur sur deux mètres soixante - quinze centimètres de largeur et une épaisseur moyenne de soixante-cinq centimètres; nous disons dans l'origine, car aujourd'hui la table n'est plus appuyée que sur la paroi verticale Est, et repose, par le côté opposé, sur le sol même dans lequel elle plonge à une profondeur d'un mètre environ, soit qu'avec le temps la distance initiale entre les piliers verticaux ait augmenté, soit que les hommes aient aidé à produire ce résultat.

» MM. Barbot, Doré-Delente et Violette, de Dreux, qui m'accompagnaient dans une seconde visite au monument, n'estiment pas à moins de douze mètres cubes le volume de ce dolmen et sa pesanteur à trente-sept mille kilogrammes.

» Les érudits et les savants se sont livrés depuis longtemps à l'étude de ces antiques monuments, et vous-mêmes, Messieurs, les connaissez beaucoup mieux que moi. En vous parlant aujourd'hui du dolmen d'Ecluzelles, mon seul but est de vous

faire part des réflexions et des impressions qui naissent de la vue et de l'étude de ces monuments primitifs.

» Pour l'archéologue et le penseur, il y a une secrète parenté entre ces antiques témoignages de la civilisation à ses débuts, et les magnifiques édifices religieux et civils nés du développement de cette même civilisation.

» Nous y trouvons la preuve que les hommes, dès le commencement, ont éprouvé le besoin de rendre un hommage respectueux et profond au Créateur de toutes choses, et que ce besoin, pour ces hommes primitifs, les amena à se constituer en Sociétés et à construire ces premiers temples autour desquels ils se groupèrent et formèrent les premières cités.

» Alors notre pays était couvert d'immenses forêts remplies d'animaux sauvages; l'homme primitif, nu et sans autre défense qu'un simple bâton au bout duquel il fixa un morceau de pierre, vivait dans les vallées, au bord des cours d'eau, du produit spontané des fruits de la terre auquel il ajouta celui de la chasse et de la pêche.

» Faible au milieu des forts, mais distingué entre tous les êtres par cette étincelle d'intelligence suprême déposée sur son front par le *Créateur*, l'homme sentit bien vite que c'était par l'association qu'il pouvait résister aux nombreux ennemis ligués contre lui. Du reste, lorsque sa faim et sa soif étaient apaisées, il restait de longues heures absorbé dans la contemplation des magnificences de la création, et alors son âme s'élançait, ivre d'amour et de reconnaissance, vers *Celui* qui l'avait créé, et dont le souffle puissant semblait encore l'envelopper.

» C'est alors que l'homme roula, du fond des forêts, ces immenses rochers qui, pour lui, représentaient la force de la nature sous sa manifestation la plus naïve et la plus immédiate, et qu'il construisit ces temples primitifs qui furent les témoins des premiers essais de la civilisation et du culte que l'homme se sentit obligé de rendre au Créateur.

» De là la profonde vénération dont ces monuments antiques furent entourés et dont on peut, même de nos jours, retrouver quelques vestiges dans les pratiques superstitieuses auxquelles ils donnent encore lieu.

» Mesurons par la pensée, Messieurs, le chemin parcouru par la civilisation, depuis ces temps primitifs, et admirons les

desseins profonds de Dieu sur l'homme, ce chef-d'œuvre de la création.

» Voyons celui-ci modifiant, peu à peu, sous l'influence de besoins sans cesse renaissants et de plus en plus nombreux, les conditions primitives de l'existence. Il ne se contente plus de reposer sa tête à l'abri d'un rocher ou dans les grottes des collines, il se construit des habitations rustiques dont la terre et les forêts lui fournissent abondamment les matériaux ; il revêt son corps des peaux des animaux qu'il a tués à la chasse ou dans les combats soutenus pour sa défense : afin de plaire à la compagne qu'il s'est choisie, il s'ingénie à composer des ornements d'os et de coquillages dont celle-ci se parera avec un naïf orgueil. Enfin pour subvenir aux besoins de sa famille, il s'applique à créer des instruments et des outils nouveaux.

» Jusqu'alors c'est avec la pierre qu'il a fabriqué ses armes et les produits de son industrie, mais bientôt la connaissance de l'usage et de la puissance du feu vient opérer une transformation décisive dans ses moyens d'action et asseoit définitivement sa domination sur tous les êtres créés.

» En effet, l'homme ne tarde pas à apprendre à remplacer par le bronze et le fer ses armes primitives de pierre ; sous ses doigts industrieux l'argile se transforme en poteries, d'abord grossières, puis élégantes; les informes monuments des temps primitifs disparaissent et sont remplacés par des constructions où se montre déjà, dans une certaine mesure, la préoccupation du beau, car le sentiment de l'art est inné dans l'homme et semble appartenir directement à l'essence même de l'âme qui le distingue si éminemment du reste des créatures.

» A partir de ce moment la civilisation fait des progrès rapides et mille causes diverses contribuent, à l'envi, à sa diffusion. Les nations, placées sous un heureux ciel, avancent plus rapidement dans cette voie du progrès, mais leurs rapports avec celles moins favorisées apprennent à celles-ci les arts qu'elles ignorent encore et qu'elles ne tardent pas à s'approprier.

» Il n'est pas jusqu'à la guerre même qui ne contribue, dans une large mesure, à ce résultat, car n'est-ce pas à la conquête de la Gaule par les légions de César que notre patrie dut ses immenses progrès dans les arts, les lettres et les sciences, progrès qui, bientôt, firent abandonner, pour toujours, ces vieux

temples druidiques restés, jusqu'alors, l'objet de la vénération gauloise?

» Alors apparaît aussi un élément nouveau dans la civilisation antique si cruelle pour les faibles et les malheureux. Courbés, depuis des siècles, sous un dur esclavage, les déshérités de ce monde tressaillent de joie et d'espérance.

» Voici qu'une parole divine les appelle à de hautes destinées et leur ouvre la porte du ciel. Elle vient les relever de l'abjection profonde dans laquelle ils sont plongés, elle les ennoblit, les proclame les égaux de leurs maîtres et, s'inspirant de la morale la plus pure, transforme de vils esclaves en héros et en martyrs.

» C'est en vain que le monde païen multiplie les persécutions et les proscriptions pour étouffer l'expansion de ces dogmes nouveaux dans lesquels il pressent sa ruine; le sang des martyrs enfante de nouveaux prosélytes, et bientôt le paganisme vaincu fait place, dans la capitale du monde et sur le trône même des Césars, à cette humble religion chrétienne dont le glorieux fondateur avait scellé, de son sang divin, les premières et immortelles assises.

» Il semblerait que l'avénement de la religion du Christ ait été le signal de la décadence de l'empire romain et que Dieu, dans sa sagesse toute-puissante, préparait le monde à de nouvelles destinées.

» En proie à une corruption profonde amenée par une accumulation prodigieuse de richesses et par l'abus de la puissance poussée à ses dernières limites, le gouvernement impérial perd, peu à peu, l'énergie de se défendre contre les hordes immenses de barbares qui, sans cesse, viennent assaillir les frontières de l'empire.

» La puissante unité romaine, devenue trop lourde pour les épaules d'un seul maître, se divise, mais cette division ne rend pas à l'empire le ressort et la force qu'il a perdus, Envahi de tous côtés par le flot toujours croissant des barbares, miné à l'intérieur par les discordes civiles, l'empire d'Occident disparaît le premier, emporté par la conquête; quant à l'empire d'Orient, moins exposé et peut-être aussi mieux gouverné, il ne disparaîtra que plus tard.

» Le monde occidental paraît alors rétrograder dans l'œuvre de la civilisation, mais l'église chrétienne, déjà constituée, présente un rempart inébranlable au retour de la barbarie

primitive et conserve précieusement, au fond des monastères, le dépôt des connaissances acquises.

» Toutefois de longs siècles d'ignorance s'écouleront avant que la civilisation reprenne une marche ascendante, et ce n'est guère qu'après les terreurs de l'an mil que nous assistons comme à une résurrection de l'art dans notre patrie.

» Alors, de toutes parts, des églises et des monastères surgissent, édifiés par la piété reconnaissante des fidèles, et c'est vers cette époque que se développent les associations maçonniques proprement dites, fondées sous le patronage et la haute direction des pasteurs de l'église, et qui ont contribué si puissamment à la construction de nos monuments religieux pendant près de cinq siècles.

» Peu à peu la lourde architecture latine, aux fenêtres à plein-cintre et très-étroites, se transforme et s'embellit; vers la fin du XIe siècle apparaît l'ogive qui, d'abord employée simultanément avec l'arc plein-cintre, ne tardera pas à détrôner celui-ci, du moins dans les contrées septentrionales, et règnera enfin, sans partage et avec un éclat incomparable, du XIIIe au XVe siècle.

» Dans ce rapide voyage à travers les âges, nous sommes, Messieurs, presque arrivés aux temps modernes, puisqu'il ne nous reste plus qu'une étape à franchir, étape glorieuse, il est vrai, qui s'appelle la Renaissance et à laquelle notre patrie doit un grand nombre de monuments religieux et civils, parmi lesquels nous ne pouvons omettre de citer notre bel hôtel-de-ville et le transept méridional de notre église paroissiale.

» Alors le plein-cintre reconquiert sa vieille prééminence, on revient aux éléments de l'architecture antique, mais ces éléments profitent, dans leur application, des richesses d'ornementation acquises pendant les beaux jours du règne du style ogival.

» Il y a, certes, une distance immense entre l'humble et primitif dolmen dont je vous entretenais à l'instant, et les splendides basiliques dues au génie et à la foi des chrétiens du Moyen-Age. Le premier est le résultat de l'emploi des matériaux fournis par la nature, dans leur rustique simplicité, les secondes sont le produit de ces mêmes matériaux travaillés avec art et pour ainsi dire immatérialisés. Cependant, dans une certaine mesure et sous les réserves que comporte un pareil sujet, on

peut dire, Messieurs, que la pensée qui a guidé leur construction a une commune origine, puisque en définitive, c'est pour rendre hommage au Créateur que ces monuments ont été édifiés.

» C'est comme une dette sacrée dont l'homme, de tous les temps et de tous les âges, se sent débiteur et qu'il essaie d'acquitter dans la limite de ses forces et quel que soit le ciel sous lequel il ait planté sa tente.

» Pourquoi faut-il qu'à côté de ce témoignage consolant, si bien fait pour réunir les hommes sous une même loi d'amour, nous constations des témoignages de discorde et de haine!

» Voyez nos monuments! Presque tous portent la marque indélébile de la colère humaine. Dans un moment d'aveuglement et de fureur, qui date à peine d'hier, nous avons, nous-mêmes, porté une main sacrilége sur les chefs-d'œuvre artistiques et religieux que nous ont légués nos pères.

» Quel souffle fatal a donc passé sur la France pour que la source de vie à laquelle l'humanité se désaltère depuis des siècles se soit ainsi, en apparence, tarie?

» Hélas! Messieurs, courbons nos fronts dans la poussière et adorons Dieu dans les décrets impénétrables de sa sagesse!

» N'imputons qu'à la faiblesse humaine seule les fautes et les crimes du passé. La religion du Christ est, par essence, inaltérable, puisque sa force et son principe résident dans l'amour le plus pur de Dieu et du prochain, source féconde et intarissable de progrès; mais les hommes, dans leur égoïsme et leur orgueil, avaient oublié cette divine origine, et il fallait qu'ils fussent devenus bien coupables, puisque Dieu permit à la terrible tempête révolutionnaire de sévir si longtemps sur la France! . . . .

. . . .

. . . .

» Aujourd'hui, Messieurs, la civilisation est arrivée à un degré incomparable de force et de grandeur. Les applications merveilleuses, auxquelles le génie de l'homme soumet les forces cachées de la nature, transforment le monde, modifient et centuplent les rapports des nations et tendent à les unir par le lien puissant des échanges, du commerce et des sympathies.

» En ce qui concerne particulièrement notre patrie, combien d'améliorations matérielles n'avons-nous pas à constater depuis moins d'un siècle ! On peut presque dire maintenant que le

bien-être est l'apanage de tous les degrés de la hiérarchie sociale. La division des propriétés assurées par nos lois civiles, le développement du commerce et de l'industrie, l'application soutenue des grands principes de liberté, d'égalité et d'indépendance, toujours chers aux Français, ont amené ce prodigieux accroissement de prospérité que les malheurs inouïs d'une guerre sauvage et toute récente n'ont pu arrêter.

» Toutefois il y a une ombre à ce tableau de la prospérité matérielle de la France, et cette ombre, il faut bien le dire avec un vif regret, consiste dans un affaiblissement sensible du sens moral et de la foi primitive, causé, en partie, par le fait même de cette prospérité qui, nous laissant trop indifférents au souci de la vie future, nous expose à tomber dans un vil matérialisme, signe caractéristique et toujours infaillible de décadence.

» Néanmoins, Messieurs, ne soyons pas sans espérance et croyons fermement à la guérison de cette plaie morale, plus apparente, peut-être, que réelle. Dieu n'abandonnera pas la France et elle restera toujours, parmi les nations, la grande et généreuse initiatrice du progrès.

» Du reste, n'oublions pas que c'est par le développement d'une bonne et saine éducation que les Français apprendront à mieux se connaître et qu'ils reviendront, d'eux-mêmes, à la foi religieuse qu'ils ont un peu perdue. Ils jugeront alors l'œuvre de nos pères avec plus d'impartialité et de justice, et ils reconnaîtront que si le passé n'a pas à leur offrir les entraînantes séductions de la civilisation moderne, si, trop souvent, il offre l'affligeant spectacle de l'abus de la force sur le droit et les tristes effets de l'ignorance, de l'égoïsme et de la barbarie, il a, du moins, un avantage inestimable, car il conserve intact le dépôt sacré de la foi de nos pères et les témoignages augustes et vénérables de leur ferme espérance dans l'accomplissement des promesses de Dieu.

» Quant à nous, Messieurs, qui aimons le passé dans ce que ses œuvres ont de bon, de grand et de beau, sachons profiter des souvenirs et des enseignements qu'il nous donne. Continuons la tradition, ne rompons pas avec elle; appliquons-nous à faire aimer la vérité et la justice par les générations qui nous entourent et à unir tous les cœurs dans une même pensée de dévouement absolu à notre belle, glorieuse et malheureuse patrie. Rappelons-nous, sans cesse, que la loi du Christ est

une loi d'amour, et que cette loi, qui réunissait, naguère, les premiers chrétiens dans les profondeurs des Catacombes, est encore aujourd'hui et sera, de toute éternité, l'unique voie de salut des peuples et des nations! »

Notice biographique sur Philidor, par M. Met-Gaubert.

Communication sur le château de Crécy et notes sur madame de Pompadour, par M. le comte de Reiset.

La Glaneuse, vers de M. Le Goux.

LA GLANEUSE.

Il est midi; c'est l'heure où, dans un court repos,
Le moissonneur détend ses membres plus dispos
Et puise, sur un lit de moelleuses javelles,
L'oubli de sa misère et des forces nouvelles.
Tout dort dans la campagne et les champs sont déserts;
Plus de travaux, de cris, de jeux, ni de concerts:
Seule, une brune enfant, comptant seize ans à peine,
Ramasse les épis oubliés dans la plaine;
Elle est tout simplement belle sans s'en douter,
Belle, comme l'on aime à se représenter,
Dans les champs de Booz, la glaneuse biblique:
Son regard, tour-à-tour fier et mélancolique,
Révèle le combat intime de son cœur
Où, de l'accablement, le devoir est vainqueur;
Elle porte sa croix et gravit son calvaire;
Le sourire est éteint sur sa lèvre sévère,
Les larmes, sur sa joue, ont creusé leur sillon;
Son bonheur s'est noyé dans son affliction,
Et les charmes naissants que sa pudeur dérobe
S'effacent sous le deuil des longs plis de sa robe!

On voit, de temps en temps, son corps svelte plier,
Comme un jonc sous la brise et, dans son tablier,
Chaque fois un épi vient grossir sa trouvaille.
A l'ombre d'un buisson, pendant qu'elle travaille,
Son frère, un ange encor, dort dans un nid de lin;
Un rêve fait frémir sa lèvre d'orphelin;
Il croit toujours presser la mamelle chérie
Que, naguère, la mort a pour jamais tarie;

Puis, là-bas, près du seuil, assise sur un banc
Et mêlant sur son front l'épi blond au lys blanc,
Sa sœur garde une pauvre aveugle; c'est l'aïeule
Qu'elle sait, à douze ans, distraire et guider seule;
Car, lorsque la chaumière, un jour, vit le malheur
Emporter père et mère et laisser la douleur,
Avec le désespoir et la misère avide,
Prendre, au coin du foyer, la place chaude et vide,
Elle abritait six cœurs, mais qui n'en faisaient qu'un
Sous leur lien d'amour; il est vrai que chacun
Travaillait au bonheur commun selon sa force
Et qu'ils étaient unis comme l'arbre et l'écorce !

Le père était un fort et brave tâcheron,
Moissonneur dans l'été, dans l'hiver, bûcheron;
L'ordre joint au travail et la persévérance
Faisaient luire à ses yeux la riante espérance
D'un avenir exempt de trouble et de chagrin :
Son ciel était étroit, mais il était serein !
La douce quiétude, à ses désirs docile,
Semblait avoir élu sous son toit domicile;
Aussi, la nuit venue, ayant dit : A demain !
A son rude labeur, il prenait le chemin
De sa simple chaumine et berçait sa pensée
Du bonheur de revoir sa compagne empressée,
Sa mère, ses enfants, le petit au berceau !
Comme il allait, sans bruit, entr'ouvrir son rideau,
Pour baiser doucement le front pur du cher être !...
Il s'y voyait !... Dans l'âtre, il entassait le hêtre;
La flamme, en l'égayant, faisait briller, le soir,
Les meubles, la faïence émaillée au dressoir;
Il faisait les honneurs de la table servie,
Pendant que, dans son coin, lui mesurant la vie,
Sans jamais lui sonner l'aube d'un mauvais jour,
L'horloge saluait son fidèle retour
Et faisait résonner, à l'oreille assidue,
Plus clairement encor, l'heure tant attendue !...
Ah ! quand ces chers objets de sa félicité
Captivaient sa pensée et, dans l'obscurité,
Peuplaient de visions souriantes sa route,
Il ne germait au fond de son esprit nul doute
Sur la limpidité de son simple avenir !
Quoi donc viendrait troubler son ciel et le ternir ?...
Jamais l'affreux malheur heurterait-il sa porte ?
La pâle maladie, à sa nature forte,

Oserait-elle, ainsi qu'un brigand, s'attaquer
Et les travaux, un jour, pourraient-ils lui manquer ?.

Pourtant, un soir d'hiver, le timbre compta l'heure
De son joyeux retour, mais en vain !... Sa demeure
Ne devait plus le voir franchir son triste seuil,
Qu'escorté par des pleurs sur un double cercueil !...
Le vaillant bûcheron, depuis plusieurs journées,
Luttait contre un géant que cent lustres d'années,
De l'antique forêt, avaient couronné Roi;
Le matin, les oiseaux pris d'instinctif effroi,
Sentant l'arbre osciller de la base à la cime,
L'avaient abandonné dans sa chute sublime !...
La hache, à chaque effort, pénétrait plus avant;
Le chêne résistait..... lorsqu'un grand coup de vent
Terrible, inattendu, soudain comme la foudre,
Le coucha rugissant et vaincu dans la poudre !...
Mais, pour laver sa honte et venger son affront,
Le colosse, en tombant, sous la masse du tronc,
Broya l'audacieux qui lui sapait la base
Avec acharnement !... Ainsi la roue écrase
L'atôme qui tentait d'enrayer son essor;
Ainsi fait le pressoir de la grappe aux grains d'or !
Et comme les malheurs vont cheminant par troupe,
La mère, d'un seul trait, ayant vidé la coupe,
N'eut pas même le temps de pleurer sur son sort;
Dieu lui permit d'aller rejoindre son cher mort,
Sans lui faire endurer le martyre de veuve :
Quand elle eut, d'un regard, acquis l'horrible preuve
De son deuil sans espoir..... son cœur, sous les sanglots,
Sombra, comme un esquif englouti par les flots !...
Et se sentant mourir, la malheureuse femme
Tourna vers ses enfants sa pensée !... et son âme
Fidèle, partageant depuis lors son amour,
Erre de l'âtre sombre au radieux séjour !...

Mais, depuis lors aussi, sous la triste chaumière,
L'aïeule a vu pâlir chaque jour la lumière;
A force de pleurer dans la nuit, en secret,
Elle a perdu la vue !... et l'éternel regret,
Qui s'attache à ses pas avec l'ombre éternelle,
Fait que parfois son cœur perd courage et chancelle.....
Elle voudrait mourir !... cependant elle sent
Qu'elle est encore utile et que le cher absent,

Que sa fille qui veille, insaisissable et proche,
Lui font, de son désir mauvais, un doux reproche.
Que deviendraient sans elle, hélas! sans ses avis,
Les enfants isolés, assiégés, poursuivis
Par la misère affreuse et par la solitude?
Dieu les a confiés à sa sollicitude;
Elle ne doutera jamais de sa bonté
Et fera jusqu'au bout sa sainte volonté.

Une année (un long siècle) a passé sur leurs têtes;
Comme d'humbles roseaux qu'ont courbés les tempêtes,
Sans pouvoir les briser; comme au bord du chemin,
L'herbe foulée aux pieds, mais qui, le lendemain,
Le front tout emperlé de gouttes de rosée,
Raffermit au soleil sa fleur martyrisée,
Ainsi les orphelins, l'aïeule foudroyés
Sentent, de jour en jour, leurs pauvres cœurs broyés
Se ranimer, alors que la rude secousse
Se fait, en s'éloignant, moins cruelle et plus douce.
Ils éprouvent ce doux et vague sentiment
Où la soif de bonheur trouve encore aliment,
Où, sans cause apparente, on sent couler ses larmes,
Où, jusque dans les pleurs, on rencontre des charmes,
Où, pour revoir tous ceux qu'ils ont perdus, les yeux
Sondent, à chaque instant, la profondeur des cieux!
Dans son accablement, alors l'âme se lie
Doucement, sans effort, à la Mélancolie,
Compagne qui s'attache à ses pas chancelants
Et berce sa douleur de rêves consolants!
Elle a poussé vers Dieu le cri de sa détresse
Et la douce Espérance, avec une caresse,
Etanche sa blessure; elle fuit le plaisir
Des heureux de la terre et se plaît à choisir,
Pour s'en faire, à la fin, de chères habitudes,
Le silence imposant des vastes solitudes,
Les cris des flots brisés sur le bord assailli,
Le calme solennel du temple recueilli,
La prière, en sortant, sur la tombe adorée,
Au pied des vieilles tours, la campagne empourprée
Par le soleil couchant qui sombre à l'horizon,
Le sifflement du vent qui jonche le gazon
De rameaux desséchés, de feuilles fugitives,
Les voix de la forêt sonores et plaintives,
Et le lent tintement du nocturne *Angelus*
Qui pleure sur la foi des siècles révolus!....

« C'est une intelligence égarée, affaiblie, »
Dit le vulgaire; Non!... c'est une âme ennoblie!...
Elle sent qu'elle a fait vers la perfection,
Son seul but ici-bas, sa sainte ambition,
Un pas démesuré dont elle est étonnée,
Que, pour un jour sans soir et sans ombre, elle est née
Et que le sacrifice est son pur élément;
Elle est capable alors d'un entier dévouement,
D'une abnégation sublime et sans mesure,
Qu'elle habite un palais ou la pauvre masure!...

Vers ces calmes sommets où la Divinité
Nous communique un peu de sa sérénité,
S'achemine l'enfant qui, là-bas, dans la plaine,
Glane sous le soleil et fait sa gerbe pleine.
Elle connaît le poids de l'accablant fardeau
Que l'avenir lui garde : Un pauvre ange au berceau,
Sa sœur bien jeune encore et l'aïeule bien vieille
Qu'à toute heure il faudra que son amour surveille,
Guide, console, assiste, à qui son maigre gain,
Fruit d'un labeur ingrat, devra donner du pain;
Les épis à glaner, le grain à faire moudre,
Les vêtements usés à blanchir, à recoudre,
Le bois à ramasser dans les plus durs hivers,
Pour réchauffer le soir les petits mal couverts
Et, tout en combattant corps à corps l'indigence,
Les germes de vertu, d'amour, d'intelligence
A cultiver, avec son esprit et son cœur,
Dans le cœur et l'esprit du frère et de la sœur!...
Eh bien! tous ces devoirs de sa pénible tâche,
Elle les accomplit sans plainte, ni relâche;
Elle est le bon génie et l'âme du foyer!...
La rive qu'à son âge on aime à côtoyer,
Le bonheur qui s'épanche en notes cadencées,
Les beaux songes qui sont un reflet des pensées,
Les roses horizons d'un riant avenir,
Les élans inconnus qu'on ne peut définir,
La vie et ses charmants secrets encor dans l'ombre,
Tout, pour elle, s'est fait soudain sinistre et sombre!
Le printemps est resté sans parfums et sans fleurs,
Les ruisseaux sans murmure et les cieux sans couleurs.
Elle a longtemps erré, pensive et solitaire,
Jusqu'à ce que, d'en haut, un rayon salutaire,
Revêtant de clartés la palme à recueillir,
Soit venu ranimer son cœur prêt à faillir;

Elle a dû, dans son deuil, ensevelir la joie,
Les plaisirs, l'espérance et, dans l'étroite voie,
Bien souvent douloureuse, où se meurtrit son corps,
Résignée, elle avance à l'abri du remords !...

Va, poursuis, noble enfant, la tâche commencée !
De l'austère devoir, charmante fiancée,
Si, lorsque tu gémis sur le bord du chemin,
Nul ne te dit : Courage ! et ne te tend la main ;
Si ta douleur ne peut fondre l'indifférence,
Si tu trouves trop lourd ton fardeau de souffrance,
Prie, en veillant le soir sur l'enfant endormi ;
Prie, afin que le Dieu de Ruth et Noëmi,
Vers des cieux plus cléments te conduise comme elles,
Afin que, sur tes pas, le maître des javelles
Ordonne d'oublier de plus nombreux épis,
Que rien n'éveille en toi les regrets assoupis
Et que ton âme, un jour, dans l'espoir retrempée,
Puisse bénir encor la main qui t'a frappée !...

Coulombs, septembre 1871.

La Rêverie, pièce de vers de madame Rabot des Portes, lue par le Secrétaire.

RÊVERIE.

Où donc est le bonheur ! disais-je... Infortuné ?
V. HUGO.

I.

A cet âge si tendre où tout est plein de charmes,
Oh ! pourquoi sur ton front cette ombre, bel enfant !
Pourquoi ces yeux soudain tout inondés de larmes ?
— Père, c'est que je songe au bonheur d'être grand.

II.

Oh ! pourquoi, jeune fille, à l'heure parfumée
Où le soir a pour nous douce brise et chansons,
D'un air morne et rêveur foules-tu les gazons ?
— C'est que tout bas j'aspire au bonheur d'être aimée.

III.

Dis-moi, noble vainqueur ceint de lauriers fameux,
Pourquoi des noirs soucis cette empreinte profonde
Qui fait ainsi courber ton front silencieux?
— C'est que mon glaive, hélas! n'a pas conquis le monde.

IV.

Jeune mère, pourquoi, lorsqu'un fils aux yeux bleus
T'enlace doucement, t'adresse un frais sourire,
Se fait-il que parfois ton cœur triste soupire?
— C'est que l'ange si beau peut remonter aux cieux.

V.

Dans tes vastes palais, oh! dis-moi, souveraine,
Pourquoi les yeux levés à l'horizon vermeil
Demeures-tu pensive en ton brillant domaine?
— C'est que je rêve alors l'air libre et le soleil!

VI.

De ces livres pourquoi, philosophes austères,
Et le jour et la nuit sonder la profondeur?
Sur la terre pourquoi creuser tant de mystères?
— C'est pour trouver enfin le secret du bonheur.

La séance est levée à près de quatre heures, pendant que la musique fait entendre son dernier morceau d'harmonie.

Au sortir de la salle du tribunal civil, les membres de la Société se forment en groupe et s'empressent d'aller visiter les collections de faïences, de meubles précieux de MM. Tellot, de Saint-Blanquat, d'Alvimare et Gromard.

Enfin, et pour terminer la journée, un banquet offert à la la Société par les membres de Dreux réunit au restaurant Rotrou près de soixante convives, au milieu desquels a régné, pendant le repas, la gaieté la plus aimable et la plus franche cordialité.

M. Moreau, député, a demandé à la Société de vouloir bien se rendre à son invitation, en allant à Anet, l'année prochaine.

— M. le Président, sans prendre d'engagement formel à cet égard, a répondu que la Société remerciait vivement M. Moreau de son aimable invitation et verrait à s'en souvenir au moment de sa prochaine excursion.

Bientôt le chemin de fer rappelle les Chartrains; nous emportons dans nos cœurs le souvenir d'une délicieuse journée, et nous ne nous séparons pas de nos hospitaliers confrères sans nous promettre de nous revoir bientôt.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1875.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Besselle, Caillot, Dubreuil, l'abbé Foucault, Gilbert P., Lecocq, Legrand, de Mély (Fernand), Rémond, Sautton.

La séance est ouverte à trois heures un quart par l'adoption des procès-verbaux des deux dernières réunions.

Communication sur une découverte archéologique faite à Harville, commune de Civry, dans la propriété de M. Bougrain fils. — MM. Sautton et de Mély (Fernand) sont désignés pour opérer une excursion à ce sujet.

Dépôt par M. Sautton d'une médaille romaine et de fragments de poterie romaine, objets trouvés à Pommerville et à Yerville.

Communication de M. Lecocq sur une pierre tombale à Theuville. Cette pierre était réputée appartenir au XIe siècle. Par la forme des lettres de l'inscription, on voit immédiatement qu'elle date du XVIIe siècle : elle porte réellement la date de 1634; dessous était inhumée la dame de Louasville, épouse de Charles de Cosne, seigneur dudit lieu de Louasville.

Un membre fait observer que les comptes des recettes et dépenses de la Société, pour l'année 1874, n'ont pas encore été présentés.

Ce même membre exprime le désir que les séances restent fixées au premier jeudi de chaque mois.

Le règlement est formel, il est vrai, mais avec ces mots : *autant que possible.* Il y a conséquemment lieu d'apporter modification, lorsque les circonstances l'exigent.

Quelques observations sont présentées à propos de la Commission des recherches de travaux à publier par la Société. Renseignements fournis, l'assemblée décide que cette question ne sera abordée qu'au mois de novembre, en réunion générale et lors de la rentrée.

Communication d'une pièce de vers d'une dame poëte de Miermaigne sur le Charlatanisme.

Le Secrétaire donne lecture d'une pièce de vers de M. Touche, instituteur, laquelle est intitulée *Le Zénith.*

LE ZÉNITH.

A Monsieur L. Merlet.

I.

Montant, montant toujours, ils franchissent les nues;
Les monts et les cités et les forêts chenues
Sur un même niveau s'effacent à leurs yeux.
De l'empire de l'aigle ils passent les limites
Et s'élancent sans peur dans d'énormes orbites,
Où vont-ils, ces audacieux ?

De quel monde nouveau rêvent-ils la conquête ?
A quel astre innommé vont-ils heurter leur tête,
En se baignant aux flots purs de l'immensité ?
De cette pesanteur qui rive la matière
Au sol, qu'en ont-ils fait, en quittant notre terre
Ainsi que des oiseaux d'été ?

Aux vagues de l'éther, leur nacelle courante
Poursuit-elle là-haut quelque comète errante
Qui secoue, en fuyant, sa crinière de feu ?
Comme Dante autrefois blêmi dans les abîmes,
Vont-ils de l'Empyrée escalader les cimes
Et frapper aux portes de Dieu ?

Ah ! quel rêve, en effet, de contempler sans voiles,
Hors des bornes de l'air, la beauté des étoiles;
De nourrir ses poumons d'un fluide inconnu ;
D'amarrer son vaisseau sur ces planètes rondes
Et d'entrer en vainqueur dans ces étranges mondes,
Étant de la terre venu !

II.

« Voguons, voguons toujours ! — Arrête, téméraire !
» Si tu veux voir le Ciel, va coucher sur la terre
» Ton corps matériel en un funèbre lit ! »
L'aérostat, tombant des hauteurs impossibles,
En rapporte sanglants, cadavres insensibles,
Sivel et Crocé-Spinelli.....

Ici nous vous pleurons, martyrs de la science.
De connaître et savoir, la vaste impatience
Dans l'abîme des airs a dirigé vos pas.....
Mais, plus heureux que nous, chez des peuples d'archanges
Vous lisez maintenant tous les secrets étranges
Que Dieu ne nous dévoile pas.

Car, à l'audacieux, la mer bleue et céleste
Autant que l'Océan de la terre, est funeste;
Les deux fonds opposés nous semblent interdits :
L'intrépide chercheur qui veut braver les règles,
Sonder les régions des poissons et des aigles,
En revient les membres roidis.

Tant que nous respirons, ce n'est pas la matière
Formant de notre esprit l'enveloppe grossière
Qui doit monter vers Dieu dans le Ciel infini.
Et d'ailleurs, à quoi bon ? puisque l'âme immortelle
Quand elle est pure, peut s'élancer d'un coup d'aile
Pour adorer son Nom béni !

III.

Après la catastrophe, ô savants ! est-ce à dire
Que vous devez laisser inexploré l'empire
Où se forge la foudre, où brillent les éclairs ?
Non ! mais, prudents, restez dans les milieux possibles;
Ne visez plus là-haut des points inaccessibles
Au-delà du globe des airs.

Allez voir se former les durs frimas du pôle;
Plongez vos regards fiers dans les outres d'Éole;
Baignez-vous dans le froid qui cristallise l'eau;
Surprenez les secrets des espaces célestes
Et les éclosions des ouragans funestes; —
De grâce, n'allez pas plus haut!

Qu'à votre volonté l'aérostat docile
Suive dans les airs bleus une route facile,
Comme fait la vapeur volant sur l'Océan;
Soyez vainqueurs du gaz, vous qui mettez une âme
De feu dans vos wagons, et des poumons de flamme
Dans le Léviathan géant!

IV.

Volons dans l'Avenir d'un bond de mille années.
— Les générations d'alors sont étonnées
De nos moyens si lents de locomotion,
Et prennent en pitié notre cavale ardente
Qui boit l'air en courant, notre vapeur grondante
Et notre navigation.

Leurs savants, discutant autour d'une machine
Fruste, informe, trouvée au fond d'une ruine,
Se demandent l'emploi de ces tubes de fer.
— Or, ce sont simplement les entrailles énormes
D'une locomotive aux élégantes formes,
Vive aujonrd'hui comme l'éclair.....

Cette époque future est enfin souveraine.
Sur la nature entière elle règne, sereine.
Le nuage et le vent sont soumis à sa voix.
Glissant légèrement, comme les hirondelles,
Les voyageurs, portés dans leurs sûres nacelles,
Passent les mers, les monts, les bois.

L'incroyable hippogriffe est gagné de vitesse.
Le Progrès, Dieu l'aidant, s'élargissant sans cesse,
Ici-bas n'a plus rien à soumettre à sa loi.
— Maintenant qu'Adam fasse encore un pas suprême
— Mais le plus gigantesque — en se domptant lui-même :
Jéhovah le sacrera Roi!

Guillonville, 12 mai 1875.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. CAÏT, directeur de la Société générale, à Chartres; présenté par MM. P. Durand et Lemesnant des Chesnais.

CORNE, principal du collége de Dreux; présenté par MM. Tellot et Met-Gaubert.

GOUPY, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Illiers; présenté par MM. Heurtault et Met-Gaubert.

LEROUX (Paul), avoué à Dreux; présenté par MM. Lacroix et Job.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ:

Conseil général du département d'Eure-et-Loir, 2e session ordinaire de 1874, Imp. Durand frères, 1875. (Don de la Préfecture.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1875. (Envoi de la Société.)

A B C du Droit usuel, *Actes de la vie civile*, par Henry Reverdy, ancien notaire. Paris, typ. Lahure, 1875. (Don de l'auteur.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 NOVEMBRE 1875.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Appay, Barois, Bellier de la Chavignerie, Besselle, Brosseron, Buisson, Chevrier, Coudray-Maunier, Famin, l'abbé Foucault, Gabriel, Gallas, Gilbert P., Guignard (Ludovic), l'abbé Hénault, Heurtault, Hue, de Saint-Laumer, Lecocq, Legrand, Maunoury (Pol), Nancy, l'abbé Pouclée, Ravault, Rémond (André), Sautton et Wehrlé.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

De sympathiques regrets sont exprimés à propos du décès de nos confrères, MM. le docteur Corbin, Marcille et Percebois.

M. le Président annonce à l'assemblée que trois Mémoires ont été envoyés pour le concours d'histoire et de géographie établi par la Société en faveur des instituteurs du département. Les trois auteurs sont MM. Chantegrain, maître-adjoint à Brou, Guillon, des Autels-Villevillon, Trubert, d'Epeautrolles.

Proposition est faite de laisser au Bureau le soin de nommer une Commission chargée d'examiner ces travaux et de fournir un rapport sur chacun d'eux.

Cette Commission est constituée avec MM. l'abbé Pouclée, Laigneau (Emmanuel), Lecocq, Legrand et Met-Gaubert.

Communication d'une lettre de M. Em. Girouard, qui nous fait tenir les deux premiers volumes des Mondes (1875) de M. l'abbé Moigno. A cet envoi est joint un petit ouvrage d'un archéologue anglais, M. Piazzi Smith, traduit par M. l'abbé Moigno.

Le Secrétaire est chargé de transmettre des remerciements particuliers à M. E. Girouard.

Avant de passer à l'examen des deux questions indiquées à l'ordre du jour, M. le Président annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique accorde 300 francs de subvention à la Société.

Il arrive ensuite à la porte Guillaume, et, dans un exposé rapide, résume l'état actuel de la question. Il donne à l'assemblée connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en réponse à une missive spéciale et motivée dont le but était d'arriver, à tout prix, à la conservation du monument historique.

M. le Président fait observer à l'assemblée qu'au cas où elle persisterait dans la résolution prise précédemment de louer et d'entretenir la porte Guillaume, une somme d'environ 1,000 fr. serait nécessaire dès la première année. Cette somme engageant d'une manière assez notable le budget de la Société, c'est pour

cette raison qu'il n'a pas été donné suite à la décision prise dans la séance du mois de juin; le Bureau a cru devoir consulter à ce sujet une assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée se prononce pour la décision dont la teneur suit :

« Le Bureau se mettra en rapport avec le Conseil municipal pour obtenir la cession à bail de la porte Guillaume, moyennant une rente annuelle de trente francs. Tous les travaux qui pourront être faits à la porte Guillaume s'opèreront sous la surveillance de l'architecte de la ville. »

Cette décision est mise aux voix et acceptée à l'unanimité. Il est bien entendu qu'une somme de 1,000 francs est mise, s'il est nécessaire, à la disposition du Bureau, pour les premiers frais d'entretien.

La parole est ensuite donnée à M. Legrand, qui lit son rapport sur les ouvrages proposés par la Commission pour l'impression.

« MESSIEURS,

» Dans la séance du 8 avril dernier, la Société archéologique d'Eure-et-Loir nommait une Commission chargée d'examiner les ouvrages qui devaient être envoyés à l'impression après l'achèvement de l'*Histoire du Diocèse de Chartres* par Souchet. Nous venons aujourd'hui vous rendre compte de cet examen.

» La Commission s'est trouvée en présence de propositions diverses émanant de deux membres de la Société.

» M. Merlet, président, renonçant à publier son *Nobiliaire d'Eure-et-Loir*, proposait la publication : 1° De l'*Histoire des Chanoines de la Cathédrale de Chartres, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la Révolution*; 2° le *Cartulaire de l'Abbaye de Thiron*; 3° la *Bibliographie du département d'Eure-et-Loir*.

» M. Lecocq présentait un grand nombre d'ouvrages différents offrant tous un certain intérêt, et dont la liste a été publiée au mois de juin dernier, dans le n° 110 du *Bulletin de la Société*.

» La Commission s'est d'abord inspirée de cette considération que la publication de l'*Histoire du Diocèse de Chartres*, par Souchet, a duré un certain nombre d'années. Depuis, aucun travail personnel méritant l'impression n'a été entrepris par des

membres de la Société. L'honneur de celle-ci est donc intéressé à ce qu'un ouvrage original soit publié, après une œuvre remarquable, il est vrai, mais n'émanant en rien d'un de ses membres.

» Il y avait lieu, par suite, de proposer à la Société l'impression de l'*Histoire des Chanoines*, du *Cartulaire de Thiron*, ou de la *Bibliographie d'Eure-et-Loir*, en donnant la préférence au premier de ces ouvrages.

» M. Merlet, consulté sur la possibilité matérielle de leur publication, donne les renseignements suivants :

» L'*Histoire des Chanoines* pourrait être immédiatement livrée à l'impression. Cet ouvrage, dont la Commission a eu sous les yeux le manuscrit original, est une sorte de biographie de chaque chanoine, rédigée en quelques lignes par les chanoines Brillon et Estienne, ce qui garantit leur authenticité. M. Merlet se proposerait de joindre à ce travail des notes complémentaires, et nous aurions ainsi quelque chose de très-original et de très-complet, et en même temps de très-intéressant, car les chanoines de Chartres ont pour la plupart joué un rôle notable dans les lettres, la religion ou la politique. La publication de l'*Histoire des Chanoines* rattacherait à notre pays une foule d'hommes célèbres qui ne lui appartiennent pas directement, mais qui, par leur séjour au Chapitre de Chartres, ont acquis le droit de cité parmi nous.

» M. Merlet, après avoir donné la biographie des chanoines les classerait suivant l'ordre des stalles du chœur, en rattachant à la stalle nº 1 tous les dignitaires qui l'ont occupée, de même pour la stalle nº 2, et ainsi de suite. La Commission est d'avis que ce classement ajouterait encore à l'intérêt de la publication.

» L'ouvrage formerait un volume in-8º d'environ 300 pages.

» Le *Cartulaire de Thiron*, déposé aux archives départementales d'Eure-et-Loir, pourrait être livré à l'impression, non pas immédiatement, mais toutefois dans un délai assez rapproché. La Bibliographie d'Eure-et-Loir exigerait au contraire une préparation assez longue.

» La dépense pour le *Cartulaire de Thiron* serait d'environ 2,400 francs et l'ouvrage formerait un volume in-4º. La publication en serait très-intéressante au point de vue de l'importance de l'abbaye, la plus riche du département, comme au

point de vue de son histoire; cette publication serait opportune, puisque la Société ne s'est occupée jusqu'ici que fort peu de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Le *Cartulaire de Thiron* est du reste très-estimé dans le monde savant.

» La publication des chartes en latin serait précédée d'une notice importante sur l'abbaye et son histoire, et accompagnée de notes faisant ressortir l'objet des différentes pièces.

» Les moyens pécuniaires dont la Société peut disposer cette année sont suffisants pour l'une ou l'autre des deux publications que la Commission vous propose de décider en principe.

» De plus, comme il resterait au budget une certaine somme disponible, la Commission estime qu'il y a également lieu de vous proposer l'impression, concurremment avec celle des deux premières publications qui aurait la priorité dans l'ordre chronologique, du *Journal d'un Bourgeois de Chartres, ligueur*, présenté par M. Lecocq.

» Ce manuscrit formerait une plaquette du format de nos Mémoires.

» Quant aux autres ouvrages proposés par M. Lecocq, les uns peuvent être facilement consultés à la Bibliothèque de la ville de Chartres, d'autres ont déjà été l'objet de divers travaux; enfin, un certain nombre ne dépassent pas le cadre de nos Mémoires et peuvent facilement y trouver place.

» En résumé, Messieurs, la Commission vous propose la publication, dans l'ordre de ses préférences quant à la chronologie :

» 1° De l'*Histoire des Chanoines*.

» 2° Du *Cartulaire de l'Abbaye de Thiron*.

» Concurremment avec la publication à laquelle l'Assemblée générale aura donné la priorité :

» Le *Journal d'un Bourgeois de Chartres ligueur*. »

Après échange de diverses observations exposées par quelques membres, la Société décide que parmi les trois ouvrages soumis à son choix par la Commission elle imprimera en premier lieu celui dont la copie entière, avec texte, notes et préface, sera livrée la première à la Commission de publication, se réservant le droit de publier ou non plus tard les deux autres ouvrages.

Communication sur la situation financière de la caisse de la

Société. Elle est reconnue très-satisfaisante. Quant au placement des fonds, il n'y aura rien de changé.

La lecture de la pièce de vers « *La Grèce ancienne et contemporaine,* » de M. Touche est renvoyée à la réunion de décembre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. De Bernage, ancien notaire, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Met-Gaubert et Merlet.

Damiot (Géorges), marchand de bois, à Chartres; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Dubois, négociant, à Dreux; présenté par MM. Job et Gromard.

Hetté aîné, instituteur, à Voves; présenté par MM. Sautton et Brosseron.

Laroche, instituteur, à Abondant; présenté par MM. Brosseron et Merlet.

L'abbé Lecomte, curé d'Aunay-sous-Auneau; présenté par MM. l'abbé Pouclée et Met-Gaubert.

Moulin, peintre-verrier, à Dreux; présenté par MM. d'Alvimare et P. Durand.

Perrier, ancien instituteur, propriétaire à Rueil-la-Gadelière; présenté par MM. Garnier et Merlet.

Prieur, ancien instituteur, à Voves; présenté par MM. Sautton et Brosseron.

Le duc de Vallombrosa, propriétaire au château d'Abondant; présenté par MM. Job et l'abbé Vilbert.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

La grande Pyramide pharaonique de nom, humanitaire de fait, etc., par M. Piazzi Smith, traduit de l'anglais par M. Moigno. Paris, Gauthier-Villars, imprimeur, 1875. (Don de M. Girouard.)

Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, 5 nos du tome II. Saint-Jean-d'Angély, E. Lemarié, imp.-libraire. (Envoi de la Société.)

Musée de Chartres, Notice, Peintures, Dessins, Sculptures, 2e édition. Chartres, 1875, imp. Ed. Garnier. (Don de M. Phil. Bellier de la Chavignerie.)

Table sommaire du Gallia Christiana, par M. P. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher. Blois, imp. de Lecesne. (Don de l'auteur.)

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère, 3e vol., 1re livraison. Moutiers, Marc-Cane, 1875. (Envoi de la Société.)

Notice sur l'Aqueduc romain de Sens, par MM. Juliot et Belgrand. Paris, Dunot, éditeur, 1875. (Envoi de la Société de Sens.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2 numéros, 2e trimestre de 1875. Poitiers, imp. de A. Dupré. (Envoi de la Société.)

Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. XII, 1875. Imp. Ch. Poette. (Envoi de la Société.)

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. IX, 1re partie. Beauvais, imp. de Père, 1874. (Envoi de la Société.)

Les Mondes, 2e série, tomes 36 et 37, par M. l'abbé Moigno, 1875. (Don de M. E. Girouard.)

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1875.

Présidence de M. MERLET. — M. MET-GAUBERT, secrétaire.

Etaient présents : MM. Merlet, P. Durand, Chavaudret, Met-Gaubert, Balandra, Barois, de Bertheville, Bost, Buisson,

comte de Foucault, l'abbé Foucault, Gilbert P., l'abbé Hénault, Heurtault, Hue, Lecocq, Legrand, Ravault, Rémond (André), E. Sautton.

La séance est ouverte à trois heures un quart par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Lecture d'une notice sur M. Camille Marcille, par M. Bellier de la Chavignerie.

« Il y a quelques mois à peine, nous déplorions ici la perte douloureuse d'un de nos confrères les plus dévoués, d'un artiste enlevé par une longue et cruelle maladie; aujourd'hui c'est un nouveau deuil qui vient frapper, non-seulement notre Société déjà si éprouvée, notre ville désolée qui se voit enlever un de ses meilleurs enfants, mais encore le monde des arts; c'est encore un artiste qui s'en va, mais cette fois subitement, par un de ces coups de foudre qui répandent partout la stupeur et la consternation; M. Camille Marcille n'est plus!...

» Le mardi 3 août dernier, le bruit se répandit tout à coup en ville que M. Marcille venait de succomber le pinceau à la main, au milieu de ces travaux qui faisaient le bonheur de sa vie, dans son atelier d'Oisème qu'il s'était fait construire avec tant d'amour, au milieu de sa famille qui l'adorait! Personne n'y pouvait croire. Il y avait trois jours à peine qu'on l'avait vu, toujours bon et affectueux, toujours obligeant, comme d'habitude, venant s'assurer que ses instructions pour le placement, au Musée de la ville, des tableaux de son ami Le Blanc, avaient été fidèlement observées. Malheureusement rien n'était plus vrai; et chacun de s'enquérir avec anxiété des derniers moments de cet homme de bien que tout le monde regrettait si vivement, espérant toujours le revoir encore : la veille, après son déjeuner, il était remonté dans son atelier mettre la dernière main à un tableau : *Le Repas de Molière*, qu'il espérait terminer, et le soir, ne le voyant pas descendre, sa famille inquiète l'envoya chercher. On le trouva renversé sur son fauteuil, sans connaissance, frappé par la paralysie, et, malgré les soins les plus empressés et les plus intelligents, il expirait dans la nuit, sans avoir pu reprendre la parole et faire ses derniers adieux à sa femme, à ses enfants qu'il chérissait d'une si sérieuse affection.

» M. Camille-Constantin Marcille est né à Chartres, le 1er mai 1816, et fut, dès sa plus tendre enfance, initié à ce goût des arts, qu'il conserva toute sa vie, par un père artiste lui-même, et surtout amateur et connaisseur très-distingué. Ce goût se développa rapidement chez cette nature si riche et si enthousiaste. Après avoir terminé ses études qu'il avait faites en partie à Chartres, il entra à Paris dans l'atelier du peintre Steuben, dont il devint bientôt un des meilleurs élèves. Mais pour lui, la pratique de la peinture n'était pas suffisante. Admirateur passionné des belles collections de nos musées de Paris, il rêvait de voir et d'étudier sur place les richesses entassées dans les grandes Galeries de l'Europe, et il entreprit dans ce but, avec son frère, une série de voyages qui perfectionnèrent son goût, l'éclairèrent, et firent de lui un vrai connaisseur, dont le jugement était toujours respecté et recherché. Il visita ainsi successivement l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et l'Angleterre, toujours recherchant les grands maîtres, les étudiant dans les plus petits détails de leurs compositions et de leurs procédés, se pénétrant de leur génie, comparant, entassant cet immense trésor de connaissances qui lui permettait de reconnaître à coup sûr dans un tableau ignoré, souvent relégué dans quelque coin obscur, la main de l'artiste qui l'avait créé. Combien de découvertes n'a-t-il pas faites dans ce genre, combien d'œuvres de mérite, perdues sans lui, n'a-t-il pas rendues à l'admiration des délicats! Pour ne parler que de deux qui sont spéciales à notre pays, chacun sait comment, dans la vente de M. Lamésange, il sut retrouver le portrait de Turenne peint par Philippe de Champagne; et dans les greniers de Josaphat, les quatre toiles de Paul Véronèse, actuellement en dépôt au Musée de Chartres. Aussi habile restaurateur que connaisseur émérite, il sut les dépouiller des repeints qui les déshonoraient pour les rendre à leur état primitif, tels qu'ils étaient sortis du pinceau du Maître dont il avait reconnu tout d'abord, la composition grandiose, le dessin soigné, la couleur vigoureuse, et la touche magistrale.

» Toujours passionné pour ses chères études, il était à l'affût de toutes les occasions, non-seulement de se procurer les délicates jouissances de l'art, mais encore d'en faire jouir les autres. Combien n'a-t-il pas fait de portraits des personnes qu'il aimait, portraits toujours ressemblants et d'un style

élevé. Telles étaient, malgré son grand savoir, sa modestie et sa défiance de lui-même, qu'il n'était jamais satisfait de son œuvre, et la retouchait sans cesse, au risque quelquefois de lui enlever sa fraîcheur et sa légèreté. En 1865, il avait exposé au salon de Paris, *Diogène cherchant un homme;* en 1869, *l'Enterrement d'un petit Enfant*, une grande pensée et un sentiment délicat, qui révélaient sa nature à la fois fine et forte, son tempérament d'artiste. Pour notre Société il a écrit de nombreux articles : sur un groupe de marbre de Josaphat; sur la vie de Cochereau, peintre Dunois; sur les fresques de Meslay-le-Grenet qu'il ne s'était pas contenté de décrire, mais qu'il restaura en partie; sur les deux expositions d'art qu'il avait organisées à Chartres, et pour le succès desquelles il s'était momentanément dépouillé des plus beaux joyaux de sa Galerie : ces expositions, avec quel soin, quel zèle ne s'y est-il pas adonné, venant chaque jour à pied d'Oisème pour tout préparer, tout surveiller lui-même afin d'en assurer le succès. Il en avait choisi minutieusement chaque objet, pour en maintenir la valeur à un niveau élevé; aussi furent-elles pleinement appréciées et contribuèrent-elles largement à initier notre ville au goût des choses de l'art.

» C'était aussi là la mission qu'il s'était donnée; tout dévoué au pays qui l'avait vu naître, et dans lequel il avait passé son enfance, il était venu se fixer dans la jolie vallée d'Oisème où il avait installé sa riche collection, choisie avec un goût exquis parmi les innombrables toiles que son père avait léguées à ses deux fils, ou acquises par lui avec ce tact si sûr et si intelligent. C'est de là qu'il surveillait les cours de dessin du collége et des écoles de la ville, secondant de ses conseils toujours écoutés les efforts des professeurs, encourageant les élèves, suivant dans leurs débuts ceux d'entre eux qui montraient le plus de dispositions, et leur facilitant, à Paris, l'entrée des ateliers des Maîtres. C'est de là qu'il dirigeait le Musée de Chartres dont il présida la reconstitution nouvelle. Et dans toutes ces circonstances, il se montra toujours l'artiste supérieur, enthousiaste de son art, qui savait si bien rendre avec son pinceau ou expliquer avec sa plume ses sentiments nobles et élevés, aimer et expliquer l'œuvre des autres dont il cachait avec soin les défauts pour ne voir que les qualités.

» C'est qu'en lui l'artiste était doublé d'un grand cœur,

généreux, difficile pour lui-même et indulgent pour les autres; éloigné de tout esprit de parti et de coterie, ne recherchant que le beau, l'aimant partout où il le rencontrait, dans le dessin grandiose et la composition simple et naturelle des maîtres italiens qu'il préférait, comme dans le coloris exubérant des Flamands et des Hollandais, et dans la légèreté des artistes français du XVIIIe siècle dont il admirait la grâce et l'esprit. Que d'émotions, que de jouissances n'éprouvait-il pas devant les œuvres de Chardin et de Prudhon qu'il a tant contribué à mettre en relief! Son grand sens artistique s'affligeait quelquefois des germes de décadence qu'il découvrait dans l'art moderne; il déplorait ces sacrifices faits au faux goût, à l'envie de briller par des effets extraordinaires et si loin des véritables principes de l'art; mais bientôt son cœur reprenait le dessus, et il se plaisait à excuser ces égarements qui le désolaient, espérant toujours que le vrai reprendrait son empire. Ce cœur, il le mettait partout, tout entier, ainsi que sa science inépuisable qui cependant ne cherchait pas à se faire valoir. Aussi les relations avec lui étaient pleines de charmes et il était du petit nombre des hommes qui n'ont jamais eu d'ennemis. Toujours prêt à rendre service, il était à l'affût des occasions qu'il saisissait avec empressement. Dans un de ses voyages en Italie, la femme d'un de ses compagnons vint à tomber malade; il se fait sœur de charité et, pendant de longs jours, sacrifiant sans y penser le but de son voyage et ses chères études, il ne quitte ce chevet de douleurs et de souffrances que pour ramener lui-même en France un cercueil qu'il n'abandonna qu'après l'avoir déposé dans son tombeau. Il apprend que la fille de Prudhon est dans le besoin, vite il se met en campagne pour lui procurer quelques ressources, et, aidé de son frère, aussi artiste, aussi éclairé, aussi généreux que lui, il organise à Paris une exposition de l'œuvre du Maître, y envoie les beaux dessins qu'il possédait de lui, heureux d'avoir fait une double bonne action : éteindre une misère et mettre en relief le talent d'un homme dont il admirait le génie.

» Aussi sa perte fut-elle cruellement ressentie, non-seulement par sa famille qui l'adorait, par son frère inconsolable, par ses amis, mais encore par tous ceux qui l'ont simplement rencontré et qui se pressaient en foule pour lui rendre les derniers devoirs. Et il savait bien se rendre l'écho fidèle des senti-

ments de tant de cœurs émus, M. de Saint-Laumer, lorsqu'il adressait à son ami ce suprême et dernier adieu qui résume si bien toute sa vie et que nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici :

« Messieurs,

» Les temps que nous traversons ont été bien souvent rem-
» plis de douleurs : mais le coup qui vient de nous frapper est
» cette fois trop cruel. Comment la mort, plus que jamais im-
» pitoyable, est-elle venue nous enlever si subitement une tête
» aussi aimée! Comment pourrai-je vous rappeler dans des
» termes qui puissent répondre à votre profonde affection, ce
» qu'était la bonté du cœur de Camille Marcille, bonté excep-
» tionnelle, innée? Dieu lui avait donné une de ces natures
» sympathiques, affectueuses, qui font que les moments passés
» auprès d'elles paraissent toujours et trop courts et trop rares.
» A son contact, il semblait qu'on empruntât quelque chose de
» lui-même; l'esprit en éprouvait comme un sentiment de
» bien-être et de détente; on se sentait devenir meilleur. Tout
» apparaissait alors sous des couleurs fraîches et riantes, comme
» cette vallée d'Oisème, verte oasis qu'il avait choisie comme
» retraite et pour lui et pour ses maitres les plus aimés au
» milieu desquels il était heureux de vivre, collection merveil-
» leuse, l'une des richesses de notre pays et qui rappelait à
» l'étranger surpris nos meilleures salles du Louvre.

» Bien des hommes d'élite sont venus, tour à tour, pour
» ainsi dire en pèlerinage, pour retremper leur zèle à la vue de
» ces chefs-d'œuvre, et auprès de notre ami, le propagateur
» le plus séduisant et le plus infatigable de l'art dans sa plus
» haute expression.

» Il nous est ravi au moment où, joignant l'expérience aux
» dons naturels qu'il avait reçus, nous possédions en lui le
» guide le plus sûr pour l'appréciation de tout ce qui est beau,
» de tout ce qui est bon. Jamais nous ne retrouverons un admi-
» rateur plus convaincu, un connaisseur plus éclairé du grand
» art. Nul mieux que lui n'en eût écrit l'histoire. Les quelques
» notions arrachées à sa modestie sont là pour en témoigner.

» Dirigé dès sa jeunesse par un père chez lequel l'étude de
» nos grands peintres était une véritable passion, Camille
» Marcille avait suivi la voie qui lui était indiquée avec une

» persévérance et une ardeur qui ne se sont jamais démenties. » Pas un seul Maître de quelque valeur dont il ne connût l'his- » toire et les secrets. Son érudition, particulièrement pour » tout ce qui concernait ses études de prédilection, était vrai- » ment merveilleuse, et ajoutait à ses entretiens un charme » inexprimable.

» Messieurs, je ne vous parlerai pas des services rendus : » leur nombre est infini et le moment est trop à la douleur. » Plus tard, nous vous redirons tout ce que Camille Marcille a » fait pour son pays, pour le Musée de Chartres qu'il dirigeait, » je pourrais ajouter pour tous ceux qui ont eu le bonheur de » le rencontrer, de passer sur son chemin. Nous avions besoin » de lui, de son érudition, de ses relations si étendues, de son » concours toujours si empressé.

» Pour nous tous, la perte est cruelle : mais quelle épreuve » douloureuse pour les siens, qui chaque jour avaient vécu de » sa vie, et auxquels la tombe va ravir parmi les hommes » celui que nous pourrions appeler le meilleur, s'il ne laissait » après lui un frère désolé, représentant aussi d'une famille où » la bonté, comme par un don du Ciel, se transmet de généra- » tion en génération; celle de Camille Marcille n'était pas de ce » monde. Son âme, si calme, si pure, planait au-dessus de » nos mesquines agitations; elle aura voulu remonter vers la » patrie céleste, sa véritable patrie. Mais malgré cette lugubre » cérémonie, malgré nos pleurs, ne vous semble-t-il pas que » nous sommes sous l'influence d'un mauvais rêve, et que, » dans quelques instants, nous allons voir apparaître encore » la douce image de celui que nous pleurons, car, tout en lui » disant un dernier adieu, notre pensée ne peut s'empêcher de » répéter : Au revoir! »

Communication de M. le Président à propos de la porte Guillaume. — Le Conseil municipal a adopté les propositions de la Société énoncées dans le procès-verbal de la précédente réunion. Aussitôt que la Ville aura recouvré la pleine jouissance de la porte Guillaume, la Société s'occupera de l'acte de location.

L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de 1874. M. le Trésorier en donne lecture :

RECETTES.

1° *Recettes ordinaires :*

En caisse, un bon sur le trésor	3,000 fr.	» c.
Espèces	2,194	09
Cotisations	3,153	50
Vente du *Cartulaire* et de bulletins	414	50

2° *Recettes extraordinaires :*

Subvention de la ville de Chartres.	300	»
Total des recettes.	9,062	09

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,362 fr.	50 c.
Gravures	213	35
Abonnements divers	111	85
Séance publique et dépenses diverses . . .	292	55
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	83	»
Fouilles	4	50
Appariteur	200	»
Dépenses imprévues	390	45
	2,658	20

2° *Dépenses extraordinaires :*

Impression du Souchet	645	»
Tables du Souchet	500	»
Réparation de l'église de Santeuil	100	»
Total des dépenses.	3,903	20

BALANCE.

Recettes	9,059 fr.	43 c.
Dépenses	3,865	29
Reliquat actif. . .	5,194	14

Cet état de comptes, soumis à l'appréciation de l'assemblée, est adopté à l'unanimité. Les pièces justificatives seront déposées aux archives.

M. le Président donne ensuite connaissance de la proposition du budget pour l'année 1876 :

RECETTES.

Reliquat de l'exercice précédent		6,000 fr.	» c.

1° *Recettes ordinaires :*

Cotisations : 310 à 10 fr. . . .	3,100 fr. »	3,300	»
— 40 à 5 fr. . . .	200 »		
Vente de bulletins		200	»
Intérêts de fonds placés		150	»
Vente de diplômes		6	»
Total des recettes.		9,656	»

2° *Recettes extraordinaires :*

Souscription du Ministère de l'Instruction publique . . . . *Mémoire.*

DÉPENSES.

1° *Dépenses ordinaires :*

Procès-verbaux et Mémoires	1,500 fr.	» c.
Dessins et gravures	200	»
A reporter.	1,700	»

Report.	1,700 fr.	» c.
Abonnements divers	130	»
Reliures	150	»
Prix et médailles	100	»
Séance générale et dépenses diverses. . . .	300	»
Frais de recouvrement des cotisations extérieures	125	»
Appariteur	250	»
Fouilles et dépenses imprévues.	100	»
	2,855	»

2° *Dépenses extraordinaires :*

Impression du Souchet	800	»
Réparations à la porte Guillaume	1,000	»
Total des dépenses.	4,655	»

L'ensemble de ce projet de budget est adopté. Proposition est faite de s'abonner à la *Revue de l'Art chrétien* et de continuer l'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes;* l'assemblée va aux voix et décide l'abonnement à la *Revue de l'Art chrétien.* L'abonnement à la *Revue des Deux-Mondes* sera continué.

M. Legrand et M. l'abbé Foucault veulent bien se charger de la réorganisation du catalogue des livres de la Bibliothèque de la Société.

Suit la lecture du rapport de M. Sautton sur une découverte archéologique à Varize et à Civry, et d'une lettre explicative de M. Juchet.

Parti de Voves dimanche à huit heures du matin, en compagnie de M. Bigot, notaire, qui a eu l'obligeance de nous conduire, et de M. Prieur, ancien instituteur, nous avons passé par Tilleau, La Folie-Herbault, où nous avons remarqué un beau portail antique et deux tourelles, puis à Sancheville, Dommerville, Acclainville, Jumainville, Villeray, le beau château de La Brosse, Pontault, Varize, Civry, et nous sommes arrivé à Arville, lieu de notre destination; il était onze heures.

Arville est un village composé d'une trentaine de maisons, sur un terrain accidenté, entièrement livré à la culture. Nous sommes descendus chez Mme ve Juchet, née Bougrain, qui nous a reçu avec beaucoup de

bienveillance : nous lui avons annoncé le sujet de notre mission; elle s'est hâtée de nous renseigner sur les curiosités archéologiques trouvées sur sa propriété par son fils.

Etant sur les lieux, M. Juchet fils nous a indiqué le travail qu'il a déjà fait en fouillant la terre de son jardin.

Il a fait une ouverture d'à peu près 3 mètres carrés et 6 mètres de profondeur. Au fond de ce trou, il y a un côté où l'on peut pénétrer à peine, mais lorsqu'on a franchi l'entrée, un homme peut s'y promener jusqu'à la distance de 25 mètres, le manque d'air empêche d'aller plus loin : dans ce parcours, on rencontre les piliers d'une porte en pierres brutes; ce souterrain est creusé dans le roc.

En fouillant on a trouvé :

1° Des squelettes de chevaux avec les squelettes de leurs cavaliers.

2° Une médaille en métal, sur laquelle est une gueule de lion avec une boucle enlacée dedans (donnée à M. le curé de Saint-Christophe).

3° Une mâchoire allongée avec quatre dents très-longues; on ignore de quelle espèce d'animal elle peut provenir (donnée également à M. le curé de Saint-Christophe).

Une grande quantité de poteries et d'autres vases, qui ont été extraits de ce lieu, n'ont pas été conservés; ils étaient déposés dans un endroit où chacun en a pris ce qu'il a voulu.

La continuation des fouilles sera reprise prochainement, et ce qui méritera d'être conservé sera adressé à M. Sautton, à Voves.

A Chatonville, en creusant un puits, on a trouvé beaucoup de stalactites (renseignements donnés par M. Yvon de Varize).

A deux heures trente minutes, nous avions fini nos explorations; nous sommes revenus à Voves par la même route que le matin.

M. Sautton promet de tenir la Société au courant de ce qui concerne cette découverte, et reçoit de la part de M. le Président des remerciements particuliers pour la peine qu'il s'est déjà donnée à ce sujet.

La séance se termine par la lecture de deux pièces de vers intitulées, l'une : *Le Retour*, par Mme Rabot des Portes; l'autre : *La Grèce ancienne et contemporaine,* par M. Touche, instituteur à Viabon.

LE RETOUR.

Objets inanimés avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?
(LAMARTINE.)

Je vais donc vous revoir, ô maison paternelle,
Foyer dont j'ai toujours gardé le souvenir !

Oui, je viens fatigué de ma course mortelle
Vous demander enfin la paix dans l'avenir.

Je vais revoir les champs, les bois tout remplis d'ombre.
Ces pierres où souvent, rêveur, j'allai m'asseoir,
Ce rustique clocher, tout, jusqu'à l'enclos sombre
Qui du séjour meilleur nous apporte l'espoir.

Mais d'où vient que des cieux le vif éclat s'efface,
Qu'un nuage le voile à mes regards troublés ?
D'où vient que vainement je recherche la trace
Des sentiers qu'autrefois, enfant, j'avais foulés ?

D'où vient qu'autour de moi tout est deuil et silence,
Que le chant de l'oiseau me semble évanoui,
Qu'au gré du vent la fleur tristement se balance,
Que ne monte dans l'air nul accent réjoui ?

Quoi ! vous aussi peut-être, ô champs de mon enfance,
Vous subiriez du temps l'inévitable loi,
Ou bien mon cœur lassé, déçu par la souffrance,
Serait-il aujourd'hui sans amour et sans foi ?

Non. Si vous n'avez plus votre beauté première,
Si vous n'avez plus rien pour qui vibre mon cœur,
C'est qu'ici tout fit place à notre nouvelle ère,
Et que tout se rangea sous son sceptre vainqueur.

Tout tomba pour laisser passer le char rapide
De la vapeur qui prend un triomphant essor,
Et lui dresser, hélas ! un monument splendide
Sur tous les chers débris que je cherchais encor...

Culte du souvenir, culte de la Patrie.
Qu'êtes-vous devenus, amours purs et sacrés ?
Sous le règne absorbant de la froide industrie
Meurent et poésie et songes adorés.....

Tombez donc tour à tour devant la souveraine,
Humble chaumière, temple ou somptueux palais ;
Tombez : c'est le pouvoir qui guide et nous entraîne,
Devant qui tout s'incline et tout cède à jamais !

O vous surtout, ô vous qui dormez dans la tombe,
Loin du bruit des humains et de leurs flots mouvants,
Vous allez donc sortir de votre paix profonde :
Sans respect pour les morts, place, place aux vivants.

Qui peut dès lors savoir ce que demain nous laisse,
Si le toit paternel nous couvrira toujours,

Si ce siècle exaltant le progrès, la richesse,
N'ira pas sans pitié tout détruire en son cours?

Effaçant de nos yeux plus d'une trace chère
Qui ranimait le cœur par l'épreuve oppressé,
Il fait du sol natal une terre étrangère
En brisant les liens rattachant au passé.

LA GRÈCE.

A Monsieur MET-GAUBERT,
Secrétaire de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

I.

Le Temps, volant toujours, nous ramène l'automne,
Je trouve maintenant ma Beauce monotone:
Vous n'y voyez au loin que chaumes et guérêts;
Les soirs sont trop brumeux et les matins trop frais.
Puis cette immensité sans accident me pèse;
Dans ces champs dénudés, je ne suis plus à l'aise.
Je voudrais un ciel pur, un soleil tamisé
Par des arbres en fleur, sur un mont irisé;
Un fleuve transparent aux ondes cristallines
Et des beaux soirs dorés sur les flancs des collines;
Dans le vague lointain, les sourires des flots
Qui forment le coucher cotonneux des îlots;
Quelque ruine antique au sein de la verdure;
Et, parmi ces splendeurs sans fin de la nature,
Des chefs-d'œuvre que l'homme y plaça de ses mains...
Oh! qui me montrera l'un de ces lieux divins
Où l'âme, s'échauffant, vibrant dans chaque corde,
Jusqu'au trône de Dieu, se dilate et déborde?
Où tout est grand et beau, prière, amour et chant?
Edens où nul mortel ne peut être méchant!

II.

Allons, marins bronzés, qu'on frète mon navire;
Le vent est large et frais, — volons sur votre Empire!
Il me tarde de voir tes rivages sacrés,
O Méditerranée! et tes flots azurés;
Car c'est toi qui donnas la vie aux anciens Mondes
Assis, comme des dieux, près de tes eaux profondes!

C'est par toi que jadis se donnèrent la main
Les noirs enfants de Cham, l'Hellène et le Romain.
La vie occidentale, aux premiers jours, est née
Sur tes bords enchantés, ô Méditerranée !
Là, tout était prodige : arts, lois, religion,
Esprit commercial, civilisation.
Dans les lointains maudits, comme des plis funèbres,
La brume s'étendait en épaisses ténèbres :
Quand la Grèce, enfantant les héros et les dieux,
Resplendissait au front d'un soleil radieux,
De hauts sauvages nus, aux forêts souveraines,
Rongeaient sur notre sol l'écorce des grands chênes ;
Quand la « Mer du Milieu » regorgeait de vaisseaux,
Nul, du noir Océan, n'avait troublé les eaux.

III.

Emergeant de la mer au sein des flots tranquilles,
Voici l'antique reine, au milieu de ses îles. —
Astre éteint, ses rayons, jusqu'à la fin des temps,
Nous illumineront de leurs feux éclatants ;
Et le bruissement de tant d'antiques gloires
Domine les sommets de ses hauts promontoires. —
Les effluves du soir m'apportent les senteurs
De Corcyre trônant sur des bosquets de fleurs ;
L'archipel gracieux de Zante et de Leucade
M'invite à reposer ma nef en quelque rade ;
J'aperçois Théaki, dont les rochers fuyants
Abritent les vertus et les hommes vaillants :
Je regarde en passant si le troupeau d'Eumée
Broute encor les gazons de l'herbe parfumée ;
La sage Pénélope, et ses amants nombreux,
Et l'Ulysse blanchi sont là, devant mes yeux ;
Je vois se dérouler le poëme d'Homère,
Et je presse mon vol sur la surface amère
Pour fouler, par delà l'onde des Alcyons,
Athènes, Sparte, Argos, mères des Nations.

IV.

Athènes ! — dominant une sobre nature,
Voici du Parthénon la noble architecture :
Par la guerre et le temps éventré, déchiré,
Il est encor de l'art le modèle sacré.
Que d'éclat enfoui sous ces vastes ruines,
Archivoltes, frontons et sculptures divines !

O vertige ! qui donc ne s'inclinerait pas
Où Périclès marqua l'empreinte de ses pas ?...
— Je m'assieds, évoquant plus de trois mille années :
Socrate et Phidias, les têtes couronnées
De gloire et non pas d'or, défilent devant moi ;
Et, contemplant leurs traits, je songe avec effroi
A la légèreté de ce peuple volage
Qui jetait sans pitié sur la lointaine plage,
Comme de vils rebuts, tant d'illustres enfants... —
Les ingrats sont, hélas ! trop souvent triomphants ! —
Ceci, c'est la tribune où tonnait Démosthène
Pour les enflammer tous à la lutte prochaine ;
Et voici les jardins où Platon l'immortel,
S'élançant hors des temps, rêvait le Dieu du Ciel !

V.

Par delà l'Ilissus, au loin, le mont Hymète,
Dans un ciel toujours pur, dresse sa haute tête.
Je visite, songeur, les champs de Marathon.
Un splendide soleil me dore l'Hélicon,
Le Parnasse et l'Œta. — Salut, ombre héroïque
Du grand Léonidas, dont la vertu civique
Et l'exemple fameux firent tant de héros !
Je baise la poussière où blanchirent tes os...
Reste-t-il sur Ossa quelque Géant funeste
Pour tenter de gravir sur la voûte céleste ?
Non. — Pour jamais, Titans, la puissance des dieux
A brisé les efforts des grands ambitieux
Et l'on ne monte au ciel que par l'essor de l'âme,
La vertu, la prière et l'amour, sainte flamme :
Toujours la vanité des entasseurs de monts
A, d'un souffle, roulé plus bas que les démons...
Ils sont, dans les Enfers, nombreux pour vous le dire,
Ceux qui voulaient avoir le monde pour empire,
Qu'on les nomme Attila, César, Napoléon :
Car la terre frémit au seul bruit de leur nom !

VI.

Voici les doux plateaux des pasteurs d'Arcadie.
Quand les dieux, enivrés de gloire et d'ambroisie,
Voulaient goûter aussi nos plaisirs et nos ris,
Ils descendaient du ciel dans ces vallons chéris,
La source mollement venait baiser la rive ;
La végétation ardente et primitive

Réservait à la fois les ombres et le clair;
Des parfums innommés circulaient dans l'éther:
Tout était frais et beau dans la jeune nature;
L'oiseau chantait l'amour, et la source était pure,
La terre n'étant pas rouge de sang humain. —
Là, Jupiter daignait déposer de sa main,
Sur un gazon en fleur, le sceptre craint du monde;
Là, Neptune oubliait la grande mer qui gronde;
On entendait de Pan la flûte à sept tuyaux;
Bacchus perçait les flancs de ses larges tonneaux;
Le dieu Mercure, las de voler dans les nues,
Se reposait auprès des Nymphes demi-nues;
Et Vénus souriait à cette auguste cour: —
Car c'était l'âge d'or en cet heureux séjour...

VII.

Mais là, comme partout, Bellone la guerrière
Vint faire retentir de sa trompette altière
Les accents de métal aimés du fier coursier.
Le fer heurta le fer, l'acier brisa l'acier.
Combien de vaillants Grecs, en de chaudes journées,
Ont saigné tout leur sang aux champs de Mantinées!
— Ici, Pylos, — jadis Royaume de Nestor
Dont la bouche n'avait que des paroles d'or. —
En ce lieu tu tombas, vaillante Messénie,
Dans les convulsions d'une atroce agonie;
Et Sparte, proclamant l'odieux droit du plus fort,
En te forgeant des fers, te refusa la mort.... —
Aux bords de l'Eurotas, voici Lacédémone
Que, dans l'antiquité, nul ennemi n'étonne,
A qui ses rudes fils ne voulaient que leurs cœurs
Pour servir de remparts contre d'heureux vainqueurs;
Qui balança longtemps la fortune d'Athènes;
Qui tint la Grèce entière attachée à ses chaînes,
Et qui régna sur tous par son austérité,
Par son amour du sol et par sa pauvreté.

VIII.

Aujourd'hui l'Astarté ne prendrait plus Cythère
Pour y bâtir son temple infâme sur la terre.
Plus de bosquets ombreux: — des blés et des moissons,
Des rocs blancs sur la côte entourés de maisons.
Les Cyclades en rond semblent d'âpres montagnes
De rochers calcinés sur les tristes campagnes;

Phidias, autrefois, extrayait de Paros
Les blocs dont il créait les dieux et les héros ;
Quelques pauvres bergers, sur ces tristes rivages,
Font paître à leurs brebis de maigres pâturages.
On dirait que Méduse aux yeux terrifiants
Darda sur l'Archipel ses regards flamboyants...
Combien d'illustres chefs, héros de l'Iliade,
Ont sillonné ces mers au retour de Troade !
Et combien, appelant leurs épouses, leurs fils,
Dans ces perfides eaux furent ensevelis ! —
Ceci fut vrai toujours : la Guerre, même heureuse,
Sous l'ombre des lauriers, est encor désastreuse...
Tant de siècles passés dans de noires horreurs
N'ont pas de l'homme éteint les cris et les fureurs.

IX.

Après tout ton éclat, quelles vicissitudes,
Grèce, aux yeux du penseur aux austères études !
Ton glaive ensanglanté s'échappe de ta main ;
Tu tombes sous le joug de l'Empire Romain ;
Les barbares hideux descendus des nuages,
Ne trouvant plus de Grecs, insultent ces rivages,
Étouffent dans leurs bras ton ombre, ô Liberté !
Et promènent le fer, le feu, la nudité,
Sur les temples divins, merveilles de la terre...
Puis le farouche Omar, l'homme du cimeterre,
T'abat aux pieds sanglants des fils de Mahomet,
Et de l'abjection tu gravis le sommet.
Tes fils sucent un lait aigri dans les alarmes... —
Mais voici Kanaris, Botzaris... — Grecs ! aux armes ! —
Les héros ont germé : partout tonne l'airain !
Là-bas, la France accourt : et voici Navarin ! —
La flotte du Croissant, qui sillonnait si fière
Tes golfes clairs et bleus, s'engouffre tout entière :
Sous le pied du vrai Dieu, Mahomet abattu
Te voit portant au front ton antique vertu.

X.

Et, libres désormais, on verra les Hellènes
Comme à leurs anciens jours, redevenir eux-mêmes.
Leur Patrie, ô Byron, attire les grands cœurs ;
Ce siècle connaîtra la fin de leurs malheurs.
Que les Klephtes bronzés des monts de la Phocide
Devant l'envahisseur se souviennent d'Alcide ;

Et que, dans notre siècle, entrant jusques au cœur,
Ils ouvrent leur Patrie au saint progrès, vainqueur
Du vice et de la faim, du mal, de la misère :
La Grèce reprendra sa place sur la terre. —
La noble nation est votre sœur, Français !
Naguère l'Allemand, enivré de succès,
Put voir en frémissant, les mains noires de poudre,
Plus d'un millier de Grecs lui décochant la foudre.
Nous avons admiré ces splendides soldats
Et leur air martial sous nos brumeux climats.
La France ayant un jour aidé leur délivrance,
Ils acquittaient, les Grecs, leur dette envers la France.
Plus d'un de ces héros laissa sa vie ici... —
Grecs, — Latins comme nous, et nos frères, — merci !

Viabon, 24 août 1875.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. l'abbé Cantenot, curé de Santeuil; présenté par MM. P. Durand et Merlet.

Fortin (Paul), conseiller municipal, à Dreux; présenté par MM. Tellot et Job.

Le comte de Prunelé (Alexis), propriétaire au château de Moléans; présenté par MM. de Possesse et l'abbé Olivier.

FIN DU TOME V.

TABLE DES SÉANCES.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE.

RD COLLEGE LIBRARY, March 23 1910

ed Reference-book to-morrow morning before 9 A.M.
as above will subject me to a loss of this privilege,

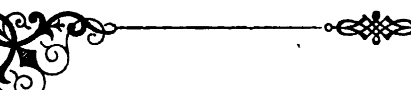
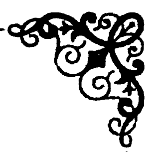
Name, [illegible]

Library number, 4293

Room, 15 Little's

Y ON THIS SLIP.

[illegible] "Mun. Gov[illegible]

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 5 volumes grand in-8°, ornés chacun de nombreuses gravures.

Prix de chaque volume . . . . 10 fr.

Les tomes III et IV sont épuisés.

En cours de publication, tome VI.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 5 vol. gr. in-8°.

Prix de chaque volume . . . . 10 fr.

Le tome I est épuisé.

En cours de publication, tome VI.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. *Indépendance gauloise et Gaule romaine*, par M. DE BOISVILLETTE. 1 fort vol. gr. in-8°, orné de gravures, de médailles, de monuments celtiques et de deux cartes . . . . 12 fr.

L'époque traitée dans ce volume forme le tome Ier de la *Statistique archéologique* dont la Société entreprendra plus tard la suite.

STATISTIQUE SCIENTIFIQUE D'EURE-ET-LOIR. 1re partie : *Botanique*, par M. ED. LEFÈVRE fils, membre de la Société de Botanique de France. 1 vol. gr. in-8° . . . . 8 fr.

2e partie : *Zoologie, Ichthyologie, Ornithologie*, par MM. MARCHAND et LAMY . . . . 4 fr.

3e partie : *Lépidoptères*, par M. ACH. GUENÉE . . . . . . 8 fr.

CARTULAIRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES, publié d'après les Cartulaires et les titres originaux, par MM. E. DE LÉPINOIS et LUCIEN MERLET. 3 vol. in-4° . . . . 36 fr.

Cet ouvrage a obtenu le prix au Concours des Sociétés savantes en 1865 et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1866.

HISTOIRE DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE DE CHARTRES, par J.-B. SOUCHET, official et chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque de Chartres. 4 forts vol. gr. in-8°.

Prix de chaque volume . . . . 12 fr.

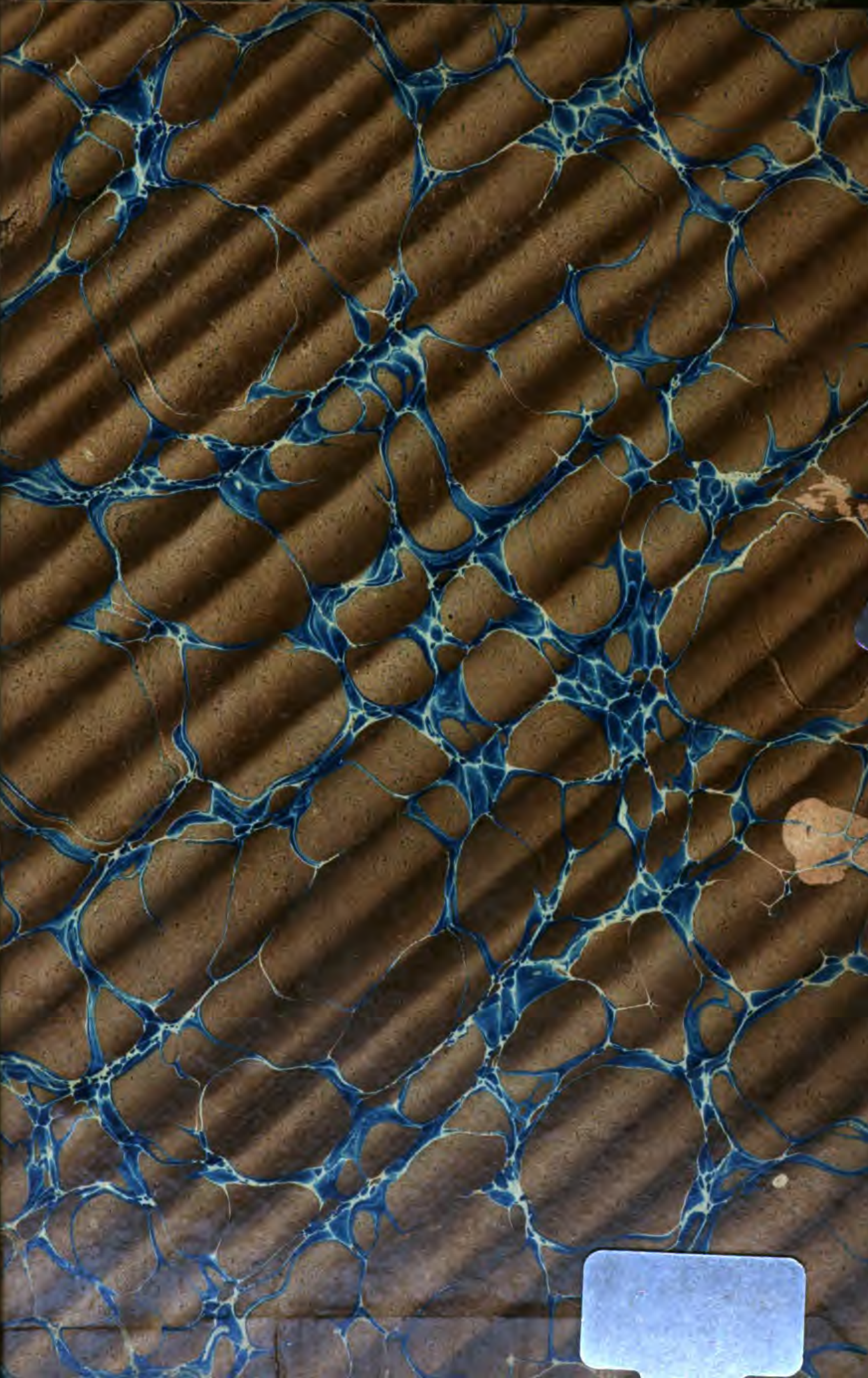
Les tomes I, II, III et le premier fascicule du tome IV sont en vente.

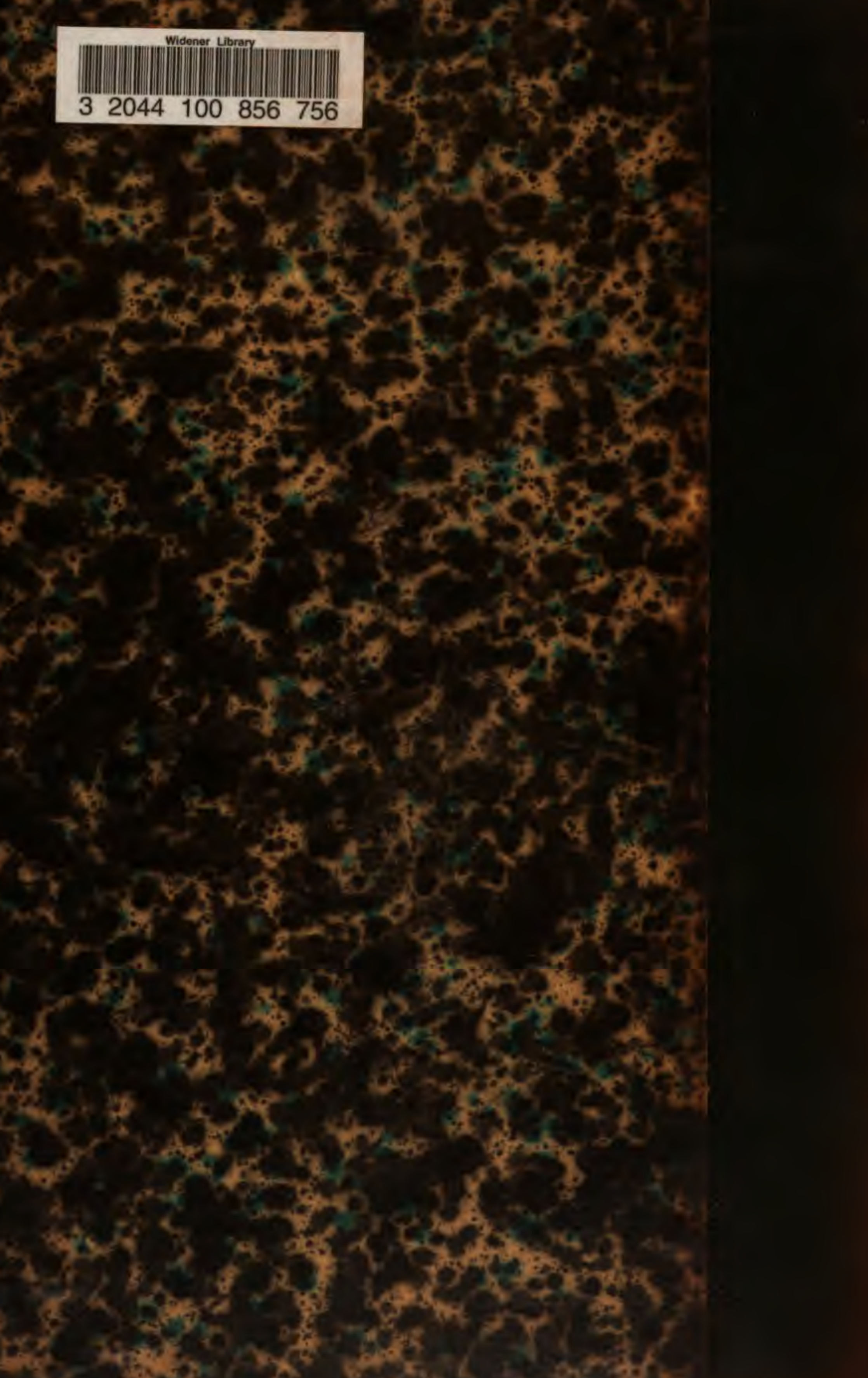
PLAN DE LA VILLE DE CHARTRES EN 1750 . . . . . . 5 fr.

PLAN DE LA VILLE DE DREUX EN 1750 . . . . 5 fr.

INVASION PRUSSIENNE. — *Rapports des Maires du département sur les événements qui se sont passés dans leurs communes.* 1 volume petit in-8° . . . . 3 fr.






Widener Library
3 2044 100 856 756